



HAL
open science

La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?

Françoise Dufour, Élise Dutilleul-Guerroudj, Benedicte Laurent

► To cite this version:

Françoise Dufour, Élise Dutilleul-Guerroudj, Benedicte Laurent. La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?. Presses universitaires de la Méditerranée, 242 p., 2005. hal-03333917

HAL Id: hal-03333917

<https://hal.science/hal-03333917>

Submitted on 3 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications ?

*Actes des journées d'étude des jeunes chercheurs
16 et 17 janvier 2004*

Recueil coordonné par
Françoise DUFOUR,
Élise DUTILLEUL-GUERROUDJ,
Bénédicte LAURENT

Préface de
Paul SIBLOT

PRAXILING — FRE 2425 C.N.R.S.
Université Paul-Valéry — Montpellier III

Publié avec le soutien du
Conseil Scientifique et de la Formation Doctorale.

· 2004 ·

Nous remercions l'École doctorale *Langues, Littératures, Cultures* en la personne de la directrice Madame Jeanne-Marie Barbéris, la Formation Doctorale en la personne de Monsieur Teddy Arnavielle, le Département Sciences du Langage en la personne de Monsieur Gilles Siouffi et le laboratoire FRE 2425 C.N.R.S. en la personne de Monsieur Jacques Bres pour avoir rendu possible ces journées jeunes chercheurs en Sciences du langage, qui s'inscrivent dans la lignée du III^e Colloque Jeunes Chercheurs de *Praxiling* de mars 2003 *Dialogisme et nomination*.

Nous exprimons également notre reconnaissance au Conseil Scientifique de l'Université Paul-Valéry pour le financement de la publication de ces actes, qui témoigne ainsi du soutien de notre université à la dynamique de la jeune recherche.

Nous tenons à remercier l'ensemble du comité scientifique constitué de Jeanne-Marie Barbéris, Sonia Branca-Rosoff, Jacques Bres, Hugues De Chanay, Catherine Détrie, Sarah Leroy, Sophie Moirand, Paul Siblot, ainsi que le comité de lecture (Jeanne-Marie Barbéris, Jacques Bres, Hugues Constantin de Chanay, Catherine Détrie, Sarah Leroy, Paul Siblot) qui, par son travail, a contribué à la publication de ces actes.

Nous remercions Bernard Bosredon pour l'intérêt qu'il a porté à ces journées jeunes chercheurs en venant nous offrir une conférence invitée, malgré ses importantes contraintes administratives.

Nos remerciements vont tout particulièrement à Hugues De Chanay qui a accepté de tenir une conférence inaugurale fort stimulante et qui a pris une part active à la réflexion durant ces deux journées.

Nous sommes très reconnaissantes envers tous les membres de l'équipe *Praxiling* qui nous ont chacun apporté un soutien et une aide.

Enfin, il convient de remercier très chaleureusement tous les participants à ces journées d'étude pour la richesse de leur communication et pour leur enthousiasme tant scientifique qu'humain.

F. DUFOUR, É. DUTILLEUL-GUERROUDJ, B. LAURENT

Les jeunes chercheurs de *Praxiling* de la FRE 2425 C.N.R.S. *Discours, textualité et production de sens* ont choisi de se confronter à la vaste question de la nomination, en sollicitant la pluralité des approches, pour les faire se confronter et dialoguer sur leurs problématiques, leurs orientations et leurs applications. Ces journées d'étude des 16-17 janvier 2004, qui ont réuni une quarantaine de jeunes chercheurs venus d'horizons tant géographiques que théoriques différents, furent de haute tenue scientifique et d'exigeant débat. Les présents *Actes* publiés rapidement à la suite — on salue la diligence des scripteurs, qui ont intégré à leur texte des éléments surgis lors de la discussion ainsi que les remarques des lecteurs du Comité scientifique — témoignent de la qualité de la réflexion comme de sa diversité. D'une certaine façon, ils honorent la notion de nomination qu'ils avaient en charge d'interroger, et dans une certaine mesure, de *célébrer*.

Jacques BRES, directeur de la FRE 2425 C.N.R.S.

La nomination

Coordonné par Françoise Dufour, Élise Dutilleul-Guerroudj,
Bénédicte Laurent.

Sommaire

Présentation	11
Préface	13

Conférence inaugurale

Hugues CONSTANTIN DE CHANAY <i>« Et c'est avec ce bibelot-là que vous comptez aller sur la Lune ? » : nomination, énonciation, dialogisme</i>	25
Carine DUTEIL-MOUGEL <i>Éléments pour l'analyse de stratégies persuasives</i>	77
Emmanuel DEFAY <i>Interactions verbales, nomination et variation diaphasique</i>	89
Christine FÈVRE-PERNET <i>Nomination et choix du déterminant : le point de vue du locuteur</i>	105
François FICHARD <i>Une approche discursive de la nomination : le cas des dénominations partisans</i>	117
Montserrat RANGEL VICENTE <i>Le nom propre en discours : statut et fonctionnement des informations référentielles</i>	129
Yannick CHEVALIER <i>Nommer et « métaphoriser » : le dire chez Nathalie Sarraute</i>	141

Françoise DUFOUR, Élise DUTILLEUL-GUERROUDJ, Bénédicte LAURENT <i>Catégorisation, stéréotypie et dialogisme : la nomination comme expression de points de vue</i>	153
Katia MORIM <i>L'actualisation des noms propres de lieu dans la construction de l'émeute urbaine comme événement (Le Monde, 1990-2003)</i>	173
Georgeta CISLARU, Olivia GUÉRIN, Marie VENIARD <i>La nomination : quel rapport à la langue ?</i>	187
Paola FRUGONI, Pauline MERLET <i>Nomination et Sémantique Argumentative</i>	207
Émilie NEE <i>Pour une histoire des nominations sûreté, sécurité, insécurité</i>	223
 Postface	
Sarah LEROY <i>En guise de conclusion</i>	237

Présentation

Les journées d'étude Jeunes chercheurs de la FRE 2425 C.N.R.S. Université Paul-Valéry Montpellier III des 16 et 17 janvier 2004 se situent dans le prolongement de la réflexion engagée, lors du colloque *Dialogisme et nomination* de mars 2003, autour de la nomination. L'intérêt manifesté par les participants pour ce champ de recherche a suscité le désir de prolonger ces premiers échanges par d'autres rencontres. En effet, la problématique de la nomination est vaste et elle suscite différentes approches linguistiques selon les cadres théoriques que se donnent les analystes. De ces positionnements découle tout un éventail de questionnements sur la nomination, dont il « se dégage cependant une préoccupation commune : une interrogation sur le sens, qu'il s'agisse de ses liens avec l'existence, qu'il soit considéré comme inscrit dans les mots de la langue, ou qu'il soit négocié, en situation, par les interactants¹ » (Moirand, à paraître).

Les différents travaux s'inscrivent dans une perspective d'échange de diverses théories de la nomination pouvant se révéler opératoires en analyse de corpus, dans l'attente d'enrichissements mutuels. L'objectif de ces échanges est alors l'élaboration d'une synthèse afin

1. MOIRAND, à paraître, « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots » in CASSANAS et al (éd.), Actes du colloque *Dialogisme et nomination*.

de dégager des axes de recherche en vue de prochaines journées d'étude.

Ce recueil d'articles s'ouvre par une problématisation autour de la question nomination/dénomination, présentée par P. Siblot. L'article de H. Constantin De Chanay conduit ensuite à examiner la nomination dans sa dimension énonciative et dialogique. Les articles des jeunes chercheurs interrogent alors plusieurs problématiques : la nomination et l'évolution/stabilisation du sens, avec les travaux de G. Cislaru, O. Guérin et M. Véniard, ceux de E. Née, et ceux de P. Frugoni et P. Merlet ; la nomination dans les stratégies discursives, plus particulièrement chez C. Duteil-Mougel, chez K. Morim et chez E. Defay ; la nomination comme expression d'un positionnement, travaillée par C. Pernet, F. Fichard, et par F. Dufour, E. Dutilleul-Guerroudj et B. Laurent ; enfin, la catégorisation opérée par la nomination, étudiée notamment par M. Rangel-Vincente et par Y. Chevalier. En conclusion, S. Leroy opère une synthèse des principales questions soulevées durant ces journées par l'étude de la nomination, et propose des axes de réflexion pour des travaux futurs.

F. DUFOUR, É. DUTILLEUL-GUERROUDJ, B. LAURENT

Préface

I. Nomination/Dénomination

Les organisatrices ont choisi pour intitulé du colloque, *La nomination*, terme que d'emblée leur appel à communication différenciait de la *dénomination*. Nombre d'interventions et une part importante des débats sont revenus sur les questions soulevées par ce doublet aux constituants si proches qu'ils paraissent interchangeables, qu'ils sont volontiers confondus dans le langage ordinaire et que le lexicographe les donne pour synonymes. Mais nous savons qu'il n'existe pas de synonymes absolus et nous nous proposons de revenir sur ce point de terminologie dans l'intention, ou du moins avec l'espérance de convaincre qu'il ne s'agit pas d'une querelle de cuistres, mais d'un débat véritable, heuristique et méthodologique, qui soulève quelques problèmes de fond ¹.

Parler de *nomination* en linguistique peut encore donner l'impression d'une néologie. Les linguistes parlent depuis longtemps de *dénomination* et l'usage, bien qu'il ne soit plus exclusif, continue de prévaloir. Il n'en va pas de même dans d'autres secteurs des sciences humaines ; ainsi de la psychanalyse dont les travaux affichent une

1. Cet exposé reprend des arguments présentés dans des articles dont les références sont données en bibliographie.

fréquence inverse pour les deux termes. Cette distribution intervertie livre déjà l'essentiel. L'analyste qui interprète le propos d'un patient ou qui théorise sur ce que le langage révèle du sujet s'intéresse à la parole vivante du locuteur. En parlant de *nomination* il use à bon escient d'un emploi répertorié dans le lexique. Le linguiste fait de même avec *dénomination* et suit un usage depuis longtemps établi et conforté par la linguistique classique, d'abord intéressée à la langue. Tous deux sont en accord avec la norme, mais ils ne disent pas la même chose. Pour parler du langage, ils ne parlent pas la même langue. L'étymologie l'indiquait déjà.

Nominare c'est selon Gaffiot (1934) :

- a « désigner par un nom ¹ : *ut omnes suis certis ac propriis vocabulis nominentur* (Cicéron), en sorte que tous les objets soient désignés par des noms qui leur appartiennent de façon précise et en propre » ;
- b « prononcer le nom de quelqu'un, de quelque chose : *aliquem honoris causa* (Cicéron), prononcer le nom de quelqu'un pour l'honorer » ;
- c « proposer quelqu'un pour une fonction, une charge, (nommer, désigner un magistrat) : *aliquem augurem*, proposer quelqu'un comme augure ».

Le sens latin premier désigne sans ambages l'attribution d'un nom à un être ou une chose. Il correspond à l'idée spontanée, qui semble remonter à la nuit des temps, de l'assignation d'une étiquette nominale aux objets du monde. Idée dont la Genèse nous livre une représentation littéralement prototypique avec la nomination des animaux du Paradis par Adam. Il s'agit bien là d'un acte, d'un geste logiquement initial, appelé en bonne logique « acte de baptême » par les logiciens. Il vaut en diachronie et en synchronie, en perspective historique comme en linguistique générale. Dans ces deux cadres, la nomination paraît un acte linguistique premier, liminaire, grâce auquel la fonction symbolique fondatrice du langage

1. Le nom est ici avant tout un anthroponyme. Les seules extensions de sens que Gaffiot donne à *nomen* concernent les titres ou la réputation d'une personne et les noms de peuples. La problématique est toutefois plus large et intéresse d'autres types de noms mais aussi d'autres parties du discours, notamment les « mots pleins » du lexique (*name* et non plus seulement *noun* en anglais). Nous nous limiterons ici à la catégorie nominale.

est instituée. Mais les perspectives divergent. La linguistique générale l'envisage comme préalable logique, abstrait et intemporel, qui institue conventionnellement le signe ; la perspective diachronique recherche un acte de parole effectif, situé dans le temps et l'espace, dont l'iconographie de la scène biblique livre une illustration archétypale. Cela conduit à une seconde signification.

Cette deuxième acception renvoie aux usages postérieurs à l'acte de nomination initial lequel, une fois opéré, admis et mémorisé par la communauté parlante, autrement dit codifié en langue, n'a pas à être réitéré¹. Il s'agit de l'emploi d'un nom quelconque en discours, nom propre ou nom commun, d'usage normalisé ou conjoncturel, voire d'un hapax ; la différence entre les deux acceptions est appelée à perdurer. Alors que dans la seconde la compréhension vise l'actualisation d'un terme en discours, la première concerne une catégorisation référentielle par un élément du lexique et la constitution du « signe » mobilisé à cette fin. Celle-ci tire vers la langue, celle-là vers la parole. Et tout terme peut être envisagé des deux façons. Selon le point de vue qu'on adopte, langue ou discours, la nomination peut être considérée sous l'angle d'une innovation inscrite dans le lexique, ou sous celui d'une occurrence discursive, ultérieure et contextualisée. *Nominatio* couvre de la sorte deux « facettes ».

Le troisième usage, que Gaffiot recense, enregistre une extension de sens liée au cas particulier de la désignation d'une personne à une charge. Sans engager une analyse précise de l'acte opéré, relevons les traits propres à cet emploi plus complexe :

- il ne concerne ni les objets, ni les animaux, mais seulement les êtres humains ;
- il convoque un troisième élément, la charge attribuée ;
- il implique chez celui qui nomme à la fonction le pouvoir social de cette attribution, faute de quoi il n'y aurait pas de performativité et l'énonciation resterait sans effet ;
- la force illocutoire de cette nomination modifie réellement le statut de la personne nommée et le baptême religieux en est une fois encore l'illustration exemplaire. Dire, ici, c'est effectivement faire ; c'est exercer dans la nomination ce « pouvoir

1. Ce sur quoi s'établit la proposition de Kleiber (1984) de considérer que les actualisations ultérieures à l'acte de baptême impliquent un « prédicat de dénomination ».

des mots » que Jakobson disait « magique » ou « conatif », et il s'agit bien d'un agir.

- Il mérite un examen spécifique qui ne sera pas conduit ici car cette nomination, qu'on pourrait dire institutionnelle, n'a d'incidence qu'indirecte sur la nomination linguistique.

On complétera ces observations du champ sémantique de *nominare* de quelques enseignements tirés des champs lexicaux latins. La famille de mots construite à partir du radical *nomen* (*nomenclator*, *nomenclatus*, *nominalis*, *nominarii*, *nominatio*, *nominativus*, *nominator*, *nominatus*...) atteste pour centrale l'idée de « désigner par un nom ». Mais la base est polysémique et les trois acceptions du verbe se transfèrent au déverbal *nominatio*. Gaffiot les recense sans les exemplifier : « appellation, dénomination, nomination à une fonction ». Un paradigme parallèle mobilise en outre le préfixe *de* : *denominare*, « désigner », *multa sunt non denominata* (Quintilien), « bien des choses n'ont pas de nom » ; *denominator*, « qui désigne » ; *denominatio*, « désignation ». Mais il n'y a pas vraiment dualité entre les deux paradigmes. La brièveté des articles et l'extension limitée de cette seconde famille de mots signalent un usage plus restreint ; usage savant notamment dont témoignent les termes grammaticaux *denominativus*, *denominative*, « dérivé, par dérivation ». On peut supputer une prévalence de l'écrit que trahirait la citation du Rhéteur, alors que pour *nominare* elles sont de l'Orateur.

Le français ne modifie pas cette matrice. Elle se maintient en ancien puis en moyen français et n'est que très peu recomposée par la suite. Le verbe conserve les deux premières acceptions latines, regroupées par le lexicographe sous la même entrée « désigner par un nom, donner un nom à quelqu'un, à quelque chose » et « indiquer une personne ou une chose en disant ou en écrivant son nom » (*Nouveau Petit Robert*, 1993) ; il conserve dissociée la troisième « désigner, choisir, élire une personne pour remplir une fonction, une charge ». L'évolution est plus marquée dans le substantif pour lequel l'importance sociale des actes de nomination institutionnelle impose la prépondérance de la troisième acception. « L'action de nommer quelqu'un à un emploi, une fonction, une dignité » devient première et sa description occupe treize lignes alors que celle de nommer en langage n'en prend que deux. On n'y trouve pas de définition mais un simple renvoi à la première acception du verbe et

une citation philosophique : *la nomination est un acte métaphysique d'une valeur absolue* (Sartre). Le *Dictionnaire historique de la langue française* précise qu'au XIV^e *nomination* a « fourni un synonyme didactique de nom, sens d'où il a été éliminé par *dénomination* », et qu'« il se rapporte depuis le XVII^e, avec une valeur active, au fait de désigner par un nom » (Rey 1995). En somme rien de neuf, hormis quelques variations dans la pondération des acceptions. Il en va de même pour *dénommer* et *dénomination* ; le verbe « se fixe dès 1250 au sens actuel d'attribuer un nom », et le substantif « assume surtout le sens métonymique de nom attribué ».

On retiendra que les substantifs, quoique proches, sont départagés par la composition morphologique ; la valeur du préfixe latin *de* que le français conserve marquant « l'éloignement, la séparation d'un objet avec lequel il y avait contact, union, association » (Gaffiot). De sorte que si *nomination* et *dénomination* renvoient tous deux au « fait de désigner par un nom », le premier a « valeur active » alors que le second concerne « surtout le nom attribué » : autrement dit l'un porte une représentation processuelle quand l'autre est résultatif. Aussi la locution figée est-elle *le dénommé Untel*, non **le nommé Untel*, moins bon. Un test d'inversion sur les citations du dictionnaire le confirme : « *La fille à Cognet, ... la Cognette comme on la nommait/*dénommaît* » (Zola) ; ou à l'inverse, « *les anciennes dénominations/*nominations restèrent* » (Renan). L'état de la langue, tel que le livrent les dictionnaires, indique donc une tendance perçue du locuteur et corroborée par les textes, dont le départ n'est pas toujours net. Cela tient à ce que dans *nommer* et *dénomination* la valeur du préfixe entre en conflit avec celles de la catégorie verbale ou du suffixe nominal. Que dans *nomination* l'abstraction liée à la nominalisation tend à effacer la valeur dynamique du suffixe. Ces signifiances contradictoires expliquent la confusion observable dans les emplois, en dépit d'une indubitable opposition procès/résultat. Mais il est d'autres raisons à ces hésitations d'une autre nature et plus décisives.

Nommer, comme nous venons de le voir, c'est « désigner d'un nom », dans l'acte premier d'attribution aussi bien que dans les emplois ultérieurs du nom ; cette dualité passe du verbe à la désignation nominale de l'acte. Bien. Mais *nommer* ne connaît pas d'emploi absolu. On ne nomme pas pour nommer, on nomme quelque chose,

toujours et à quelque intention. C'est pourquoi, au delà de constats strictement sémantiques, il convient de relever que l'acception première de la nomination, celle de l'acte de baptême initial, convoque nécessairement une compréhension du langage, de sa nature et de ses rapports avec le monde. Cela renvoie à la nature du référent, à la façon dont l'homme peut percevoir le monde, le concevoir, le catégoriser et le dire, bref peut le nommer. Il est devenu courant d'avancer qu'une « ontologie » est requise : biais commode d'une postulation abstraite qui évite les problèmes que posent la réalité du langage et les choix épistémologiques conséquents. Une détermination fondamentale de la préférence généralement accordée par les linguistes à *dénomination* sur *nomination* apparaît là. Benveniste eut le privilège de pointer expressément le problème et le mérite d'une position explicite. Il note que les phrases nominales, auxquelles manquent les modalités temporelles ou de la personne liées à la forme verbale, n'en sont pas moins des énoncés complets qui assertent hors de toute localisation temporelle ou modale, et hors de la subjectivité du locuteur. Cette « assertion finie, du fait même qu'elle est assertion, implique référence de l'énoncé à un ordre différent, qui est l'ordre de la réalité... (Ce qui implique) un *cela est!* qui relie l'agencement au système de la réalité » (1966 : 154). Il est clair que pour Benveniste l'actualisation nominale n'est pas dissociable d'une prise en compte du référent et qu'un « prédicat de réalité » lui est lié. Conduit plus directement au même problème par sa réflexion sur la « nature du signe linguistique » et sur son arbitraire, il choisit de l'écarter : « Ce qui est arbitraire, c'est que le signe, et non tel autre, soit appliqué à tel élément de la réalité. En ce sens et en ce sens seulement il est permis de parler de contingence, et encore sera-ce moins pour donner au problème une solution que pour le signaler et en prendre provisoirement congé. Car ce problème ne peut être tranché que par décret. C'est en effet, transposé en termes linguistiques, le problème métaphysique de l'accord entre l'esprit et le monde, problème que le linguiste sera peut-être un jour en mesure d'aborder avec fruit, mais qu'il fera mieux pour l'instant de délaissier. Poser la relation comme arbitraire est pour le linguiste une manière de se défendre contre cette question... » (1966 : 52). Voilà qui est net, qui était sans doute légitime en 1939, mais qui n'est plus tenable aujourd'hui, sauf à abandonner le champ

aux seules sciences cognitives. La question se retrouve dans les problématiques sous-jacentes à l'opposition *nomination/dénomination* : l'une renvoie au code et peut s'en tenir aux interrogations classiques du lexique, l'autre confrontée à un acte de parole effectif est tenue d'affronter le rapport du langage au réel. Hésiter en langue courante entre *nomination* et *dénomination* est normal, on l'a vu, et sans grande conséquence. Cela est moins compatible avec la recherche d'une expression précise et cohérente en raison de la morphologie. Cela est contraire au discours à prétention scientifique qui ne produit de connaissance qu'en connaissance de cause et doit pour cela caractériser sa problématique avec la terminologie qui l'exprime.

À ces contraintes épistémologiques, s'ajoutent des arguments d'un autre ordre, liés à la fécondité heuristique des recherches sur la nomination. Bien des approches de la nomination sont possibles, et des cadres théoriques divers peuvent être mobilisés. Nous nous en tiendrons à présenter quelques aspects de la nomination dans le cadre de la linguistique praxématique. Cela dans le but d'illustrer l'abondance et la richesse des questions ouvertes. La praxématique s'est définie, et nommée, en opposition à la glossématique de Hjelmslev. Là où celle-ci voulait concevoir un système idéal qui ne connaisse « que son ordre propre », elle a pris l'option contraire d'une linguistique réaliste et anthropologique selon laquelle le langage, élaboré dans un environnement concret et à des fins pratiques, doit être pensé en relation avec les praxis qui le déterminent. Au rebours d'un structuralisme statique, elle a fait sienne l'ambition de Guillaume, qui anticipait ainsi sur les sciences cognitives, et cherchait à comprendre non plus « la pensée pensée » mais « la pensée pensante ». Une modélisation dynamique de l'outil de la nomination, celle du praxème substitué à la compréhension structurale du lexème, a développé une problématique de la nomination dont on rappellera les orientations.

Cette visée théorique rompt avec une compréhension première selon laquelle le nom dirait l'essence des êtres et des choses ; le « substantif » supposé livrer la « substance » de ce qu'il désigne en est héritier. En termes kantien le langage ne saurait désigner les objets du monde en eux-mêmes et pour eux-mêmes ; il ne peut les dire « en soi » mais seulement « pour nous », dans la relativité foncière de nos relations au monde. La nomination ne dit pas la « vérité » de ce que

je nomme mais l'idée que je peux m'en faire à partir des rapports que j'entretiens. Dans ce cadre réaliste les catégorisations lexicales sont, en tant qu'« actes de baptême », des nominations opérées dans des contextes particuliers, déterminées aux plans historique, culturel, social ou technique, à des fins pareillement conditionnées. C'est la raison de la relativité linguistique comme celle de la polysémie des dénominations causée par la diversité des perceptions, des usages et des intérêts liés aux objets du monde.

Une fois le terme intégré au code, il devient porteur de ce que Kleiber a proposé d'appeler « prédicat de dénomination ». Mais les interrogations fondamentales sont plus liées au « contenu » de cette dénomination qu'à son étiquette linguistique. C'est là que se pose la question cruciale de Shakespeare « What in a name ? ». Là qu'il faut nous interroger sur ce que nous appelons *traits sémantiques*, *sèmes inhérents* ou *afférents*, *programmes de sens*, *schèmes praxiques* sans savoir précisément ce dont nous parlons. Qu'il faut chercher à comprendre la nature des points de vue à partir desquels nous sélectionnons les éléments constitutifs des catégories. Qu'il faut tenter d'intégrer aux théories linguistiques les constats faits en termes de prototypicalité par les psychologues cognitivistes sur l'organisation interne de ces éléments dans les catégories. Qu'il faut spécifier les particularités des catégorisations classifiantes ou individualisantes constitutives des Nc et des Npr. Faute d'une interdisciplinarité efficiente avec les sciences cognitives, le linguiste doit chercher à répondre par ses moyens propres à toutes ces questions posées par la nomination (dont l'énumération n'est ici qu'indicative). Et il lui faut le faire à partir du matériau dont il dispose, celui grâce auquel le sens est produit dans lequel il « retrouve ses marques » linguistiques. L'analyse du discours s'impose méthodologiquement, et avec elle la seconde acception de la nomination, celle de l'actualisation nominale en discours qui ouvre une nouvelle série d'interrogations.

Quel statut accorder au paradigme désignationnel, logique, linguistique, mémoriel ? Comment rendre compte des éléments de sens actualisé, des modalités de sélection, des liens avec la détermination, avec le cotexte, le contexte ? Quelle est la part de la référenciation dans ces régulations ? Qu'est-ce que les gloses autonymiques nous apprennent sur ces processus ? Peut-on des stéréotypes déve-

loppées en discours inférer des enseignements sur la prototypicalité en langue ? Comment appréhender le dialogisme de la nomination à l'œuvre ? Car je ne nomme pas *in abstracto* mais en contexte, en rapport avec d'autres discours qui nomment eux aussi, et par rapport auxquels je prends position en reprenant, récusant, modifiant leurs dénominations : « Dis-moi comment tu nommes, je te dirai qui tu es. » Le travail de production du sens à partir de dénominations reste un acte de nomination. Et en quoi consiste ce qu'on appelle « mémoire discursive » sans en connaître la nature ?

Faut-il aller plus avant ? Les promesses de la problématique de la nomination ne sont-elles pas manifestes ? Pourtant le terme suscite encore l'embarras. La problématique est nouvelle et l'analyse du discours reste marginale aux yeux de certains. Les options épistémologiques qu'implique la nomination sont en rupture avec celle du corps de savoir institutionnalisé. Mais les temps changent, et si le sous-titre de l'ouvrage *Pratiques praxématiques. Pour une analyse matérialiste du sens* (Lafont, Gardes-Madray, Siblot, 1983) fut accueilli de façon condescendante, ironique, parfois irritée, l'avancée des sciences cognitives fait qu'aujourd'hui il n'y aurait ni provocation, ni réaction. La prise en considération de ce qu'on renvoyait autrefois à « l'extralinguistique » fait difficulté aux linguistes, mal outillés pour cela. Comment ignorer cependant un pan aussi décisif de l'analyse du sens en langage ? D'autres motivations se lisent dans la *contradictio de dicto* de formulations telles que la « dénomination comme acte » ou la « dénomination comme acte discursif (le fait de dénommer) ». Ces tentatives d'insérer la problématique de la nomination dans les cadres reconnus de la dénomination illustrent involontairement la problématique de la nomination. Car *nomination* et *dénomination* sont des nominations qui n'échappent ni au dialogisme, ni aux « mémoires discursives » qu'elles transportent. La façon de nommer la nomination dit la problématique choisie ou contournée. Telle est la contrainte inéluctable de la nomination, qui implique quelque détermination pour une position minoritaire et peut contrevenir aux stratégies de reconnaissance. Mais le conformisme et la docilité aux idées reçues laissent peu de chance à l'innovation, et par contre ont toute chance de figer l'analyse. La problématique de la nomination poursuit quant à elle son cheminement. Un premier colloque *Autour de la prédication* avait abordé

le domaine, un second sur *Dialogisme et nomination* s'y était plus directement engagé, et celui-ci, sur *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications*, le prend de front. Dans le même temps, le 10 janvier 2003, une journée d'étude à Paris 7 s'interroge sur *Qu'est-ce que nommer?* et pose « la question de la nomination ». Plutôt qu'un hasard, peut-être faut-il y voir une émergence de la problématique.

Paul SIBLOT
Praxiling, FRE 2425 C.N.R.S.

Références bibliographiques

- Kleiber G., 1984, « Dénomination et relations dénominales », *Langages*, 76, Paris : Larousse, 77-94.
- Rey A. (éd), 1995, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires le Robert.
- Siblot P., 1997, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, 127, Paris : Larousse, 38-55.
- Siblot P., 1999, « Appeler les choses par leur nom. Problématiques du nom, de la nomination et des renominations », in Akin S. (éd.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen : Dyalang, 13-22.
- Siblot P., 2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signification nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier : Praxiling — Université Paul-Valéry, 189-214.

Conférence inaugurale

Hugues Constantin de Chanay
U.M.R. 5191, ICAR 4
Université Lumière — Lyon 2
hugues.dechanay@univ-lyon2.fr

« Et c'est avec ce bibelot-là que vous comptez aller sur la Lune ? » : nomination, énonciation, dialogisme

Nomination : le mot-clef du colloque contient en germe le redoutable mais certainement incontournable problème des relations entre le sémantique et le référentiel. Autant dire que le terrain est vaste, et qu'entre la presbytie de la vue d'ensemble théorique, au détriment de la finesse des détails, et la myopie de l'analyse empirique, au détriment de la vision synoptique, il est délicat de trouver la bonne accommodation. Pour essayer toutefois de m'en sortir — d'avoir en quelque sorte le beurre et l'argent du beurre —, j'ai choisi dans les pages qui suivent de faire un tour d'horizon des problèmes *théoriques* que je pouvais rencontrer *sur corpus* à propos de la nomination : espérant trouver là un compromis pas trop insatisfaisant.

Avant d'aborder ces problèmes je vais esquisser le cadre théorique général dans lequel je m'inscris — quoique ne me rattachant à aucune « école » à proprement parler. Je défends plutôt un éclectisme théorique (linguistique, rhétorique, sémiotique, pragmatique...) à l'intérieur des sciences du langage¹ — éclectisme unifié par un petit nombre de principes de base qu'il ne me semble pas inutile d'explicitier.

1. Il n'y a donc pas lieu de parler d'inter-disciplinarité.

I. Nomination vs dénomination

L'attribution¹ de noms à des choses peut être envisagée de deux points de vue, statique : des noms « sont attribués » à des « choses ». Le point de vue est ici celui des systèmes et des régularités qui leur sont associées (termes de base, appellations terminologiques, appellations usuelles...). Il y a des facteurs cognitifs ou institutionnels (scientifiques, juridiques, commerciaux, ...) de figement des usages que l'on ne peut nier². Mais ils ne sont pas le tout de l'activité langagière, et en vertu même de leur nature de *facteurs* de figement, ils conduisent au deuxième point de vue, dynamique : l'attribution de « noms » aux « choses » est le fait d'un sujet parlant, s'observe en discours, c'est un processus énonciatif.

Au terme d'une analyse confrontant les termes disponibles de « dénomination » et de « nomination », pour distinguer, disons, les *noms* et l'*acte* de nommer, Siblot propose de réserver le premier au système et le second au discours, (2001 : 195) : « Il apparaît conforme à la diachronie, à la morphologie, aux pratiques langagières et aux fins théoriques, d'assigner à *nomination* le champ du discours, et à *dénomination* celui de la langue³. »

Il convient cependant de ne pas oublier l'ambiguïté de *dénomination*, qui fait que l'on peut parfois rencontrer sous cet appellatif, en

1. Laissons pour très peu de temps son ambiguïté aspectuelle à « attribution », qui peut renvoyer aussi bien au résultat qu'à l'acte.

2. Ce qui explique que l'on puisse lire sous la plume de Nemo : « On peut tenir pour valides les principes suivants : les objets ont des noms nous sommes le plus souvent capables de catégoriser les objets en un temps très court » (2002 : 60). Si le deuxième principe (qui serait d'ailleurs plutôt un fait) semble indiscutable, à condition toutefois de préciser que cela dépend (a) de la relation d'habitude que l'on entretient avec lui, et (b) de sa nature — les objets sonores ou olfactifs par exemple se catégorisent avec plus de tâtonnements, et une fois la catégorie à peu près « stabilisée », elle n'est pas forcément nommable —, on prendra ici quelques distances avec le premier principe, qui paraît envisager des relations objets/noms « en soi », indépendamment de tout acte de parole.

3. Je dois ici avouer que lorsque j'ai lu cet article j'ai découvert qu'il appelait *nomination* ce que moi-même j'appelais *dénomination* dans un article (2001) qui précédait immédiatement le sien dans le n° 36 des *Cahiers de Praxématique* spécialement consacré à la dénomination, et où je m'efforçais de la replacer dans le champ du discours (après avoir distingué entre *dénomination-mot* et *dénomination-acte*). C'est bien volontiers que je me range à son usage, ce d'autant plus que le terme de *dénomination* est ambigu (désignant le mot en langue aussi bien que l'acte de discours), et celui de *nomination*, non.

particulier dans la littérature interactionniste mais aussi en analyse de l'oral (ex. Blanche-Benveniste 1984), l'analyse de ces pratiques langagières de mise en rapport discursive entre la langue et le monde que l'on qualifie ici de *nomination*¹.

Cette plasticité des usages me semble illustrer « à point nommé » que la pratique discursive est première, et je dirai pour ma part que si les termes de *nomination* et de *dénomination* peuvent se retrouver parfois synonymes (mais jamais dans le même discours, et seulement pour désigner la pratique discursive), c'est bien une affaire de *nomination* — de sorte que (paradoxalement) quiconque s'intéresse à la nomination ne doit pas oublier de faire figurer « dénomination » dans les mots-clés de sa recherche, non pas seulement pour contraster son propre objet théorique, mais bien aussi pour l'attraper au complet.

2. Dynamique énonciative de la nomination : le triangle sémiotique dans le circuit de la communication

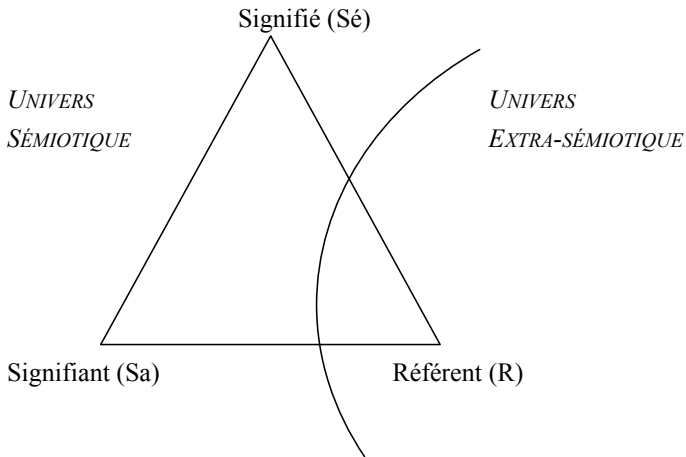
Nomination, nous sommes donc en discours. Quid de la référence ? Un mot me semble en effet nécessaire sur le célèbre « triangle sémiotique² », sommaire³ mais efficace⁴ outil de description sémiotique, qui peut cependant faire bien des dégâts — la perspective lexicologique traditionnelle constituant à ce titre un véritable obstacle épistémologique. On peut en donner la figure suivante :

1. Pour prendre un exemple récent, Dubois & Grinevald (2003) parlent à propos des couleurs de « processus » de dénomination, entendant par là analyser non des activités cognitives perceptuelles comme en psychologie cognitive « classique » mais « des analyses linguistiques de corpus produits et existants dans la “culture matérielle” » (c'est-à-dire reliée à des pratiques spécifiques : peintres, professionnels de la coiffure, fabricants de textile, ...), et observent la différentialité des usages en fonction d'axes tels que le type de commercialisation ou les publics visés (teintures pour cheveux : dénominations différentes pour les jeunes et les non-jeunes : marketing : p. 96 — ce qui signifie qu'elles étudient ces processus de dénomination en tant qu'ils sont inscrits dans (ou même qu'ils constituent) des pratiques sociales.

2. Il existe de multiples versions de ce triangle. On le prend ici dans la présentation d'Ullman (1952), adaptée d'Odgen et Richards (1923).

3. Et lourd de présupposés philosophiques. Pour une critique détaillée, voir Rastier 1990.

4. Kerbrat-Orecchioni (2000) l'utilise ainsi pour distinguer, parmi les négociations sur les signes, celles qui portent sur le signifiant, sur le signifié, ou sur le référent.



Le problème principal que peut poser ce triangle se ramène à ceci : il est généralement, et implicitement, appliqué dans une perspective d'analyse statique des codes (et en premier lieu la *langue*), alors qu'au contraire c'est un modèle qui est opératoire en *discours* et qui, dynamique se parcourt — dans le sens de l'encodage $R \rightarrow Sé \rightarrow Sa$, ou du décodage, $Sa \rightarrow Sé \rightarrow R$.

Son usage en langue conduit à des apories, même si l'on remplace « le » référent par la classe référentielle ou le « référent virtuel ¹ » : le mot *piéton* ne peut avoir qu'une classe référentielle sans effectifs stables (qui peut même être vide à certains moments), et quant à des couples tels que *victoire* vs *défaite* ², si la classe référentielle est l'ensemble des réalités potentiellement désignables par le mot, alors ces antonymes auraient la même classe référentielle — ce qui est

1. Milner (1982). Notons qu'avec le passage au « virtuel », l'extension devient très difficile à distinguer de l'intension — pour plus de détails, voir Constantin de Chanay (2001).

2. Pour ne pas reprendre les exemples classiques *étoile du matin / du soir* ou *vaincu de Waterloo / vainqueur d'Iéna*, qui renvoient à des individus — mais le problème est en substance le même.

absurde, à moins d'admettre que la perspective référentielle n'est d'aucun secours pour rendre compte des oppositions sémantiques spécifiques¹. Il est plus raisonnable de penser que c'est bien une certaine conception du référent qui va favoriser en discours le choix de l'un ou l'autre de ces deux mots — et nous disons bien *en discours* : car pour choisir, il faut un point de vue, et il n'y a pas de point de vue si personne ne parle.

Et nul n'ignore que les points de vue peuvent diverger, ainsi que l'énonce chez Corneille l'Isabelle de *L'illusion comique* (AII s3) dans ce passage bien connu² :

Nous donnons bien souvent de divers noms aux choses
Des épines pour moi, vous les nommez des roses
Ce que vous appelez service, affection,
Je l'appelle supplice et persécution

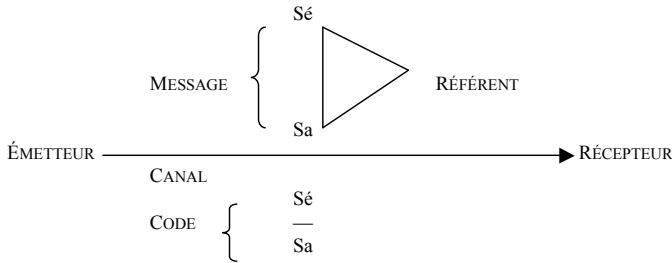
Néanmoins, tout cela ne veut pas dire que le triangle sémiotique doive être jeté aux orties. Tout élémentaire qu'il soit, le célèbre schéma de la communication de Jakobson (1963) va me permettre de le situer dans son lieu véritable, le discours. Le triangle sémiotique modélise la relation entre les signes (Sa-Sé) et les choses (R). « Les choses », dans le schéma de Jakobson, sont localisées en un seul point, qu'il nomme « contexte », et qui n'est autre que le référent³. Les signes, eux, peuvent être localisés en deux points : dans le code d'abord, ce que nul ne niera, mais aussi *dans le message*, ce que l'on oublie souvent — or la fonction poétique, « travail sur le matériau même du message », c'est bel et bien le travail *sur les signes* (face signifiante ou face signifiée : toute la rhétorique de *l'elocutio*). Le message n'étant donc qu'un ensemble de signes, c'est naturellement là, entre message et référent, que le triangle sémiotique a sa place, ce que je modéliserais ainsi :

Les unités de la nomination : mots ou syntagmes ?

1. Autrement dit, en se plaçant dans un paradigme revendiquant cette « opacité langue/monde » que critiquent Cadiot et Lebas (2003 : 10-13), opacité qu'à nos yeux la problématique de la nomination exclut d'emblée, et à juste titre.

2. Cité également par Kerbrat-Orecchioni 2000.

3. À ce « contexte » correspond d'ailleurs la fonction que Jakobson nomme *référentielle*.



Ainsi retouché, le schéma n'en est pas pour autant parfait. En effet, si l'on y regarde de plus près, ce ne sont pas les signes qui permettent d'« attraper » les « objets du monde » (pour s'en tenir à ce cas simple et emblématique d'encodage en présence d'un ou plusieurs référents concrets) : ce sont les signes *actualisés*. Non pas *piéton*, mais *ce piéton*, *ces deux piétons*, *ces piétons qui ont l'air bien bizarrement pressés*, etc., ou encore *les piétons*, *tout piéton*, *tout piéton adulte*, etc. Ce qui réfère, c'est non pas le mot, mais le syntagme, d'une part parce que le nom (dans ces exemples emblématiques) se trouve en partenariat sémantique avec des satellites qui modifient la teneur intensionnelle du prédicat d'ensemble, modifiant du même coup l'extension, et d'autre part parce que l'intension ne peut cibler une extension que par le biais de la détermination (actualisation), qui procède à la quantification et au repérage (déictique, anaphorique, absolu). À la question « la nomination est-elle un fait de mot ou de syntagme ? » on pourrait donc répondre : « un fait de syntagme », et il conviendrait de remplacer dans le triangle sémiotique les notions de Sa et Sé, trop liées au signe, par les notions plus neutres de ce point de vue d'expression et de contenu (Hjelsmlev 1943), sachant que par expression il faudrait ici entendre SN — et je suggérerais volontiers d'y ajouter SV, voire P, même s'il est vrai que le SN est emblématique de la nomination, tout comme le nom l'est pour l'étude de la référence/de la catégorisation ¹.

1. Le signe (Sa/Sé) ne disparaît pas pour autant, simplement il est déterminé — sur le plan du Sé — par l'entour syntagmatique : afférences, inter-ajustements locaux et globaux.

3. Nomination et dialogisme(s)

Nomination en discours, avons-nous dit : on ne parle pas tout seul. Point de vue, avons-nous dit également : on ne parle pas pour rien ni pour personne. On parle à quelqu'un d'autre, et pour, avec, contre quelqu'un d'autre. C'est pourquoi la nomination doit enfin être envisagée dans une perspective dialogique. Entendons par là, premièrement, la prise en compte en discours d'autres points de vues que le sien, pour s'y ajuster. Au-delà de l'information, il faut trouver « son compte » dans la nomination, à tous points de vue : pratique, affectif, argumentatif, etc., et ce « compte » passe par l'autre — c'est ce que Bres appelle le « dialogisme interlocutif » (1999 : 193-4).

Mais la langue n'est pas pour autant en reste. C'est un truisme de dire que les mots sont à tout le monde, les codes idéalement « partagés », que l'on parle avec les mots de la collectivité, usés, chargés de discours déjà tenus : dialogisme là encore, mais dans la langue elle-même, dont les mots sont comme chargés d'alluvions venues d'autres horizons, qui inévitablement sédimentent dans l'acte de nomination en discours¹ — c'est le « dialogisme interdiscursif » (Bres, *ibid.*).

On emploiera donc le terme de « dialogisme » ici pour :

- la prise en compte dans l'acte de nomination d'autres points de vue liés à la situation d'énonciation² ;
- la prise en compte dans l'acte de nomination *d'autres points de vue non liés à la situation d'énonciation*, mais véhiculés par

1. Ce dialogisme « idéologique » déborde le problème de la nomination et pose le problème de la frontière langue/discours et de son critère, si ce n'est pas le rang des unités (morphèmes, mots, syntagmes, séquences figées vs énoncés textes...). Or c'est là un critère qui ne tient pas : c'est le problème posé par la « phraséologie » — terme trompeur dans la mesure où il semble limiter le figement à l'unité « phrase », or les paradigmes compétentiels n'ont pas de seuil maximal de calibrage syntagmatique, la phraséologie pouvant envahir la totalité du discours (Flaubert : « La conversation de Charles était plate comme un trottoir de rue, les idées de tout le monde y défilaient dans leur costume ordinaire, sans exciter d'émotion, de rire ou de rêverie », *Madame Bovary*, Classiques Garnier, p.38). Quoi qu'il en soit, la nomination doit en tout cas canaliser les discours qui l'ont précédée et sont tapis dans le système de la langue.

2. Cela ne rejoint pas le « dialogal », un discours étant dialogal du moment qu'il y a au moins deux participants ; le dialogisme concerne la pluralité, non des participants, mais des points de vues. Les deux ne se recouvrent pas.

le code utilisé, ou plus généralement la mémoire des discours préalablement tenus, non liés au *hic et nunc* de l'énonciation ¹.

Ultime précision terminologique : dialogisme ou polyphonie ? On peut opposer les deux notions sur l'axe de la hiérarchisation des points de vue impliqués. Chez Ducrot (1984), la polyphonie est envisagée dans une perspective argumentative où généralement un point de vue l'emporte sur les autres. Dans un article récent, par souci de cohérence dans la métaphore musicale (les premières polyphonies Renaissance impliquent l'égalité des voix), Bres & Verine (2002 : 168) posent au contraire « la hiérarchisation des instances comme définitoire de l'énoncé dialogique » — et la non-hiérarchisation comme définitoire de la polyphonie.

J'utiliserai pour ma part principalement le terme de « dialogisme », et ce dans un sens neutre par rapport à cet axe, en partie parce qu'il conserve morphologiquement la référence au dialogue — or on verra qu'il y a une perspective interactive à l'horizon de cette étude —, et aussi, plus concrètement, parce que dans les exemples auxquels j'aurai affaire, la hiérarchisation sera parfois indécidable.

Après cette ultime précision de nomination/dénomination, abordons les problèmes par le biais des exemples — avec un petit fil conducteur : je partirai du dialogisme interlocutif (et ses inévitables partis pris énonciatifs) pour aborder ensuite le dialogisme interdiscursif (et les tout aussi inévitables « contraintes du collectif » qui pèsent sur ces partis pris), pour revenir enfin sur le « propre du nom » (Siblot 2001) et sur les *enjeux* de la nomination.

4. Nomination et parti pris énonciatif

4.1. Multi-indexicabilité, parti pris, reprise diaphonique

4.1.1. avec syntagme « spécifique »

[1] HADDOCK : Et c'est avec ce... ce... ce... bibelot-là que vous comptez aller sur la Lune ?

1. La frontière entre les deux est sans doute floue, cela n'est pas surprenant du moment que ce sont les discours *hic et nunc* qui ensuite se capitalisent dans les mémoires.

TOURNESOL : C'est avec ce bibelot, comme vous dites, que vous m'accompagnerez sur la Lune... Compris?... En attendant, vous allez le visiter, ce bibelot.

[...]

HADDOCK : Pauvre Tournesol : il doit y avoir du jeu dans ses rivets... Comment voulez-vous qu'un monument pareil puisse s'élever dans les airs ?

(Hergé, *Objectif Lune*, Casterman, p. 43¹)

Entendons par « spécifique » : richesse intensionnelle, réduction extensionnelle, non pas donc du fait du mode d'actualisation, mais des sèmes spécifiques présents dans les sémèmes (sinon, la deixis « particularise » à l'identique dans la référence « ce bibelot » et « ces trucs et ces machins »); de ce point de vue, ellipse peut-être malheureuse dans ma formulation « syntagmes [intégrant des lexèmes dont le sémème a des sèmes] spécifiques »).

Sans entrer ici dans les détails de l'analyse componentielle qui permet de les extraire, disons que le sémème /bibelot/ comporte les sèmes² [comptable] [concret] [fonctionnel] [esthétique] [de petite taille], et de manière plus discutable [fragile] [de peu de valeur³]. La spécificité d'un sémème est une propriété relative qui s'estime par contraste, paradigmatiquement avec les unités hyper — ou hypo-ordonnées, et syntagmatiquement en fonction des sèmes rendus pertinents par le contexte. Ici le contraste syntagmatique se fait pour le lecteur⁴ :

— soit *in absentia* avec un autre signe linguistique, par le biais d'un syntagme⁵ iconique dont on peut reconnaître qu'il

1. Contexte : cet énoncé succède à la présentation en pleine page d'une image de la céléberrissime fusée à damier rouge et blanc (laquelle a depuis réellement été « promue » au rang de bibelot, comme on sait).

2. « Unités de la substance du contenu » (Rastier 1987).

3. C'est surtout pour ce dernier trait qu'il n'y a pas consensus chez les locuteurs. La plupart répugnent quand même à appeler « bibelots » des objets tels que les œufs de Fabergé, petits, fragiles, mais terriblement chers.

4. Il en va différemment pour les personnages, qui dans l'univers de la fiction, sont directement confrontés au « référent ».

5. Plutôt que « signe » — l'existence et la définition des « signes iconiques » soulèvent en effet nombre de questions fort délicates dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici.

appelle une dénomination de base¹ « fusée », sans exclusion des autres « appareils », « astronefs », « véhicules », « machine »...

- soit, solution sans doute préférable², *in praesentia* avec le syntagme iconique lui-même, porteur explicitement³ ou implicitement⁴ de « traits sémantiques » avec lesquels le mot est susceptible d'entrer en relation
- la référence serait une relation d'isotopie trans-sémiotique⁵,

... toujours est-il que la spécificité résulte du contraste sémantique [esthétique] [petit] [fragile] [sans valeur] vs [technique] [grand] [solide] [de valeur], contraste qui fait ici tout le sel d'une « nomination » largement dévalorisante.

Haddock passe ensuite, et sans transition, du *bibelot* au *monument* (« Comment voulez-vous qu'un monument pareil puisse s'élever dans les airs? »), ce qui semble aux antipodes. Mais en réalité les rapports entre nomination et co-référence s'inscrivent dans une logique discursive parfaitement cohérente. En effet, au niveau de l'énoncé, la combinaison de *monument* et de *s'élever* rend pertinent un contraste spécifique [lourd] vs [léger] sur l'isotopie de la *masse*, ce qui a pour effet de rendre la question rhétorique (=/un tel monument ne peut en aucune manière s'élever.../). De ce fait, au niveau plus élevé de la « ligne discursive », l'emploi de *monument* est co-orienté argumentativement avec celui de *bibelot*, qui, en combinaison avec *aller sur la Lune*, rend pertinent un contraste⁶ [esthétique] vs [technique] sur l'isotopie de la *fonction*. L'un comme l'autre tendent donc vers la même conclusion, à savoir que l'on ne peut pas aller sur la Lune avec « ça », que ce « ça » soit *bibelot* ou

1. Indice de déviance ou plutôt de « retard dans la nomination », l'hésitation « ce...ce... ce bibelot »; par politesse? Difficulté à conceptualiser? À accepter l'exceptionnel?

2. Elle présente en effet l'avantage de pouvoir être étendue à la référence « directe ».

3. Par exemple pour [grand] avec la vignette grand format qui précède celle dans laquelle l'objet se voit qualifier de *bibelot*, ou encore [technique], en raison des échafaudages et du grand nombre de techniciens qui s'affairent avec moult machines.

4. Par exemple pour [solide], encore que l'on puisse le rattacher à la netteté du trait — même si cette netteté est caractéristique de l'« école de la ligne claire ».

5. Affirmation extensible non seulement aux relations mot/icônes, mais aussi mot/référent des situations plus « standard ».

6. Pour ne prendre que le plus saillant.

monument. Ainsi la nomination dépend-elle de la ligne argumentative qui se dégage de ses rapports avec le contexte, et les isotopies qu'elle instaure en discours (le *poids* et la *masse* pour « monument », la *fonction* et la *fiabilité* pour « bibelot ») forment un réseau thématiquement hétérogène mais argumentativement et dialogiquement homogène, témoignant, sur le plan du contenu, de la place occupée par Haddock dans l'alternative des conclusions possibles (pouvoir vs ne pas pouvoir aller sur la Lune), et sur le plan relationnel, vis-à-vis de Tournesol, d'une désolidarisation ¹.

L'étude rapide des collocations banales de *bibelot* dans un dictionnaire ², en l'occurrence le *Petit Robert*, qui mentionne : *une étagère encombrée de bibelots, une boutique d'antiquaire pleine de bibelots*, montre en creux que le bibelot n'a pas de « singularité », et qu'il se dissout dans une masse excédentaire. Un test supplémentaire reposant sur la possibilité d'anaphores associatives irait dans le même sens : *je regardai l'étagère ; à côté des bibelots, etc.* vs **à côté du bibelot...* On peut arguer aussi d'une possible opposition entre *mes bibelots* et **mon bibelot*, alors que *mon vase, ma petite miniature, ma boule à neige avec le portrait du pape...* passent très bien — comme quoi cela tient au mot *bibelot* et non pas à la nature des « bibelots » potentiels ³. Cet anonymat du bibelot est une dévalorisation supplémentaire.

Quels enseignements tirer de ce premier exemple ? Si l'on admet une opposition grossière entre référence « projection » vs référence « calque », il est clair que nous avons affaire ici au premier cas, la

1. Qui n'a pas dans les deux cas le même « statut interlocutif » : « monument » appartient à la même ligne argumentative que « bibelot » vis-à-vis de l'auditoire particulier « Tintin » (c'est un moment d'aparté où Tournesol n'est pas présent) : c'est la même ligne argumentative, mais pas la même stratégie interactive.

2. Immanquablement le dialogisme interlocutif croise le dialogisme interdiscursif. Nous souscrivons entièrement à cette affirmation de Rémi-Giraud (à paraître a) : « Les articles lexicographiques, si on les lit bien, ne se réduisent pas à une suite de définitions données *in abstracto*, mais fournissent, avec les contextes qui révèlent les aptitudes combinatoires du mot, de véritables petits programmes de discours. [...] l'énonciateur, quand il prend un mot dans le fonds lexical de la langue, ne s'empare pas d'une unité isolée grâce à laquelle il va dénommer telle ou telle chose, mais [...] il active, à travers ce mot, une pluralité de micro-discours à partir desquels il va pouvoir construire son discours propre ».

3. *Bibelot* présente donc le cas intéressant d'un mot qui a des traits spécifiques mais qui peut servir comme sorte de « collectif », un hyperonyme d'appoint — preuve supplémentaire que les niveaux sémantique et référentiel ne coïncident pas.

nomination pouvant s'émanciper du reflet de propriétés « expé-rienci-elles¹ » manifestes. C'est ce caractère globalement projectif de la référence qui est à la source de la *poly-indexicabilité* (monnaie² : elle est potentiellement *fusée*, *appareil*, *engin*, *astronef*, ... mais aussi, successivement et d'une manière qui n'est plus seulement potentielle, mais actualisée, *bibelot* ou *monument* — tout cela n'a rien de surpre-nant. Mais est-ce dès lors en toute liberté que l'on nomme ? Non : il faut quand même une isotopie en toile de fond du contraste, à savoir, outre les classèmes³, les catégories plus spécifiques neutralisantes [usage] [taille] [fiabilité] [valeur], sans quoi il y aurait incompatibi-lité pure et simple. On ne pourrait pas être compris facilement en disant **Et c'est avec cette laine que vous comptez aller sur la Lune ?* La référence peut être ainsi conçue comme une *relation d'isotopie trans-sémiotique*, étant entendu que :

- (a) isotopie n'implique pas redondance totale (c'est ce qui auto-ri-se en l'occurrence cette nomination « semi-antonymique » d'une fusée comme *bibelot*) ;
- (b) cette isotopie s'établit entre un SN linguistique et un réfé-rent conçu comme sémiotisé, c'est-à-dire porteur de proprié-tés dans un autre registre sémiotique où il est syntagme (et dont l'image de bande dessinée peut donner un équivalent simplifié).

Cette conception projective de la référence a manifestement des affinités avec la théorie de *la constitution extrinsèque du référent* (Cadiot/Lebas/Nemo/Visetti), affinités que je vais m'efforcer de préciser. Ce modèle est pour nous d'emblée séduisant, qui fait dépendre la nomination d'un rapport entretenu avec l'objet — d'où l'idée de propriétés « extrinsèques ». Le statut de ces propriétés, tel

1. C'est à dessein que nous ne disons ni « extralinguistiques » (ce qui entérinerait ce dualisme langue/monde envers lequel Cadiot & Lebas 2003 appellent justement à la suspicion), ni « référentielles » (puisqu'elles ne sont précisément pas prises en compte dans l'acte de référence qu'opère la nomination).

2. Et inversement, il y a peu de chances pour que la classe référentielle des *bibe-lots* corresponde à un ensemble de choses aux frontières consensuelles et à effectif stable...

3. Tels que [comptable], [concret], [non-vivant], ...

que nous le comprenons, les fait échapper à l'alternative propriétés de mots vs de choses : ce sont en fait des propriétés *du référent* (Cadiot et Visetti 2002 : 38), mais qu'il ne « détient » qu'en tant qu'elles lui sont conférées par l'ensemble des rapports que nous entretenons avec lui (et à la limite, le *référent* n'est rien d'autre que l'ensemble de ces rapports) et qui sont en partie visibles dans les mots. Les mots se distinguent en particulier selon le « type » d'accès qu'ils proposent pour un objet¹, ce qui est le propre de l'accès « indexical² ». Hasardons deux remarques.

Première remarque. Si les « propriétés » sont des propriétés « du référent », il n'est pas sûr (mais il est réjouissant) que l'on puisse vraiment distinguer les intrinsèques des extrinsèques. Même des propriétés comme [solide] ou [fragile] peuvent être exprimées en termes de rapport « anthropique », ex. [c'est virtuellement un obstacle pour moi]/[ça peut se casser]. Dans certaines appréhensions phénoménologiques du monde, il n'y a à la limite plus d'objet, mais une chaîne d'instrumentalités pratiques et de solidarités « hodologiques » (gr. *odos*, le chemin), impliquant une visée pour moi, par opposition à des positions dans un monde objectif statique à « connaître » plutôt qu'à « pratiquer ». Ainsi chez Sartre³ : « Les objets se dévoilent à nous au sein d'un complexe d'ustensilité où ils occupent une place déterminée. Cette place n'est pas définie par de pures coordonnées spatiales mais par rapport à des axes de référence pratiques. [...] La perception se dépasse naturellement vers l'action ; mieux, elle ne peut se dévoiler que dans et par des projets d'action. Le monde se dévoile comme un "creux toujours futur", parce que nous sommes toujours futurs à nous-mêmes » (1943 : 369-370, voir aussi p. 372), etc. Entre autres exemples très parlants donnés par Sartre, la description de la tasse comme devant être bue et se donnant comme à saisir, celle du vase sur la cheminée lu comme un parcours nécessaire pour le saisir ou une précaution à prendre pour ne pas le renverser, etc. En définitive le monde est un ensemble de « chemins potentiels » (de lieux de praxis) qui se déclinent pour lui sur deux

1. Perception gestaltiste de formes (ex. : *bulle*) vs modalité de l'action (ex. : *clé, mur*) vs qualité de la sensation et/ou de l'évaluation (ex. : *jeu, plaisir*), Cadiot & Visetti 2002 : 28-29.

2. vs symbolique.

3. Comme chez Merleau-Ponty, plus souvent cité.

modes, l'ustensilité (dont on vient de parler) et la menace (choses perçues comme représentant un danger pour moi : arêtes des murs, bombes, etc.). Conséquence : il n'y a pas à proprement parler d'objets (face à moi) mais seulement des objets-actions, pour ou sur moi, donc toujours pétris du sujet que je suis, avec le corps au centre de tout cela comme invisible point organisateur.

Cela irait d'ailleurs assez dans le sens Cadiot & Visetti, comme on va le voir — et c'est l'objet de ma deuxième remarque, assortie d'une réserve. Le référent, pourvu de propriétés, est donc déjà sémiotisé : « De quelle perception avons-nous besoin, si l'activité de langage doit pouvoir se rencontrer en elle comme un miroir ? Ce doit être d'emblée une perception sémiotique, une perception qui se constitue comme relation à, accès à, chemin pour, une perception d'identités qualitatives et de valeurs, qui discerne corrélativement, comme sens incorporés à l'apparaître, des motifs d'agir et des mouvements expressifs : ceux du sujet, ceux d'autrui, ceux de la chose même, qui se présente comme animée par des propensions, emmenée par une intériorité animatrice » (Cadiot & Visetti 2002 : 31). Tout ce passage nous semble, si l'on ose dire, très sartrien. Seul détail un peu « gênant » dans notre perspective, la référence au miroir (voir *supra* la référence « calque »), qui provient apparemment de ce que *la relation détaillée et cognitive sujet-monde passe au premier plan, escamotant la dimension interlocutive du discours* (l'autre en tant que celui à qui l'on parle, non pas l'autre comme identité perceptible potentiellement animée de projets, qui est mentionné). Or à cause de cette dimension, le miroir peut être déformant.

Et justement, le « type d'accès » avec *bibelot* (mais aussi *fusée*, ...) serait de la catégorie « modalité de l'action », qui se définit par une « dimension praxéologique de la signification » (Cadiot & Visetti 2002 : 29), une « montée en charge des dimensions sociales et intersubjectives de l'action, condensées en principes relationnels généraux » (*ibid.*) : on ne peut qu'approuver. On fera observer cependant que dans notre exemple [1], la « modalité de l'action » qu'ouvre *bibelot* sur le « référent » ne peut refléter une perception « directe » (si tant est que cela soit possible), mais plutôt une « contre-perception » (ou alors, une perception anticipée d'un avenir effrayant où la fusée fragile et minuscule s'émiette dans l'espace immense). Il semblerait en réalité que l'axe interactif soit plus important ici que l'axe percep-

tif, fût-il anticipé, le choix de *bibelot* se présentant d'emblée comme polémique¹. Il y a un parti pris, et ce n'est pas un « parti pris des choses », mais bel et bien, ici, des partenaires interlocutifs (et plus largement interactifs).

D'où un dernier enseignement sur l'opposition *nomination/dénomination*. La prise en compte du caractère diaphonique de la reprise de *bibelot* par Tournesol amène avec le même « mot » à des assomptions inverses quant à la modalité de l'action et à l'axiologie. Dans « vous allez le visiter, ce bibelot », la reprise avec non-adhésion provoque une inversion axiologique (*/ce mot démontre combien vous êtes incapables d'apprécier la technicité de l'objet/*²). *Bibelot* est sans doute une dénomination par « homologation interactive » (Cadiot 1994 : 16), et à ce moment-là la même *dénomination* dans les deux cas, mais ce ne serait pas la même *nomination*³.

4.1.2. avec syntagme « générique »

[2] HADDOCK : Formidable!... Et à quoi servent tous ces trucs et tous ces machins ?

TOURNESOL : Tous ces trucs et ces machins, Monsieur, ce sont des instruments de navigation et de contrôle... Sur le grand tableau de bord se trouvent réunis les commandes du moteur atomique, celles du moteur auxiliaire, le radar, la radio, le téléviseur, le régénérateur d'air automatique, etc. À gauche du tableau de bord, les bonbonnes d'oxygène... Au centre de la cabine, le périscope et son

1. Et il est bel et bien interprété comme tel : reprise *diaphonique* avec installation graduelle du dialogisme (explicite, « ce bibelot, comme vous dites », puis implicite : « ce bibelot », avec un vrai dédoublement synchrone et hiérarchisé des énonciateurs).

2. On a ici un cas de diaphonie avec hiérarchisation des énonciateurs. Parmi les interprétants de cette diaphonie, il y aurait non seulement des indices textuels — la précision « méta » (« comme vous dites ») qui précède immédiatement, ainsi que l'originalité de la combinatoire argumentale (*visiter/bibelot*) —, des indices non verbaux (iconiques ici, mimiques de Tournesol, indiquant une tension relationnelle (polémicité), et enfin peut-être des indices syntaxico-pragmatiques (tournure de la phrase, plutôt inattendue pour ces aimables « offres » que sont généralement censées être les propositions de visite).

3. On pourrait toutefois suggérer que la reprise diaphonique consisterait à *présenter* sa nomination comme équivalente à celle de l'autre — ce qui devient polémique en cas d'antiphrase, alors que ce n'est pas le cas lorsque l'on reprend les mots de l'autre en les agréant, même de force : voir plus loin, ex. [19], « montée du communautarisme ».

écran de projection... Vous aurez, croyez-moi, tout le loisir de vous familiariser avec ces appareils...

Truc, machin : mots « omnibus », à intension faible [dénombrable] [non-vivant], et à grand pouvoir de capture extensionnelle — ainsi que l'illustre *in situ* l'énumération par Tournesol — dévalorisants dans la mesure où ils neutralisent l'axe de la fonctionnalité qui est contextuellement pertinent (« à quoi servent ? »).

De tels mots interdisent toute sémantique référentielle naïve : *truc* ou *machin*, ce n'est pas *le nom de X*, mais les noms que l'on utilise quand on ne sait pas ou quand on ne veut pas nommer X (il y a de la nomination qui ne nomme pas...). Il n'y a pas pour une communauté linguistique de classe référentielle des machins — ces mots offrent plutôt, par la nomination, une possibilité de dénier à quelque chose la possession d'un nom (nomination et dénomination-nom sont donc plus que jamais à distinguer), et partant, le statut d'objet digne de considération. Tournesol rétablit la dignité de ses œuvres par le procédé inverse : dissociation et énumération terminologique précise. Étudiant un mot du même acabit (« chose »), Kleiber conclut que son « utilité » s'explique, hors constructions attributives, dans les cas où il y a absence de dénomination : « L'utilisation de *chose* n'est pas ressentie comme tautologique dès que l'entité (ou les entités) isolée, c'est-à-dire prise en considération, est, pour une raison ou pour une autre, appréhendée comme une unité non (encore) dénommée ou classifiée » (1994 : 24). Je reformulerais volontiers « appréhendée comme » en « *présentée* comme », pour ajouter la dimension de l'énonciation, et je dirais aussi que dans les cas où l'« entité » présentée comme n'ayant pas de nom est réputée¹ en avoir un, alors non seulement l'emploi de *chose/trucl/machin* n'est pas ressenti comme tautologique, mais encore il est ressenti comme ouvertement polémique².

En conséquence, l'inadéquation dénominative ne peut être ici que pragmatique, non sémantique (tout ce qui est dénombrable et non vivant répond à la définition du *machin* ou du *truc*), et l'axiologie

1. Dialogisme interdiscursif...

2. Sauf cas de demande « méta » du type « quel est le nom de cette *chose/ce truc* », vs *machin* qui semble d'emblée plus dépréciatif.

plutôt négative de ces mots, ainsi sans doute que leur caractère familier, dépendent de leur insuffisance informative « intense ». La nomination est « négligée » : négligence qui ne peut s'évaluer que par rapport à autrui, qui mérite mieux (dimension interactive). Mais elle est aussi, et surtout, un déni de dénomination, qui équivaut à un déni d'existence officielle (nous y reviendrons lorsque nous traiterons des enjeux de la nomination).

4.2. Deux exemples de « construction référentielle » par l'énonciateur

Parti pris énonciatif et projection référentielle : deux exemples vont nous servir à illustrer que l'appréhension du « référent » ne préexiste pas à sa « mise en mots ».

[3] • Un matin, Catherine a une interrogation de mathématiques qu'elle n'a pas révisée, et elle ne veut pas se rendre à l'école. Elle dit à sa mère : « Je suis malade, je ne veux pas aller à l'école ». Sa mère prend sa température, et il s'avère à la surprise de Catherine qu'elle est vraiment malade — la rougeole se déclarant le lendemain. Avait-elle menti ?

• Jean et Marie vivent ensemble depuis peu. Valentino est l'ancien petit ami de Marie. Un soir, Jean demande à Marie : « As-tu vu Valentino cette semaine ? » Marie répond : « Voilà deux semaines qu'il a une mononucléose ». Marie a-t-elle menti ?

- (a) Oui
 Non
(remarques ?)
- (b) Elle s'est trompée
 Elle a menti
 Elle a triché
 Elle a été polie
 C'était la pure vérité
 Autres (à préciser)

- [4] Jules revient de Bangkok, totalement conquis : « C'est une ville magnifique ! ». S'agit-il...
- ... d'un éloge ?
 - ... d'un compliment ?
 - ... d'une flatterie ?
 - ... de félicitations ?
 - ... d'une vantardise ?
 - ... d'autre chose, c'est-à-dire : ...

L'exemple [3] présente, en (a) un extrait d'un test de Coleman et Kay (1981¹), qui sollicite des décisions dénominatives relativement à un mot unique imposé, auquel j'avais ajouté la possibilité de faire des remarques afin de connaître les « auto-négociations » qui préludaient aux réponses, et en (b) le même test, mais avec des choix multiples de mon cru, ce qui me semblait plus conforme au fait que les locuteurs ont le choix parmi un « petit ensemble de mots effectivement disponibles dans une situation de communication donnée² » plutôt qu'ils ne se servent d'un lexique réduit à l'unité... et l'on passe le monde en revue pour savoir si telle chose est ou non un X : l'artifice saute aux yeux, qui force à patauger dans des zones d'indécidabilité que l'on esquivait généralement lorsque l'on a le choix des mots.

Coleman & Kay pensent qu'il y a comme une « catégorie mensonge » identifiable sur la base de critères objectifs, avec des degrés d'appartenance, et des mots flous dans un monde clair, alors qu'il y a plutôt des mots (assez) clairs dans un monde (plutôt) flou, le locuteur devant discrétiser une substance plus ou moins informelle : idée structuraliste bien connue qui reste à nos yeux toujours défendable, à cette précision près que tous les axes sémantiques sont (en langue) ductiles et (en discours) négociables. Mais il n'empêche que les « positions (dé)nominatives » des locuteurs *en discours* sont le plus souvent bien tranchées, et parfois même tranchantes.

Les réponses au test [3a], grâce aux remarques, ont révélé un phénomène intéressant : le test déclenche chez les interrogés des cas de conscience casuistiques (ex. de remarque à propos de l'histoire

1. Test portant initialement sur le mot anglais *lie*, que j'ai traduit et adapté pour le proposer à des locuteurs français. Pour plus de précisions, voir Constantin de Chanay 1996.

2. C'est-à-dire un taxème (la définition est de Rastier, 1987, qui reprend Pottier).

de Catherine : « elle a menti pour 'je suis malade', pas pour 'je ne veux pas' → question trop imprécise », ce qui interdit de considérer la réalité comme « pré-conceptualisée ». En outre, parfois les *oui* et les *non* ont été motivés par les mêmes raisons, avec reconstruction d'éléments manquants (« la période d'incubation a dû la gêner dans ses révisions » : justification d'un *non*, remarque que l'on retrouve ailleurs sous une forme similaire pour compenser un *oui* en accordant à Catherine des circonstances atténuantes). L'histoire de Marie et Jean a été particulièrement instructive en ce qui concerne la construction du référent, « Valentino a une mononucléose » pouvant recevoir deux interprétations : soit /c'est contagieux, je ne l'ai pas vu/, soit /je le sais parce qu'il me l'a dit donc je l'ai vu/. Ainsi, selon la reconstruction qui est faite, ce n'est pas le « même référent » qui est dénommé (Coleman & Kay présupposent au contraire que la réalité est la même pour tous, préalable, sans intervention d'aucun point de vue...). Par contraste, les réponses à la version [3b] ont montré que très souvent plusieurs réponses pouvaient être cochées simultanément, ce à quoi l'on pouvait s'attendre (poly-indexicalité), mais aussi, fait plus inattendu, que « il/elle ment » et « c'est la pure vérité » étaient compatibles, sans aucune contradiction : « Elle a menti à sa mère, elle a triché sur sa santé, elle s'est trompée sur sa santé, et pourtant c'est la vérité » (remarque à propos de l'histoire de Catherine). Les stratégies (dé)nominatives des locuteurs sont donc bien plus complexes que l'on n'est porté à le croire quand on travaille *in vitro*...

Reste qu'il est difficile de s'empêcher de croire à la réalité « partagée » — mais si l'on peut à la rigueur espérer que c'est le cas « dans les grandes lignes », la chose est beaucoup moins assurée dans les « plus petites ». La question [4] est extraite d'un test forgé sur le modèle de Coleman & Kay mais réaménagé comme en [3b], grâce auquel j'espérais naïvement tester (voire valider...) des axes pertinents pour un ensemble de mots que j'avais structuré, en m'attendant à obtenir un consensus¹. L'histoire est en principe conçue pour mobiliser les axes [évaluatif] [favorable] [d'un non animé] — par conséquent différent de soi-même (ce qui devait exclure *vantardise*) comme de l'interlocuteur (ce qui devait exclure *compliment*,

1. Communication faite à un séminaire du groupe de recherche Rhêma (Lyon 2).

félicitation) — et donc pour provoquer la réponse *éloge*¹. À la place, j'ai récolté une grande variété d'autres réponses, parfois justifiées dans les remarques : *vantardise* si Jules cherche à se faire mousser, *compliments* voire *flatterie* si l'interlocuteur est thaï (associé à Bangkok par une chaîne de solidarité), *félicitations* si ce même interlocuteur est pour quelque chose dans la beauté de Bangkok, s'il a organisé le voyage ou même en a simplement eu l'idée... Quant un test donne des résultats inverses de ceux que l'on escomptait, c'est un vrai test : et celui-ci montrait indéniablement que toute nomination doit « construire » la réalité qu'elle nomme.

4.3. La co-référence en discours

Et elle doit la construire, bien sûr, de manière à ce que les autres s'y retrouvent. Si nous n'employons pas les mêmes mots, du moins pouvons-nous essayer, en discours, de parler des mêmes choses. La co-référence est indispensable à la cohérence discursive, et elle est le plus souvent co-construite. Là aussi la perspective de discours écarte des apories. On lit parfois que la synonymie en langue peut se définir par la possibilité de co-référer : deux mots sont synonymes si je peux obtenir le même objet en les employant. C'est ainsi que Rey-Debove déclare, à propos de *voiture/tauto*, *fuell/mazout* : « La synonymie de mots n'est pas envisageable dans une théorie de la signification, à cause des connotations [...]. On peut au contraire envisager de vrais synonymes dans une théorie de la désignation, dans la relation des signes aux choses, telle qu'elle est représentée dans le signifié désignatif. Si un objet a plusieurs noms, on peut toujours l'obtenir en le demandant grâce à l'un ou à l'autre, [...], à compétence lexicale égale » (1997 : 97). Beaucoup de choses seraient à discuter dans cette affirmation, mais nous nous contenterons d'observer que le critère invoqué fournit peut-être une condition nécessaire de la synonymie, mais qu'elle est loin d'être suffisante (poly-indexicabilité, en langue d'une part — hypéronymes —, en discours d'autre part : de même que la « fusée » pouvait être *bibelot* ou *monument*, qu'est-ce qui empêche d'acquérir la voiture de ses rêves en n'y référant que comme à un *petit bijou*?). En outre, on peut se deman-

1. Que j'aurais peut-être obtenue en proposant ce mot seul avec une alternative oui/non... Mais est-il encore permis d'y rêver ?

der quel est le discours — si ce n'est un discours « méta » — qui permettra d'observer cette interchangeabilité. Car loin d'impliquer l'équivalence sémantique, la co-référence en discours au contraire implique la variation sémantique (loi d'informativité¹), faute de quoi le discours piétine :

[5] (*Sally annonce à sa tante qu'elle prend des leçons d'irlandais*)

Très bien, très bien, et avec qui ?

Padraic Baoghal.

Le poète ?

Oui, tante Patricia.

Cette saloperie vivante ?

Oh ! fis-je.

Tante Patricia parut très agitée.

Oui, une saloperie vivante. Tu ignores peut-être que je devais l'épouser. [...] Il m'aimait, ce gros dadais, et puis toc, voilà qu'il fait un enfant à une serveuse de cabaret. Pan, il est obligé de l'épouser et flocc, il me laisse tomber. Un poète, lui ? Un lubrique paltoquet. [...] C'est un roublard. Il a ses trucs à lui. Méfie-toi. [...] Et n'oublie pas de dire à ton Baoghal que je le considère comme une décoration de fumier assaisonnée à la crotte de bique.

Je ne lui dirai pas, tante Patricia.

Je vois. Il a des vues sur toi. Pauvre péronnelle. Cette grosse andouille dépendue de la dernière Saint-Patrick, ce couillon de quinquagénaire fessu en pince sûrement pour la volaille à satire que tu es. Méfie-toi, ma nièce, méfie-toi.

(Raymond Queneau, *Les œuvres complètes de Sally Mara*, Paris, Gallimard, 1962, p.69-70²)

En discours la nomination est nécessairement évolutive, et ce type de co-référence est très probablement le cas le plus standard. Ajoutons enfin, comme l'a montré Eggs, qu'elle est fonction de la ligne argumentative. Si l'on considère les exemples suivants :

[6] (a) Renan a obtenu plus de cinquante voix. Le Breton sera donc président.

1. Maxime de quantité de Grice (1979 : 61).

2. Tout ce passage pose le problème redoutable, dans lequel nous n'entrerons pas, de la distinction entre expressions « référentielles » et expressions « prédicatives » — opposition qui masque sans doute un continuum (cf. « un poète, lui ? un lubrique paltoquet »).

(b) Renan a obtenu moins de cinquante voix. Le Breton sera donc président.

... on observe que « Renan » et « Le Breton » sont co-référentiels en (a), mais pas en (b) (Eggs 1994 : 27). De même qu'il n'y a pas de nomination sans parti pris, il n'y a pas non plus de co-référence sans parti pris.

4.4. Nommer l'« innommé » : catachrèses verbales, catachrèses gestuelles

Le « taux » de parti pris énonciatif culmine sans doute dans ce que Rémi-Giraud et moi-même (2003) avons appelé « catégorisation libre », c'est-à-dire dans le cas des catachrèses d'invention, par exemple :

[7] (a) Les gens que l'on voit mendier et traîner dans les rues ne sont pas des parasites, des fainéants, des fumistes. Ce sont des gens qui, comme ont dit, ont « pété » des plombs. Un *ressort* dans leur *mécanique* psychologique a cassé et ils n'ont plus de force.

(*Sans abri*, novembre 2001, n° 33, p.2)

(b) Pauvre Tournesol, il y a *du jeu* dans ses rivets.

(c) JCVD : bo y a : d'abord Ringo qui m'a mis:: qui m'a : qui m'a bien:: i i (*geste de rotation synchrone des index autour des deux oreilles*¹)

(Interview TV de J. C. Van Damme, Canal Jimmy 2001)

Dans ces trois cas, le domaine des /systèmes fonctionnels/ sert par homologie de grille de lecture structurale de réalités psychologiques difficiles à appréhender. La nomination innovante a une fonction heuristique d'*interface* — à un double niveau : elle rend manipulable un domaine non pré-conceptualisé (interface « sémiocognitive »), et tâche d'assurer une intercompréhension (interface dialogique — interlocutive). C'est dire que le parti « pris » est aussi

1. Pour une analyse détaillée de ce geste, voir Constantin de Chanay (à paraître 2004).

un parti « proposé », ce qui contraint à limiter la dose d'innovation de la figuration.

Si l'on emboîte le pas à Détrie (2000) pour reconnaître que toute nomination est une forme de figuration, les métaphores témoignant d'une « figuration non conventionnelle du monde », par opposition aux dénominations standard (perçues comme telles, ou métaphores usées...), qui sont des « figurations conventionnelles », on précisera donc que le « taux » de parti pris est très variable, et qu'il est sans doute inversement proportionnel à l'universalité de l'auditoire (Perelman 1958) impliqué par le dialogisme interdiscursif qui laisse percer, ou non, sous la nomination, une convention à laquelle on s'ajuste, ou dont on se démarque. La non-conventionalité culmine dans la catachrèse d'invention (encore qu'elle ne puisse être totale, et s'appuie souvent sur des « métaphores de base ¹ » qui, si elles ne sont pas forcément « usées » au niveau de leur expression, le sont « conceptuellement »). Ainsi toute figure a-t-elle une dimension dialogique, ce que Klinkenberg exprime en ces termes : « La démarche figurale produit [...] de nouvelles catégorisations de l'expérience, et crée du sens, exactement comme le fait le discours scientifique : comme celui-ci, celle-là propose bien de nouveaux découpages du concevable » (2000 : 78). Innovation qui repose pour Klinkenberg sur un principe de coopération : on part du « connu » qui permet de rendre partagé un espace (conceptuel) qui ne l'est pas (linguistiquement) — puisque non déjà conceptualisé. La catachrèse augmente l'espace de l'intersubjectivité discursive, mais à condition d'en partir.

Ainsi, bien qu'il ait une marge assez large dans ses « parti pris », le locuteur n'a donc pas toute liberté dans la nomination : d'une part, si l'on considère la référence comme une relation d'isotopie trans-sémiotique, il doit respecter certaines contraintes isotopiques, s'il veut être intelligible ; ce qui revient à dire que d'autre part, et plus généralement, sa nomination est conditionnée par le dialogisme interlocutif, puisque tout discours étant par nature adressé, ni les argumentations ni les conceptualisations ne peuvent ignorer la présence (ni, a fortiori, les réactions) de ceux pour qui elles sont élaborées. Mais il doit aussi, ce sera l'objet de notre second point,

1. Selon l'appellation consacrée depuis Lakoff & Johnson (1985). Pour une critique, voir Constantin de Chanay & Rémi-Giraud (2003).

s'accommoder du dialogisme étranger à la situation d'énonciation *hic et nunc*, c'est-à-dire de tous ces discours re-convoqués par le système de la langue auquel il a recours — point de vue bakhtinien selon lequel tout discours vient prendre place au sein d'un univers dans lequel on sait que de nombreux autres discours ont déjà été tenus, et auxquels il vient s'ajouter, et que l'on pourrait résumer dans cette formule : *il n'y a pas de tabula rasa discursive*¹. Parcourons donc à présent, sans exhaustivité, quelques formes de ce « parage discursif préalable ».

5. Nomination et contraintes du collectif : représentations préalables, idéologies, axiologies

5.1. Problèmes de terminologie en didactique des sciences

Du fait des représentations préalables qu'ils véhiculent, les mots de la « langue standard » peuvent fonctionner comme obstacles épistémologiques dans les situations d'apprentissage² :

- [8] (a) L1 : et y va y avoir un équilibre
L2 : pas tout à fait un équilibre ça peut bouger tout le temps

(Mélanie Roux, 2003, Annexes : 89)

- (b) Dans une simulation comme celle utilisée dans cette activité, on dit que l'état final est atteint quand le nombre de particules de A oscille autour d'une valeur dite « valeur d'équilibre »

(cité dans Mélanie Roux 2003 : 38)

En effet le mot *équilibre* comporte, hors terminologie, le trait [statique] : or les équilibres chimiques sont [dynamiques], et de ce fait les élèves peinent à les conceptualiser sous ce nom (8a). Il faut dire

1. On verra toutefois que, de même que nous avons dit plus haut que le dialogisme interlocutif croisait inmanquablement le dialogisme interdiscursif, de même, et réciproquement, le dialogisme interdiscursif ne peut guère s'observer « seul » : cela ne veut pas dire que la distinction ne soit pas valable en théorie, même si dans les discours les deux dialogismes sont le plus souvent, et c'est normal, mêlés : ce n'est pas inextricablement.

2. Je me fais ici l'écho de recherches menées par l'équipe ICAR de Didactique des Sciences, avec notamment A. Tiberghien, C. Rolet et J.-F. Lemaréchal.

que les énoncés des manuels (8b) reconduisent les mêmes présupposés ([statique] est présent doublement sémantiquement dans « état final », et il l'est encore, sémantiquement et aspectuellement, dans « est atteint »). Autre exemple illustrant ces difficultés de conceptualisation inhérentes aux représentations pré-construites par la langue, le couple *droitsegment* : on observe des difficultés à acquérir le concept géométrique de droite à l'école primaire lorsqu'il n'y a pas verticalité, et il en va de même pour celui de *segment* lorsque la droite dessinée se poursuit de part et d'autre des limites du segment — la géométrie l'entendant au sens d'un repérage et d'une « localisation », tandis que la langue standard, au-delà de ce simple marquage discriminatoire, suggère une coupure, et donc une discontinuité.

5.2. L'antonomase d'invention

[9] JCVD : [...] Ringo Lam est un directeur qui est très profond un peu c'est le Scorcese of Asia they calling the Black Angel // in China // in Hong-Kong / le bl l'ange noir / pourquoi parce que i renvoie tous les gens du film / i veut tout parfait

(Interview TV de J. C. Van Damme, *Canal Jimmy* 2001)

Il s'agit en l'occurrence d'une « antonomase prédicative *in praesentia* » (Leroy, 2003), qui mise sur la valeur partagée « Scorcese », valeur présumée en circulation dans le monde discursif de l'interlocuteur, mais qu'il vaut néanmoins mieux expliciter. L'antonomase est paradoxale en regard du fonctionnement habituel des noms propres, normalement associés par coagulation référentielle à leur individu porteur, et qui deviennent caractérisants — s'émancipant de la référence, mais pas en totalité puisqu'ils véhiculent un sémantisme dont il faut bien trouver la source (alors que les noms propres sont généralement considérés comme « a-sémantiques »). Il y a, a priori, deux conditions de possibilité au fonctionnement antonomastique :

- la sémantisation des noms propres implique une perspective poly-sémiotique (pour extirper d'un individu-mythe les propriétés propices au fonctionnement métaphorique);

- ce n'est que par dialogisme qu'il peut y avoir nomination par Np (antonomase d'invention) : /tu connais cette valeur que je connais, associée à X (terrain commun), transpose-la sur X'/ (terrain non commun, mais qui le devient).

5.3. Un dilemme idéologico-juridique : le mot « race »¹

Je cite de larges extraits² du *Journal Officiel de la République française* (Assemblée Nationale, débats parlementaires, Compte-rendu de la 1^{re} séance du jeudi 13 mars 2003 ; à l'ordre du jour, la suppression du mot « race » de la législation³) :

[10] M. Michel Vaxès, *rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République* : [...] Aujourd'hui, le concept de « race » n'a plus la moindre légitimité scientifique. [...] Il existe un décalage considérable entre ce que dit la science et la représentation dans l'imaginaire des hommes du concept de « race ». Il est par conséquent nécessaire que le combat contre les préjugés racistes se mène aussi sur le terrain du langage. [...] À partir de 1945, les textes qui sont venus proscrire les discriminations fondées sur la « race » intervenaient en réaction contre le nazisme et le régime de Vichy. Mais en proscrivant les discriminations fondées sur la « race », le législateur a, dans le même temps, malgré lui, entériné l'existence de celle-ci. [...] La proposition de loi du groupe des député-e-s communistes et républicains, si elle ne prétend nullement enrayer, à elle seule, les idées ou les attitudes racistes, permettra au moins d'empêcher que les idéologues racistes puissent tirer prétexte de la présence du mot « race » dans notre législation pour valider et illustrer leurs certitudes sur l'existence des « races » et leur hiérarchisation. [...] Bien évidemment, les mots « raciste » et « racisme » ont vocation à demeurer dans notre droit parce que, malheureusement, si les « races » n'existent pas, le racisme et les racistes existent.

M. Christian Vanneste : Ce n'est pas très logique !

M. Pascal Clément, *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République* : [...] il y aurait une contradiction à enlever le mot. Comment

1. Sur ce mot, voir Rémi-Giraud (2003, et à paraître b).

2. Ce débat dense, d'une trentaine de pages, mériterait dans son intégralité une analyse beaucoup plus détaillée. Nous ne faisons qu'esquisser des pistes.

3. Document qui circule dans ICAR grâce à la collaboration avec des juristes, tout particulièrement A. Jammaud.

supprimer le mot tout en gardant l'outil ? Nous ne savons pas faire. [...] Dans la loi de finances rectificative de 2001, que vous avez votée, mes chers collègues, il est ainsi fait mention de tous ces enfants orphelins de ces parents qui ont disparu dans des camps d'extermination et il est prévu, pour eux, une indemnisation particulière. Le mot « race » est précisément employé dans ce dispositif de la loi de finances rectificative, parce que les parents en question ont non seulement été poursuivis mais exterminés du fait de leur race. [...]

M. Victorin Lurel : [...] En tant que républicain et « homme de couleur », je suis choqué par ce terme [race] et je suis favorable à sa suppression de notre Constitution et de notre législation. [...] Si supprimer le support ne supprime pas le discours, il lui ôte toute légitimité qu'il pourrait puiser dans notre droit positif. En effet, lorsque la loi interdit d'établir une distinction selon « la race », elle légitime paradoxalement, par simple raisonnement *a contrario* ou à rebours, l'opinion selon laquelle il existe des « races distinctes ». L'utilisation du terme « race » pour l'espèce humaine est, de plus, contraire à notre tradition constitutionnelle républicaine qui vise, depuis 1789, à nier le concept même de différence naturelle, différence par la naissance ou par la généalogie. [...] Il est inadmissible de voir s'inscrire le mot « race » dans notre droit positif — quand bien même c'est pour dénier toute portée à ce mot. L'inscrire, c'est quelque part le reconnaître et c'est justifier, en creux, l'idée et l'idéologie, les actes et les actions qu'il peut générer. [...] Ce scandale sémiotique qui a gravement profané et compromis l'unité de l'espèce humaine doit être congédié ! [...] Cette schizophrénie juridique doit être bannie. [...]

M. Christian Vanneste : [...] Vous semblez complètement oublier que le préjugé raciste, pour non scientifique qu'il soit, pour subjectif qu'il soit, est aussi celui qui, au siècle dernier, a atteint le mal absolu : il a tué des hommes, des femmes, des enfants, au nom de la race, c'est-à-dire simplement parce qu'ils étaient nés. Aucun autre mot que « race » ne recouvre cette réalité. On peut changer de religion, on peut passer d'un groupe ethnique à un autre, seule la race nous condamne à être définitivement ce que nous sommes dans l'esprit de celui qui nous condamne.

Le problème est diabolique et dialogique... : comment lutter contre le racisme et le caractériser juridiquement sans faire appel au concept de race ? En une analyse rapide, la distinction entre les deux types de dialogisme, interlocutif et interdiscursif, peut permettre de clarifier sommairement les diverses positions sur l'échiquier argumentatif.

Il y a d'une part des arguments reposant sur un dialogisme relatif à la situation d'énonciation : c'est la dénonciation de la « schizophrénie juridique » — c'est pourquoi je disais plus haut que parfois aucune hiérarchisation des voix n'était décidable : ici il y a incompatibilité entre /il n'y pas de races/ et /il ne faut pas discriminer selon la race/. L'incompatibilité provient des présupposés d'existence, que l'on retrouve aussi dans les adjectifs de relation (*racial*, *raciaux*), et peut-être aussi dans *raciste* *racisme* : tout dépend si l'on en donne ou non une définition « dialogique » (« qui discrimine en fonction de ce qu'il appelle la "race" »). Le Petit Robert donne de *racisme* la définition suivante : « théorie de la supériorité *des races*¹ », définition qui comporte elle aussi un présupposé existentiel, et présente donc la même « schizophrénie » que la législation².

Il y a d'autre part des arguments reposant sur un dialogisme relatif à des discours antérieurs, et là, les conclusions divergent. Soit elles sont en défaveur de la conservation du mot « race », en raison à la fois des présupposés axiologiques et de l'histoire — rappel de ce que le mot *race* a cautionné, à partir du moment où l'on admet que l'humanité peut être répartie en « races ». Soit elles sont, au contraire, en faveur de sa conservation, en raison de l'adéquation au vécu subjectif : argument du « aucun autre mot que "race" ne recouvre cette réalité » — autre type d'histoire, autre type de vérité de la nomination, non scientifique mais dialogique et identitaire : on se sent reconnu (dimension « ontologiquement constituante » de la nomination sur laquelle nous reviendrons).

5.4. Trois euphémismes

— Brûlante question des « ostensignes »

[11] « Les tenues et signes religieux interdits sont les signes ostensibles, tels que grande croix, voile ou kippa. Ne sont pas regar-

1. Je souligne.

2. Remarque : dans le rapport Stasi, le mot *race* est absent du texte des paragraphes intitulés « Des manifestations racistes et xénophobes » (§ 3.3.2.2), « Sanctionner fermement les comportements racistes ou antisémites » (§ 4.2.4), mais on lit dans la conclusion : « Affirmer le strict principe de neutralité par tous les agents publics. Inclure l'obligation de neutralité des personnels dans les contrats conclus avec les entreprises délégataires de service public et avec celles concourant au service public. À l'inverse, préciser que les agents publics ne peuvent être récusés en raison de leur sexe, **race**, religion ou pensée » (*Le Monde*, 12 décembre 2003, p. 24).

dés comme des signes manifestant une appartenance religieuse les signes discrets que sont par exemple médailles, petites croix, étoiles de David, mains de Fatimah, ou petits Corans ».

(Rapport Stasi, *Le Monde* du 12 décembre 2003, p. 23)

Visible / ostensible / ostentatoire : il s'agit là d'une échelle argumentative (Ducrot 1980), ainsi que le confirme le critère de la coordination par « et même » : *visible et même ostensible et même ostentatoire*, vs **ostentatoire et même ostensible* etc., et comme le dit P. Encrevé¹ : ostensible c'est plus que visible et moins qu'ostentatoire. Pour lui le paradoxe c'est que « les sages ont choisi comme exemples de signes ostensibles des signes qui sont plutôt ostentatoires² » (grande croix, kippa, voile). Autre paradoxe selon moi : ce choix est ressenti comme un « compromis³ » alors que théoriquement, on devrait avoir une loi plus « sévère » avec *ostensible* qu'on ne l'aurait eu avec *ostentatoire* : *ostensible* couvre potentiellement un plus grand nombre de signes⁴.

En principe, donc, il s'agit d'une loi plus sévère. Mais le choix d'« ostensible » est plutôt un euphémisme, à en juger par la définition que le Petit Robert donne d'*ostentation*⁵ : « mise en valeur *excessive* et *indiscreète* d'un avantage, [etc.] » (je souligne). Il y aurait un présupposé injurieux et à caractère intolérant à qualifier les voiles et autres « ostensignes » d'ostentatoires : suggérer par exemple que *le port du voile est une pratique provocante*, au pays de la liberté d'expression, sonne mal. En revanche *ostensible*,

1. Dans *Libération* du 12-12-03, p.3.

2. *Ibid.*

3. C'en est effectivement un, mais sur un autre plan : le choix du mot « ostensible » permet de ne pas se placer dans un camp particulier, celui des partisans de l'interdiction des signes « visibles », ou celui des partisans de l'interdiction des signes « ostentatoire » — c'étaient en effet là les deux seuls termes en lice au départ.

4. À preuve du reste la malencontreuse proposition d'extension (20-01-04) par Luc Ferry des signes proscrits aux bandanas, aux turbans de Sikhs, qui devraient être « invisibles » (?), et à « l'éventuelle pilosité de certains qui pourrait se transformer en signe religieux » — relevé par nous le 21-01-04 sur *France Musiques* — autrement dit la barbe : autre exemple d'évitement dénomiatif (l'euphémisme, ou la « nomination traversière »...), puisque interdire explicitement les « barbes » (dénomination que les médias n'ont pas manqué de rétablir) eût immédiatement été perçu comme caprice de despote, mais se limiter aux barbes « islamiques » eût bien entendu été discriminatoire et anti-laïque.

5. Mot auquel renvoie *ostentatoire* : « qui témoigne de l'ostentation ».

« qui est fait sans se cacher ou avec l'intention d'être remarqué », ne comporte pas ce présupposé. En outre le suffixe *-ible*, en situant le caractère remarquable dans le domaine de la virtualité, potentialise ce qui est actualisé dans *ostentatoire*, lequel adjectif comporte un présupposé d'existence et renvoie à l'intention d'un sujet (c'est un mot accusateur). La logique argumentative n'est pas la même, et bien que l'on soit globalement dans une loi visant expressément à « interdire », l'une est peut-être plus prohibitrice (*ostentatoire* : /vous n'avez pas le droit de montrer X, en raison de sa nature/) que l'autre, plutôt « protectrice » (*ostensible* : /on a le droit de ne pas voir X, indépendamment de sa nature/). Ainsi l'orientation argumentative l'emporte-t-elle sur la logique extensionnelle, et l'euphémisme est ici une « nomination diplomate ¹ ».

— Une fausse politesse

[12] Charles Pasqua : [...] // le droit du sol fait partie intégrante de la législation française // le seul point de désaccord que nous avons eu / avec le gouvernement actuel/pas seulement avec la gauche d'une manière générale // d'abord madame Guilloux a dit je vais rétablir le droit du sol // erreur monumentale // je veux bien en dire recourent pour être aimable que c'est une erreur / bon / parce qu'il n'a jamais été aboli

(émission *Public*, 7-12-97)

Tout autre est ici la stratégie : loin d'arrondir les angles (ce qu'il prétend pourtant faire), l'euphémisme a pour fonction de laisser entendre un autre mot plus insultant tout en prétendant rester poli. Il est contraint pour ce faire de s'avouer comme tel par commentaire métadiscursif, avec pour principal résultat que l'on « entend » la *connerie* (ou quelque chose de ce genre, mais le mot n'est pas dit) sous l'« erreur » (mot réellement prononcé). La nomination euphémique est en quelque sorte ici une *crypto-nomination*.

1. On pourrait montrer que le choix de l'adjectif « ostensible » répond à une stratégie de minimisation qui relève d'un « face-work » intercommunautaire (sur minimisation et « face-work », voir Kerbrat-Orecchioni, à paraître 2004).

— Une volte-face axiologique

[13] JCVD : Ille les héros se font grâce aux bons directeurs/le problème avec les vrais zhéros comme Stalone et Arnold c'est des gens qui sont control freak/alors on aime pas tellement ç'qu'on leur dise // ils font leur propre az c'est des stars/c'est pas des : comme ça/i z'ont u leur manière de/i sont nés en Amérique/Sla et il est né en Amérique i z'ont fait leur chemin eux-mêmes alors c'est très dur quand on fait le chemin nous-même // d de recevoir des conseils alors j'ai j c'est la première fois dans ma vie/que j'me suis abaissé/que j'me suis non pas abaissé c'est un mot tout à fait ridicule/que j'me suis ouvert // aux conseils/de Ringo Lam et::: je je crois qu'il a fait quelque chose de bien

(Interview TV de J. C. Van Damme, Canal Jimmy 2001)

L'euphémisme (« que j'me suis ouvert ») est une auto-correction : le locuteur s'est laissé piéger pour ainsi dire dans le vif de la nomination, et a produit ce que l'on pourrait appeler une *caco-nomination* dont il ne veut pas assumer l'axiologie négative, d'où le commentaire métadiscursif et la contre-proposition. Ce n'est pas tout à fait la même chose que la poly-indexicabilité, car JCVD récusé a posteriori la possibilité n° 1, et se défausse rétroactivement de son statut d'énonciateur pour la première nomination. L'euphémisme rectificateur de la seconde est ainsi une *contre-nomination*.

6. Les enjeux de la nomination ou le « propre du nom ¹ »

Tous les exemples que l'on a passés en revue illustrent bien le fait que la nomination n'engage pas à rien. Elle n'est pas qu'affaire d'expression d'un « contenu à dire », avec plus ou moins de « réussite » (inter-compréhension) et de précision (adéquation référentielle). Par elle le locuteur est confronté à d'autres discours (*in praesentia* : dialogisme interlocutif, et *in absentia* : dialogisme interdiscursif) qu'il est amené aussi bien à rallier à sa cause qu'à affronter

1. Expression de Siblot (2001).

— la nomination, toujours insérée dans un ensemble de pratiques, est elle-même une pratique, et à ce titre elle est le lieu comme on l'a vu de diverses « manœuvres » dont on peut à présent se demander d'où elles tirent leur efficacité. Deux pistes :

- d'un point de vue argumentatif (plus précisément, dans le cadre d'une théorie du type de la théorie de l'argumentation dans la langue d'Anscombe et Ducrot, tout mot donne à l'énoncé auquel il appartient une orientation, et en conséquence, ouvre ou ferme un (des) paradigme(s) d'enchaînements : le champ des discours au sein desquels intervient la nomination n'est ni homogène ni désordonné — si l'on prend la métaphore du puzzle, on pourrait dire que ce n'est pas un puzzle mais plusieurs, et qu'à l'intérieur d'un même puzzle, les pièces ne se combinent pas librement. Ainsi la nomination est-elle toujours une gestion aussi bien de son amont que de son aval discursif, de sorte que tous les partenaires interlocutifs doivent se situer à l'intérieur de ces puzzles et suivre les lignes qu'ils ont amorcées et qui contribuent à l'agencement des pièces ;

- d'un point de vue « référentiel » (la référence, ou la construction de la référence, étant sans doute la première visée de la nomination), toute nomination a un effet d'ordre « ontologique » (catégorisation), c'est-à-dire que : dire de quoi que ce soit que c'est un X, c'est (1) présenter X comme un découpage référentiel partagé et « existant », et (2) doter le « quoi que ce soit » que l'on nomme X des propriétés (présentées comme « réelles ») correspondant à celles que véhicule X. Bref, pour et entre les locuteurs, et pour le temps du discours/de l'interaction, la nomination contribue à *constituer* le monde partagé.

Je mettrai l'accent sur le deuxième aspect, non seulement parce que c'est celui qui est le plus directement relié à la problématique de la nomination, mais aussi parce qu'il me semble logiquement premier — il y a quelque chose de « démiurgique » dans la nomination, sans lequel elle n'aurait sans doute pas de force argumentative. On pourrait peut-être voir là comme une *valeur illocutoire* de la nomination, considérée comme un acte de langage : nommer, c'est à la fois proposer et entériner un monde. Cela n'est bien entendu nullement performatif (sauf peut-être dans la *Genèse*...) : il n'empêche cependant que par la nomination « le monde » émerge dans le discours sous une forme en quelque sorte « officielle », qui peut être plus

ou moins transitoire mais dont les partenaires interlocutifs doivent tenir compte, et qu'en retour la nomination a tendance à « prendre » — comme une sorte de ciment —, chargée de ce réel qu'elle fait émerger, et à se détacher du point de vue énonciatif auquel elle est rattachée pour laisser se stabiliser des « choses » par elle modelées et qui prennent leur autonomie ¹.

La nomination a des enjeux « dans le réel », d'où la possibilité de conflits ², lesquels conflits n'auraient pas lieu si la nomination n'installait pas un certain type de rapport au monde, qu'il serait sans doute caricatural d'approcher seulement sur le mode de l'« illusion catégorielle » (même si, à n'en pas douter, cela existe) — point que j'aborderai en dernier lieu, soulevant à mon tour (emboîtant le pas à Siblot) la question du « propre du nom ».

6.1. Disparité compétentielle et conflits de catégorisation

• La bonne distance

[I4] N : Vous êtes mariée ?

JF : Non.

N : Célibataire ?

JF : Non.

N : Ni mariée ni célibataire. (*paraverbal : mimiques d'effort intellectuel intense de la part de N, regards vers l'assistance et la caméra ; rires de l'assistance*)

JF : Ouais.

N : ... (*paraverbal : diverses mimiques incompréhensives, ironiques et entendues. Rires de l'assistance*)

1. Cela ne signifie nullement que le « monde » n'émerge que par/à travers l'activité discursive : il y a parallèlement toutes les autres pratiques, et aussi, bien sûr, la perception (pas seulement visuelle) — l'émergence du monde est multiplesment polysémiotique.

2. Voir les négociations sur les signes analysées par Kerbrat-Orecchioni (2000) ; on verra que les conflits peuvent aussi concerner les suites interactives de la nomination. À un autre niveau, ces conflits pourraient être le reflet d'une dialectique plus profonde entre le fixe et le mouvant, comme deux tendances antinomiques et complémentaires : l'une, où les compétences évoluent, s'ajustent, pour répondre aux nécessités de la communication, toujours contrebalancée par l'autre, inverse, qui agit comme une sorte de frein et cherche à pétrifier le sens — l'attraction terminologique, la force de la norme, reflèteraient peut-être un désir de stabilité « mondaine », le refus d'un monde dans lequel les choses seraient ballottées comme le peuvent être les mots dans le discours, une sorte d'angoisse de la débâcle...

JF : J'ai un copain.

N : Oui mais vous êtes célibataire ?

JF : Ben non j'ai un copain.

N : Célibataire c'est l'inverse de marié vous savez (*rires de l'assistance*).

(France 2, émission *Que le meilleur gagne plus* du 30 juin 1994, se déroulant entre Nagui (N), présentateur-animateur, et une jeune fille (JF) participant au jeu)

Il s'agit d'un dialogue que j'ai commenté naguère (1998) pour défendre et illustrer l'approche polylectale (Berrendonner et al. 1983) en sémantique lexicale et l'articuler avec approche structurale et théorie des prototypes, en conciliant ces approches que l'on présente généralement comme adverses¹. J'ai soutenu que N et JF utilisaient deux « lectes » différents, l'un (N) où *marié/célibataire* est une opposition de contradictoires (tiers exclu), de sorte que *célibataire* s'y applique à l'ensemble des « non-mariés », fussent-ils en couple ; l'autre où il y a une tierce possibilité, *célibataire* ne s'appliquant qu'aux solitaires, et laissant les partenaires des couples non mariés en quête de dénomination.

Ce qui m'intéresse n'est pas ici la modélisation des disparités compétentielles affichées², mais l'enjeu de la nomination (et de la catégorisation qui en découle) par rapport à la gestion globale de l'interaction.

Mon hypothèse³ est qu'il y a un double jeu de N :

1. Kleiber 1990 montre que c'est là forcer le trait.

2. Je dis « affichées » parce qu'il est très probable que N maîtrise, si ce n'est pratique au quotidien, le lecte de JF, mais il est comme on va le voir avantageux pour lui de se cantonner dans le lecte « normatif » de l'antonymie de contradictoires dans la mesure où cela sert ses buts interactifs.

3. Problème épistémologique : entre sous-interpréter et sur-interpréter, où tracer la frontière, et sur quoi s'appuyer ? Ici je ne dispose que d'un critère « externe » : ayant regardé plusieurs fois l'émission TV en question, je sais que son ressort principal est la « mise en boîte » par N de victimes consentantes choisies dans le public, petites humiliations sous forme d'un humour faussement complice (tendance gauloise) lorsqu'il s'agit de garçons, semi-drague lorsqu'il s'agit de filles. Comme JF est assez jolie, on peut aisément en inférer que la drague « plane ». Cela n'exclut pas la possibilité de critères internes, les intentions interactives de N étant sans doute en partie décelables dans le paraverbal, dont je ne dispose pas (hormis dans mon souvenir) : mimiques malicieuses de N, comportement de « parade », etc.

- d'un côté, il revendique une norme lexicale à laquelle il n'adhère pas forcément mais qui a « pignon sur rue¹ », preuve en est qu'il « gagne », pour s'en tenir du moins à la bataille lexicale (il a « le dernier mot »). Pourquoi gagne-t-il ? Autorité de l'animateur sans doute, mais aussi force de la norme, du « bien parler » (dialogisme régulateur, impliquant autrui en général comme force de pression, soumis à la même loi dont on ne peut par conséquent s'exciper à titre individuel) ;

- mais d'un autre côté, si JF résiste, c'est sans doute moins pour des raisons « lectales », que pour ne pas ouvrir la voie à la drague dont elle serait assurément l'objet si elle consentait à se reconnaître « célibataire² » — drague à laquelle l'existence déclarée d'un « copain » barre certes déjà un peu la route, mais on peut penser que l'acceptation du label *célibataire* suggérerait que la concurrence est encore légitimement ouverte, ce qui n'est plus le cas avec *non célibataire*. Ceci m'incite à dire que N la rejoint sans le dire sur l'axe [couple] vs [non-couple] pour caractériser /célibataire/, alors même qu'il brandit [marié] vs [non-marié] : il mène donc un double jeu. Le refus du terme par JF, le fait que chacun campe sur ses positions, est en tous cas ici une gestion des suites interactives — ainsi toute nomination ouvre-t-elle (ou ferme-t-elle) la voie non seulement à des discours, mais aussi, plus largement, à des comportements. En l'occurrence, N gagne la bataille lexicale, mais ce n'est qu'un pis-aller, puisque JF gagne quant à elle la bataille anti-drague...

• Une dimension longitudinale

[15] L1 : Quand même, le langage c'est référentiel. Si je demande à quelqu'un de me rapporter des nouilles, en principe il va me rapporter ce que je veux.

L2 : Ben bien sûr... En revanche si tu lui demandes des pâtes, là il va peut-être pas te rapporter ce que tu veux.

L1 : Hein ?

L2 : Ben les nouilles et les pâtes c'est pas la même chose.

L1 : Ah bon. Pour moi c'est exactement la même chose.

L2 : Les nouilles c'est une sorte de pâtes.

1. Lecte « usurpateur » selon Berrendonner et al. (1983).

2. Ajoutons à cela, très certainement, la volonté de ménager ledit « copain », lequel, qu'il soit dans le public ou devant son écran, entendraît à n'en pas douter sous le mot de « célibataire » un déni de leur relation de couple.

L1 : Les nouilles c'est une sorte de pâtes ?

L2 : Ben oui, sur un paquet de pâtes t'as jamais écrit « pâtes ». T'as écrit ou « spaghetti » ou « nouilles » ou « tagliatelles » mais en tout cas... ou « macaroni » ou « coquillettes ». On vérifiera, hein, mais j'crois pas.

L1 : Et sur les paquets de nouilles, y a écrit « nouilles » ?

L2 : Ben oui. Mais les nouilles c'est pas mes préférées ¹.

On ne campe pas toujours sur ses positions lexicales, et les enjeux ne sont pas toujours capitaux... Je ne développe pas l'exemple : on voit aisément que le décalage compéteciel concerne le statut hypo — ou hypéronymique de « nouilles ». L'important est que ce décalage *se réduit* : les compéteces évoluent et s'inter-ajustent — il y a une dimension longitudinale de la nomination ².

Cette dimension longitudinale relève tout autant du dialogisme interlocutif que du dialogisme interdiscursif (il me semble que les deux se recouvrent quand il s'agit de l'histoire conversationnelle). Elle peut avoir des conséquences relationnelles au long cours qui soulèvent un problème scientifique très délicat, dès lors que l'on a affaire à un facteur qui peut être de grand poids, ainsi que l'énonce éloquentement un personnage d'Alice Ferney :

Non, dit Ève, les scènes me détruisent, parce que je découvre ce qu'il pense de moi. Et quand j'essaie de parler calmement, quand je ne dis pas ce que je pense, pour calmer l'atmosphère, ça ne ménage rien du tout : car les mots tirent des trains de mots, tous ceux que le passé a entendus. Chaque mot est devenu un collier de mots. Quand tu en prononces un, n'importe lequel, un tout petit anodin de rien du tout, les oreilles de l'autre entendent le collier entier, et il s'énerve pour un seul petit mot qui n'aurait rien fait s'il n'y avait pas le passé, toutes ces traces, des mots qui s'enfilent les uns derrière les autres (A. Ferney, *La conversation amoureuse*, 2000, Actes Sud : 261).

... mais qui est de l'ordre de l'inobservable (ou du difficilement observable). Il faudrait être à demeure caché sous le tapis pour observer cela — à moins de s'auto-observer ³...

1. Dialogue entre deux linguistes, relevé par nous.

2. Qui concerne ici l'évolution du signifié. Pour d'autres de l'importance des facteurs temporels dans la nomination, voir notre article de 2001.

3. Peut-être E. Defay, s'il s'enregistre assez longtemps, pourra-t-il faire quelques

À ce problème de la dimension longitudinale se rattachent aussi, dans un ordre moins « privé », plus « historico-culturel », de phénomènes du type de ceux que pointe Kundera avec le « Petit lexique de mots incompris » de *L'insoutenable légèreté de l'être* — problème toutefois un peu différent de celui que posent les scènes de ménage (ou d'autres interactions privées plus pacifiques et tout autant « ritualisées »), et qui n'engage pas seulement l'opposition collectif/individuel : les « mots incompris » de Kundera sont des mots en quelque sorte à « sens égal » et à « inter-discursivité non partagée » (c'est le malentendu interculturel), tandis que dans les scènes de ménage, l'inter-discursivité est partagée — c'est précisément ce partage qui alimente la tension. Une petite typologie reste à faire en la matière.

6.2. Nomination et « illusion catégorielle » ?

Venons-en à présent à la question annoncée du propre du nom : si les divergences de catégorisation peuvent faire conflit, c'est parce qu'elles entérinent des « versions » du monde différentes — les questions langagières ont des conséquences « ontiques ».

Siblot y voit « le propre du nom » (comme partie du discours) : le nom est le « lieu privilégié du processus d'essentialisation et de réification du sens » (2001 : 207), ce qu'il met en relation avec le mécanisme d'incidence interne propre au nom dans la psychomécanique guillaumienne : « Le nom opère de manière autonome et première sa référénciation » (*ibid.*).

Suggestion personnelle, pour en revenir à ma proposition initiale, la pertinence du SN plutôt que du N dans la nomination¹ : on peut soutenir que le N dans l'énoncé n'a pas d'incidence interne mais qu'il est incident à son déterminant, qui est le véritable socle — et effectivement, la fonction essentialisante du nom se retrouve dans les pronoms, qui sont les exacts équivalents des SN (en dépit de leur nom de « pronoms » : ce sont plutôt des pro-SN). Soient les

hypothèses sur ces réseaux lexicaux qui ne sont pas à proprement parler idiolectaux mais plutôt « idio-interactifs », se façonnant petit à petit (quoique peut-être parfois très vite ?) dans les histoires conversationnelles.

1. Mais le SN engage le N, évidemment, et ce qui vaut pour le SN vaut pour le N, emblématiquement.

exemples suivants, où l'anaphore pronominale postule (hypostasie) un référent « trans-historique ».

• **Les « référents trans-historiques »**

[16] Les Anglais, ils nous ont déjà brûlé Jeanne d'Arc, et voilà maintenant qu'ils ne veulent pas entrer dans l'Europe

[17] Histoire du Pot Lyonnais

ses différentes étapes

Au Moyen-Âge, il s'appelle

l'Asnée* et contient 93 litres

Au XVI^e siècle c'est le Pot

il est ramené à 2,08 litres

Au XVII^e siècle il diminue Encore

et ne contient plus que 1,04 litre

Au XIX^e siècle (1843) il est ramené

à 46 cl : 1/2 pinte

Depuis plus de 150 ans ce Pot fait partie de

LA TRADITION LYONNAISE

*unité de mesure : ce qu'un âne peut porter soit 93 litres

Le problème de ces « référents trans-historiques » ne doit pas être confondu avec celui des référents évolutifs¹, où un « même » objet, substantiellement, est malmené au point de perdre son appartenance catégorielle — le délicat de l'affaire étant de localiser le seuil de décatégorisation. Ici on a affaire, à l'inverse, à des réalités substantiellement différentes, mais iso-catégorisées. Nos deux exemples ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière.

En [16], l'identité référentielle prétendue est pseudo-garantie par l'identité d'appellation : l'anaphore engage dans les deux cas un peuple que l'on peut appeler « les Anglais », malgré l'évidente non-identité substantielle. Le référent « générique » peut être assimilé à un prototype : ce que l'on prédique de la classe n'est pas forcément vrai de ses membres pris individuellement², ainsi « Les Anglais ont brûlé Jeanne d'Arc » n'a pas les mêmes conditions de vérité que*

1. Problème de la célèbre recette du Chicken Korma de Brown et Yule ; pour une revue récente du problème, et une révision de son traitement, voir Franckel 2002.

2. Comme nous l'a fait remarquer D. Creissels (communication privée).

« Tous les Anglais ont brûlé Jeanne d'Arc » (l'assomption de la première n'implique pas l'assomption de la seconde). Il y a donc un double mouvement :

- un détachement de la référence par rapport à l'extralinguistique (détachement d'ordre « logico-linguistique » ?), qui permet le sophisme (les Anglais d'aujourd'hui doivent assumer la charge des actes des Anglais de jadis, puisqu'ils portent le même nom — ce qui masque discursivement que ce ne sont pas les mêmes substantiellement ¹),
- et inversement, un « effet de réel » de l'iso-catégorisation qui est argumentativement exploitable : d'un côté ce ne sont pas des Anglais en particulier, mais des Anglais en général ; cette généralité peut voyager dans le temps et permettre d'adresser un reproche, à travers les Anglais en général d'hier, aux Anglais en général d'aujourd'hui, qui rejaillira sur les Anglais en particulier d'aujourd'hui (n'importe lequel, pourvu qu'il puisse n'être envisagé que comme appartenant à sa catégorie).

Beaucoup plus étrange, mais bel et bien authentique, et circulant encore sur les tables lyonnaises, l'exemple [17²] où le pronom à lui seul permet de « créer » une sorte de catégorie naturelle (!) des /récipients lyonnais destinés à contenir du vin/, trans-historique, indépendante de l'appellation et des propriétés substantielles. Sans m'attarder sur la datation contradictoire (« Au XVI^e siècle, il s'appelle... » vs « Depuis plus de 150 ans... ») — qui montre tout de même qu'il y a un problème d'« identité trans-historique » de la « catégorie » — je relèverai plutôt les pronoms qui à partir du « Pot Lyonnais » de l'intitulé du texte tissent une chaîne anaphorique « *il s'appelle l'Asnée* », « *il est ramené à...* » qui suppose une identité à soi-même d'« avant le Pot » (même présupposé dans « il est ramené à », et peut-être dans « depuis plus de 150 ans *ce* Pot... », le « ce » suggérant qu'il y en a d'autres — susnommés ?). C'est en tous cas me semble-t-il le pronom qui crée cette illusion catégorielle en concaténant les objets

1. Sophisme extrêmement courant (et sans doute en rapport avec l'« argumentation par l'essence », Plantin 1990 : 311), en particulier dans les discours xénophobes et racistes, mais pas seulement : le célèbre texte de Descartes sur le morceau de cire dans les *Méditations métaphysiques* repose sur ce même sophisme de l'identité d'appellation valant pour une identité d'être (« hanc ceram »).

2. Relevé dans un restaurant, le texte ornant le fameux « pot ».

dans une chaîne généalogique qui en affirme l'identité « essentielle », identité caténaire et d'ordre purement discursif, qui fait fi autant de la discontinuité de substance que d'appellation. Le pouvoir essentialisant de la nomination par le nom culmine dans le pronom ¹.

Le sens étant ainsi « réifié » (Siblot), on peut avoir pour effet en retour que certaines relations dénominatives sont figées, ce qui permet aux locuteurs de faire un partage entre *adéquation* vs *inadéquation dénominative*.

• **L'« acharnement terminologique », ou le « mot juste »**

Je reprends l'expression d'« acharnement terminologique » à Le Guern (à paraître), qui — à partir de l'exemple de la paire « pilier » vs « pilastre » — critique la pertinence de la recherche de la précision dénominative maximale (recherche de l'hyponyme le plus pointu) chez les professionnels de la description architecturale destinée aux non-voyants : en effet des catégories visuelles interviennent en sus chez les voyants dans le processus interprétatif, sans lesquelles le « mot juste » peut être trompeur, alors que le mot « impropre » pallie le manque pour les non-voyants et trouve ainsi une plus grande « justesse ». Une guide s'est vue fortement réprimander pour avoir utilisé « pilastre » pour « pilier » lors d'une visite. Or *pilier* en langue véhicule une idée d'épaisseur, non présente dans *pilastre*, et les référents visés (techniquement, des « piliers ») avaient en l'occurrence une gracilité dont un non-voyant ne pouvait avoir l'expérience directe ; par ailleurs, les petits piliers en question présentaient des motifs identiques à ceux de pilastres (au sens technique, et qui avaient été ainsi désignées lors de la description) se trouvant au niveau inférieur de l'édifice, avec un effet d'écho visuel qui échappait bien entendu aux non-voyants, mais que pouvait rendre l'utilisation du même mot dans la désignation. Le Guern montre bien les insuffisances de la « justesse terminologique » de rigueur chez les professionnels de la description : cette justesse est calquée sur la connaissance d'un monde « objectif », alors que serait plus pertinente une description faisant appel à l'expérience d'un monde « vécu », moins rempli d'objets que constitué de processus de perception dont le discours peut essayer de trouver un équivalent homologique, fût-ce au

1. Comme pro-syntagme. On pourrait distinguer, dans les « pouvoirs » du syntagme, ce qui relève du déterminant : l'attachement référentiel, vs ce qui relève du nom : le « contour » catégoriel.

détriment de la terminologie en vigueur. L'« adéquation terminologique » n'est donc pas toujours « nominativement adéquate¹ ».

Mais — si inadéquante puisse-t-elle parfois être — l'adéquation terminologique fonctionne néanmoins comme un rappel à l'ordre, se donnant comme une sorte de « dire vrai », ainsi que le dit Boileau :

[18] Mais moi, vivre à Paris ! Eh ! Qu'y voudrais-je faire ?
 Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir
 Et, quand je le pourrais, je n'y puis consentir.
 Je ne sais point en lâche essayer les outrages
 D'un faquin orgueilleux qui vous tient à ses gages,
 De mes sonnets mielleux lasser tout l'univers
 Et vendre au plus offrant mon encens et mes vers :
 Pour un si bas emploi ma muse est trop altière,
 Je suis rustique et fier, et j'ai l'âme grossière :
 Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom ;
 J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.
 (*Satires*, I, v. 42-52)

C'est un pamphlet contre la veulerie courtisane, sa rhétorique menteuse et — Boileau jetant le bébé avec l'eau du bain, ou du moins faisant mine de le faire : car sa rhétorique de la « sincérité » est bien loin d'être rustique, du reste les alexandrins sont-ils rustiques ? — contre les raffinements (dé)nominatifs qui vont de pair, entre autres (*elocutio*) : l'attaque, et la profession de foi de transparence énonciative, culminent ainsi dans la « tautologie dénominative » (« j'appelle un chat un chat »), laquelle est sophistique dans la double mesure où elle présuppose ce qu'elle pose et où elle assimile ce qui devrait être dissocié (la distinction chat-référent/chat-appellation subit un camouflage discursif).

L'expression *appeler un chat un chat* a fait fortune, et cette fortune signale sans doute l'existence d'un topos de la « nomination

1. La nomination entre voyants et non-voyants soulève nombre de problèmes passionnants, dont celui-ci : elle engage un type particulier de dialogisme interlocutif qui doit intégrer comme paramètres de « réglage » les particularités perceptuelles de l'autre, qui font qu'il y a dans le « monde de référence » des zones qui ne sont ni partagées ni partageables, du moins sans médiation.

transparente » ou « juste ¹ » : l'expression fonctionne comme commentaire métadiscursif qui donne une consigne interprétative de la nomination annoncée comme une *ortho-nomination*.

La nomination « adéquate » fonctionne ainsi comme *norme*. Cette norme, quand elle n'est pas « auto-instituée » comme dans certains des exemples précédents, est de nature dialogique : il faut utiliser le terme en circulation dans telle ou telle communauté parlante et qui permet à chacun de reconnaître de quoi l'on parle :

[19] CP : [...] euh le problème auquel on est confronté maintenant il est d'une autre nature // euh et ce qui provoque des réactions/c'est notamment les comportements des gens/qui refusent // euh: les lois françaises // et qui prétendent sur le territoire national/avoir/euh : leur vie régie par d'autres dispositions [que celles

MF : [ça s'appelle la montée du communautarisme]

CP : de nos propres lois/alors c'est] la montée du communautarisme/c'est la montée de l'intégrisme musulman b ben tout le monde le sait (émission *Public*, 7-12-97)

Autre figure métadiscursive introductrice de l'ortho-nomination (qui est ici une hétéro-correction), le « ça s'appelle... ». C'est le rôle du meneur de débat (Michel Field) d'amener CP (Charles Pasqua) à tenir un propos « sans masque », ou du moins décodable par le public et surtout rattachable à d'autres discours déjà entendus. Il peut être amené pour ce faire à intervenir comme arbitre dénominatif, s'autorisant une intrusion — c'en est une : la phrase de CP est en cours (critère syntaxique) et ne présente pas de « ralentissement pour offre de tour ² ». Au contraire il y a chevauchement, ce qui

1. Comme le suggère en effet une enquête très rapide menée via Google, l'expression se rencontre le plus souvent dans des discours défendant des positions « extrêmes » ou présentées comme telles — qui ne soient pas « de compromis ». On la rencontre aussi, hors terrain politique, dans les discours scientifiques, lorsqu'il s'agit de revendiquer une rigueur dénominative : Siblot (2001) « Il convient d'appeler un chat un chat, et un acte de catégorisation nominale une nomination »... (ici on a en outre malicieuse allusion littéraire, l'énoncé reconduisant le schéma du vers de Boileau, *l'appeler un chat un chat, et Y [Rolet] un acte de catégorisation nominale] un Z [un fripon/lune nomination]*).

2. « Ralentissement pour offre de tour », en abrégé [Rof], Rittaud-Huttinet 2002 : 456, pour qui le signifiant [Rof] pouvant être décrit comme la conjonction des traits suivants : voyelle allongée sur la dernière syllabe, + absence d'accent tonique, + intonation descendante, le tout suivi d'un silence : rien de tout cela ici.

montre bien que MF revendique une légitimité d'intervention. Légitimité qui lui est reconnue (la « norme » est validée pour un temps) car CP se plie à la règle et adopte immédiatement la formulation proposée (cela étant, c'est pour « bifurquer » immédiatement après en restreignant considérablement le champ, passage de « montée du communautarisme » à « montée de l'intégrisme musulman »). Le « ben tout le monde le sait » est peut-être une justification par rapport au reproche implicite de n'avoir pas « appelé un chat un chat », mais peut-être aussi une précaution a posteriori pour n'avoir pas pris de pincettes en faisant apparaître dans le discours « la montée de l'intégrisme musulman » (avec présupposé d'existence) — le fait que MF lui ait ouvert la voie en l'incitant à ne pas prendre de gants n'était peut-être pas suffisant.

Quoi qu'il en soit, ce n'est donc pas toujours l'« illusion catégorielle » qui est le fin mot de la nomination : le « partage catégoriel » (condition de possibilité de toute interaction communicative), qu'il soit à construire (métaphores, périphrases, etc.) ou qu'il soit préalablement ratifié (terminologies, « ortho-nomination »), en dépend également — telle est l'ambivalence de la nomination, qui peut être vessie et lanterne. Pour illustrer le côté « lanterne » (le côté « vessie » ayant déjà été suffisamment illustré par les diverses manipulations argumentatives que permet de faire la nomination, ex. 1, 2, 11, 12, 13, 14, 16, 17), j'emprunterai pour finir quelques exemples à un petit dictionnaire récemment paru qui propose toute une série de néologismes pour désigner des « petits tracas de la vie quotidienne » auxquels aucun mot français existant ne permet de référer simplement, bien que tout un chacun — du moins les auteurs le prétendent-ils : à charge au lecteur de vérifier sur pièces — y ait fréquemment affaire.

Souffrir avec précision...

...c'est mieux savoir vivre mal¹ ! Ce petit dictionnaire me permet

1. « Certains tracas, on se croyait seul à les subir alors même qu'on était nombreux à les partager. Dès lors, les répertoire et leur donner un nom nous apparut de nécessité publique [...] Il arrive à tous les automobilistes de manquer la bretelle d'autoroute, et cela pour de multiples raisons (distraction, mauvaise connaissance du parcours), mais "le camion qui vous masque systématiquement le panneau" ne méritait-il pas de devenir un mot usuel ? [...] *Le baleinié* n'a d'autre ambition que d'accompagner et de consoler ceux qui ressentent l'exil de l'infortune. [...] Souffrir avec précision, c'est mieux savoir vivre mal » (Murillo, Leguay et Esterman, *Le Baleinié. Dictionnaire des tracas*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 8-10).

d'illustrer pour finir deux points, qui me paraissent l'un comme l'autre centraux dans la problématique de la nomination. Tout d'abord, un petit florilège des néologismes du Baleinié :

[20] *Agulette, n. f.* : Repas avec des personnes qui vous veulent du bien et qui n'aiment pas les Noirs

Bernardchatelier, n. m. : Ami qui n'est pas là parce qu'il est mort

Boulbos, n. m. : Camion qui vous masque systématiquement le panneau sur l'autoroute

Davernude, n. f. : Personne qui vous embrasse comme du bon pain et dont vous êtes incapables de vous souvenir du nom.

Émiljandou, n. f. : Vieille eau des fleurs

Empolèse, n. f. : disparition momentanée du désir amoureux pour un rien, une bricole, une faute de goût

Gointran, n. m. : Empreinte de siège grillagé sur la peau

Jagun, n. m. : Langage à base d'infinitifs, de « il », de « elle » et de « on », pour éviter le « tu » et le « vous » (avec la maman de sa fiancée, son vieil instituteur communiste, une *davernude*...)

Pégaudie, n. f. : Longue attente avec musique « Grand Siècle » dans l'écouteur du combiné du téléphone

Rojémario (être), n. m. invariable : Être choisi par le prestidigitateur

Xu, n. m. : Objet bien rangé mais où ?

Se xéloper, verbe : se sentir sans charme, sans saveur et sans conversation

Premier point, à propos de la nomination et du rapport sujets/sujets : le principe du partage catégoriel est revendiqué. Quand une chose est partagée dans la pratique, elle mérite de pouvoir l'être dans le discours — ce qui a pour corrélat, fait remarquable, le privilège du nom (on revient au problème du « propre du nom ») : même si les tracas sont plutôt d'ordre événementiel, le besoin catégoriel privilégie cette partie du discours. Il y a essentiellement des noms dans ce dictionnaire, les verbes tels que *se xéloper* y sont denrée rare. La préface résume du reste l'ambition du dictionnaire dans la formule « donner un nom ». Le partage dont la recherche justifie ces néologismes (idée que s'il existe une catégorie partagée/partageable, on se sent moins seul dans son malheur : le nom brise « l'exil de l'infortune ») est redoublé dans les antonomases (*bernardchatelier, émiljandou, rojémario*) dont le caractère dialogique fonctionne ici à

plein, puisque le principe même de la nomination antonomastique repose sur l'idée que l'on peut appliquer à son propre cas (ou à d'autres cas) l'expérience vécue d'autrui et/ou que l'on partage un jugement sur autrui (qui est une valeur ¹).

Second point, à propos de la nomination et du rapport sujet/monde : « illusion » catégorielle ou « illumination » (non pas au sens d'hallucination, mais d'éclairage : lanterne) ? Les néologismes proposés produisent une impression de grande « spécificité » sémantique (longueur des définitions, périphrases pour délimiter les contours catégoriels) qui est peut-être trompeuse : illusion « gallo-centriste », dans la mesure où précisément les catégories délimitées n'existent pas en français. L'impression de « spécificité » procède d'un regard porté depuis l'extérieur du système, que je comparerais volontiers à l'effet d'étrangeté et d'arbitraire total (précisons : pas l'arbitraire du signifiant, mais celui du tracé catégoriel : arbitraire très difficile à percevoir quand il s'agit de sa propre langue, très facile quand on se confronte à celle des autres) pour un locuteur français ou anglais de la catégorie *l'thawa* en schwanee, à peu près paraphrasable par la notion de « silhouette fourchue » (Whorf 1969 : 158-160), et qui permet de dire à peu près de la même manière deux phrases qui se traduisent en français par « J'écarte la branche » et « J'ai un orteil supplémentaire à mon pied ² ». Et Whorf de conclure : « Les logiciens et les observateurs Schwanee considéreraient les deux faits comme intrinsèquement similaires ». Ce qui revient à dire que si l'on possède la catégorie, on l'utilise simplement — elle n'est d'un maniement compliqué que depuis l'extérieur du système.

Or, après avoir feuilleté le dictionnaire de néologismes et m'être attardé sur quelques-uns, je me suis aperçu que cela avait un effet et facilitait l'identification de certains phénomènes — en l'occurrence, avec l'exemple d'*empolèse*. Le soir même, devant un film, je me suis surpris à identifier la chose en me disant « Tiens, un... » — et là, un

1. Le partage peut être un hommage : *bernardchatelier*.

2. Respectivement : *ni-l'thawa-'k-o-n-a* [je — silhouette fourchue — arbre, buisson, partie d'arbre ou tout autre objet de la même forme générale — action de la main — je] et *ni-l'thawa-'ko-thite* [je — silhouette fourchue — objet de même forme générale que la branche — appartenant aux orteils], et dont Whorf donne les paraphrases suivantes : « je le (quelque chose comme une branche d'arbre) en l'écartant ou en l'ouvrant à l'endroit où il est fourchu », et « j'ai un orteil supplémentaire qui émerge d'un orteil normal en faisant une fourche comme une branche ».

blanc, comme lorsque l'on a « le mot sur le bout de la langue » : j'avais oublié le signifiant proposé, mais conservé la catégorie, qui était devenue simple et quasi prête à l'emploi (n'eût été l'oubli du Sa). Cela indique que les mots fournissent des raccourcis catégoriels, des « profils disponibles », agglomérats solidifiés de traits sémantiques qui permettent de cartographier la « réalité », avec un *gain intelligible* pour le sujet qui gagne en « prise » sur elle. Ainsi dans le cas des tracas : avec des mots pour (se) les dire, on peut « souffrir *avec précision* » et « *mieux savoir* vivre mal ». La nomination néologique modifie quelque chose dans le rapport au monde.

Conclusion(s)

Rapports sujets/sujets, rapports sujets/monde

Il y aurait deux paradigmes,

- (a) la langue comme instrument de connaissance, de représentation du monde, c'est-à-dire conçue dans un rapport sujet/objet (Cadiot/Visetti), et
- (b) la langue comme « instrument/vecteur » émergeant des échanges qu'elle crée (permet), c'est-à-dire conçue dans un rapport sujet/sujet (et discours : cf. les deux dialogismes),

... ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'objet en (b), ni qu'il n'y a pas de rapport sujet/sujet en (a). Mais dans le premier cas (a) c'est plutôt l'immersion dans une objectivité « partagée » qui permet le rapport des sujets — ils ont les mêmes *modes d'immersion* (les « accès » de Cadiot et Visetti) que le langage « reflète ». Cela sémiotise le référent, conçu sur un mode phénoménologique qui appréhende le monde comme un réseau de pratiques. Dans le second cas (b), c'est au contraire l'objet qui émerge dans l'espace de l'intersubjectivité, c'est-à-dire dans l'espace du langage (des discours et de la langue). C'est dire que la première perspective n'oublie pas plus le sujet (ni le langage) que la seconde n'oublie l'objet (ni le monde).

Pour ne pas caricaturer, je dirais que c'est une question de saillance entre ces deux rapports : sujet/sujet (via le langage) et sujet/monde (via la perception et le langage) qui permet d'opposer les deux paradigmes — la nomination posant de toutes façons

le problème de l'articulation du rapport sujet/sujet avec le rapport sujet/monde, ce que toute sémantique doit résoudre. La question n'est pas seulement philosophique, comme elle engage le langage et surtout le discours, la linguistique a quelque chose à dire (le discours impliquant le travail sur corpus, et la prise en compte de leur « taux d'interactivité », qui est variable).

Dimensions de la nomination

Dimensions, autrement dit angles d'attaque. Ils sont multiples, bien sûr, je n'ai fait que les esquisser pour mettre en relief essentiellement l'importance :

- de la dimension énonciative (et donc dialogique) de la nomination, qui implique, puisque l'on ne peut que travailler sur des discours, la prise en compte (1) du *co-texte* : pas seulement monologal mais aussi dialogal, et pas seulement *in praesentia* mais aussi *in absentia* (histoire conversationnelle, dialogisme interdiscursif), et (2) du *contexte* : référentiel-pratique (avec une dimension inter-sémiotique¹), scripts, types d'interactions, genres discursifs²...
- et corrélativement, ce que j'ai un peu moins explicitement souligné mais qui transparaît dans les exemples, de la diversité des *fonctions* de la nomination (la fonction dominante n'étant pas toujours la recherche de la transparence mutuelle de l'information), fonctions fort diverses (pragmatique /argumentatives / ludiques etc.) qui sont toutes un mode de déclinaison du caractère « relationnel » de la nomination (j'entends par là la relation à l'objet mais surtout la relation à autrui). Les variations terminologiques que je me suis autorisées autour du terme de nomination (*crypto-nomination*, *caco-nomination*, *ortho-nomination*, *contre-nomination*, ...) fournissent un petit

1. Qui fait écho à la « transposabilité » du sens défendue par Cadiot & Lebas (2003).

2. Domaine du « diaphasique ». Je remercie M. Le Guern de m'avoir permis de retrouver la référence de cette pensée de Pascal, qui illustre fort heureusement ce point : « Masquer la nature et la déguiser. Plus de roi, de pape, d'évêque, mais "auguste monarque", etc., point de Paris, "capitale du royaume". Il y a des lieux où il faut appeler Paris "Paris" et d'autres où il la faut appeler "capitale du royaume" » (fragment 465, éditions de la Pléiade, M. Le Guern éd.).

échantillon (pas même un début d'inventaire, parce que récoltées sans principe de recherche organisateur) de ce que l'on pourrait définir comme des *valeurs illocutoires* de la nomination, si on veut bien la considérer comme un acte de langage, valeurs qui viendraient se greffer sur la valeur de base (catégorisante/essentialisante), sans être forcément secondaires.

Définir quelques grands axes permettant d'inventorier (et de repérer sur corpus) ces *principales valeurs illocutoires de la nomination* pourrait être une recherche fructueuse dans laquelle il n'est pas question d'entrer ici — mais il ne fait guère de doute que les dimensions relationnelles-interactives (ex. : agonale/irénique, intime/non intime, formel/non formel, etc.), énonciatives (ex. : ludique/sérieux, monologique/dialogique, sans oublier les types de dialogisme), et argumentatives (dimensions diverses : topiques, dialogiques, sophistiques...) seront appelées à y jouer un grand rôle. Ces questions qui soulèvent en dernier lieu le problème de la détermination de l'unité minimale d'analyse pour la nomination : ce n'est pas forcément la plus petite (morphème...). Ce serait, au minimum, l'échange (quand c'est interactif¹), mais celui-ci s'inscrit dans des stratégies qui ne peuvent le plus souvent être appréhendées qu'au niveau « macro » : le réseau pertinent peut en effet être très large (interdiscursivité « au long cours », par exemple pour « race », ou pour « ostensible »). Pour la distinction de ces paliers pertinents, il semble prématuré de définir un principe général : il y aurait plutôt des critères à définir au cas par cas, en fonction à la fois de l'objet d'étude et de l'objectif de la recherche. C'est en tout cas, non point la seule lexicologie, mais bel et bien un vaste ensemble de disciplines au sein des sciences du langage, de la sémiologie à la pragmatique, qui est concerné par la question de la nomination.

Références bibliographiques

- Bakhtine M., 1977, « Le discours d'autrui », *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit, 161-172.
- Bakhtine M., 1984, « L'énoncé, unité de l'échange verbal », *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard, 273-308.

1. L'« interactivité » demandant à être définie : à la limite tout ce qui est discursif est interactif, mais à ce moment-là ce ne sera assurément pas au même titre.

- Berrendonner A., Le Guern M. & Puech G.,
1983, *Principes de grammaire polylectale*, Lyon : PUL.
- Blanche-Benveniste C.,
1984, « La dénomination dans le français parlé : une interprétation pour les “répétitions” et les “hésitations” », in G.A.R.S., *Recherches sur le français parlé*, 109-130.
- Bres J.,
1999, « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français », in Bres, Delamotte-Legrand, Madray-Massigne & Siblot (éd.), *L'autre en discours*, Montpellier : Presses de l'Université Paul-Valéry, 165-187.
- Bres J. & Verine B.,
2002, « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté », *Faits de langue* 19, 159-170.
- Cadiot P.,
1994, « Représentations d'objets et sémantique lexicale : qu'est-ce qu'une boîte ? », *French Language Studies* 4, 1-23.
- Cadiot P. & Lebas F.,
2003 : « Monter et la constitution extrinsèque du référent », *Langages* 150, Paris : Larousse, 9-30.
- Cadiot P. & Visetti Y.-M.,
2002, « Motifs linguistiques et construction des formes sémantiques : schématicité, généralité, figuralité », in Lagorgette D. & Larrivée P., 2002, *Représentations du sens linguistique*, LINCOS Studies in Theoretical Linguistics 22, 19-48.
- Coleman, L. & Kay, P.,
1981, « Prototype semantics : the english word *lie* », *Language* 57 n° 1, Paris : Larousse, 26-43.
- Constantin de Chanay H.,
1996, *Structuration des champs lexicaux : perspectives sémantiques, cognitives et argumentatives*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Constantin de Chanay H.,
1998, « Les célibataires sont-ils seuls ? Prototypes, traits structurels et polylectalité », *Cahiers de Lexicologie* 72, 1998-1, 97-126.

- Constantin de Chanay H.,
2001, « La dénomination : perspective discursive et interactive », *Cahiers de Praxématique* 36, Montpellier : Praxiling — Université Paul-Valéry, 169-188.
- Constantin de Chanay H.,
2003, « Des ressorts, des bulldozers, des tremblements et des chapeaux : pour des tropes hors catégorie », *Travaux linguistiques du Cerlico* 16, *Catégorisation et mise en discours*, Rennes : PUR.
- Constantin de Chanay H.,
2004, « Oralité de Jean-Claude Van Damme : pour une approche polysémotique » in *Actes du colloque Sémiologie 2003*, Université Paris 5, novembre 2003, à paraître.
- Constantin de Chanay, H. & Rémi-Giraud S.,
2002, « Espèces d'espaces » : approche linguistique et sémiotique de la métaphore, *Mots* 68, P. Bacot et S. Rémi-Giraud, éd.
- Détrie C.,
2000, « La figure, une 'parole parlante' au plus près du monde vécu ? », *Cahiers de Praxématique* 35, Montpellier : Praxiling — Université Paul-Valéry, 141-169.
- Dubois D. & Grinevald C.,
2003, « En voir de toutes les couleurs : processus de dénomination des couleurs et constructions cognitives », in Vandeloise C. (dir.) *Langues et cognition*, Paris : Hermès Sciences, Lavoisier.
- Ducrot O.,
1980, *Les échelles argumentatives*, Paris : Minuit.
- Ducrot O.,
1984, *Le dire et le dit*, Paris : Minuit.
- Eggs E.,
1994, *Grammaire du discours argumentatif*, Paris : Kimé.
- Grice H. P.,
1979, « Logique et conversation », *Communications* 30, 57-72.
- Hjelmslev L.,
1943/1968, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris : Minuit.
- Jakobson R.,
1963, *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni C.,
2000, « L'analyse des interactions verbales : la notion de 'négociation conversationnelle' — défense et illustration », *Lalies — Langue et littérature* 20, 64-141.

- Kerbrat-Orecchioni C.,
2004, « L'adjectif *petit* comme procédé d'atténuation en français », *Travaux et Documents* 24, Paris : Université Paris 8 — Saint-Denis, à paraître.
- Klinkenberg J.-M., 2000, « L'argumentation dans la figure », *Cahiers de Praxématique* 35, Montpellier : Praxiling — Université Paul-Valéry, 59-86.
- Lakoff G. & Johnson M.,
1985, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris : Minuit.
- Leroy S.,
2003, « Antonomase, métaphore et nom propre : identification ou catégorisation ? », *Travaux linguistiques du Cerlico* 16, *Catégorisation et mise en discours*, Rennes : PUR, 161-178.
- Nemo F.,
2002, « Indexicalité ou catégorisation ? Le sens entre signification et dénomination », in Lagorgette D. & Larrivée P., 2002, *Représentations du sens linguistique*, LINCOM Studies in Theoretical Linguistics 22, 49-70.
- Ogden C. K., & Richards I. A.,
1923, *The meaning of meaning*, Londres : Routledge and Kegan Paul.
- Perelman C. & Olbrechts-Tyteca L.,
1958/1988 : *Traité de l'argumentation*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Plantin C.,
1990, *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Paris : Kimé.
- Rey-Debove J.,
1997, « La synonymie, ou les échanges de signes comme fondements de la sémantique », *Langages* 128, Paris : Larousse, 91-104.
- Rastier F.,
1987, *Sémantique interprétative*, Paris : PUF.
- Rastier F.,
1990, « La triade sémiotique, le trivium, et la sémantique linguistique », *Nouveaux Actes Sémiotiques* 9.
- Rémi-Giraud S.,
2003, « Le mot *race* dans les dictionnaires français du XIX^e siècle », in Moussa S. (éd.), *L'idée de « race » dans les sciences humaines et la littérature (XVIII^e et XIX^e siècles)*, Paris : L'Harmattan, 205-221.
- Rémi-Giraud S.,
2005, « *France d'en haut, France d'en bas* : Raffarin tout terrain », *Mots* « Discours de la proximité en politique » 77 mars, Christian Le Bart (éd.), à paraître a.

- Rémi-Giraud S., « Relation partie-tout et relation taxinomique : le mot *race* est-il dans l'impasse ? », *Actes du colloque sur la partition*, Strasbourg, octobre 2003, à paraître b.
- Rittaud-Hutinet C.,
2002, « Dysfonctionnement et collaboration : des locuteurs en quête de sens », in Lagorgette D. & Larrivée P., 2002, *Représentations du sens linguistique*, LINCOS Studies in Theoretical Linguistics 22, 451-470.
- Roux M.,
2003, *Étude des apprentissages au cours d'une séquence d'enseignement utilisant un simulateur : cas de la dynamique moléculaire et des équilibres chimiques en classe de terminale*, Mémoire de DEA « Didactique et Interactions », dir. J.-F. Le Maréchal, Université Lumière Lyon 2.
- Sartre J.-P.,
1943/1972, *L'être et le néant*, Paris : Gallimard.
- Siblot P.,
2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de Praxématique* 36, Montpellier : Praxiling — Université Paul-Valéry 189-214.
- Ullman, S.,
1952, *Précis de linguistique française*, Berne : Francke.
- Whorf B. L.,
1958, *Linguistique et anthropologie : les origines de la sémiologie*, Paris : Denoël.

Carine Duteil-Mougel
C.P.S.T.
Université de Toulouse-Le Mirail
Carine.DUTEIL@wanadoo.fr

Éléments pour l'analyse de stratégies persuasives

Introduction

Notre travail s'inscrit dans le projet, formulé par Rastier, d'une Herméneutique matérielle — expression reprise à Schleiermacher — prenant la forme d'une Sémantique interprétative et adoptant une problématique rhétorique-herméneutique. Cette problématique prend pour objet les textes¹ et les discours dans leur production et leur interprétation ; elle se positionne dans une problématique du texte, opposée à une problématique du signe de tradition logico-grammaticale, et privilégie l'étude du sens, considéré comme le résultat de l'interprétation. L'auteur se positionne en rupture avec les préoccupations ontologiques² de la linguistique, élaborant ainsi ce qu'il nomme une *dé-ontologie*³ ; il développe une conception non-réaliste du sens et redéfinit la référence en termes d'impressions référentielles — représentations mentales contraintes par l'interprétation d'un passage ou d'un texte (Rastier parle à ce niveau-là de l'effet ontologique des dispositifs textuels). L'auteur étudie le sens

1. *Texte* : suite linguistique autonome (orale ou écrite) constituant une unité empirique, et produite par un ou plusieurs énonciateurs dans une pratique sociale attestée. (Rastier 2001a : 302).

2. Réalisme non critique associé à un non-contextualisme : le signe est isolé, coupé de son contexte et privé par là-même de ses conditions d'interprétation ; cf. Eco 1999.

3. « La dette, d'ailleurs réciproque, des sciences du langage en Occident à l'égard de l'ontologie reste si grande qu'elle semble ineffaçable : on peut interpréter de cette manière le silence de Saussure, dont la perspective différentielle est clairement anti-ontologique, ou dé-ontologique » (Rastier 2001b).

textuel dans une praxéologie des discours et des genres ¹ et conçoit les textes et les autres performances sémiotiques ² comme des cours d'action productive et interprétative. La sémantique interprétative restitue l'aspect dynamique de la production et de l'interprétation des textes en décrivant en premier lieu, les dynamiques des fonds et des formes sémantiques ³.

Au lieu de partir d'une ontologie préfixée, dont le texte ne serait qu'une manifestation toujours partielle et imparfaite, la conception rhétorico-herméneutique cherche à faire émerger corrélativement des régularités et des singularités, et à leur faire correspondre, par construction interprétative, des fonds et des formes sémantiques (Rastier 2000b : 137).

Ces fonds et formes sémantiques sont caractérisés par des inégalités qualitatives, et marquent des *mouvements* textuels correspondant aux *gestes sémantiques* de l'énonciateur.

Les parcours interprétatifs doivent reconnaître les *mouvements* textuels, comme les crescendos, les ruptures, qui correspondent à ce que l'on peut appeler, à la suite de Françoise Douay, les *gestes* de l'énonciateur (Rastier 2001a : 45).

Cette conception morphosémantique de la textualité permet alors de déployer le concept de parcours interprétatif :

Le *sens* est défini comme parcours entre les deux plans du texte (contenu et expression), et au sein de chaque plan. Un parcours est un processus dynamique, obéissant à des paramètres variables selon

1. *Genre* : programme de prescriptions (positives ou négatives) et de licences qui régissent la production et l'interprétation d'un texte. Tout texte relève d'un genre et tout genre, d'un discours. (Rastier 2001a : 299) ; *discours* : ensemble d'usages linguistiques codifiés attaché à un type de pratique sociale. Ex. : discours juridique, médical, religieux (*ibid.* : 298) ; *pratique sociale* : activité codifiée qui met en jeu des rapports spécifiques entre le niveau sémiotique (dont relèvent les textes), le niveau des représentations mentales et le niveau physique (*ibidem* : 301).

2. Une performance sémiotique est un énoncé relevant d'un système de signes donné ; par exemple, un texte est une performance linguistique (système de signes linguistiques).

3. *Fond sémantique* : ensemble des faisceaux d'isotopies sur lesquelles se détachent les formes sémantiques ; *forme sémantique* : groupement stable de sèmes articulés par des relations structurales ; ex. : molécule sémique (Rastier 2001a : 299).

les situations particulières et les pratiques codifiées. Si bien que le sens n'est pas donné, mais résulte du parcours interprétatif normé par une pratique (Rastier 1999).

C'est dans ce cadre théorique et épistémologique que nous inscrivons notre démarche d'analyse en nous intéressant ici, aux dimensions « sémantico-rhétoriques » d'un texte relevant du discours publicitaire.

I. Démarche d'analyse et présentation du texte

Nous allons procéder à l'analyse « sémantico-rhétorique » d'un texte publicitaire relevant du genre polysémiotique¹ *publi-reportage* — autrement appelé *publi-information* ou *communiqué*. Le lecteur pourra se reporter à l'annexe du présent article pour prendre connaissance du document étudié. Nous repérerons à titre d'hypothèses interprétatives², des stratégies énonciatives persuasives, sans présumer des intentions réelles de l'auteur.

La sémantique interprétative n'a pas pour but de restituer les intentions de l'auteur, ni même de le comprendre en tant que personne ; encore moins, comme l'espérait Schleiermacher, de le comprendre mieux qu'il ne s'était compris lui-même. On est toujours tenté d'appeler *intentions* de l'auteur les hypothèses interprétatives que l'on fait, fût-ce en tenant compte des contraintes philologiques. Mais on ne peut affirmer que les stratégies interprétatives correspondent aux stratégies génétiques. Ces deux sortes de stratégies n'ont peut-être pas de commune mesure (Rastier 1997 : 329).

1. Qui norme à la fois le texte et une ou plusieurs performances relevant de sémiotiques différentes. Nous parlons ici de *genre polysémiotique* (ici *textuel-visuel*) dans la mesure où le genre *publi-reportage* norme à la fois le texte — performance linguistique — et la/les photographie(s) — performance(s) visuelle(s).

2. « En disant que le sens du texte est immanent, non au texte, mais à la pratique d'interprétation, nous reconnaissons que chaque lecture, "savante" ou non, trace un parcours interprétatif qui correspond à l'horizon du lecteur. La sémantique des textes propose une description des parcours interprétatifs : le sens actuel du texte n'est qu'une de ses actualisations possibles [...] une description linguistique ne propose pas une lecture "scientifique" qui se substituerait aux autres, mais une identification des contraintes linguistiques sur les parcours interprétatifs » (Rastier 2001c).

Nous faisons nôtre la définition de la Rhétorique proposée par Aristote (*Rhétorique I, 1356a* [1931]) :

Sa fonction propre n'est pas de persuader, mais de voir les moyens de persuader que comporte chaque sujet ; il en va pareillement de tous les autres arts.

Soucieux de développer l'art rhétorique autour de l'adaptation à l'auditoire et de la force persuasive que revêt la crédibilité de l'orateur, Aristote distingue trois types de preuves techniques : les preuves logiques (relatives au *logos*, à la logique), les preuves éthiques (relatives à *l'ethos* de l'orateur), et les preuves pathétiques (relatives au *pathos* de l'auditoire). Outre *l'invention* (le choix des preuves) d'autres parties¹ de l'art rhétorique antique concourent à la persuasion : la *disposition* (l'ordonnement des arguments dans le discours), *l'élocution* (le choix des mots, le choix du style), la *mémoire* (le choix de formules facilitant la mémorisation du discours) et *l'action oratoire* (la voix et les gestes de l'orateur).

Nous allons nous intéresser ici aux gestes sémantiques et rhétoriques de l'énonciateur faisant intervenir principalement *l'invention* et la *disposition*. Nous repérerons des configurations *sémantico-rhétoriques* au sein de parcours interprétatifs sur les deux plans du texte (établissement de corrélations entre les deux plans du texte : expression et contenu).

2. Remarques sur le plan de l'expression²

Le texte que nous analysons est un encart publicitaire aux allures d'article journalistique³. Sur le plan contextuel, il s'insère dans la

1. La théorie des cinq parties de la rhétorique est attestée pour la première fois en détail dans la *Rhétorique à Hérennius* (86-83 av. J.-C.).

2. Nous considérons que les éléments du plan de l'expression d'un texte fixé sur un support écrit sont les suivants : typographie, ponctèmes, espaces, typodisposition (par rapport à la page — exemple : alinéas), distribution (intertitres, titre, paragraphes, pages, chapitres), rythmique.

3. Nous ne pouvons aborder ici, faute de place, les stratégies d'imitation (faire paraître) mises en œuvre par l'énonciateur-publicitaire pour faire croire à l'énonciataire qu'il s'agit non pas d'une publicité mais d'un article d'information du même type que ceux qui précèdent et suivent l'encart. Nous signalerons simplement qu'au-dessus de la mention obligatoire *Publi-reportage*, apparaît l'inscription « Le conseil

rubrique *Beauté* d'un numéro du magazine féminin Marie-Claire. Ce texte relevant du genre publi-reportage s'apparente sur le plan de l'expression à un article journalistique. Au niveau de la distribution textuelle essentiellement, nous retrouvons une disposition en colonnes ; les paragraphes sont signalés par un alinéa, ils sont précédés d'un intertitre — intertitre mis en valeur sur le plan typographique par les petites majuscules, les caractères gras et la couleur de police rouge. Le titre et le chapeau introductif sont repérables grâce à la typodisposition et à la typographie : le titre est centré et disposé en haut de page, il est mis en valeur par les caractères gras et par une taille de caractères très élevée ; le chapeau introductif est disposé à gauche sous le titre, il débute par une lettrine de couleur rouge, et est mis en valeur par les caractères gras et par une taille de caractères élevée.

3. Repérage de quelques gestes sémantiques et rhétoriques

3.1. Une stratégie¹ pathétique : l'évocation de menaces

L'énonciateur-journaliste² (noté E-J) débute son article — chapeau introductif — par l'énoncé d'une *maxime* (utilisation du présent de vérité générale) portant sur le vieillissement cutané. Ici l'E-J cherche vraisemblablement à attirer l'attention de l'énonciataire-lecteur (noté E-L) sur un problème qui est censé le concerner³.

Sur le plan thématique⁴, nous repérons le thème⁵ du *Vieillissement cutané* construit à partir de la molécule sémique⁶ suivante :

Dior » comme s'il s'agissait d'un conseil de beauté émanant d'une grande marque prestigieuse (Christian Dior) et non d'une publicité pour un produit de la marque Dior.

1. Nous préférons parler de stratégies énonciatives plutôt que de preuves (terme utilisé par Aristote).

2. Nous choisissons le terme d'énonciateur-journaliste et non celui d'énonciateur-publicitaire dans la mesure où le texte revêt l'apparence d'un article journalistique.

3. Public visé par ce magazine : les femmes de 25-49 ans.

4. La thématique est une des composantes sémantiques proposées par Rastier ; elle correspond à « l'étude des thèmes, molécules sémiques du palier mésosémantique » (Rastier 2001a : 302).

5. *Thème* : groupement structuré de sèmes (*ibid.* : 38).

6. *Molécule sémique* : groupement stable de sèmes, non nécessairement lexicalisé,

PROCESSUS : /dégradation/, /diminution/, /privation/
 RÉSULTAT : /manque/, /dysphorie/
 « maléficiaire » : ‘énonciataire’
 causateurs : ‘âge’, ‘stress’

et qui indexe les sémies¹ et contenus de syntagmes suivants : ‘se relâchent’, ‘moins tonique’, ‘moins ferme’, ‘s’affaissent’, ‘plus très net’, ‘fatigue’, ‘s’affiche’, ‘moins nombreuses’, ‘de moins bonne qualité’, ‘moins resserrées’, ‘perte’.

Ce thème est relatif au *monde factuel*, monde auquel est censé appartenir l’E-L. Le *monde factuel* est présenté comme réel et attesté du point de vue de l’E-J (univers d’assomption²).

Ce thème est évalué négativement (/dysphorie/) dans la mesure où il contrevient au topos doxique³ de la *Beauté* associé au topos doxique de la *Jeunesse* — doxa censée partagée par l’E-L ; ces deux topoï étant évalués positivement de façon explicite aux lignes 58-59 : « On se sent tellement mieux, si belle, si ferme, si bien dans sa peau. »

L’E-J présente dans le détail les ravages subis par la peau et évoque ainsi les menaces qui sont censées peser sur la beauté de l’E-L. Celui-ci peut alors se sentir directement menacé d’autant plus que la validité de l’exposé semble garantie par une explication scientifique du processus en cause (explication fournie aux premières lignes du premier paragraphe : l. 9-12 — utilisation de termes scientifiques : « fibres », « collagène »).

ou dont la lexicalisation peut varier. Par exemple, un thème ou un acteur sont constitués par des molécules sémiques (*ibidem* : 300).

1. *Sémie* : signifié d’une lexie (*ibid.* : 302).

2. *Univers d’assomption* : partie d’un univers sémantique composée des propositions attribuées à un acteur de l’énoncé ou de l’énonciation représentée. (*ibidem* : 303).

3. Notion qui renvoie à la *topique* i.e. « l’étude des formes sémantiques stéréotypées » (*ibid.* : 302). Cette notion fait appel à la notion de *topos* défini comme « axiome normatif sous-tendant une afférence socialisée » (*ibid.* : 303).

3.2. Des stratégies pour convaincre ¹

3.2.1. Un produit fiable

Après avoir sensibilisé l'E-L au problème du vieillissement cutané, l'E-J présente la solution censée permettre résoudre ce « problème ». Cette solution, c'est « Model Lift », un produit mis au point par « les Laboratoires de Recherche Christian Dior ». Ce produit est censé à lui seul fournir la véritable réponse au problème de l'E-L : « Pour pallier à cette perte de fermeté, les Laboratoires de Recherche Christian Dior inventent Model Lift » (l.12-14). L'E-J présente le produit et sa molécule active comme étant issus de recherches scientifiques ² : « Laboratoires de Recherche Christian Dior » (l.13), « inventent » (l.14), « Unique dans sa catégorie » (l.14-15), « soin futuriste » (l.19), « En collaboration avec une université française » (l.22-23), « les Laboratoires Christian Dior » (l.23-24), « la Bio-Sculptine » (l.25), « une association originale de plantes asiatiques » (l.26-27). Pour décrire les actions du produit, l'E-J emploie des termes relevant du sociolecte scientifique : « fibroblastes », « derme », « collagène », « fibres » — termes qu'il explique à deux reprises à l'E-L (vulgarisation) : « fibroblastes, usines à collagène » (l. 22), « le derme, tissu de soutien de la peau » (l. 27-28) (c'est nous qui soulignons).

Il s'agit ainsi pour l'E-J, dans ces deux premiers paragraphes, de convaincre l'E-L de la fiabilité du produit (ethos du produit) en insistant également sur la nécessité de se procurer ce produit : « à s'offrir absolument » (l.19).

3.2.2. Un énonciateur fiable

L'efficacité du produit est affirmée dès l'intertitre du troisième paragraphe : « Une efficacité prouvée » — intertitre mis en valeur par la couleur de police rouge et par les petites majuscules. L'E-J présente un témoignage, témoignage qui semble être le sien ; ce témoignage est censé garantir à lui seul l'efficacité de « Model Lift »

1. Convaincre est l'un des trois buts de l'orateur (selon Cicéron) : (i) l'orateur doit prouver ce qu'il avance et instruire l'auditoire *probare* = convaincre ; (ii) il doit se concilier la bienveillance de l'auditoire, le charmer : *conciliare* = plaire ; (iii) il doit chercher à émouvoir l'auditoire *moovere* = émouvoir, ravir.

2. Convocation du discours scientifique comme gage de sérieux.

— il n’y a pas d’exposé de « preuves scientifiques » sous la forme par exemple, de résultats d’un test clinique réalisé sous contrôle dermatologique ¹.

L’E-J apparaît comme un témoin crédible et fiable (ethos de l’E-J) ; il bénéficie en tant que journaliste au magazine Marie-Claire (mention en haut à droite : *publi-reportage Marie-Claire*) de la confiance supposée accordée par l’E-L à ce magazine. Ici l’E-J rapporte les sensations, toutes très positives, qu’il a éprouvées lors de l’utilisation du produit (lignes 33 à 38). Le présent descriptif et le rythme rapide de la période rendent la scène vivante ; la description précise des sensations éprouvées par l’E-J donne à la scène toute sa vraisemblance et l’E-L semble inviter à assumer le point de vue du « on ».

L’E-J garantit ensuite les résultats — résultats visibles — qu’il a obtenus (sanction positive) : « on voit » (l. 39), « La fermeté en trois dimensions est en place » (l. 40-41). Ce troisième paragraphe se clôt alors sur l’annonce du verdict de l’E-J (glorification du produit) : « Model Lift a rempli son contrat » (l. 41).

3.3. Des stratégies pour *émouvoir et ravir*

Sur le plan thématique, nous repérons le thème de *l’Embellissement cutané* construit à partir de la molécule sémique suivante :

PROCESSUS : /amélioration/, /augmentation/, /apport/, /retour à/,
/amplification/
RÉSULTAT : /liquidation du manque/, /euphorie/
bénéficiaire : ‘E-L’
agent : ‘Model Lift’

et qui indexe les sémies et contenus de syntagmes suivants : ‘pallier à’, ‘raffermit’, ‘apportant’, ‘redonner’, ‘tonicité’ x 2, ‘jeunesse’ x 2, ‘relancer’, ‘restructurer’, ‘stimule’, ‘relance’, ‘réorganise’, ‘se resserrer’, ‘retrouve’, ‘effet lifting’, ‘se retendent’, ‘fermeté’ x 5, ‘plus élastiques’, ‘plus toniques’, ‘nouvelle tension’, ‘s’installe’, ‘se sculpter’, ‘se remodeler’, ‘se dessiner’, ‘apporte’, ‘maintien’, ‘effet tenseur’, ‘se

1. Des résultats de tests cliniques — réalisés sur des femmes — avec images à l’appui et/ou schémas explicatifs — sont très souvent présentés dans les publicités pour soins cosmétiques.

met en place', 'dans tous ses états', 'resserrement', 'confort', 'bien-être', 'bonheur', 'tellement mieux', 'si belle', 'si ferme', 'si bien dans sa peau'

Ce thème est relatif au *monde possible*, monde dans lequel l'E-L pourra se trouver si et seulement si il utilise « Model Lift ». Ce thème est évalué très positivement — convocation des topoi doxiques de la *Beauté* et de la *Jeunesse*.

En soulignant ce que pourrait être la situation de l'E-L, l'E-J suscite le désir de l'E-L (pathos) ; cette stratégie pathétique se poursuit avec l'évocation des plaisirs des sens : « Des plaisirs en plus » (intertitre du dernier paragraphe mis en valeur par la couleur de police rouge et les petites majuscules), « plaisir exceptionnel » (l. 17). L'E-J utilise le registre du sensoriel : « sensations inédites » (l. 18), « on ressent » (l. 33), « sensation qui va bien au-delà d'un soin de beauté » (l. 42-43), « on sent » (l. 47), « on ressent » (l. 47), « sensations » (l. 50), « on se sent » (l. 58) ; il associe esthésie et état psychologique : « Utiliser Model Lift est une sensation qui va bien au-delà d'un soin de beauté » (l. 42-43), « il plonge la peau dans le bien-être et le bonheur » (l. 57-58), « si bien dans sa peau » (l. 59).

Tous les sens sont en éveil : Plaisir olfactif : « un parfum stimulant » (l. 18), « son parfum, lui aussi, est novateur » (l. 54), « ses essences fraîches et stimulantes » (l. 55) ; Plaisir tactile : « sa texture modelante » (l. 17), « sa texture, inspirée des nouveaux textiles » (l. 43-44), « gaine invisible » (l. 45), « douce » (l. 49), « sensuelle » (l. 49), « élastique » (l. 52), « riche » (l. 52), « confortable » (l. 52) ; Plaisir visuel : « on voit les traits » (l. 39), « se sculpter » (l. 39), « se remodeler » (l. 39), « se dessiner » (l. 40), « tisse en surface » (l. 44-45), « ça se voit » (l. 48), « superbement bleutée » (l. 48) ; Plaisir gustatif (et olfactif) : « pamplemousse » (l. 56), « clou de girofle » (l. 56), « jasmin » (l. 56), « musc » (l. 57), « basilic » (l. 57).

L'E-J souligne l'intensité et le caractère extraordinaire (amplification) de ces plaisirs sensoriels : « plaisir **exceptionnel** » (l. 17), « sensations **inédites** » (l. 18), « sensation qui **va bien au-delà** d'un soin de beauté » (l. 42-43), « formule, **superbement** bleutée » (l. 48), « **incroyablement** douce et sensuelle » (l. 49), « elle met la peau **dans tous ses états** » (l. 50), « sensations de tonicité, de resserrement et de confort **l'envahissent** » (l. 51-52), « il **plonge** la peau dans le bien-être et le bonheur » (l. 57-58), « on se sent **tellement mieux** » (l. 58-59),

« **si** belle » (l. 59), « **si** ferme » (l. 59), « **si** bien dans sa peau » (l. 59) (c'est nous qui soulignons).

En présence de cette évocation insistante, le désir de l'E-L peut s'intensifier et l'E-L peut alors ressentir un manque insupportable — manque qu'il devra combler en acquérant... « Model Lift » !

Conclusion

En guise de conclusion, nous ferons une remarque sur le plan de la tactique¹ : au thème du *Vieillessement cutané* (chapeau introductif et début du premier paragraphe) succède celui de l'*Embellissement cutané* (à partir de la ligne 12 du premier paragraphe) ; on repère ainsi une stratégie énonciative visant à présenter d'abord la situation /dysphorique/ dans laquelle est censé se trouver l'E-L, pour évoquer ensuite la situation /euphorique/ dans laquelle l'E-L pourra se trouver s'il utilise « Model Lift ». Les thèmes du *Vieillessement cutané* et de l'*Embellissement cutané* étant selon nous en relation d'antonymie², nous considérons qu'une transformation thématique — transformation que l'on peut appeler à la suite de François Rastier, « métamorphisme »³ — s'opère entre une première partie (correspondant au chapeau introductif et aux lignes 9-12 du premier paragraphe) : premier mouvement textuel, et une seconde partie (débutant à la ligne 12 et s'étendant sur tout le texte) : second mouvement textuel.

Références bibliographiques

- Amossy R., 1999, *Images de soi dans le discours*, Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Aristote, 1931, *Rhétorique I, II*, texte établi et traduit par M. Dufour, Paris : Édition Les Belles Lettres.
- Breton P., 1996, *L'argumentation dans la communication*, Paris : Éditions La Découverte.

1. *Tactique* : « composante qui rend compte de la disposition linéaire des unités sémantiques à tous les paliers. » (Rastier 2001a : 41).

2. Antonymie de thèmes envisagée par Rastier (*ibid.* : 194).

3. Cf. Rastier 2001a : 46.

- Ducrot O., 1984, *Le Dire et le dit*, Paris : Édition de Minuit.
- Eco U., 1999, *Kant et l'ornithorynque*, Paris : Grasset.
- Floch J. M., 1990, *Sémiotique, marketing et communication. Sous les signes, les stratégies*, Paris : PUF.
- Perelman C., 1997, *L'empire rhétorique*, Paris : Vrin.
- Plantin C. (éd.), 1993, *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Paris : Kimé.
- Rastier F., 1989, *Sens et textualité*, Paris : Hachette.
- Rastier F., 1987/1996, *Sémantique interprétative*, Paris : PUF.
- Rastier F., 1997, « Défigements en contexte » in Martins-Baltar M. (éd.) *La locution, entre langue et usages*, Paris : édition Fontenay/Saint-Cloud : diffusion Ophrys, 305-329.
- Rastier F., 1999, « De la signification au sens. Pour une sémiotique sans ontologie », *Texto!*
- Rastier F., (dir.), rubrique *Dits et Inédits* (www.revue-texto.net).
- Rastier F., 2000a, « L'accès aux banques textuelles. Des genres à la doxa », in Cabré T. et Gelpi, C. (éd.), *Lèxic, corpus i diccionaris. Cicle de conferències i seminaris 97-98*, Barcelone : Institut Universitari de Linguística Aplicada, 139-153.
- Rastier F., 2000b « Philologie numérique », in Tyvaert J-E., *Actes des Journées Scientifiques : L'imparfait. Philologie électronique et assistance à l'interprétation des textes*, Reims : Presses Universitaires de Reims, 117-149.
- Rastier F., 2001a, *Arts et sciences du texte*, Paris : PUF.
- Rastier F., 2001b, « L'être naquit dans le langage. Un aspect de la mimésis philosophique », *Methodos*, v. I, n° 1, Lille : Presses du Septentrion, 103-132.
- Rastier F., 2001c, « Sémiotique et sciences de la culture », *Linx*, 44-45, 149-168.

► LE CONSEIL DIOR
PUBLI-REPORTAGE MARIE CLAIRE

Février Priorité à la fermeté

avec l'âge ou le stress, les
tissus de soutien se
relâchent, la peau devient
visiblement moins tonique,
les traits s'affaissent, le contour
du visage n'est plus très
net. Et la fatigue s'affiche...

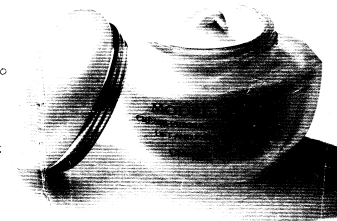
Des attaques capables de restructurer le derme,
tissu de soutien de la peau. La Bio-Sculptine
stimule la fabrication du collagène, relance
la contraction des fibres et les reorganise. Très
vite, la peau se resserre. Elle retrouve le
maillage de sa jeunesse.

Des la première application, on ressent
un effet lifting. Les traits se retendent. Au
bout d'une semaine, la fermeté est au rendez-
vous. Les tissus sont plus élastiques et
plus toniques. Une nouvelle tension s'installe au
niveau du visage. Puis, semaine après semai-
ne, on voit les traits se sculpter, se remodeler, se
dessiner. La fermeté en trois dimensions
est en place. Model Lift a rempli son contrat.

Au cœur du problème, les fibres de
collagène qui sont moins nombreuses, de moindre
bonne qualité, et surtout moins resserrées
entre elles. Pour palier à cette perte de fermeté,
les Laboratoires de Recherche Christian Dior
inventent Model Lift. Unique dans sa
catégorie, il raffermi le visage en trois dimen-
sions. Tout en apportant à la peau une
texture modelante, un plaisir exceptionnel, des
sensations inédites et un parfum stimulant,
Model Lift, un soin futuriste à offrir absolument.

Un soin fermeté 3 en 1
Pour redonner au visage la tonicité de
sa jeunesse, il faut relancer l'activité des
fibroblastes, usines à collagène. En collaboration
avec une université française, les Laboratoires
Christian Dior ont sélectionné parmi les mo-
lécules les plus performantes, la Bio-Sculptine.
Une association originale de plantes

DES PLAISIRS EN PLUS
Utiliser Model Lift est une sensation qui
va bien au-delà d'un soin de beauté. Sa
texture, inspirée des nouveaux textiles, tisse en
surface une sorte de gaine invisible qui
apporte maintien et fermeté. Tout de suite, l'effet
tonique se met en place. On sent, on ressent,
et ça se voit. Cette formule, superbement bleutée,
est incroyablement douce et sensorielle. Elle
met la peau dans tous ses états. Sensations de
tonicité, de resserrement et de confort
l'envahissent. Élastique, riche, confortable,
Model Lift signe une nouvelle génération
de crème. Son parfum, lui aussi, est novateur.
Avec ses essences fraîches et stimulantes
de pamplemousses, clou de girofle, jasmin,
musc et basilic, il plonge la peau dans le bien-
être et le bonheur. On se sent tellement
mieux, si belle, si ferme, si bien dans sa peau.



Emmanuel Defay
ICAR (Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations)
Université Lumière — Lyon 2
edefay@univ-lyon2.fr

Interactions verbales, nomination et variation diaphasique¹

Quiconque commence à travailler sur les interactions verbales, doit à un moment ou un autre prendre en compte le fait suivant : la langue y est continuellement soumise à des phénomènes de variation. Les préoccupations scientifiques qui animent mes travaux de recherche actuels sur le français parlé, m'ont conduit à m'intéresser à un type de variation particulier, qualifié pour la première fois dans les travaux de Coseriu (1988 : 142) sous le nom de *variation diaphasique*, dénomination qui recouvre une réalité linguistique décrite par Halliday (1964 : 87) en ces termes :

When we observe language activity in the various contexts in which it takes place, we find differences in the type of language selected as appropriate to different types of situation.

Autrement dit, une variation des éléments linguistiques constituant un discours, liée à l'influence de la situation dans laquelle est produit ce discours. Dans la tradition linguistique française, cette variation est mise en relation avec la notion de *registres de langue*, que je renomme *registres discursifs*², à propos de laquelle Détrie (2001 : 294-295) fait le commentaire suivant :

1. Merci à C. Kerbrat-Orecchioni, J. M. Barbéris, N. Hmed et M. C. Lorenzo pour leurs relectures et leurs conseils.

2. Dénomination suggérée par P. Siblot qui m'a très justement fait remarquer que la notion de « registre de langue » paraissait inadaptée pour une terminologie appliquée à une étude fondée sur l'observation non pas de la langue, mais du discours.

Parler, écrire, c'est choisir un (ou plusieurs) registre(s), et donc inscrire sa parole dans un cadre sociolinguistique qui en construit la validité. Cette notion implique l'existence — au moins théorique — d'un français type en rapport avec une série de situations et de genres.

Afin d'expliciter le lien à établir entre la notion de registres discursifs et celle de variation diaphasique, je me permets de gloser cette remarque en disant qu'activer *un* registre c'est activer le rapport qui existe entre langage et situation de production, activer *plusieurs* registres dans son discours, c'est inscrire ce discours dans un processus de variation diaphasique.

I. Interaction verbale et notion de situation

S'engager dans une interaction verbale, c'est inscrire sa parole dans une véritable activité sociale. Je considère cependant que la notion de cadre social est incomplète si l'on veut observer et décrire les manifestations des registres discursifs. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'influence de la dimension sociale sur le processus d'actualisation des unités discursives, mais de considérer que ce n'est pas l'influence forcément englobante que décrit Bell (1984), dont Gadet (1999 : 222-223) présente ainsi le point de vue : « [...] en conformité aux analyses interactionnelles de Goffman et de Levinson, Bell tente d'expliquer le parallélisme observé entre variation sociale et stylistique, avec un "axiome du style" : "variation on the style dimension within the speech of a single speaker derives from and echoes the variation which exists on the social dimension" ».

En effet, les travaux empiriques ont permis d'observer que si toute variable diaphasique est aussi une variable diastratique, l'inverse n'est pas vrai : l'extension du diaphasique serait toujours inférieure à celle du diastratique.

Il me semble que les discours produits en interaction verbale sont en fait modelés par une influence plus globale que j'ai hâtivement évoquée dans l'ouverture de cet article, et dont les interactants ont la « conscience » permanente quand ils parlent : il s'agit de la situa-

tion¹ d'énonciation. Certes, chacun de nous est à peu près intuitivement capable de définir ce qu'elle recouvre, mais du point de vue théorique, la situation d'énonciation est une notion qui ne se laisse pas facilement appréhender.

Dans le cadre particulier de l'interaction verbale, la situation se déploie sur le mode du *hic et nunc*. Cette contrainte spatiotemporelle conditionne la réalisation de l'interaction verbale : celle-ci est ainsi définissable, à la fois comme le fruit de la situation dans laquelle elle est construite, et le lieu de modification de cette situation, car lieu d'un ajustement perpétuel, entre eux, des discours produits par chaque interagissant. Le discours produit en interaction verbale naît donc d'un mouvement d'aller-retour continu entre situation d'énonciation et énonciation de la situation.

La difficulté d'appréhender la notion de situation tient au fait que cette dernière recouvre une multitude de dimensions de la réalité, à la fois internes et externes à l'interaction, actualisables à tout moment dans les discours produits. C'est de la combinaison de toutes ces dimensions qu'émerge, à travers l'activité langagière, le registre discursif, produit socio-psycho-linguistique bien rendu par cette explication de Authier-Revuz (1995 : 175) :

Ainsi la question de rapport de places dans lequel se situent imaginairement — relativement à leur rapport réel — les interlocuteurs, est-elle une dimension importante de fonctionnement interactif de la « parole intermédiaire » explorée par Flahault (1978), parole où s'articulent la référence à ce dont on parle et l'ordre du « qui es-tu pour moi, qui je suis pour toi, pour que tu me parle ainsi, pour que je te parle ainsi ? » dégagé par M. Pécheux (1969). Et il est clair que la représentation que l'énonciateur se fait de son interlocuteur est représentation des représentations² de celui-ci, et par conséquent « anticipation de ce qu'il suppose que sera le calcul interprétatif de l'autre³. »

Parce qu'il est possible de décrire les composantes de la situation d'une façon toujours plus précise et détaillée, il me paraît illu-

1. Pour une approche plus complète du rapport entre interaction verbale et situation, on pourra se référer à la description du cadre communicatif faite par Kerbrat-Orecchioni (1990 : 75-103).

2. Souligné dans le texte.

3. Cf. note 1.

soire de penser qu'on puisse répertorier l'ensemble des facteurs d'influence générés par les dimensions de la situation. D'un point de vue plus large, cela implique, comme le note Branca-Rossoff (1999 : 19) en se référant à Wittgenstein (1961), qu'il « est impossible par principe d'établir une classification exhaustive des activités langagières ». Je me contenterai, pour cet article, de présenter dans les grandes lignes, en référence aux travaux de Sanders (1993 : 30-31), les principales catégories d'influence que je retiens comme pertinentes pour mon exemple d'analyse :

- a) Les dimensions socioculturelles et psychoaffectives qui caractérisent chaque interactant dans son individualité (ex. l'interactant est une femme de 30 ans, factrice...)
- b) La dimension relationnelle préexistant (ou non) entre les interactants (ex. ils sont parents, amis, collègues de travail, parfaits inconnus...)
- c) L'histoire conversationnelle des interactants (ex. les interactants se sont déjà rencontrés...)
- d) Le contexte spatiotemporel dans lequel se déroule l'interaction, qui englobe la dimension matérielle du lieu (ex. dans le hall d'un immeuble, avant d'aller travailler, un courrier en main...)
- e) L'objectif de l'interaction (ex. réunion de travail, discussion amicale, demande de service...)
- f) Le thème de l'interaction (ex. mes vacances à St Malo, la guerre en Irak...)

2. Expression du registre discursif et processus de nomination

L'événement interactionnel, dans son accomplissement, va ainsi être le lieu, au sein duquel, et le moteur, par lequel, ces facteurs d'influence externes seront rendus pertinents, parallèlement à l'installation d'un sens de l'énoncé. Lors du processus de nomination, ces facteurs d'influence vont conditionner l'activation de sèmes afférents qui seront provisoirement cristallisés dans les mots. Organisés en faisceaux de connotations perceptibles à travers les unités discursives produites et/ou leur assemblage, les sèmes afférents font alors

partie intégrante de la dimension de ce sens tel que le définit Authier-Revuz (1995 : 175) :

Il importe de marquer la double dimension [...] du sens qui ne pré-existe pas, un¹, à sa formulation, mais qui se produit : a) dans la matérialité², non transparente, des mots énoncés, b) entre³ deux interlocuteurs foncièrement irréductibles l'un à l'autre.

Contrairement à la notion de registre de langue qui repose sur une conception figée du diaphasique, la notion de registre discursif fait référence au produit d'un processus dynamique complexe d'évaluation et d'interprétation de la situation, observable dans les discours des interactants qui endossent tour à tour les rôles d'émetteur et de récepteur. Ce processus d'expression des registres donne lieu à une véritable *stratégie énonciative* à travers laquelle les interactants projettent leurs places idéales et/ou réelles au sein de l'événement interactionnel et plus largement, de la situation d'énonciation. Trois principes organisent cette stratégie : le principe de saillance, repérable, par exemple, dans les procédés de récurrence d'unités ou de catégories d'unités ; le principe de pertinence, espérée et/ou perçue des unités discursives mises en saillance ; le principe de cotextualité, qui sert l'établissement d'*isotopies registrales*.

Le chercheur qui souhaite analyser la dimension diaphasique du discours en interaction n'a pour ainsi dire que l'embarras du choix. Les observations que j'ai pu faire jusqu'à présent m'ont amené à conclure que n'importe quelle unité constitutive du discours (éléments verbaux, paraverbaux, voire non verbaux), peut participer de l'expression d'un registre. Cependant, parmi les différents éléments discursifs observables, je dirai que l'unité lexicale est un terrain d'observation privilégié car, en termes de stratégie énonciative, le processus de nomination qui conduit à la matérialisation du mot et à l'émergence d'un sens, active les mêmes enjeux que ceux qui sont liés à l'expression des registres discursifs. Le mot en discours est la

1. Cf. note 1 p. 91.

2. Cf. note 1 p. 91.

3. Cf. note 1 p. 91.

première unité¹ qui cristallise cette « volonté » de positionnement comme l'indique Siblot (2001 : 207) :

Toute nomination est ainsi l'expression d'un positionnement au sein de la communauté parlante, dans son espace discursif. C'est là que se manifeste le dialogisme de la nomination.

Dans une optique pragmatique, je fais l'hypothèse que cette démarche de positionnement est le point de convergence où se confondent, en termes d'actes de langage, la nomination et l'expression des registres. Ce rapprochement théorique me permet de faire la constatation suivante : le processus de nomination est un indice d'interprétation important pour l'analyse des registres et de leur variation dans le discours d'un locuteur.

3. Proposition d'un outil pour l'analyse du registre discursif

Je dois préciser que l'objet de ma recherche, la variation diaphasique, n'est pas nouveau dans le domaine des sciences du langage, puisque d'autres travaux plus anciens ont déjà été engagés sur le traitement de ce phénomène. Ainsi, les modèles corrélacionnistes de la première heure comme ceux de Bernstein (1975), ou les théories variationnistes inspirées par les études de Labov (1976), ont permis d'explicitier de façon systématique un lien pas toujours considéré comme évident, entre production langagière des individus et situation de production des discours. L'ensemble de ces travaux a, certes, été très important pour faire évoluer la façon de penser le rapport entre langue et social, mais il a aussi conduit à développer des modes d'analyse parfois fortement déterministes, associant hâtivement un type de discours à une catégorie de situation. Un ensemble de travaux plus récents² nous permet d'affirmer aujourd'hui

1. Considération qui fait écho à cette réflexion d'O. Ducrot (1980 : 9) : « Pour notre part, nous avons fait l'hypothèse que le mot, conçu comme entité linguistique abstraite, ne collabore au sens de l'énoncé que d'une façon indirecte : il commence par se combiner aux autres mots pour constituer la signification de la phrase, et c'est celle-ci qui, vu la situation de discours, produit le sens de l'énoncé. »

2. Cf. Beaugrande (1993 : 7-25) et Atkinson & Biber (1994 : 351-373) qui proposent des panoramas des divers travaux menés sur les registres.

d'hui que cette correspondance bilatérale ne peut plus fonctionner. Cela est d'autant plus vrai dès lors que l'on considère le phénomène de variation diaphasique, d'une part, en se référant à la dimension dialogique du processus de nomination tel que le décrit Bakhtine (1984 : 291-297), d'autre part, en l'observant à travers la lentille des théories interactionnistes. C'est justement par l'application de cette approche, qui n'a jusqu'alors été que très peu sollicitée pour analyser la variation diaphasique, que mon étude tente d'innover. Son objectif repose sur une volonté de décrire les modes d'émergence, de propagation et de variation des registres discursifs, tels qu'ils sont observables à travers les discours produits en interactions verbales. Dans cette perspective, le rapprochement théorique entre processus de nomination et notion de registre discursif, me semble être un concept opératoire tout à fait utile.

À partir du concept de registre discursif, et en m'inspirant d'une représentation du registre de langue en Thaï, proposée par Iwasaki et Inngkaphirom Horie (2000 : 521), j'ai pu élaborer une modélisation de la dimension diaphasique du discours, généralisable à l'ensemble des données que je souhaite passer au crible de l'analyse conversationnelle. Cette modélisation, que je nomme *carte des registres*, se présente sous la forme d'un graphique en trois dimensions. Elle me permet de visualiser les divers registres susceptibles d'être actualisés en discours, ainsi que leur répartition au sein d'une même interaction ou d'interactions comparées¹.

La carte des registres repose sur l'établissement d'une série de trois coordonnées notées (x, y, z) qui peuvent prendre les valeurs + (degré de pertinence élevé de la dimension considérée) ou — (degré de pertinence faible de la dimension considérée). Il faut noter que l'estimation (en termes de saillance et de pertinence) des valeurs attribuées à chaque coordonnée, s'effectue en fonction de la prise en compte de tous les facteurs conjugués, évoqués précédemment. Le report des données sur ce modèle intervient donc à la dernière étape de l'analyse de l'interaction étudiée. Une fois déterminées, ces valeurs sont projetées dans l'espace tridimensionnel de la carte des registres à partir de trois axes correspondant aux trois dimensions d'expression du registre. Les axes (dimensions) de la distance psychoaffective (x) et de la distance socioculturelle (y) représentent les

1. On peut découvrir cette carte des registres dans le schéma proposé p. 7.

divers degrés des liens existants entre les interactants ; l'axe (dimension) de la formalité (z) résulte, en partie, de la prise en compte des deux autres dimensions.

L'intersection de ces trois coordonnées indique l'une des huit zones de registre définies par le graphique. Cette zone ne doit pas être perçue comme nettement délimitée (limites matérialisées par des traits en pointillés), car l'expression du registre se fait dans un continuum.

Cette représentation schématique va, d'une part, me permettre de visualiser dans un même espace de comparaison les registres mineurs¹ ayant pu être relevés dans l'interaction. D'autre part, elle va me permettre, par l'observation de la répartition de ces registres mineurs, de dégager un profil registral global² de l'interaction étudiée. Ainsi, la carte des registres va pouvoir être utilisée lors de l'analyse d'une interaction verbale pour établir une topographie registrale du discours étudié.

4. Exemple d'application à un corpus

Je ne pouvais pas me contenter de décrire l'approche et les perspectives théoriques qui orientent ce travail, sans en illustrer l'application dans un court exemple d'analyse.

Le corpus qui sert de terrain à mes observations est constitué d'un ensemble d'enregistrements audio, effectués en micro caché, d'interactions verbales produites dans diverses situations du quotidien. Le principe régissant la réalisation de ces enregistrements est le suivant : recueillir sur le principe de la monographie, à divers moments de leurs activités journalières, un ensemble des discours respectivement produits par différents locuteurs. Dans l'ex-

1. L'émergence de plusieurs registres mineurs dans l'interaction révèle le phénomène de variation diaphasique et permet de dégager un *profil registral global* de l'interaction. Les registres mineurs se définissent par opposition à la notion de *registre directeur*. Ces registres mineurs s'expriment dans les marqueurs linguistiques (que je nomme *vecteurs registraux*), en termes de degré de formalité perçue, à un niveau local de l'interaction. L'addition de ces vecteurs registraux permet d'estimer le degré de formalité qui teinte l'interaction dans sa globalité, son registre directeur.

2. Ce profil se caractérise à la fois par la variation des registres mineurs actualisés et par la prise en considération du registre directeur.

trait transcrit ci-dessous, je suis le locuteur noté M. C'est à partir de cet extrait de corpus que j'effectuerai mon analyse.

Données contextuelles

M (homme / étudiant / 26 ans) s'apprête à quitter le hall de son immeuble ; il se rend à la poste pour effectuer un retour de courrier. Il rencontre F (femme / facteur / \pm 30 ans) qui est en train de distribuer le courrier dans les boîtes aux lettres de son immeuble. M et F se rencontrent pour la première fois. Voir tableau page suivante.

Étant donné que cette étude met l'accent sur les questions particulières de la nomination, de la variation diaphasique et du registre discursif, mon attention se portera sur la deuxième intervention de M (L 3 ; 4 ; 6) et sur les répercussions de cette intervention dans la suite de l'interaction.

Dans son intervention 2, M initie la séquence de nomination d'un référent du monde, un courrier. Il commence par utiliser le signifiant lexical « truc », puis il produit une nouvelle dénomination sous la forme de « documents ». Ma première hypothèse concernant l'acte nominatif opéré par M, se fonde sur l'idée que ce dernier applique un principe d'économie langagière. En effet, eu égard aux données contextuelles, il me semble qu'un des facteurs déterminants qui doit conduire M à la première formulation, est prioritairement la présence physique, dans l'environnement proche des interactants, de l'objet du monde à nommer. Cette interprétation repose également sur la prise en compte du sens dénoté recouvert par le mot « truc ». C'est le dictionnaire qui nous éclaire à ce propos. Le Petit Robert¹ indique qu'un truc est une « chose quelconque, qu'on ne peut ou ne veut pas désigner² ». La définition est complètement transposable à la situation envisagée : M ne veut pas faire l'effort de nommer l'objet du monde puisque le contexte lui donne l'occasion de s'en dispenser. La forme que prend l'objet dans son discours devient révélatrice du faible degré de formalité qu'il s'autorise ici ; faible degré de formalité qui s'était déjà exprimé, entre autre, dans l'enchaînement des formes élidées de sa première intervention. La

1. Définition extraite du dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert*, édition 2003.

2. Cette définition fait écho à l'hypothèse du vide lexical que j'ai bien entendu envisagée, mais que le manque d'indices contextuels suffisants du type « marqueur d'hésitation » ou « formulation interrompue », ne m'a permis de développer.

1	7 M	'jou:r/ ch'peux vous d'mander un p'fit servi:ce/
2	1 F	oui
3	2 M	(ASP) j'ai reçu ce truc là : <i>(il montre le courrier qu'il tient à la main)</i> euh j'avais téléphoné
4	2 M	d'entreprise là qui nous envoie ces:: [ces documents/ euh] pour leur dire que j'n'le les voulais pas\ [ouais/(.) vous l'voulez pas
5	2 F	(.) et en fait j'ai reçu/ ça fait au moins: deux fois qu'j'le r'çois\ ok
6	2 M	
7	3 F	ok
8	3 M	donc est-ce que ç' s'rait possible euh:: [ch'ais pas si ch'passe à la po:/ste ou: ouais ou vous
9	4 F	[d'me le r'donner
10	3 M	l'retourner/directement\ je j'vais juste/ vous d'mander une signature dessus\ ouais [2' : il cherche l'emplacement où signer] euh
11	5 F	
12	4 M	ouais n'importe [2'] 'oilà/ (.) hop refusé (.) vous faites ça euh vous signez
13	6 F	[vous marquez refusé vous l'remettez dans la boît — dans une boîte aux lettres
14	6 F	[ouais (3') d'accord
15	5 M	[sans problème
16	7 F	ok
17	6 M	ok
18	8 F	ok/
19	7 M	merci
20	9 F	de rien bonne [journée au revoir
21	8 M	[au revoir\]

pertinence de ce facteur — la présence du référent comme facteur décisif dans le choix de la dénomination — est d'ailleurs confirmée par l'utilisation de plusieurs éléments qui fonctionnent comme des « contextualisateurs » du « truc » en question : les déictiques « ce » (démonstratif qui sera également repris sous la forme « ces » lors de la nouvelle nomination du référent) et « là », accompagnés d'un signe de monstration. Ainsi, M se permet de nommer le référent « courrier » sous une forme lexicale équivoque : grâce aux éléments de contextualisation, F le rejoindra sans doute sur le terrain du sens référentiel.

Ma seconde hypothèse repose sur une estimation de la nature fortement contraignante, en termes de formalité du discours, des données contextuelles suivantes : les différents statuts socioculturels des interactants et la situation de première rencontre. Il semble qu'ici le statut professionnel de F, qui la place pourtant dans une position dominante par rapport à M¹, ne soit pas déterminant pour la production de la première dénomination. En revanche, la dénomination « documents » exprime peut-être plus la prise en considération de ce facteur. Pour ce qui concerne la dénomination « truc », on peut supposer que lors de la prise de contact avec F, parmi les divers critères que M a dû évaluer pour estimer le registre à employer, c'est le critère des âges perçus comme rapprochés qu'il a retenu comme pertinent.

Par ailleurs, il faut envisager que le registre discursif proposé par M puisse ne pas être validé par F ; en termes de ménagement et de protection des faces, la manœuvre engagée par M peut se révéler périlleuse. Ce qui me conduit à penser que ce « truc », qui arrive juste après la séquence d'ouverture, fonctionnerait comme une *unité-éclaireur*, sorte d'élément destiné à tâter le terrain du registre avant d'opter franchement pour un registre. Sans doute mu par cet élan de précaution, M va produire, dans la même intervention, une nouvelle actualisation de l'objet « courrier », mais cette fois-ci sous la forme d'une unité lexicale sémantiquement surdéterminée par rapport au « truc » flou initial. Cette nouvelle formulation est d'ailleurs intégrée à un environnement cotextuel bien plus

1. M, en tant que non expert usager des services postaux, s'adresse à F pour sa qualité de professionnelle experte du fonctionnement et de la terminologie des services postaux.

formel que celui de « truc » : on y relève une structure de phrase complexe, des enchaînements, moins de formes élidées. L'alternance des dénominations qu'opère M peut lui être doublement favorable. D'une part, il se dégage de l'obligation du choix de registre, qu'il confie entièrement à F ; cette « passation de pouvoir » lui fait réaliser un FFA (*Face Flattering Act*) à l'égard de F. Ce faisant, il montre qu'il répare le FTA (*Face Threatening Act*) potentiel qu'il est susceptible de provoquer en initiant le premier un registre pas forcément ajusté aux attentes de F. Cette stratégie de M, qui consisterait à proposer un positionnement registral indéfinissable, est peut-être ce qui conduit ce dernier à une situation d'hésitation observable dans la deuxième et dernière alternance qu'il effectue sur les pronoms « le/les » (L.4).

D'autres anaphoriques (pronom « le » élide ou non) apparaissent au singulier dans la suite de l'interaction, mais leur interprétation est à conduire avec précaution. En effet, l'indice du singulier n'est pas suffisant pour conclure que ces pronoms, relevés ligne 5, 6, 9 et 14, sont la reprise du lexème « truc » actualisé par M lors de sa deuxième intervention. On peut cependant faire plusieurs hypothèses.

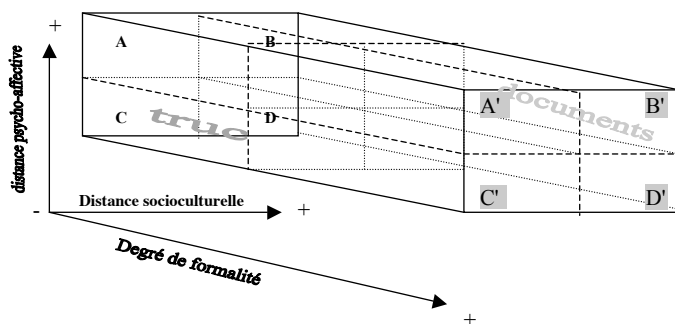
Dans le cas où l'anaphore serait contextuelle — les pronoms renvoient à l'objet présent dans le champ de vision des interactants — rien ne nous permet d'affirmer que ces pronoms au singulier réfèrent indéniablement à l'objet pensé comme « truc » ; F pourrait tout aussi bien actualiser le pronom « le » en faisant référence, par exemple, à « courrier » ou « pli ». L'orientation registrale ne serait donc plus la même que celle instaurée par la dénomination « truc ».

Dans le cas où l'anaphore serait cotextuelle — les pronoms renvoient au lexème « truc » actualisé par M — on peut émettre, en se référant à l'approche mémorielle de l'anaphore exposée par Kleiber¹ (1994 : 25-28), l'hypothèse qu'un « transfert sémantique » s'opère entre l'antécédent « truc » et l'anaphorique qui le reprend, lors du processus de nomination qui conduit à l'actualisation de

1. « L'approche "mémorielle" renonce au critère textuel et promeut le critère de la saillance préalable pour définir l'anaphore. Dans un tel cadre, où le mode de connaissance du référent qu'a l'interlocuteur est considéré comme déterminant, l'anaphore devient un processus qui indique une référence à un référent déjà connu par l'interlocuteur, c'est-à-dire un référent "présent" ou déjà manifeste dans la mémoire immédiate [...] ». (1994 : 25).

l'anaphorique. L'expression d'un registre moins formel instauré par « truc » serait ainsi conservée à travers ce « transfert sémantique ». Les effets de ce transfert joueraient un rôle dans le processus global de perception et de reconnaissance, par les interactants, de l'expression d'un registre moins formel. Cependant, aucun marqueur précis ne nous donne accès à ce type de données. On remarquera tout de même que l'observation d'autres éléments qui constituent les discours de F et de M, peut renforcer la plausibilité de cette hypothèse. Ces indices qui se matérialisent, entre autres, dans l'emploi d'onomatopées, de « ouais », dans la production de phrases courtes, de bribes ou d'élisions, contribueraient à déterminer plus nettement l'orientation registrale des anaphoriques.

Avant de conclure, et à titre illustratif, je reporte sur la carte des registres (sans rentrer dans le détail de l'établissement des coordonnées) les unités « truc » (en zone C) et « documents » (en zone B'). Les éléments mis en regard ne sont pas nombreux, mais cela donne déjà une idée du fonctionnement du graphique :



Je rappellerai, pour clore cet article, que l'étude proposée est orientée par la question particulière du rapport entre processus de nomination et expression du registre discursif. Dans cette perspective précise, elle se cantonne donc à un niveau d'analyse micro de l'interaction. Son objectif est de mettre en lumière un exemple de la manifestation du phénomène de variation diaphasique à travers

le processus de nomination. Il va sans dire que, dans une perspective plus large d'établissement d'un profil registral global, on devra étudier un ensemble plus vaste de marqueurs.

Repères bibliographiques

- Atkinson D. & Biber D.,
1994, « Register : a review of empirical research » in B. Douglas et E. Finegan (éd.), *Sociolinguistic perspectives on register*, Oxford, New York : OUP, 351-373.
- Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire* (tome 1), Paris : Larousse.
- Bakhtine M., 1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard.
- Beaugrande (de) R.,
1993, « Register in discourse studies : concept in search of a theory » in M. Ghadessy (éd.), *Register Analysis. Theory and Practice*, London : Pinter Publishers, 7-25.
- Bell A., 1984, « Language Style as Audience Design », *Language in Society* 13, 145-204.
- Bernstein B., 1975, *Langage et Classes sociales*, Paris : Éd. de Minuit.
- Branca-Rosoff S., 1999, « Types, modes et genres : entre langue et discours », *Langage & Société* 87, 5-24.
- Coseriu E., 1988, *Sprachkompetenz. Grundzüge der Theorie des Sprechens*, Tübingen : UTB Francke.
- Détrie C., Siblot P., Verine B. (éd.),
2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Honoré Champion, 207, 294-295.
- Ducrot O. et al., 1980, *Les mots du discours*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Flahault F., 1978, *La Parole Intermédiaire*, Paris : Éditions du Seuil.
- Gadet F., 1999, « La variation diaphasique en syntaxe » in J. M. Barbéris (éd.), *Le français parlé. Variétés et discours*, Praxiling, Montpellier, 211-228.
- Halliday M.A.K., Macintosh A., Strevens P.,
1964, *The Linguistic Sciences and Language Teaching*, London : Longman.

- Iwasaki S. & Ingkaphirom Horie P.,
2000, « Creating speech register in Thai conversation », *Language and society* 29 : 4, Cambridge : CUP, 519-554.
- Kerbrat-Orecchioni C.,
1990, *Les interactions verbales* (tome 1), Paris : Armand Colin.
- Kleiber G.,
1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Labov W.,
1976, *Sociolinguistique*, Paris : Éd. de Minuit.
- Pêcheux M.,
1969, *Analyse automatique du discours*, Paris : Éd. Dunod.
- Sanders C.,
1993, « Sociosituational variation » in C. Sanders (éd.), *French today. Language in its social context*, Cambridge : CUP, 27-53.
- Wittgenstein L.,
1961, *Investigations philosophiques*, Paris : Gallimard.

Christine Fèvre-Pernet
E.R.S.S.
Université Toulouse 2
chr.pernet@wanadoo.fr

Nomination et choix du déterminant : le point de vue du locuteur ¹

I. Introduction

Dans le cadre d'une étude sur l'onomastique commerciale dans le domaine du jouet, je me propose, à partir d'un corpus contrasté vendeur/consommateur, d'étudier les enjeux du choix du déterminant lors de l'actualisation en discours du NJOUET ². J'aborderai donc la problématique de la nomination par le déterminant. Les deux actualisateurs privilégiés, en fonction du corpus considéré dans cette étude, sont les articles *un* et *le*. Jonasson (2001) a mis en évidence comment les auteurs de textes narratifs utilisaient le sémantisme du déterminant pour refléter les différents points de vue des personnages impliqués dans la situation d'énonciation. C'est à partir de cette hypothèse du choix du déterminant comme indice de point de vue du locuteur que je vais conduire cette étude. Je tenterai de montrer que le déterminant est le lieu d'un choix qui fait sens et marque le point de vue du locuteur par rapport à l'objet nommé mais également par rapport au destinataire.

Je présenterai tout d'abord le contexte général et particulier dans lequel s'ancrent les productions langagières considérées. Ensuite, au vu des premiers résultats de l'étude, je discuterai des variations de choix des déterminants en me demandant si la contrainte exercée par deux facteurs la structure syntaxique de l'énoncé et la forme du NJOUET m'autorise à parler de libre-choix du locuteur par rapport

1. Je remercie J.-M. Barbéris ainsi que A. Condamines et M. Roché pour leur relecture critique et leurs précieux conseils.

2. Il s'agit ici de noms de jouets désormais abrégés en NJOUETS.

aux déterminants. Cette base étant établie, je pourrai alors confronter l'hypothèse aux réalités du corpus. La question des déterminants sera abordée d'un point de vue référentiel et sémantique, et l'interprétation utilisera l'opposition défini/indéfini.

2. Présentation du contexte de l'étude et dimension pragmatique

2.1. Contexte général de la communication : la sphère commerciale

Afin de mieux préciser les enjeux liés à l'actualisation du NJOUET dans les énoncés produits, il paraît nécessaire de resituer les productions dans leur contexte large, dans leur « sphère d'échange » au sens bakhtinien du terme. La sphère d'échange dans laquelle s'inscrivent les énoncés étudiés est la sphère commerciale où très schématiquement on distinguera deux pôles un pôle vendeur et un pôle consommateur la finalité étant d'amener le consommateur à passer à l'acte d'achat.

2.2. Contexte particulier

2.2.1. le Njouet : élément central de la communication

Dans la sphère de communication commerciale le nom de produit joue un rôle important non seulement dans l'élaboration du discours sur le produit mais également dans la mémorisation et dans la reconnaissance du produit par le consommateur.

Le NJOUET (NPRODUIT) peut prendre plusieurs formes, du nom propre prototypique (RAMSÈS II) à la séquence désignative (FIGURINE TRANSFORMABLE 11 CM). Ce que j'appellerai ici NJOUET, c'est la séquence linguistique figée qui apparaît dans le catalogue, séquence qui s'apparente aux « synapsies » de Benveniste. Cadiot (1997 : 102) leur accorde un certain degré de figement du fait de leur fonction privilégiée dans les nomenclatures, ce qui m'autorisera à parler plus loin de défigement. C'est à partir de cette forme linguistique, ce NJOUET, que vont s'effectuer les productions langagières des deux corpus.

2.2.2. *Des corpus pragmatiquement contrastés*

Le corpus d'étude a été choisi d'une façon contrastive un corpus consommateur (lettres au Père Noël) et un corpus « vendeur » (vidéo Leclerc) à l'intérieur d'un corpus plus important consacré à l'étude de l'onomastique commerciale dans le domaine du jouet mais ici le travail restera centré sur le choix du déterminant lors de la mise en discours du NJOUET. L'intérêt est d'avoir deux corpus contrastés d'un point de vue pragmatique, pour mettre en évidence les choix opérés en fonction des intentions de communication du locuteur.

Corpus « consommateur » : lettres au Père Noël Ce corpus est constitué de 22 lettres au Père Noël écrites par des enfants d'une classe de Cours Préparatoire, âgés de 6-7 ans. La consigne donnée par l'enseignante est la suivante : découper dans un catalogue les jouets convoités, coller les éléments sur une feuille puis ensuite écrire la lettre. L'enfant aura donc eu une activité préalable de lecture-déchiffrage du nom tel qu'il apparaît sur le catalogue.

Corpus « vendeur » : vidéo Leclerc Le second corpus est un corpus oral recueilli à partir d'une cassette vidéo éditée par un hypermarché. Cette cassette a pour but de présenter aux consommateurs une sélection de 46 jouets à partir du catalogue papier distribué par le même hypermarché dans les boîtes aux lettres. La présentation est réalisée sous forme de fiction mettant en scène un comédien déguisé en Père Noël qui demande à une machine, le Zigloutron, de lui fabriquer des jouets. Le Père Noël présente alors ces jouets à deux enfants-comédiens. Ce sont les paroles du Père Noël qui ont été retranscrites puis analysées (soit 46 NJOUETS en discours). J'ai tenu compte des éléments extra-linguistiques comme la monstration pour l'analyse.

3. Étude du choix des déterminants

3.1. Des résultats contrastés : indéfini/défini

Quand l'enfant demande, dans sa lettre, un jouet au Père Noël, l'actualisation du NJOUET se réalise plutôt avec l'indéfini (58 % des cas¹) :

Je voudrais... *un* circuit.

Pour présenter un jouet le comédien Père Noël utilise plutôt le défini (78 %) :

Voici *la* ferme Abrick...

En principe, on peut considérer que dans les deux corpus trois types de déterminants sont à chaque fois en concurrence pour l'actualisation du NJOUET : le défini, l'indéfini et le déterminant zéro. Il y a donc un choix qui est opéré par le locuteur lors de la nomination. On peut se demander quelle part de libre-arbitre prévaut pour ce choix. J'ai retenu deux facteurs qui dans ce contexte pouvaient contraindre le choix du déterminant, à savoir la structure syntaxique dans laquelle s'insère le NJOUET lors de la nomination et la forme du NJOUET lui-même, sa structure morpho-syntaxique. On discutera du degré de contrainte lié à ces deux facteurs pour le choix du déterminant avant de tenter de cerner comment le choix du déterminant par le locuteur marque une prise de position par rapport à l'objet nommé.

3.2. Facteurs à considérer pour le choix du déterminant

3.2.1. Structure syntaxique des énoncés

Dans le corpus vidéo on trouve principalement des phrases à présentatif de type *voici/voilà/c'est* + déterminant NJOUET, Riegel (1994 : 453) note que ce type de structure est fréquemment employé à l'oral pour désigner un référent dans la situation d'énonciation.

1. Les pourcentages sont donnés à titre indicatif, la quantification, étant donnée la taille du corpus, permettant seulement de pointer certaines régularités linguistiques.

Voilà la NURSERY CŒUR DE LILOU
C'est BARBIE CASSE-NOISETTE

On rencontre également quelques phrases nominales qui sur le plan sémantique peuvent s'apparenter à des présentatives :

Ah ! Le POWERPLAY

Deux autres formes sont également utilisées : *s'appeler* + déterminant NJOUET ou encore *je vous présente* + déterminant NJOUET :

Cet adorable petit chien robot s'appelle POO CHI
Je vous présente LU DO MO

Il s'agit maintenant d'observer si ces formes syntaxiques peuvent admettre indifféremment les trois déterminants : *unle/Ø*. Dans les formes *s'appeler* + déterminant NJOUET ou encore *je vous présente* + déterminant NJOUET et dans la situation d'énonciation considérée l'indéfini n'est pas possible, le défini éventuellement quand il introduit une description définie. Dans de telles structures, on ne peut donc trouver qu'un Npr (c'est alors à la fois la structure syntaxique et la forme du NJOUET qui contraignent le choix du déterminant) ou une description définie.

Par contre, dans les présentatives, l'actualisation peut se réaliser par les trois déterminants. Cependant sur le plan sémantique et même référentiel l'interprétation ne sera pas la même. Au-delà de la fonction de présentation du référent, on peut interpréter l'énoncé comme étant :

- **dénommatif** : il vise à communiquer une appellation. On pourra avoir des réalisations de type *c'est* + dét Ø NJOUET (« C'est PÂTE À SEL FAMILY »), ou encore de type *voici* + dét déf NJOUET (« Et voici le QUAD CORAL BANSHEE »), mais jamais d'indéfini dans le cadre de cette situation d'énonciation.
- **catégorisant** : Charolles (2001 : 176) considère que, dans les phrases à présentatif, « la construction exprime l'acte de catégorisation qui implique un seul référent, à savoir l'entité catégorisée ». Riegel (1994 : 206) note que « les formes composées

neutres *ceci, cela* et *ça* servent à désigner déictiquement des référents non catégorisés ». Le locuteur opère donc une opération de catégorisation : il estime que le destinataire ne connaît pas cette chose (*c'/ceci*) et lui dit à quelle catégorie elle appartient. Il advient alors que, selon le déterminant choisi pour actualiser le NJOUET, le locuteur indique au destinataire que le référent appartient soit à une classe à un élément (emploi du défini), soit à une classe à n éléments (emploi de l'indéfini). C'est du moins l'interprétation que je retiendrai¹.

En conclusion, le défini et l'indéfini peuvent être employés dans le cas des présentatives catégorisantes mais pas le déterminant zéro.

Dans le corpus des lettres au Père Noël, on rencontre deux types de formes :

- *Je voudrais* + le/un/Ø NJOUET
- *Je te fais une liste* :
- + le/un/Ø NJOUET

Dans la première forme les trois déterminants sont possibles mais c'est majoritairement l'indéfini qui est utilisé. Dans la forme de la liste, on attend soit des quantifiants (*un, deux, trois*), soit l'indéfini, soit le déterminant zéro. On obtient effectivement des réalisations sans déterminant ou avec *un* (mais *un* n'a pas ici de valeur quantifiante : l'enfant ne demande pas *deux* BARBIE CASSE-NOISETTE), quelques-unes avec le défini.

Il apparaît au terme de ce tour d'horizon que même si certaines formes syntaxiques admettent préférentiellement certains déterminants on ne peut pas dire qu'il y ait une contrainte forte sur le choix des déterminants liée à la seule structure syntaxique. Il reste à étudier si la forme du NJOUET constitue elle-même une contrainte plus ou moins forte lors de l'actualisation du NJOUET.

3.2.2. *Structure morphosyntaxique du Njouet*

Dans le corpus vidéo on constate que les NJOUETS qui sont sous forme de SN défini conservent le défini lors de la mise en discours (LA FERME ABRICK). Ceux qui se présentent sans déterminant

1. Dans « c'est un disque », Charolles (2001 : 175) considère que le SNI « verse un particulier dans une classe extensionnelle et lui attribue les propriétés dénotées par le N dénommant cette classe ».

(CUISINE A MOI MARIE, XOOMY), soit admettent un défini lors de l'actualisation, soit ne prennent pas de déterminant (dans ce cas, ils ont la forme de Npr prototypiques), soit admettent un indéfini (ils sont rares et de plus le NJOUET subit un défigement). Ceux qui comportent un possessif (MON PREMIER MIROIR) peuvent le conserver ou non (MON MIROIR MAGIQUE / « c'est le **miroir magique** »).

Dans le corpus lettres, si le NJOUET initial comporte un possessif, il tombe en discours et l'actualisation se réalise par l'indéfini ; si le NJOUET initial se présente sans déterminant, il peut être actualisé de trois manières : soit il admet le défini, soit il admet l'indéfini (c'est l'option la plus courante), soit il reste sans déterminant. Si le NJOUET initial comporte un déterminant défini, le plus souvent l'actualisation se réalise avec l'indéfini, même si le défini et le déterminant zéro sont possibles.

On remarque que de façon générale les NJOUETS introduits par l'indéfini subissent un défigement lors de l'actualisation (« je voudrais un coffret avec des bijoux »/MAXI COFFRET BIJOUX). La forme du NJOUET peut donc contraindre dans certains cas le choix du déterminant. Ceci est vrai en particulier pour les NJOUETS sous forme de Npr prototypique (XOOMY), ou sous forme de descriptions définies (LA FERME ABRICK, LES POTIONS MAGIQUES D'HARRY POTTER). Cependant ni la contrainte liée au facteur du contexte syntaxique ni celle liée au facteur de la structure du NJOUET de jouet lui-même ne sont déterminantes : le locuteur a bien un choix à opérer et exprime par ce choix son point de vue sur l'objet nommé. C'est du moins c'est ce que je vais essayer de montrer dans ce qui suit.

3.3. Déterminants et nomination : le choix du locuteur

On se référera à Kleiber (1992 : 72) pour introduire l'étude en nous plaçant d'emblée dans la problématique du déterminant selon une approche référentielle et sémantique :

Un locuteur choisit une expression référentielle, non seulement en fonction de l'accessibilité référentielle, mais également en fonction de la façon dont il veut présenter le référent. Les marqueurs référentiels ont à cet effet, un amont sémantique, descriptif et instructionnel, dont on ne peut faire l'économie (Kleiber 1992 : 72) (c'est moi qui souligne).

3.3.1. *Interprétation référentielle*

Localisation du référent En ce qui concerne le référent, le jouet est physiquement présent dans la situation d'énonciation en place dans le corpus vidéo alors qu'il est absent dans celle du corpus lettres.

Interprétation générique/spécifique A priori, dans le corpus vidéo, la question ne se pose pas pour faire le départ entre emploi générique et spécifique. En effet, en ce qui concerne l'emploi du défini :

Le N ne peut cesser de désigner l'espèce *N* que si le contexte d'usage a isolé un *N* particulier, et *le N* désignera nécessairement ce *N*. Une interprétation non générique de *le N* est une interprétation dans laquelle le contexte d'usage détermine quel *N* particulier est désigné par le GN (Corblin 1987 : 243).

De même Charolles (2002) considère que c'est le contexte qui doit lever l'ambiguïté pour déterminer si *le* est spécifique ou générique. Ici le contexte détermine clairement un *N* particulier donc on peut considérer que l'emploi du défini est spécifique. Cependant dans les désignations utilisant un nom commun comme dans « Et voici **le CAMION DE POMPIERS...** » la question de la généricité se pose : en effet ne pourrait-on pas interpréter le défini comme se référant à un élément unique, compris comme le représentant de sa classe ?

En ce qui concerne l'emploi de l'indéfini, dans les réalisations syntaxiques de la lettre au Père Noël, la référence ne peut être que particulière et non pas générique (selon les termes de Riegel (1994), qui oppose générique à particulier et, dans la référence particulière, distingue les références particulières des non spécifiques). La référence particulière peut être spécifique (c'est-à-dire dont l'existence est posée dans la situation de communication) ou non-spécifique (si l'expression référentielle réfère à un individu quelconque qui vérifie les propriétés descriptives de l'expression (Riegel 1994 : 571). Dans « je voudrais *une cuisine* », il est difficile de trancher, l'enfant peut référer au jouet particulier (CUISINE À MOI MARIE) dont il a découpé au préalable la photographie dans le catalogue mais l'interprétation peut également être non spécifique dans la mesure où l'enfant en défileant le NJOUET du moins en employant le mot générique « cui-

sine » dit qu'il veut une cuisine quelconque qui ait les propriétés d'une *cuisine*.

Interprétation déictique du défini La présence du référent dans la situation de communication pose immédiatement la question de l'interprétation déictique du déterminant défini. Quand le jouet est désigné sans tournure présentative, il l'est toujours avec le défini (jamais l'indéfini) : « **La** GUITARE ROCK ! » ; l'emploi du défini peut être considéré comme déictique si l'on tient compte du geste de monstration du comédien/Père Noël (corpus vidéo). Cependant, la formulation la plus fréquente est de type présentative « c'est/voici **la** FERME ABRICK... » : ce n'est pas le défini qui a alors une valeur déictique mais ce sont les présentatifs *c'est/voici*. On rencontre rarement l'indéfini (« c'est **une** MAXI BOÎTE À BIJOUX ») mais sa réalisation possible dans ce type de structure montre que c'est bien le présentatif qui assume la valeur déictique et non le déterminant.

Interprétation par rapport à la situation de communication : indéfini/défini et « espace partagé » Charolles (2002 : 242) précise qu'en utilisant l'indéfini « les locuteurs ne tirent partie d'aucune préconception ou attention supposée acquise chez les destinataires pour introduire un référent inédit ». Par contre l'utilisation du défini par les locuteurs correspond à une démarche de désignation par laquelle il s'agit de « rafraîchir la mémoire de l'interlocuteur ». Ainsi, quand un enfant écrit au Père Noël « je voudrais **un** ROBOT SUPERFIGHTER », le choix de l'indéfini indique que l'enfant ne tient pas pour acquis la « préconception » ou l'« attention » du destinataire (le Père Noël) pour introduire le référent (ROBOT SUPERFIGHTER). Par contre si l'enfant, dans la cour de récréation, en s'adressant à un public d'initiés (ses camarades), déclare « pour Noël, j'ai commandé **le** ROBOT SUPERFIGHTER », le choix du défini (par opposition à l'indéfini) signale que le locuteur/enfant présuppose que le référent est connu des destinataires. Si la question de l'interprétation anaphorique se pose, ce ne peut être que dans le cadre d'une analyse mémorielle, le référent pouvant être considéré comme « saillant » non pas tant dans la situation de communication elle-même que dans l'univers partagé (on a consulté les mêmes catalogues, on a vu les mêmes pubs télé). Dans cette situation de communication, le défini peut

servir à marquer un espace partagé de connaissances et établir une connivence entre locuteur et destinataire, en éveillant un sentiment de « connu » (certains parlent de la valeur de « notoriété » du défini). C'est cette même connivence que semble rechercher le locuteur/Père Noël/vendeur dans les énoncés produits dans la cassette vidéo à l'intention des consommateurs. Si le défini permet d'établir cette connivence, inversement on peut considérer que le choix de l'indéfini (en lieu et place du défini) marque une absence de connivence avec le destinataire, l'enfant exprimant ainsi son point de vue vis-à-vis du destinataire.

Interprétation par rapport à l'aspect instructionnel : défini/indéfini

Défini et indéfini donnent des instructions différentes par rapport aux opérations liées aux classes d'objets et nous renseignent ainsi sur la prise de position du locuteur par rapport à l'objet nommé.

Dans le corpus lettres, l'indéfini est majoritaire : le locuteur/enfant opère au moyen de l'indéfini une extraction. Dans « je voudrais une *cuisine...* » l'instruction est de prélever une *cuisine* dans la classe des *cuisines*. Le locuteur/enfant considère le référent comme appartenant à une classe à *n* éléments dont on peut prélever n'importe quel élément.

Dans le corpus vidéo, en revanche, c'est le défini qui est majoritaire : le locuteur/Père Noël/vendeur considère le référent soit comme le meilleur représentant de la classe (la classe comporte alors *n* éléments), soit comme un objet unique (on a alors une classe à un seul élément). Dans les énoncés utilisant une désignation par nom commun « c'est **la** POUSETTE MÉDICALE », ou « c'est **le** CAMION DE POMPIERS », le défini peut être interprété comme donnant l'instruction de considérer le jouet en tant que prototype de la classe (classe des camions de pompiers). Le locuteur/vendeur en choisissant le défini, non seulement différencie son produit des produits concurrents (Corblin 1987) parle de la valeur de contraste donnée par le défini) mais le présente comme le meilleur représentant de sa catégorie. Cette prise de position par rapport à l'objet nommé est clairement soulignée dans ce corpus oral par la prononciation emphatique du défini (de la même façon que dans les textes on rencontre parfois une « accentuation » par la majuscule¹).

1. « [...] Jones, contre toute attente, venait simplement de réaliser LE disque consensuel de ce début de millénaire. » *Les Inrockuptibles* N° 428 février 2004. Wilmet (1986 : 328) pointe cet usage.

Quand la désignation se fait par un Npr, l'objet est présenté comme unique : dans des énoncés tels que « **le** ROYAL EXPRESS » ou « **le** POWERPLAY » le défini ne fait que renforcer ce caractère d'unicité.

L'emploi récurrent du défini marque une volonté du locuteur de faire partager son point de vue par le destinataire, ce point de vue mettant en avant le caractère unique ou prototypique des produits/jouets présentés.

4. Bilan

Dans le processus de nomination, le déterminant est le lieu d'un choix qui fait sens en marquant le point de vue du locuteur par rapport à l'objet nommé mais également par rapport au destinataire.

Par l'emploi de l'indéfini, dans les lettres, l'enfant marque : (1) d'une part son point de vue par rapport à l'objet nommé (l'objet est considéré comme non unique puisque indifféremment prélevé dans une classe); (2) d'autre part son point de vue par rapport au destinataire (à savoir une absence de connivence, si l'on considère la notion d'espace partagé).

L'interprétation de l'emploi du défini récurrent dans le corpus vendeur montre quel point de vue le vendeur adopte sur le produit nommé : le défini marque le caractère prototypique voire l'unicité du référent. Dans le domaine publicitaire, cet emploi particulier du défini a été pointé par Bonhomme (2002 : 36). Il montre que la présentation des produits se fait de manière hyperbolique par, entre autre, le procédé qui consiste à présenter le produit comme le meilleur représentant de sa classe (plus exactement comme le paragon, c'est-à-dire celui qui possède les caractéristiques les plus remarquables (et non les plus typiques) pour représenter sa classe). Dans « Dunhill X Centric. *Le* parfum. » il considère même que la classe est réduite à un seul élément, le produit étant considéré comme unique. En revanche, il considère que dans ce cas *le* est le défini générique, ce qui semble discutable du moment que la classe est réduite à un seul élément.

Par l'emploi du défini, le locuteur/vendeur cherche à éveiller chez le destinataire un sentiment de « connu », à obtenir son adhésion à un « espace partagé » et à établir ainsi une certaine connivence. L'article défini est ici le lieu d'une véritable manipulation énonciative.

Références bibliographiques

- Bakhtine M., 1984, « Les genres du discours », in *Esthétique de la création verbale*, Gallimard : Paris.
- Basire B., 1982, « Groupes nominaux saturés et discours », *DRLAV* 27, Paris : Centre de Recherche Université Paris VIII, 47-61.
- Bonhomme M., 2002, « La publicité comme laboratoire du français actuel », *L'Information Grammaticale* 94, Paris : éditions Baillière, 33-39.
- Cadiot P., 1997, *Les prépositions abstraites en français*, Paris : Armand Colin.
- Charolles M., 2002, *La référence et les expressions référentielles en français*, Gap/Paris : Ophrys.
- Corblin F., 1987, *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Genève : Librairie Droz.
- Jonasson K., 2001, « Syntagmes nominaux, référence et empathie », in Amiot D., De Mulder W., Flaux N. (éd.), *Le syntagme nominal : syntaxe et sémantique*, Arras : Artois Presse Université.
- Kleiber G., 1992, « Article défini, unicité et pertinence », *Revue Romane*, 27-1, 61-89.
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., 1994 : *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Riegel M., 2000, « Le syntagme nominal dans la grammaire française », *Modèles Linguistiques*, Tome XXI, fasc. 2, Toulon : Université de Toulon et du Var, 53-78.
- Wilmet M., 1986, « La détermination des “noms propres” », in David J. & Kleiber G. (éd.), *Déterminants : syntaxe et sémantique, Actes du colloque de Metz*, Paris : Klincksieck, 317-330.

François Fichard
Centre de politologie de Lyon (CERIEP)
Institut d'Études Politiques de Lyon, Université Lumière — Lyon 2
Franie.Fichkam@wanadoo.fr

Une approche discursive de la nomination : le cas des dénominations partisans

Les noms des partis politiques sont des syntagmes particuliers dans la classe grammaticale constituée par les noms : l'unité lexicale n'est pas le mot mais une lexie complexe dont les différentes combinaisons obéissent à des règles propres¹. Or, « une sémantique discursive ne peut s'élaborer qu'en s'émancipant du privilège accordé au mot » et « détachée du mot, la dénomination est [...] à envisager comme un acte » (De Chanay 2001 : 139-188).

Les organisations politiques sont des entités certes collectives mais uniques. Kripke² (1982 : 15) appelle à examiner certaines expressions similaires aux dénominations partisans comme des noms et Searle (1972 : 227) qualifie ces syntagmes de *noms propres dégénérés*. Leur référent étant unique, les dénominations partisans appartiennent à une sous-catégorie nominale, celle du « prince des signifiants ». En raison de cette particularité linguistique, elles sont une ressource primordiale pour les organisations partisans dans le jeu politique : elles permettent à leurs acteurs de se différencier en clamant l'unicité de leur organisation sur le marché politique, de se doter d'une identité.

1. Comme le montre M. Tournier (1997 : 201-217).

2. « Chacun, je pense, a entendu parler du Saint Empire Romain, qui n'était ni saint, ni romain, et n'était pas un empire. De nos jours, nous avons les Nations unies. Ici, il semblerait que puisque les choses peuvent être ainsi appelées alors qu'elles ne sont pas de Saintes Nations unies, ces expressions doivent être regardées non comme des descriptions définies, mais comme des noms » (C'est-à-dire comme des noms propres dans la terminologie du logicien).

À la différence des autres noms propres, les propriétés essentielles du référent ne sont pas implicites : elles ne résultent pas d'un consensus *a priori* figé dans la langue mais de la stratégie d'acteurs du champ politique en position d'autorité, détenant le pouvoir de l'autodénomination partisane. Les labels partisans sont en effet une forme de discours politique : lorsque des acteurs nomment leur organisation, ils s'inscrivent dans une stratégie globale de communication politique.

Nous pensons donc qu'il faut considérer les dénominations partisans selon leur dimension discursive, en croisant perspectives linguistique et sociologiques. Dans un premier temps, nous traiterons du problème de la référence et du rapport entre le signe et le réel en considérant l'objet politique comme un processus de politisation complexe. Dans un second temps, nous considérerons les dénominations partisans comme une forme de discours politique originale émanant d'acteurs en position d'autorité, qui tentent d'imposer leur point de vue à travers la légitimité sémantique du syntagme sur le marché politique.

I. Dénomination partisane et référence : le politique comme processus de politisation

I.1. Illusion biographique et illusion généalogique

Bourdieu, en analysant les anthroponymes, conclut, en s'inspirant de la problématique de Kripke, que le nom génère un phénomène d'illusion biographique. Or, les dénominations partisans sont elles aussi des institutions de totalisation et d'unification, et le phénomène est peut-être plus illusoire pour une entité collective que pour un individu. Elles permettent elles aussi de « désigner le même objet en n'importe quel univers possible », de doter une organisation d'« une identité constante et durable » qui garantit son identité « dans tous les champs possibles » (Bourdieu 1986 : 69-72). Ainsi pourront-elles désigner les dirigeants d'un parti politique en campagne électorale (« Le P.S. se prépare à une campagne "très dure" en Ile-de-France », « L'U.D.F. prête à un accord avec l'U.M.P. en Alsace et en PACA »), ses militants dans l'action d'entretien de liens privilégiés avec un électorat revendiqué (« Le Parti

communiste de retour aux portes des usines»), ou encore une entité beaucoup plus large pouvant inclure les électeurs (« L'ampleur de la menace F.N. », « si le F.N. arrivait en tête¹ »)...

De plus, la production d'une dénomination partisane ne coïncide pas toujours avec l'acte fondateur du parti. L'Union pour la majorité présidentielle a vécu entre les deux tours de la dernière élection présidentielle afin de soutenir les candidats d'un futur parti (l'Union pour un mouvement populaire) dont le congrès fondateur a eu lieu en novembre 2002 au Bourget. La dénomination partisane constitue alors une ressource première pour présenter une organisation politique de façon cohérente sans même que cette organisation ait une existence juridique.

L'identité homogène est aussi illusoire dans l'espace que dans le temps. La volonté de présenter une organisation comme une entité stable est avérée si l'on prend l'exemple du Parti communiste français². L'historiographie officielle ou scientifique de l'organisation nous apprend que le P.C.F. a été créé en décembre 1920 au congrès de Tours. Or, le sigle de l'organisation créée est alors P.S.-S.F.I.C. (Parti socialiste-Section française de l'Internationale communiste) pour devenir P.C.-S.F.I.C. en mai 1921, puis P.C.F.-S.F.I.C. en 1926 et P.C.F. en 1943 seulement, à la fin de l'Internationale.

Le phénomène d'illusion biographique est peut-être plus évident pour des organisations sans consistance politique (groupuscules d'extrême-gauche ou d'extrême-droite) qui n'existent qu'à travers leur dizaine de militants revendiqués et leur sigle. Il peut être généré implicitement par les analystes de la vie politique qui légitiment les filiations partisans³. L'illusion biographique permet alors l'existence d'un phénomène qui la transcende et la renforce : l'illusion généalogique. Le processus de nomination peut donc avoir un effet

1. Toutes ces expressions sont tirées du journal *Le Monde* et de son édition du samedi 18 octobre 2003.

2. « L'histoire des transformations du sigle de l'entreprise communiste reste à faire » (Pudal 1989 : 28).

3. On a coutume de reconnaître une filiation gaulliste : R.P.F. (1947-1953), U.N.R. (1958), U.N.R.-U.D.T. (1962), U.D. V^e (1967), U.D.R. (1968), R.P.R. (1976), U.M.P. (2001). Reconnaître cette filiation, c'est ignorer la stratégie politique des acteurs pour qui l'héritage gaulliste constitue une ressource non négligeable (Cf. le Rassemblement pour la France de Charles Pasqua en référence au R.P.F. : Rassemblement du peuple français est créé afin de revendiquer l'héritage du général De Gaulle).

sur la réalité sociale ou sur la perception de cette réalité. La dimension praxémique¹ est totale et « la problématique de la nomination conduit à parler d'une dialectique du langage et du réel » (Siblot 2001 : 189-214).

1.2. Le politique comme processus de construction d'une représentation du monde : la question du sens

Si les partis politiques sont des « sociations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances — idéales ou immatérielles — de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages matériels, ou de réaliser les deux ensemble » (Weber 1971 : 294), alors « au-delà du “désignateur rigide” qu'est le signe, il conviendrait d'analyser les différents usages qui en sont faits dans le temps et dans l'espace et de montrer comment le travail d'entretien de la sociation partisane est aussi un travail constant de revendication d'une identité unique et continue [...] » (Offerlé 1997 : 119). Notre approche se situe dans une tradition sociologique qui refuse une vision essentialiste du politique et s'attache au contraire à décrire le processus de construction de l'objet politique. En effet, « le politique ne “représente” pas des clivages “réels” déjà là, il les construit. [...] La politisation n'est pas le passage à un politique en quelque sorte préexistant mais une construction politique, c'est-à-dire une construction d'une représentation politique du monde » (Bacot 2002, Congrès A.F.S.P.). Les dénominations partisans sont donc le produit d'organisations politiques qui luttent tout d'abord pour exister et elles permettent, dans une certaine mesure, à ces dernières de le faire.

Les théoriciens des noms propres s'affrontent sur un point central : la question du sens (les noms propres sont-ils connotatifs ou dénotatifs?). « Du fait que le référent du nom propre est, normalement, unique, on en conclut parfois que le nom propre est une simple étiquette collée sur une chose, qu'il a un référent mais pas de sens, ou, comme dit John Stuart Mill, une dénotation mais pas de

1. Nous entendons le concept *praxis* comme une activité humaine qui transforme les rapports sociaux.

connotation. Frege soutient au contraire qu'aucune référence n'est possible sans un sens » (Ducrot & Schaeffer 1995 : 308).

L'analyse des dénominations partisans pourrait dans une certaine mesure permettre d'éclairer ce débat. Si les organisations partisans sont « un espace de concurrence objectivé entre des agents ainsi disposés qu'ils luttent pour la définition légitime du parti et pour le droit de parler au nom de l'entité ou de la marque collective dont ils contribuent par leur compétition à entretenir l'existence ou plutôt la croyance en l'existence » (Offerlé 1997 : 25), les dénominations partisans sont plus que de simples désignateurs rigides fixés sur une réalité préexistante : elles participent au processus d'objectivation de l'organisation partisane.

La référence n'est pas non plus fixée par l'intermédiaire des propriétés essentielles de l'objet reconnues par une communauté de locuteurs puisque le processus de dénomination participe à l'objectivation de ces propriétés et de l'objet lui-même. Le problème de la connotation et de la dénotation repose sur des visions essentialistes de la vie sociale alors qu'elle n'est qu'une construction perpétuelle : la dénomination partisane ne saurait renseigner sur les propriétés objectives d'une organisation mais essentiellement sur la stratégie d'acteurs, en position d'autorité, qui participent au processus d'objectivation de cette réalité et qui tentent d'imposer sur le marché politique leur représentation du monde. Le contenu de la dénomination partisane est donc encadré par le travail constant et continu d'acteurs politiques qui sont les producteurs d'un discours politique original.

2. Un discours politique original : performativité et dialogisme

2.1. Une performativité discursive ?

Une dénomination partisane peut être considérée comme un nom propre, mais ce qui en fait un syntagme singulier, c'est que les signes qui la composent ne sont pas choisis arbitrairement, mais stratégiquement par des acteurs politiques, en position d'autorité, dès lors qu'ils détiennent le pouvoir de nommer leur organisation. Si les premières marques partisans ne reflétaient pas le souci de faire

coïncider le nom et un type organisationnel en se revendiquant d'une idéologie, les *Jacobins*, les *Réservoirs* ou encore les *Arcadiens* fonctionnant sur le mode toponymique¹, il en va autrement avec la systématisation de ce processus lors de l'émergence des mouvements ouvriers à la fin du xix^e siècle, processus encore en cours deux siècles plus tard. La *Fédération du parti des travailleurs socialistes de France* (1879), l'*Alliance communiste* (1880), le *Comité central révolutionnaire* (1881, Louis-Auguste Blanqui), le *Parti ouvrier* (1882, Jules Guesde, Paul Lafargue), le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* (1890, Jean Allemane, Jean-Baptiste Clément), le *Parti ouvrier français* (1893, Guesde, Lafargue), le *Parti socialiste révolutionnaire* (1908, Blanqui), le *Parti socialiste français* (1902, Jaurès, Blum), le *Parti socialiste de France* (1903) et enfin, le *Parti socialiste-Section française de l'Internationale ouvrière* (1905), sont autant de témoins d'une volonté d'imposition d'une vision légitime du monde et de sa bonne représentation dans un type organisationnel. Les débats furent virulents pour savoir s'il fallait être une « fédération », une « alliance », un « comité » ou un « parti ». Le terme *fédération* reflète une certaine autonomie entre différentes tendances, le mot *comité* peut répondre à la posture révolutionnaire des blanquistes², celui de *parti* à une certaine intériorisation du jeu électoral tout en préservant la vision d'une société différenciée en classes. Les débats furent encore plus virulents au sujet du choix du qualificatif : « ouvrier » ou « travailleur », « socialiste » ou « communiste », « révolutionnaire » ou non, « français » ou « internationaliste³ » ? Ces débats illustrent la stratégie politique des acteurs, la représentation politique du monde (différencié en classes sociales) dont ils sont porteurs et qu'ils veulent imposer.

« Une dénomination est la résultante d'une ou de plusieurs phrases latentes transformées en structure substantive » (Tournier 1997 : 201-217). La dénomination partisane est donc un condensé de discours, et ce discours tente le plus souvent d'imposer sur le

1. Sous la III^e République, les bonapartistes autoritaires se dénommèrent ainsi en référence à la rue où siégeait leur comité (Petitfils 1994 : 48). La droite monarchiste de 1793 se faisait appeler le *Cercle des réservoirs* en référence à l'auberge où ses membres se réunissaient (Pombéni 1992 : 291).

2. Le terme *comité* a par la suite changé de connotation, notamment quand il a été mobilisé par l'extrême-droite (Cf. *Comité Tixier-Vignancour* en 1965).

3. Cf. Huard (1996).

marché politique le bon type organisationnel (« parti », « rassemblement », « union », « ligue », « front », « fédération »...) et dans tous les cas une représentation politique du monde présentée comme légitime (« national », « communiste », « socialiste », « démocratique », « républicain »...). Utiliser le mot *rassemblement*, c'est s'inscrire dans les pas du général De Gaulle qui se posait comme un grand rassembleur, au-dessus des clivages partisans et des clivages traversant le monde social. Mobiliser les qualificatifs *communiste*, *ouvrier* ou *travailleur* (*Parti communiste français*, *Ligue communiste révolutionnaire*, *Organisation communiste internationaliste*, *Parti des travailleurs*, *Fédération du parti des travailleurs socialistes français*, *Lutte ouvrière*...) est une stratégie politique visant à imposer une représentation du monde social différencié en classes, dont la principale, celle des opprimés. Mobiliser le champ lexical de la république ou de la démocratie est une stratégie visant à s'imposer comme ses représentants légitimes (les vrais démocrates, les vrais républicains...) et à exclure ceux qui refuseraient ce cadre légitime d'expression des intérêts politiques. Mobiliser un mot est avant tout une stratégie visant à l'interdire aux autres et à monopoliser la cause qui l'environne. Le processus de nomination est une tentative de persuasion.

Si l'on considère que la politisation est « un processus par lequel des problèmes, des oppositions, des controverses, jusqu'ici sans relation, sont intégrés dans une représentation commune — une représentation nécessairement conflictuelle, conduisant à penser ces problèmes, oppositions et controverses dans un cadre donné qu'on peut appeler cité, grâce à un clivage qui construit des camps opposés qu'on peut appeler partis » (Bacot 2002, Congrès A.F.S.P.), l'action qui consiste à se doter d'un nom, qui pourrait sembler *a priori* si anodine, est essentielle pour que ces camps soient objectivés, notamment dans la bataille électorale, arène privilégiée du jeu politique. Il ne faudrait pas oublier ce que parler veut dire et comprendre que le travail politique, est une tentative d'imposition d'un sens légitime de la dénomination.

Les objectifs lors du processus de production de ce discours politique sont tout à fait similaires à ceux du slogan : il faut résumer sa vision du monde et son mode organisationnel afin de rallier les électeurs potentiels à sa cause en utilisant la bonne formule

(Leroux 2001 : 26¹). Le phénomène de siglaison² peut parfaitement s'intégrer dans le troisième objectif : si le sigle U.M.P. a été préservé le 17 novembre 2002, c'est parce que les électeurs avaient été « accrochés » par cette marque³. Comme pour tout discours, de nombreuses contraintes pèsent sur les producteurs de la dénomination partisane (Leroux 2001 : 23-26⁴), notamment les contraintes lexicales : certains mots sont bannis du champ politique⁵, d'autres peuvent au contraire y être introduits pour imposer une nouvelle représentation du monde (ce fut le cas pour Les Verts, qui décidèrent d'être les représentants du clivage écologique sous un label coloré⁶). Accrocher l'électorat, c'est donc choisir une formule choc qui peut être à elle seule un slogan, comme l'est la dénomination « Chasse pêche nature et traditions ».

La dénomination partisane se présente le plus souvent comme l'identité principale de l'organisation politique. Il faudrait s'interroger sur sa valeur performative (Austin 1979) : dans quelle mesure se dire socialiste (*Parti socialiste*) ou républicain (*Mouvement national républicain*), ce n'est pas aussi se faire socialiste ou républicain (alors qu'on ne l'est peut-être plus ou qu'on ne l'a jamais été)? Elle impose aux acteurs qui la mobilisent comme ressource politique des

1. La trilogie « résumer, rallier, accrocher » est empruntée à Reboul (1975 : 16).

2. Le phénomène de siglaison recouvre d'autres enjeux que nous ne pouvons exposer ici. En effet, l'utilisation du sigle peut être interprétée comme une imposition réussie d'un sens légitime (personne ne conteste les propriétés revendiquées) ou bien au contraire comme un échec relatif (Le sigle U.D.F. s'est imposé au détriment d'*Union de la démocratie française*).

3. J.-P. Raffarin a déclaré : « on ne change pas une marque qui gagne ».

4. Les contraintes s'exercent aussi au niveau du sigle : « Lorsque les politiciens français créèrent [...] le parti Progrès et démocratie moderne [...], ils pensèrent quelque temps l'appeler simplement "Progrès et démocratie" mais repensèrent cette appellation à cause des moqueries faciles que le sigle P.D. aurait suscitées » (Calvet 1995 : 36). Les contraintes idéologiques furent très fortes quand une agence de communication de Dunkerque proposa l'appellation « Maison bleue » pour l'U.M.P. Un sénateur du Var avait affiché son hostilité en ironisant sur les références « power flower » (cf. La chanson de Le Forestier) en protestant « Ça fait un peu fumeur de pétards, non ? ».

5. Le terme *social-démocratie* l'était à gauche, notamment dans les années 70, la tendance s'étant renversée depuis le début des années 1990. Cf. D'Almeida (1999 : 13-17) et Tournier (1997 : 265-268).

6. L'appellation « Les Verts » est une importation du modèle allemand. La couleur bleue aurait pu être utilisée comme l'ont fait les écologistes hongrois ou B. Lalonde dont le parti est associé à l'U.M.P.

contraintes fortes. Quand on se réclame d'une organisation, renier sa principale identité revendiquée peut s'avérer dramatique. On se souvient encore de L. Jospin s'écriant : « mon programme n'est pas un programme socialiste ¹ ».

2.2. Le discours comme interaction : imposition ou dialogisme ?

La dimension discursive de la dénomination implique sa dimension interlocutive. « Les dénominations doivent souvent être construites ou redéfinies en discours [...]. Elles sont dès lors, par leur principe même, des objets éminemment négociables. » (De Chanay 2001 : 172). Dans notre cas, la négociation peut revêtir les habits de la complicité : pour les militants du P.S.U., le Parti socialiste unifié était le « Psu ² », pour ceux du R.P.R., le Rassemblement pour la République était « le rassemblement »... Mais dans le champ politique, la négociation laisse souvent place à la compétition dès lors que le politique est un espace éminemment conflictuel. L'imposition d'un sens légitime peut être l'objet d'une concurrence entre deux organisations ³. Elle peut surtout être rejetée lors de la réception du discours. L'appellation « Parti communiste français » peut devenir « Parti “communiste” français » pour ses adversaires d'extrême-gauche ⁴ ou bien « Parti communiste “français” » pour ses adversaires de droite ou d'extrême-droite ⁵. Le même processus est en cours lorsque après la seconde guerre mondiale le Mouvement républicain populaire devient « Mon révérend père », ou bien, plus récemment, quand le Rassemblement pour la France ⁶ devient

1. Cf. Bacot (2002, Libération) et le titre de son article : « Quand l'Atelier oublie les ateliers ».

2. Phonétiquement [psu].

3. On se souvient de la bataille juridique entre J.-M. Le Pen et B. Mégret. Si la tentative de B. Mégret avait réussi, les résultats électoraux auraient peut-être été sensiblement différents.

4. La stratégie politique de la Ligue communiste révolutionnaire ou de Lutte ouvrière est de contester au Parti communiste français le monopole du vrai communisme (voire au Parti socialiste la représentation légitime du peuple de gauche).

5. Ironiser sur le qualificatif *français* a longtemps été une arme dans les rangs des partis de droite afin de signaler que le Parti communiste français était aux ordres de Moscou.

6. Cf. Calvet (1995).

« Remboursez Pierre Falcone¹ ». Dans ces cas extrêmes, l'imposition d'un sens légitime ne fonctionne pas. On tente d'imposer un autre sens à la dénomination dès lors que l'on pense s'être fait duper par les acteurs politiques qui détiennent le pouvoir d'autodénomination partisane. Un même objet est désigné mais il est modifié dans le combat. Et les manifestants du 1^{er} mai 2002 pouvaient s'écrier ou inscrire sur leurs pancartes : « Et F comme Fascistes et N comme Nazis », « Front Nazi », « National Fasciste » ou encore « F-haine » mettant ainsi en œuvre un dialogisme polémique.

L'étude des dénominations partisans révèle donc un processus complexe de nomination, l'adjectif partisan pouvant revêtir deux sens, différents mais inséparables.

Références bibliographiques

- D'Almeida F., 1999, « Socialisme et démocratie, sur l'allergie française à la social-démocratie », *Mots* 59, 13-17.
- Austin J. L., 1979, *Quand dire, c'est faire*, Paris : Seuil.
- Bacot P., septembre 2002, « La politisation comme élargissement de la conflictualité », Lille : Congrès de l'Association Française de Science Politique.
- Bacot P., 2002 « Quand l'Atelier oublie les ateliers », *Libération*, mai.
- Benveniste E., 1997/1966, *Problèmes de linguistique générale*, Tome 1 et 2, Paris : Gallimard.
- Bon F., 1994, « Langages et politique », in *Les discours de la politique*, Paris : Economica.
- Bourdieu P., 1986, « L'illusion biographique », *ARSS* 62-63, 69-72.
- Bourdieu P., 1980, « Ce que parler veut dire », in *Questions de sociologie*, Paris : Minuit, 95-112.
- Braud P., 1980, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris : PUF.

1. Cette déformation est le fait du *Canard Enchaîné* dans son édition du 8 janvier 2001.

- Calvet J. L., 1995, *Les sigles*, Paris : PUF.
- De Chanay H., 2001, « La dénomination : perspective discursive et interactive », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier : Praxiling-Université Paul-Valéry, 139-188.
- Ducrot O. & Schaeffer J. M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.
- Frege G., 1971/1892, *Écrits logiques et philosophiques*, Paris : Seuil.
- Gary-Prieur N., 2001, *L'individu pluriel : Les noms propres et le nombre*, Paris : C.N.R.S. Éditions.
- Huard R., 1996, *La Naissance du parti politique en France*, Paris : Presses de la F.N.S.P.
- Kripke S., 1982, *La logique des noms propres*, Paris : Les éditions de Minuit.
- Leroux F., 2000, *Pour une onomastique des partis politiques : Éléments d'une étude des dénominations partisans*, Paris : Mémoire de l'I.E.P. de Paris, sous la direction de Offerlé M., (non publié).
- Le Bart C., 1998, *Le discours politique*, Paris : PUF.
- Offerlé M., 1997, *Les partis politiques*, Paris : PUF.
- Petitfils J. C., 1994, *La droite en France de 1789 à nos jours*, Paris : PUF.
- Pombéni P., 1992, *Introduction à l'histoire des partis politiques*, Paris : PUF.
- Pudal B., 1989, *Prendre parti : pour une sociologie historique du P.C.F.*, Paris : Presses de la F.N.S.P.
- Reboul O., 1975, *Le slogan*, Bruxelles : Éditions complexes.
- De Saussure F., 1990/1916, *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.
- Searle J., 1972, *Les actes de langage*, Paris : Hermann.
- Siblot P., 2001, « De la dénomination à la nomination — Les dynamiques de la signification nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier : Praxiling-Université Paul-Valéry, 189-214.

- Tournier M., 1997, « À la naissance des partis français, quelques repères terminologiques », « Grammaire des dénominations des partis politiques au début de la troisième République » et « Social-démocratie sort du piège », 265-268) in *Des mots en politique*, Paris : Klincksieck, 201-232 et 265-268.
- Weber M., 1971/1922, *Économie et société*, Paris : Plon.

Montserrat Rangel Vicente
Praxiling, FRE 2425 C.N.R.S.
Université Paul-Valéry — Montpellier III
tretzeifr@yahoo.com

Le nom propre en discours : statut et fonctionnement des informations référentielles ¹

Le but de cet article, qui s'inscrit dans la problématique plus large de la nomination, est d'essayer de mettre en évidence les limites de la conception qui réduit le fonctionnement du nom propre (Npr) à la désignation individualisante. Face à cette conception, qui tout en reconnaissant le rôle essentiel des informations concernant le référent du Npr dans le fonctionnement discursif de ce dernier, se refuse à leur donner un statut sémantique, je vais proposer une définition du Npr comme *hybride quant à la catégorisation* qui semble permettre de rendre compte de la complexité du fonctionnement sémantico-discursif de cette unité nominale.

Pour cela, je vais m'appuyer sur l'analyse d'un corpus élaboré principalement à l'aide de FRANTEXT et qui est constitué de plus de 250 occurrences des variantes propres servant à désigner Napoléon Bonaparte². Les énoncés qui retiennent mon attention, dont l'origine textuelle est hétérogène — œuvres historiques, pamphlets, romans... —, sont caractérisés par le fait d'actualiser des Npr complétés par des segments appositifs³.

Ce travail suit la démarche suivante. Dans le premier point, je vais présenter le rapport entre sens et référence, la raison du rapproche-

1. Je tiens à remercier Sarah Leroy pour sa lecture attentive de mon travail, ses corrections, ses conseils, sa disponibilité et son aide.

2. Les Npr concernés sont : *Napoléon*, *Bonaparte*, *Napoléon Bonaparte* et *Buonaparte*.

3. Les structures concernées par mon analyse sont limitées à deux sortes d'éléments du point de vue morpho-syntaxique : les incises (soit des propositions, soit des syntagmes nominaux et adjectivaux) et les propositions subordonnées en général, les relatives en particulier.

ment de ces deux notions dans mon exposé et les conséquences de cela dans les conceptions du Npr qui en résultent. Deuxièmement, une fois mis en évidence le statut sémantique de la représentation du référent du Npr, je définirai le rôle qu'elle joue dans le fonctionnement discursif de celui-ci. Cela me conduira à définir la catégorisation opérée par le Npr comme ayant un caractère hybride.

I. Sens et référence dans la définition du Npr

Noailly (1999) constate l'intérêt croissant de la linguistique depuis une trentaine d'années pour le Npr¹. Dans ce contexte, le point de départ pour la définition de Npr est l'idée formulée par Kleiber (1981) selon laquelle le Npr est un « opérateur d'individuation, identifiant de manière stable et rigide un individu² ». Il est également accepté que, comme l'expose le logicien Kripke, le Npr ne fonctionne en tant que tel qu'après un acte de baptême qui marque le lien causal existant entre la forme linguistique et le référent visé et auquel renvoient toutes les occurrences du Npr.

Quant au statut sémantique du Npr, comme le souligne Noailly (1999 : 108), la plupart des chercheurs actuels reconnaissent qu'en plus de la connaissance de cette nomination initiale, il faut que les individus engagés dans l'échange « disposent d'un minimum de contenu informatif sur le référent du Npr donné, faute de quoi ils ne sont pas en mesure d'utiliser spontanément le dit Npr dans son emploi ordinaire de désignateur rigide ». Cependant, beaucoup de linguistes s'accordent pour exposer que, du point de vue linguistique, ces informations ne sont pas le sens du Npr³. Face à cette approche, d'autres conceptions sémantiques exposent que la différence entre Npr et Nc n'est qu'une question de degré (Bréal, 1897 ; Jespersen, 1971) et que le Npr est le nom le plus significatif en raison de son emploi.

1. Noailly donne comme preuve de la culmination de ces réflexions sur le Npr les ouvrages Gary-Prieur (1995), Jonasson (1994) et Noailly (éd. 1995).

2. Noailly (1999 : 107).

3. Noailly (1999 : 108) expose à ce sujet que « le fait que l'emploi du Npr ne puisse se faire dans une situation de vacuité informationnelle absolue ne veut pas dire ipso facto que cet apport nécessaire d'information soit de l'ordre sémantique ».

Si nous regardons de près un exemple, nous pouvons constater que le statut sémantique du Npr est loin d'être facile à déterminer. D'un côté, nous ne pouvons dire, qu'est-ce que c'est un Napoléon, par exemple, ce qui va dans le sens de la conception qui définit le Npr comme un asémantème. De l'autre, si actuellement nous ne dénommons pas facilement quelqu'un *Napoléon*, c'est parce que ce Npr véhicule la représentation de son porteur le plus renommé, ce qui va dans le sens de la conception du Npr comme ayant du sens.

I.1. Peut-on réduire l'actualisation du Npr à la dénomination individualisante ?

En fait, le statut sémantique du Npr est conditionné par la conception même que chaque linguiste a du sens et du rôle que celui-ci doit jouer dans le renvoi au réel. Même si j'adhère à l'idée de Kleiber (1997 : 33) qui expose que « le sens [...] est branché sur la référence », ce n'est pas dans le sens qu'elle a été formulée que je me l'approprie. En effet, pour Kleiber — et pour les linguistes partisans de la vacuité sémantique du Npr — le rôle du sens est de permettre le renvoi au réel. C'est donc parce que le Npr réfère en raison d'un acte de baptême préalable et que la représentation de son référent ne joue aucun rôle dans le renvoi au réel qu'il est considéré dans ce contexte comme vide de sens. Pouvons-nous déduire alors que toutes les actualisations discursives qui renvoient au même référent par le biais d'un Npr sont équivalentes ?

Dans le cas de mon corpus, toutes les occurrences visent l'individu Napoléon Bonaparte à travers l'actualisation d'une des variantes propres qui servent à le désigner. Cependant, comme le montrent les exemples ci-dessous, cette co-référentialité n'implique pas que les représentations de Napoléon Bonaparte construites soient équivalentes¹.

1. Je négligerai le fait que dans ces exemples Napoléon Bonaparte est actualisé en discours par deux variantes propres différentes, parce que si le Npr est uniquement un désignateur individualisant, il n'y a pas de différence justifiée — du point de vue sémantique — entre le fait d'appeler l'individu par son prénom ou par son nom de famille. Par ailleurs, cela complexifierait mon analyse et me ferait m'écarter de l'objet de ce travail.

1. Il est beau de courir par la terre usurpée, disciplinant les rois du plat de son épée, d'être **Napoléon**, *l'empereur radieux*. (Hugo, 1831, *Les feuilles d'automne* : 747)
2. Il mettait à la tête de ses proclamations : **Bonaparte**, *général en chef et membre de l'institut national*. (De Staël, 1817, *Considérations sur la révolution française* : 2)
3. **Bonaparte**, *le seul grand homme de la France, le seul général hors ligne*, revint en triomphe. (Erckmann et Chatrian, 1870, *Histoire d'un paysan* : 536)
4. et **Bonaparte**, *qui voulait fonder son pouvoir sur l'avisement des corps aussi bien que sur celui des individus*, jouissait d'avoir su, dès les premiers instants, détruire la considération des députés du peuple. (De Staël, *ibid.* : 14)

La différence entre les représentations du référent actualisées dans ces énoncés pourrait résulter du fait que les aspects visés du référent sont différentes. Cela nous permet de constater que, comme dans le cas d'ailleurs du Nc, rares sont les énoncés dont l'actualisation du Npr concerne le référent dans sa globalité¹. Nous sommes donc face à un premier argument pour ne pas réduire la complexité du fonctionnement du Npr en discours à la désignation individualisante.

En effet, si l'actualisation du Npr se limitait à la désignation rigide, le locuteur se servirait de l'apposition uniquement pour permettre la localisation du référent du Npr, ce qui n'est pas le cas dans les énoncés constituant mon corpus, comme nous venons de le constater. Or pouvons-nous pour autant passer de l'autre côté et considérer que la représentation du référent du Npr est le sens de celui-ci et que la différence entre le Npr et le Nc n'est qu'une question de degré ?

1. Langacker (1987, 1991) introduit la notion de *zone active* pour désigner la partie ou la facette du référent affectée par le prédicat. Autrement dit, dans les prédicats figurent des indications quant à la facette du référent qui sera sélectionnée comme zone active. Ce sont eux qui *réactivent* la zone du référent qui est affectée par ce qu'ils décrivent.

1.2. La différence entre le réel de la référénciation et la réalité de la production de sens

Avant d'adopter la conception sémantique qui postule que le sens du Npr est la représentation de son référent et qu'entre Nc et Npr il n'y a qu'une différence de degré, je tiens à revenir aux exemples 3 et 4, qui vont me permettre de mettre en évidence un aspect du fonctionnement du langage essentiel pour la compréhension de celui du Npr.

En effet, si ces deux occurrences actualisent deux représentations contradictoires du même aspect du référent du Npr c'est parce que la relation nom-objet nommée n'est pas essentielle mais pratique. Autrement dit, le sujet ne peut pas accéder au réel directement, et ce n'est qu'à travers les praxis qu'il l'appréhende, en élaborant une représentation, la réalité. Celle-ci, qui est le résultat d'une conceptualisation, véhicule la prise de position du locuteur par rapport à l'objet nommé. C'est ainsi que la praxématique (Siblot 2001 : 291) introduit la différence, relevée par les constructivistes, entre le *réel* (objectif, en soi, inaccessible directement jusque dans sa perception) et la *réalité* (représentation issue des praxis perceptives, matérielles et linguistiques, réel pour nous qui nous permet d'accéder au réel en soi, en posant son existence) pour conclure ensuite qu'elle n'est pas pertinente parce qu'avec ces deux notions « au lieu du *distinguo* souhaité on aggrave la confusion ».

En étant d'accord avec cette remarque, je tiens à conserver ces deux désignations en variant légèrement leur signification. Ainsi, quand je parle de *réel* dans cet exposé je veux signifier ce que nous prétendons viser avec notre discours par le biais de l'acte de référénciation et qui est tenu pour extérieur au discours que nous produisons. Au contraire, je me sers de la dénomination *réalité* pour renvoyer à la représentation discursive actualisé dans notre cas par le Npr et qui diffère du réel parce qu'elle véhicule notre rapport au référent lors de l'actualisation nominale dans un contexte donné.

Ainsi, c'est parce que nous ne pouvons pas accéder au réel directement et que notre discours ne véhicule que la réalité — construite par rapport à la relation que nous entretenons avec une facette de l'entité visée par le Npr — que des représentations divergentes, telles que celles des énoncés 3 et 4, sont envisageables.

2. L'hybridation de la catégorisation individualisante

L'analyse des exemples qui m'ont servi à illustrer le point précédent me permettent de mettre en évidence la complexité du fonctionnement du Npr. Ainsi, parce que je résiste à définir ce dernier uniquement en fonction du type de désignation qu'il opère et de la nature du lien qui l'unit à son référent, je m'apprête à consacrer cette deuxième partie à essayer de définir plus en détail le fonctionnement discursif du Npr, ce qui me permettra peut-être d'élucider le rôle et le statut sémantique des représentations de son référent dans la catégorisation qu'il opère.

2.1. La représentation du référent du Npr dans les énoncés du type « Npr, comme Npr »

Même si le point précédent semble mettre en évidence que le rôle discursif du Npr ne se limite pas à la désignation individualisante, nous ne pouvons pas pour autant affirmer que la construction de la représentation discursive de son référent soit une preuve incontestable du sémantisme du Npr. En effet, nous avons pu constater que la représentation du référent du Npr varie d'énoncé en énoncé, et qu'elle peut être contradictoire de l'un à l'autre en raison de l'inaccessibilité directe au réel par le locuteur.

Cependant, il peut m'être reproché que les représentations auxquelles je fais référence concernent le référent du Npr mais qu'elles sont construites pas l'énoncé, ce qui irait dans le sens de la conception du Npr comme vide de sens. En effet, la représentation du référent pourrait être construite à l'aide de l'apposition sans que pour autant le fonctionnement de désignateur rigide du Npr soit mis en question. Nous allons donc voir à l'aide d'un type particulier d'énoncés, quelle est la nature du lien entre le Npr et la représentation de son référent.

5. Richelieu, comme **Bonaparte**, *comme tous les grands despotes*, ne voulait qu'aucune personne de valeur restât hors de sa sphère de puissance.

Cet énoncé est caractérisé par le fait que la construction du référent du Npr est faite par le biais d'une subordonnée comparative

qui prend la forme « comme + Npr ». Si le Npr véhiculait uniquement l'individualisation de son référent, il serait illogique de mettre en rapport de comparaison deux Npr référant à deux individus différents.

Ainsi, si le locuteur se sert de la comparaison avec *Bonaparte* pour construire la représentation du référent du Npr *Richelieu* c'est parce que cette mise en rapport conduit au recoupement des deux représentations pour mettre en évidence l'aspect de Richelieu que le locuteur veut actualiser, à savoir le despotisme, comme l'explicite la deuxième apposition. Autrement dit, si le locuteur se sert de la comparaison de deux Npr pour expliciter la représentation qu'il veut actualiser de l'un d'entre eux, c'est parce que le Npr n'actualise pas uniquement le statut d'individu que son référent a acquis dans un contexte donné. Autrement dit, des exemples telles que 5 nous permettent de déduire que les informations concernant le référent du Npr ne sont pas extérieures mais inhérentes à celui-ci.

Ce genre d'énoncés nous invite donc à approfondir nos réflexions sur le fonctionnement sémantico-discursif du Npr. Premièrement, parce qu'il met en évidence que le Npr véhicule des informations concernant son référent¹. Deuxièmement, parce que si ces dernières sont véhiculées par le Npr, il se peut qu'elles interviennent dans la catégorisation individualisante d'une façon plus déterminante que la conception du Npr en tant que désignateur rigide le laisse entrevoir.

2.2. Le nom propre et son référent : la catégorisation individualisante

Tandis que le nom commun (Nc) se sert de son sens pour exercer la catégorisation référentielle, le Npr ne recourt qu'à l'acte de baptême — de nature extralinguistique — pour renvoyer au référent auquel il a été uni par ce biais². C'est pour cette raison que certains

1. Le fait que les représentations du référent soient inhérentes au Npr n'est pas forcément accepté par les partisans de la conception qui énonce la participation, dans le fonctionnement du Npr, des informations au sujet de son référent.

2. C'est pourquoi, par ailleurs, dans les contextes linguistiques où le sens est envisagé comme devant avoir un rôle dans la référenciation, le Npr est considéré comme vide de sens.

nient au Npr la possibilité de catégoriser¹. Cependant, bien que le Npr n'exerce pas la *catégorisation prédicative*² dans son emploi référentiel, le Npr catégorise.

Les différences entre le Nc et le Npr quant à la catégorisation concerne également le traitement infligé au référent visé. En effet, dans le cas du Nc, le référent est mis en rapport avec un ensemble de référents avec lesquels il partage un certain nombre de caractéristiques. Dans le cas du Npr, au contraire, le référent visé subit la *catégorisation individualisante*. Autrement dit, il se voit octroyé par le sujet nommeur le statut d'individu.

Ainsi, concernant le rapport du langage au réel, le Npr catégorise différemment que le Nc. Premièrement, parce qu'à la différence du Nc, les informations au sujet de son référent n'interviennent pas dans la catégorisation. Deuxièmement parce que le résultat de celle-ci est différent dans les deux cas : la catégorisation prédicative dans le cas du Nc, la catégorisation individualisante dans le cas du Npr.

Cependant, la construction de l'ensemble de représentations du référent associé au Npr est conditionnée, comme dans le cas de celles associées au Nc, par la prise de position du locuteur à l'égard du réel nommé, du contexte (au sens large), de son interlocuteur et de discours précédents tenus à son sujet. Ainsi, les représentations discursives qu'ils actualisent sont dans les deux cas construites de la même façon, à savoir à travers la mise en rapport du locuteur avec le paradigme référentiel, qui dans le cas du Npr, comme par ailleurs dans celui de certains Nc, n'est constitué que d'un élément.

Par ailleurs, comme je l'ai exposé ci-dessus, il faut se questionner au sujet du rôle des informations concernant le référent du Npr dans le fonctionnement discursif de ce dernier. Et le fait est qu'en regardant mon corpus, nous pouvons constater facilement que dans l'interprétation de la plupart des énoncés, l'important ce n'est pas qu'un individu s'appelle d'une certaine façon, mais ce que l'on dit de lui, la représentation qu'on en construit en raison du rapport que le locuteur entretient avec l'une des façons d'être de l'individu ainsi

1. « [...] s'il s'agit de dénominations de particuliers, comme avec les nom propres tels que *Bobby*, etc., alors l'unité lexicale n'entraîne pas le problème de la catégorisation » (Kleiber 1990 : 16).

2. J'entends par *catégorisation prédicative* le lien établi entre une portion du réel et un praxème en raison d'un ensemble de propriétés réunies par le concept associé à celui-ci.

nommé. Autrement dit, l'important du fonctionnement du Npr ce n'est pas le statut d'individu de son référent mais le fait que celui-ci appartienne à une classe et que c'est de cette classe qu'il est détaché¹.

Cela, qui résulte du fait qu'on ne peut pas considérer un individu en tant que tel dans l'absolu, nous fait envisager autrement le statut sémantique des informations concernant le référent du Npr. En effet, la classe dont le référent du Npr est détaché est inscrite dans la prédication inhérente au Npr², ce qui m'invite à introduire la notion de *catégorisation prédicative en deuxième degré*³ pour rendre compte du comportement discursif du Npr et à situer les informations concernant le référent du Npr au cœur de la catégorisation individualisante qu'il opère. C'est pourquoi je propose cette conception du Npr comme hybride quant à la catégorisation qui met en question la réduction opérée par la conception généralisée du Npr — comme désignateur individualisant —, qui limite la complexité du fonctionnement en discours du Npr et qui sous-estime le rôle de la représentation de son référent dans la catégorisation qu'il opère.

3. Conclusion

Ce travail m'a permis de constater que la conception généralisée du Npr sous-estime le rôle des informations concernant le référent du Npr dans la catégorisation qu'il opère. En effet, c'est en raison de la prééminence octroyée dans ce contexte au renvoi au réel que cette conception limite la description du fonctionnement du Npr en discours à la désignation individualisante sans rendre compte de comment elle est opérée.

1. « On appelle Npr une sous-catégorie de noms formés de termes qui, sémantiquement, se réfèrent à un objet extralinguistique, spécifique et unique, distingué par sa dénomination des objets de même espèce » (Dubois et al., 1973 : 397).

2. Même si je ne prolongerai ma réflexion sur cette question parce que ce n'est pas l'objet de ce travail, je crois que l'affirmation de Siblot (1998) au sujet de la prédication du praxème Nc, à savoir que « nommer c'est déjà prédiquer » est applicable également au Npr.

3. Nous pouvons envisager que la catégorisation individualisante n'est possible que parce que le Npr opère la catégorisation prédicative en deuxième degré. Kleiber (1995 : 28), en s'appuyant sur Jonasson (1994), formule l'hypothèse que « ce sens "général" classificateur n'est finalement que la conséquence de la contrainte ontologique qui veut que le particulier dénommé le soit dans une catégorie générale ».

L'observation de mon corpus met en évidence que l'important du fonctionnement du Npr en discours ce n'est pas que le référent visé est considéré par le locuteur dans son individualité mais qu'il appartient à une classe — inscrite dans la prédication inhérente du Npr — et que c'est de cette dernière qu'il est détaché. Compte tenu du fait que le rôle essentiel de ce contenu sémantique ne nous permet pas pour autant de nier la spécificité du fonctionnement particulier du Npr quant au renvoi au réel, je crois que la meilleure façon de définir le Npr résulte de la prise en compte de son caractère hybride quant à la catégorisation.

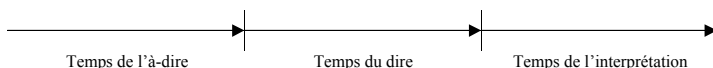
Références bibliographiques

- Bréal M., 1897/1924, *Essai de sémantique*, Paris : G. Monfort.
- Détrie C., Siblot P. et Verine B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Honoré Champion.
- Dubois et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse.
- Gary-Prieur M.-N., 1995, *Grammaire du nom propre*, Paris : PUF.
- Jespersen O., 1924/1971, *La philosophie de la grammaire*, Paris : Minuit.
- Jonasson K., 1994, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-La-Neuve : Duculot.
- Kleiber G., 1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris : Klincksieck.
- Kleiber G., 1990, *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris : PUF.
- Kleiber G., 1995, « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après... », in Noailly M. (éd.), *Nom propre et nomination. Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, Paris : Klincksieck, 11-36.
- Kleiber G., 1997, « Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », *Langages* 127, 9-37.
- Kripke S., 1982, *La logique des noms propres*, Paris : Minuit.

- Langacker R., 1987a, *Foundations of Cognitive Grammar. Theoretical Prerequisites*, volume 1., Stanford : Stanford University Press.
- Langacker R., 1991, *Foundations of Cognitive Grammar. Practical Applications*, volume 2., Stanford : Stanford University Press.
- Noailly M., (éd.), 1995, *Nom propre et nomination. Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994*, Paris : Klincksieck.
- Noailly M., 1999, « La querelle des noms propres », *Modèles linguistiques* 20-1, 107-112.
- Searle J. R., 1969/1972, *Les actes de langage. Essai de philosophie*, Paris : Hermann.
- Siblot P., 1998, « Nommer c'est déjà prédiquer », *Cahiers de praxématique* 30, Montpellier : Publications Montpellier 3, 37-53.

Nommer et « métaphoriser » : le dire chez Nathalie Sarraute

La nomination, en tant qu'acte de nommer lors de l'actualisation discursive, débouche sur une dénomination, laquelle est l'objet d'une interprétation : à ces deux actions et à l'objet central, lequel est, selon qu'on l'articule à l'une ou l'autre, point d'aboutissement ou point de départ, correspondent trois temporalités différentes. En figure :



Cette schématisation des temporalités successives de l'à-dire¹, du dire et de l'interprétation ne fait que souligner le caractère *a priori* paradoxal de toute approche stylistique de la question de la nomination, laquelle ne peut qu'échapper au stylisticien, et ce pour deux raisons au moins.

La première tient à ce que l'activité stylistique se situe dans la seule dernière temporalité, celle de l'interprétation, sur le versant du décodage, où elle opère². Si toute interprétation est le résultat d'une activité herméneutique qui vise à construire du sens à partir du dit d'autrui, du moins ces parcours interprétatifs ne peuvent-ils pas être

1. Nous empruntons ce terme à Détrie 2001.

2. Dazard (2003 : 13) définit la stylistique : « une discipline qui vise moins à être qu'à faire ». Nous faisons nôtre pareille définition de cet « art du texte », pour reprendre l'expression de Rastier 2001.

envisagés sans précaution comme l'image symétrique, inverse, des parcours génératifs qui ont lieu dans le temps de l'à-dire. À propos de ces parcours génératifs, le stylisticien ne peut que proposer de prudentes hypothèses, conscient qu'il est d'encourir le risque de pratiquer une critique de mauvais aloi des intentions d'auteur.

La seconde tient à ce que l'objet d'étude que se donne le stylisticien est un texte fini, un déjà dit : le texte envisagé comme produit, résultat de l'acte de nomination. À la différence du philologue, dont l'activité consiste à établir le texte, et qui par l'observation des avant-textes peut entr'apercevoir, dans les indices visibles que sont les ratures, biffures, insertions, paperolles, les traces des « conflits inhérents au processus de la nomination » (Détrie 2001 : 13), le stylisticien travaille sur du dit achevé et *extensif*. Que ce dit relève d'un corpus littéraire, et la difficulté redouble encore, en ce que la communication littéraire est différée temporellement, spatialement et actanciellement : le rapport du dit à cet à-dire qu'il manifeste, pour pertinent qu'il puisse être, est dès lors un « inobservable » que la déontologie épistémologique¹ du stylisticien oblige à maintenir en théorie sans pouvoir en dire mais.

Pour autant, l'œuvre romanesque de Nathalie Sarraute invite à une réflexion sur ce que c'est que nommer. En effet, le seul et unique objet de l'écriture sarrautienne, des premiers textes parus en 1939, jusqu'au dernier, *Ouvrez*, publié en 1997, est ce que l'auteure nomme le « tropisme ». Lors de la conférence qu'elle prononce au colloque de Cerisy en 1971, bien après la publication de ses premiers romans, Sarraute revient sur ce terme et sur ce qu'il désigne :

La désignation très vague et grossière de Tropismes que j'ai donnée à mon premier livre ne peut définir chacun de ces mouvements dont tout l'attrait à mes yeux résidait dans le fait qu'ils ne portaient et ne pouvaient porter aucun nom. [...]

C'est par leur aspect mouvant, trouble, insaisissable que ces mouvements, ces états (mais ce sont des termes bien impropres) m'attiraient. En effet, je sentais que pour les capter dans du langage, il faudrait se transporter à l'écart de ces régions déjà en tous points occupées où le langage littéraire dressait ses modèles admirables et écrasants. Ici, dans ce petit domaine, je sentais que je pourrais enfin me sentir chez moi. (Sarraute 1972 : 34-35)

1. L'expression est empruntée à Rastier 1997 : 328.

Le tropisme, réalité psychologique à l'œuvre dans toute interaction, est donc ce phénomène extralinguistique qu'il s'agit de nommer : plus précisément, ce phénomène est une réalité a-langagière qui ne peut être dite, un innommable dont le langage, envisagé par Sarraute comme une nomenclature figée, un quadrillage qui maille le monde et l'instaure comme réalité dicible, ne peut rendre compte sans le dénaturer¹. Comment dès lors nommer ce qui, définitoirement, ne peut l'être ?

Ce réel irréductible à toute catégorisation linguistique n'est cependant pas totalement inobservable. Sarraute pose en effet que l'existence de ces « mouvements indéfinissables qui glissent très rapidement aux limites de notre conscience » est attestée par « les conversations les plus banales, les gestes les plus quotidiens. [Les tropismes] débouchent à tout moment sur ces apparences qui à la fois les masquent et les révèlent » (Sarraute 1956 : 8-9). Elle postule donc, en deçà de la conversation, ce qu'elle nomme une « sous-conversation », lieu où se situent les tropismes, espace intérieur où se joue le processus de nomination proprement dit. La sous-conversation, dont Sarraute forge *a posteriori* le concept et élabore l'image spatiale (ce qui est sous la conversation, ce qui sous-tend le dire), est sans doute à rapprocher de ce temps de l'à-dire qui est antérieur au temps du dire : si l'on opère la translation du spatial au temporel, on voit comment se pose alors, pour qui travaille sur l'œuvre sarrautienne, la question de la nomination, et comment s'articule à cette question celle de la métaphore. En effet,

comme, tandis que nous accomplissons ces mouvements, aucun mot — pas même les mots du monologue intérieur — ne les exprime, car ils se développent en nous et s'évanouissent avec une rapidité extrême, sans que nous percevions clairement ce qu'ils sont, produisant en nous des sensations souvent très intenses, mais brèves, il

1. Voir par exemple Sarraute 1972 : 36-37 : « ces efforts pour faire accéder au langage ce qui sans cesse se dérobe ont présenté de grandes difficultés. Ces efforts, en effet, ont rencontré un obstacle redoutable, celui que dressait devant eux le langage lui-même. Un langage partout installé, solidement établi sur des positions qui paraissent inexpugnables tant elles sont universellement respectées. Là où ce langage étend son pouvoir, se dressent les notions apprises, les dénominations, les définitions, les catégories de la psychologie, de la sociologie, de la morale. Il assèche, durcit, sépare ce qui n'est que fluidité, mouvance, ce qui s'épand à l'infini et sur quoi il ne cesse de gagner ».

n'était possible de les communiquer au lecteur que par des images qui en donnent des équivalents et lui fassent éprouver des sensations analogues. (Sarraute 1956 : 8-9)

Pour « communiquer au lecteur » cette expérience indicible du tropisme, le seul moyen envisagé est le recours à l'analogie qui se manifeste linguistiquement par les figures de la métaphore et de la comparaison. L'on ne rappellera pas ici le détail des très nombreuses théories en vigueur aujourd'hui sur la métaphore¹, mais une place singulière doit être faite à l'étude très fine menée par Détrie dans *Du Sens dans le processus métaphorique*, où la question de la métaphore est reconsidérée à partir de cette question de la nomination, et où la figure est mise en rapport avec la *figuration*, envisagée comme la capacité du trope à opérer une redescription du monde². Nous nous proposons d'examiner comment l'œuvre sarrautienne, avec les caractéristiques qui sont les siennes, invite elle aussi à penser, sous un nouveau jour, la figure d'analogie, et comment la métaphore, telle qu'elle est pratiquée et pensée dans le texte sarrautien, ou plutôt comment le fait même de métaphoriser, pour reprendre le verbe employé par Aristote dans la *Poétique*, est une modalité particulière, mais non irrégulière, de la nomination.

Pour ce faire, nous prendrons pour corpus d'étude³ la séquence inaugurale du premier roman, *Portrait d'un inconnu*, publié en 1947. Nous justifierons ce choix en précisant que ce premier texte se singularise par rapport aux autres romans sarrautiens : la narration est à la première personne. L'instance énonciative étant clairement repérable dans ce texte, l'étude de l'articulation entre temps de l'à-dire, temps du dire et temps de l'interprétation sera d'autant plus facilitée que l'énonciation est une énonciation représentée : sont ainsi donnés à lire tout à la fois ce que le narrateur vise à dire⁴ (l'à-dire),

1. Pour une vue d'ensemble des positions et lignes de force dans le champ théorique, voir Détrie 2001 : 27-182.

2. Sur ce point précis, voir Détrie 2000.

3. La référence des extraits de *Portrait d'un inconnu* sera désignée par le sigle PI suivi d'une double référence de pagination renvoyant (1) à l'édition des *Œuvres complètes* en Pléiade, (2) à la collection « Folio ».

4. Cet accès à l'à-dire est rendu pour partie possible par la double posture du narrateur, le narrateur narrant pouvant expliciter, dans le récit, le vouloir dire du narrateur narré dont les paroles sont rapportées.

ce qu'il dit effectivement (le dire) et ce qui résulte de ce dire (les réactions interprétatives des interlocuteurs).

Le premier extrait de notre corpus est l'*incipit* romanesque. Le narrateur cherche à partager avec des interlocuteurs anonymes une impression particulière qu'il expérimente au contact d'une jeune fille de sa connaissance :

Une fois de plus je n'ai pas pu me retenir, ç'a été plus fort que moi, je me suis avancé un peu trop, tenté, sachant pourtant que c'était imprudent et que je risquais d'être rabroué.

J'ai essayé d'abord, comme je fais parfois, en m'approchant doucement, de les surprendre.

J'ai commencé d'un petit air *matter of fact* et naturel, pour ne pas les effaroucher. Je leur ai demandé s'ils ne sentaient pas comme moi, s'ils n'avaient pas senti, parfois, quelque chose de bizarre, une vague émanation, quelque chose qui sortait d'elle et se collait à eux... Et ils m'ont rabroué tout de suite, d'un petit coup sec, comme toujours, faisant celui qui ne comprend pas : « Je la trouve un peu ennuyeuse, m'ont-ils dit. Je la trouve un peu assommante... » Je me suis accroché : « Ne trouvez-vous pas... », ma voix déjà commençait à flancher, elle sonnait faux [...] j'ai essayé, d'une voix trop neutre, atone et qui devait me trahir, d'insister : « ne trouvaient-ils pas, n'avaient-ils pas senti, parfois, quelque chose qui sortait d'elle, quelque chose de mou, de gluant, qui adhérait et aspirait sans qu'on sache comment et qu'il fallait soulever et arracher de sa peau comme une compresse humide à l'odeur fade, douceâtre... » C'était dangereux, trop fort, et ils avaient horreur de cela mais je ne pouvais plus me retenir... « quelque chose qui colle à vous, s'infiltré, vous tire à soi, s'insinue, peut-être qui quémante par en dessous, exige... » Je me perdais. Mais ils faisaient semblant de ne pas voir. Ils étaient décidés à ce qu'on restât normal, décent : « Oui, elle semble tenir beaucoup à l'affection des gens », ils me répondaient cela pour me calmer, pour en finir, ils voulaient me rappeler à l'ordre. Ou bien — je ne peux jamais, avec eux, m'empêcher de me poser la question — ou bien étaient-ils vraiment, comme ils le paraissaient, entièrement inconscients? (PI 41-42/17-18)

Examinons les discours rapportés et les moyens linguistiques auxquels le narrateur recourt pour rendre compte de l'impression sur lui produite par la jeune fille. Pour désigner cette impression, on relève l'emploi de la locution « quelque chose » (5 occurrences) dont

le sémème est relativement pauvre en traits sémantiques : cette pauvreté sémique réduit d'autant la puissance de catégorisation de l'expression. Cette locution est expansée en contexte par des adjectifs (« mou », « gluant ») qui enrichissent la base nominale : sont actualisés les sèmes /informe/, /labile/, /visqueux/, lesquels sont propres à suggérer un référent mal défini, aux contours flous et mouvants. Autre type d'expansion : les relatives (« qui sortait d'elle et se collait à eux », « qui sortait d'elle », « qui adhérerait et aspirerait sans qu'on sache comment », « qui colle à vous, s'infiltrer, vous tire à soi, s'insinue, peut-être qui quémande par en dessous, exige ») dont les verbes permettent de décrire le type de rapport qui s'instaure entre le narrateur et la jeune fille : orientation unidirectionnelle de la relation qui oblitère toute interprétation de ce rapport narrateur — jeune fille en terme de « rencontre », adhésion/adhérence qui enfreint les règles de proxémique et suggère une promiscuité déplaisante, viscosité qui participe de l'isotopie construite par les adjectifs mentionnés. La prédominance des adjectifs et verbes, termes syncatégorématiques, ne peut donc catégoriser directement ce sentiment provoqué par la jeune fille. Le G.N. « une vague émanation » ne parvient pas plus à circonscrire rigoureusement cette sensation (mieux encore, les sémèmes « vague » et « émanation » participent de l'isotopie de l'/informe/ précédemment instaurée) : l'unique nom employé ne peut faire office de dénomination pour désigner ce qui est en jeu en présence de cette jeune fille. Tous ces termes, en même position syntaxique, peuvent être interprétés comme autant de dénominations métaphoriques en ce que chaque élément du paradigme présente des sèmes incompatibles (par exemple, « exige » profile un support sujet /+ animé/ tandis que « s'infiltrer » pose un support sujet /- animé/). Enfin on relève dans ce discours du narrateur une comparaison motivée (« quelque chose [...] qu'il fallait soulever et arracher de sa peau comme une compresse humide à l'odeur fade, douceâtre... ») : le lexème comparant est, en tant que catégorématique, autrement plus catégorisant que le comparé, mais l'expansion « à l'odeur fade, douceâtre » s'indexe sur l'isotopie /informe/ qui assure l'unité de tout le discours du narrateur. Cette isotopie de l'/informe/ construit une représentation de la sensation particulièrement étrange, en particulier en ce que les lois de perception semblent troublées (une forme qui peine à se détacher sur un fond) :

tout se passe comme si ce qui était latent ne parvenait pas à se définir comme saillant.

Ce qui doit aussi nous retenir, c'est la réaction des interlocuteurs à cette série dénominative : « ils m'ont rabroué tout de suite ». Réaction de rejet, donc, qui se manifeste par les paroles où sont actualisés des adjectifs classifiants (« un peu ennuyeuse », « un peu assommante ») qui catégorisent nettement, même s'ils sont modalisés, l'impression ressentie face à la jeune fille. Or ce recours aux termes catégorisants est ce qui caractérise les paroles des interlocuteurs :

Il faut pour que cela sorte qu'ils soient entre eux, entre gens du même bord qui se comprennent tout de suite, acceptent cela naturellement, il faut qu'ils se sentent libres et sûrs de leurs mouvements, deux femmes qui se croisent sur le seuil de la porte ou bien dans l'escalier, leur filet à la main, pressées de sortir, de rentrer, préoccupées, et rient de leur rire aigu, leur mince rire acéré qui me transperce et me cloue à l'étage au-dessus, retenant mon souffle, plein d'une attente avide : « C'est un *vieil égoïste*, disent-elles, je l'ai toujours dit, un *égoïste* et un *grippe-sou*, des gens comme ça ne devraient pas avoir le droit de mettre au monde des enfants. Et elle, c'est une *maniaque*. Elle n'est pas responsable. Moi je dis qu'elle est plutôt à plaindre, la *pauvre fille*. » (PI 42/18-19, nous soulignons)

L'effet produit sur le narrateur par ces jugements est étroitement corrélé à la puissance catégorisante des termes employés : ce qui n'était que simple « rabrouement » lorsque sont utilisés des syncatégorématiques devient véritable perforation (« qui me transperce et me cloue ») avec le recours aux catégorématiques.

Cette première scène se conclut donc par un échec de la communication : le narrateur n'est pas parvenu à faire entendre à ses interlocuteurs ce qu'il souhaitait signifier en recourant à ces termes imagés, et la réaction de ceux-ci — « ils étaient décidés à ce qu'on restât normal, décent » — peut s'interpréter comme le refus d'interpréter ces paroles¹. Corrélativement, ils sont dits « inconscients » par le narrateur : en effet, si ces interlocuteurs ne parviennent pas à entendre ce que le narrateur leur dit, c'est sans doute parce que ce qui n'a pas de forme et qui, partant, ne peut être dit directement, à leurs

1. Le refus est une des réactions possibles à cet « écart » que constitue, du point de vue interprétatif, la métaphore : sur ce point, voir Klinkenberg (1996 : 270).

yeux n'existe pas. Ils sont donc ceux « qui ne comprennent pas » (la métaphore), et ne perçoivent pas le tropisme.

À cette première tentative infructueuse fait suite une seconde scène où le narrateur s'adresse à un autre groupe d'interlocuteurs, ceux à même de comprendre ce qu'il entend signifier :

Avec eux, je peux me laisser aller. Rien ne leur paraîtra jamais inconvenant, « littéraire », fabriqué. Ils comprendront tout de suite. Je peux m'approcher d'eux et, sans coups de sonde subtils, franchissant d'un seul bond toutes les étapes préliminaires, toutes les comparaisons avec les compresses humides et les odeurs douceâtres, avec tout ce qui s'accroche, adhère à vous, s'infiltré, vous tire à votre insu (ils sentent cela tout de suite, ils connaissent cela très bien : toutes ces expressions qui aux autres paraissent obscures, vaguement indécentes, sont entre eux et moi le langage courant, les termes techniques familiers aux initiés), je peux, m'enthousiasmant, sortir de ma poche et leur montrer — ils ne s'étonneront pas — le papier, l'enveloppe, l'élément de preuve que j'ai gardé et où s'étale sa marque [...]. (PI 43-44/20-21)

Ce qui doit nous retenir ici, c'est la glose que le narrateur insère et qui commente les termes imagés qu'il a employés précédemment : ces dénominations sont le « langage courant, les termes techniques familiers aux initiés » et se présentent comme les outils d'une stratégie de communication ou, plus précisément, de l'instauration d'un *contact* (« sans coups de sonde, franchissant d'un bond toutes les étapes préliminaires »). Qu'est-ce à dire, sinon que le recours à la métaphore, à la comparaison est reconnu par ceux au fait de l'existence des tropismes, comme le mode normal (« langage courant »), voire normé (« termes techniques »), de la communication ? Cette évidence se manifeste même plus radicalement par le fait que toute nomination est abandonnée au profit du geste de monstration (« je peux [...] sortir de ma poche et leur montrer [...] le papier, l'enveloppe, l'élément de preuve que j'ai gardé et où s'étale sa marque »).

La communication se couronne alors par un succès : la métaphore n'est plus cette dénomination anormale, indécente à laquelle les « inconscients » refusent toute écoute et nient toute pertinence, mais cet outil le mieux à même de communiquer immédiatement cet à-dire du narrateur.

Quel enseignement peut être tiré de cet *incipit* romanesque ? On pose généralement que la nomination est un acte qui est paramé-

tré par l'identité des actants¹ : selon qu'il s'adresse à des « inconscients » ou à des « initiés », le locuteur fait normalement le choix d'une dénomination qui soit la plus pertinente pour ses interlocuteurs. Or, ici, un tel réglage n'a pas lieu : dans l'une et l'autre scène le narrateur recourt à une modalité unique du dire qui est celle de la métaphore. Précisons dès lors ce qu'est la métaphore, ou plutôt ce qu'elle n'est pas :

- la dénomination métaphorique n'est pas un ornement : alors même qu'il a anticipé le fait qu'il s'adressait à des « inconscients », le narrateur métaphorise malgré tout. Ce que manifeste ce choix délibéré, c'est la volonté du narrateur de s'en tenir à la dénomination la plus fidèle à cet à-dire qu'il vise à transmettre.
- la dénomination métaphorique n'est pas un écart : elle est au contraire la manifestation la plus pertinente de cet à-dire dont elle est l'aboutissement. Si écart il y a, c'est la réaction des interlocuteurs qui l'instituent comme tel.

Fidélité à un à-dire en instance d'expression, pertinence de la métaphore : la nomination métaphorique est ce mode particulier du dire qu'une conception faussée du langage n'envisage que comme fleur de rhétorique, mode dont Bergson, et en cela le texte sarrautien en est l'illustration, a jadis proposé la réhabilitation : nommer métaphoriquement

n'est pas un détour : on ne fera qu'aller droit au but. Si l'on parlait constamment un langage abstrait, soi-disant « scientifique », on ne donnerait de l'esprit que son imitation par la matière, car les idées abstraites ont été tirées du monde extérieur et impliquent toujours une représentation spatiale : et pourtant on croirait avoir analysé l'esprit. Les idées abstraites toutes seules nous inviteraient donc ici à nous représenter l'esprit sur le modèle de la matière et à le penser par transposition, c'est-à-dire au sens précis du mot, par métaphore. Ne soyons pas dupe des apparences : il y a des cas où c'est le langage imagé qui parle sciemment au propre, et le langage abstrait qui parle inconsciemment au figuré. Dès que nous abordons le monde spirituel, l'image, si elle ne cherche qu'à suggérer, peut nous donner la vision directe, tandis que le terme abstrait, qui est d'origine

1. Elle relève à ce titre du dialogisme interlocutif. Sur ce point, voir Bres et Verine 2002.

spatiale et qui prétend exprimer, nous laisse le plus souvent dans la métaphore. (Bergson 1938 : 42)

Ce qu'opèrent Bergson et Sarraute est un complet renversement des perspectives : la dénomination « propre » est quelquefois le mode le plus figuratif du dire, et ces termes peuvent alors être des formes abstraites qui dénaturent et défigurent le réel. À l'inverse, la métaphore est la dénomination la plus exacte de ce qu'il s'agit de suggérer.

Nous voudrions conclure sur cette idée de la métaphore sarrautienne comme « langage courant », « termes techniques familiers aux initiés¹ » : il est désormais reçu que la métaphore est un puissant « instrument de réorganisation des encyclopédies », selon les termes de Klinkenberg (1996 : 278). *Ubi nomen defuit*, la métaphore est là qui peut pallier le vide linguistique. Mais envisager la métaphore dans la perspective de la nomination permet de rappeler aussi que la métaphore est, avant même d'être dénomination, un événement de la parole, la manifestation matérielle d'un à-dire en instance d'expression. Il n'est pas certain — c'est même tout le contraire qui se produit dans les romans sarrautiens — que la métaphore ait pour finalité de devenir un terme technique ou une catachrèse : ce que le texte de *Portrait d'un Inconnu* manifeste, ce que manifeste aussi toute parole spontanée pour autant qu'elle ne soit pas contrainte, c'est la pertinence de l'acte de métaphoriser lui-même. Dans l'extrait de la conversation avec les « inconscients », le narrateur multiplie les dénominations métaphoriques, lesquelles s'organisent en un paradigme au sein duquel aucune dénomination n'est valorisée, n'est présentée comme la plus conforme, la plus juste : toutes valent, ou plutôt c'est leur mise en série dans le mouvement même de la parole qui leur confère cette égale pertinence. Ainsi, ce n'est pas le moindre mérite de la question de la nomination que de forcer l'interprète stylisticien à mieux voir la métaphore, et à en envisager l'usage en la redéfinissant comme phénomène en tension : antérieurement à la figure produite, il est un « métaphoriser ».

1. À ce titre, la métaphore sarrautienne relève d'un dialogisme interdiscursif dont on trouve la trace manifestée par les rapports intertextuels lisibles dans les premiers romans (Baudelaire, Tolstoï, Kafka).

Références bibliographiques

- Bergson H., 1938/1993, *La Pensée et le Mouvant*, Paris : PUF.
- Bres J. et Verine B., 2002, « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté », *Faits de langue* 19, 159-170.
- Charbonnel N. et Kleiber G., 1999, *La Métaphore entre philosophie et rhétorique*, Paris : PUF.
- Détrie C., 2000, « La figure, une “parole parlante” au plus près du monde vécu ? », *Cahiers de Praxématique* 35, 141-169.
- Détrie C., 2001, *Du Sens dans le processus métaphorique*, Paris : Champion.
- Dazord N., 2003, « “Une certaine qualité du langage” », in Fontvieille A. et Wahl Ph. (éd.), *Nathalie Sarraute. Du tropisme à la phrase*, Lyon : PUL, 13-18.
- Klinkenberg J.-M., 1996, *Précis de Sémiotique générale*, Bruxelles : De Bœck Université.
- Rastier F., 1997, « Défigements sémantiques en contexte », in Martins-Baltar M. (éd.), *La locution, entre langues et usages*, Paris : ENS Éditions Fontenay/Saint-Cloud, 305-329.
- Sarraute N., 1947/1996, *Portrait d'un Inconnu*, Paris : Gallimard, coll. Folio et coll. Bibliothèque de la Pléiade.
- Sarraute N., 1956, *L'Ere du Soupçon*, Paris : Gallimard, coll. Folio Essais.
- Sarraute N., 1972, « Ce que je cherche à faire », in *Nouveau Roman : hier, aujourd'hui. 2. Pratiques*, Paris : UGE, coll. 10/18.

Françoise Dufour, Élise Dutilleul-Guerroudj, Bénédicte Laurent
Praxiling, FRE 2425 C.N.R.S.
Université Paul-Valéry — Montpellier III
francoise.dufour@univ-montp3.fr
guerroudjelise@aol.com
benedicte.laurent@univ-montp3.fr

Catégorisation, stéréotypie et dialogisme : la nomination comme expression de points de vue

L'analyse de la simple action de nommer présuppose des choix épistémologiques et un positionnement à l'égard du sujet parlant et de ses relations aux objets du monde et aux autres sujets parlants. La praxématique, linguistique matérialiste, envisage l'acte de nomination comme un processus dynamique de signification par lequel le sujet parlant dit le rapport qu'il entretient avec le réel, son point de vue sur le monde. De ce fait, nommer ce n'est ni dire l'essence des choses, ni apposer des étiquettes sur des objets du monde ; au contraire, c'est prendre position par rapport à l'objet nommé et par rapport à ceux qui le nomment différemment.

La praxématique envisage la production de sens en articulation au réel et substitue au signe saussurien ou au lexème structuraliste, le *praxème*, « outil pratique, [...] moyen d'une praxis linguistique qui vise à produire du sens [...] » (Détrie et al. 2001 : 263).

Notre article se décompose en trois parties, qui abordent, sous des angles différents, la problématique de la nomination comme expression de points de vue à l'égard du monde et la confrontent à des corpus différents : la première, « *Catégorisation et nomination : un processus à l'interface entre le langage et le monde*¹ », interroge la relation entre catégorisation et langage ; la deuxième « *La nomination stéréotypée des groupes humains : les cas de populace et négraille*² » aborde la problématique de la nomination sous l'angle

1. Elise Dutilleul-Guerroudj.

2. Françoise Dufour.

du rapport à l'Autre dans des situations de dominance; la troisième¹ met en évidence le dialogisme de la nomination, dans le cas particulier du nom de marque et de produit.

I. Catégorisation et nomination : un processus à l'interface entre le langage et le monde

Nous nous proposons d'étudier les relations qui unissent nomination et catégorisation. Tout d'abord, nous nous intéresserons aux définitions de ces deux termes dans différentes théories, afin de mettre en évidence quelques problèmes posés par ces positionnements théoriques. Nous étudierons ensuite l'importance de l'inscription du point de vue dans le processus de catégorisation et de nomination. Enfin, nous illustrerons ce propos par quelques exemples d'un corpus recueillis auprès d'enfants sourds et d'enfants entendants, âgés de 10 à 13 ans.

I.1. Catégorisation et nomination : définitions

I.1.1. *Catégorisation*

Nous prendrons appui sur trois définitions différentes de la catégorisation, puisées chez les psychologues et cognitivistes d'une part, et chez les linguistes d'autre part. Pour Houdé, (1992 : 9) :

la catégorisation est la conduite adaptative fondamentale par laquelle les systèmes cognitifs, biologiques ou artificiels, « découpent » le réel physique et social. Sa fonction *normative* est la création de classes d'équivalence nécessaires à la transition du continu au discret

Cette définition envisage la catégorisation à un niveau beaucoup plus général que le niveau linguistique : ce dernier n'a pas sa place au sein de la définition du processus.

La catégorisation est également définie par Cordier (Cordier et François 2002 : 125), comme « un processus cognitif qui permet de regrouper des entités différentes dans une même représentation unitaire, sur la base de leurs propriétés partagées ». Avec François,

1. Bénédicte Laurent.

elle précise également que « la catégorisation [...] se décline sous différentes facettes : identification ou reconnaissance d'un objet, affection d'objets nouveaux à une catégorie, inférences quant aux propriétés des objets, recours aux catégories au moyen de leur dénomination » (: 18). Ainsi, la définition de la catégorisation comporte un aspect linguistique, sans toutefois s'y réduire ; la dénomination correspondant à la catégorie est présentée seulement comme une « facette » de la catégorisation. Cordier et François soulignent cependant l'importance du langage dans ce processus.

Du point de vue de la linguistique, nous prendrons appui sur la définition de Leroy (in Détrie, Siblot et Verine 2001) :

la catégorisation est [...] le découpage du réel, à partir de traits communs, en classes d'objets rangés sous une même dénomination, découpage qui varie selon les langues et les cultures.

Ici, catégorisation et dénomination sont indissociables, le processus de « découpage » du réel prenant appui sur une étiquette linguistique. Ainsi, la praxématique fait le choix d'envisager la catégorisation uniquement dans son aspect linguistique. Leroy précise également que « les praxis linguistiques contribuent à faire travailler ensuite la catégorisation ». Le processus de catégorisation peut donc subir l'influence des discours antérieurs, des expériences linguistiques de l'objet, notre perception de l'objet étant travaillée par nos connaissances. Lafont (1978), fondateur de la praxématique, soulignait déjà la difficulté qu'il peut y avoir à démêler la part du linguistique dans le processus de catégorisation, et le recours au linguistique comme moyen d'appréhender ce processus. Il reliait ainsi de manière systématique l'acte de catégorisation (des objets du monde) à la catégorisation linguistique :

[...] nous ne pouvons juger de la catégorie « table » que selon un « concept » élaboré par le langage, utilisé aussi bien par l'expérimentateur que par l'expérimenté qui porte témoignage sur sa propre perception. S'il y a, dans la perception visuelle, des catégories, elles ne sont connaissables que par le langage, et rien ne prouve que le sens de la vue ne profite pas du langage autant qu'il lui porte secours. (1978 : 66)

Un changement de point de vue est donc perceptible, en première approche, au sein même de la définition de *catégorisation*, selon qu'on a affaire à des psychologues ou linguistes. Ainsi, la catégorisation serait un processus plus large que la nomination : si toute nomination implique une catégorisation, toute catégorisation n'est pas forcément accompagnée d'une nomination. Cordier (2002 : 126) souligne que le langage intervient à la fois pour la dénomination de la catégorie concernée et pour la formulation des propriétés de la catégorie. Dans une visée plus linguistique (notamment praxématique), la catégorisation des objets du monde prend appui sur la catégorisation linguistique, et tout au moins, la catégorisation n'est appréhendable que par le langage.

1.1.2. *Nomination*

Nous nous référons tout d'abord à la définition praxématicienne de la nomination (Siblot in Détrie, Siblot, Verine 2001) :

[...] la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets identifiée dans le lexique.

Siblot souligne alors la valeur processuelle de la nomination, en l'opposant à la dénomination qui, elle, souligne l'aspect résultatif du processus :

La dénomination est de la sorte du côté de la langue entendue comme une nomenclature d'étiquettes, celle dont les dictionnaires dressent l'inventaire et recensent les sens véhiculés par les discours. Elle s'oppose au processus de nomination, acte d'un sujet qui tout à la fois nomme et catégorise dans l'actualisation discursive. (75-76)

Pour la praxématique, la nomination se définit par la catégorisation même, ce qui implique une imbrication totale de ces deux phénomènes.

En revanche, pour Cadiot et collaborateurs, notamment Cadiot et Visetti 2001, la nomination n'est pas présentée comme un acte de catégorisation. Selon cette théorie sémantique, il n'y aurait pas de catégories prédéfinies, de « classes pré-construites » servant à ranger les référents selon des critères référentiels, lors de la nomination :

Le nom, dit-on, servirait d'abord à dénommer les choses. Or, quand bien même on se situerait d'emblée au niveau de cette 'sortie théâtrale' du langage, le privilège du nom ne saurait être seulement dans ce genre de propriétés référentielles (tout aussi douteuses que les choses elles-mêmes), mais d'abord dans la possibilité de signifier un ensemble de rapports que l'on entretient, non seulement avec un thème précis en cours d'évolution, mais aussi, d'un discours à l'autre, avec une infinité d'autres thèmes (2001 : 97).

La nomination n'est plus conçue ici comme une catégorisation du monde, mais plutôt comme un mode d'accès, comme l'expression des interactions que nous entretenons avec les choses, sans signifier la chose en tant que telle. Le sens du nom est envisagé sous forme de propriétés extrinsèques, et non comme la description des objets eux-mêmes.

À la suite de Kleiber (2003), nous n'adopterons pas ce point de vue non catégoriel sur le sens des noms. Kleiber, qui expose les implications d'une telle conception, souligne notamment cet aspect : contrairement aux théories classiques et prototypiques, dans le modèle des traits non catégoriels, la catégorisation par la (dé)nomination n'est qu'un aspect secondaire (107). Or la mise à l'écart de cet aspect catégoriel ne semble pas jouable pour Kleiber, qui démontre par ses analyses de corpus que lorsqu'on chasse la catégorisation linguistique par la porte, elle revient par la fenêtre, et il est impossible de n'y être pas confronté malgré tout...

Cette conception du sens chez Cadiot diverge de la visée praxématique matérialiste du sens ; toutefois, le point sur lequel ces deux théories se rencontrent est celui de l'inscription du point de vue dans l'acte même de nommer. Nommer, c'est exprimer notre rapport à l'objet, notre expérience de l'objet.

1.2. Catégorisation et nomination : l'expression de points de vue

Même si Cadiot et collaborateurs ne parlent pas explicitement de « point de vue » dans la nomination, la théorie issue de leurs travaux insiste sur cette propriété du nom qui est de signifier un ensemble de rapports que l'on entretient avec un thème, mais aussi avec un

ensemble de discours et de thèmes sémantiquement hétérogènes (Cadiot et Visetti 2001 : 97). Lassègue 2003 explicite ceci :

[...] du point de vue de la notion de catégorisation, les mots retiennent certaines caractéristiques des objets permettant d'y avoir accès : tout mot est une *trace d'accès* au monde. Ainsi le mot « cendrier » n'est pas l'ensemble des conditions (être un réceptacle, être ignifuge, posséder ou non une encoche, etc.), renvoyant à la satisfaction d'une classe pré-constituée de conditions. Il renvoie plutôt à un conglomérat de gestes appropriés permettant l'accès à une situation (ici, recueillir la cendre) : aussi une soucoupe, voire la paume de ma main peuvent-ils être dénommés *à bon droit* « cendrier », sans remplir aucune des conditions prédicatives pré-définies qui en feraient *a priori* un cendrier car c'est la co-présence de certains gestes qui rend compte des usages effectifs (120).

En linguistique praxématique, la notion de point de vue est constitutive de celle de nomination. « Le locuteur, et la langue elle-même, ne peuvent envisager un objet du monde pour le nommer et le classer dans une catégorie du lexique qu'en le considérant sous un ou des angles particuliers, déterminés par les conditions de perception, par les connaissances que l'expérience a permis d'acquérir sur lui, et surtout par la nature de l'intérêt qu'on lui accorde » (Siblot in Détrie, Siblot, Verine 2001 : 255). S'intéresser à l'expression du point de vue dans la nomination, c'est laisser place à l'articulation entre le langage et le monde, à la manière dont on appréhende le monde et dont on le représente dans et par le langage.

Le choix de telle nomination plutôt que telle autre, la multiplicité des programmes de sens et la nécessité du réglage de sens lors de l'actualisation praxémique, sont autant de marques de l'inscription du point de vue dans la nomination.

1.3. Illustrations

Nous allons à présent tenter de repérer l'impact du point de vue dans le fonctionnement de la catégorisation et de la nomination, avec l'exemple de *panier*, chez des enfants sourds et entendants, lors d'une tâche de catégorisation sur la base d'images. Compte tenu du caractère succinct de cette présentation, nous n'exposerons pas les

conditions méthodologiques de test et les problèmes d'ordre sémiotique soulevés par l'utilisation d'images comme support à la catégorisation.

Nous avons relevé quelques différences intéressantes dans le processus de catégorisation chez les enfants, à qui l'on demande de choisir parmi des images toutes celles qu'ils appellent *panier*. Les « traits formels de catégorisation » (Lafont 1978) relevés divergent en certains points chez les sourds et chez les entendants. En effet, pour une majorité de sourds, le critère « anse », qui est un critère visuellement prégnant, est premier pour la catégorisation en *panier*, alors qu'il est relativement secondaire chez les entendants. Une « mallette de pique-nique en osier » (sans anse) est alors acceptée comme *panier* par 61 % des entendants, alors que seuls 37 % des sourds acceptent une telle nomination. Le mode d'accès à la catégorisation est peut-être ici plus visuel chez les sourds, la *gestalt* ou configuration de l'objet étant déterminante pour la catégorisation linguistique. C'est alors la nomination *valise* qui est le plus souvent actualisée par les sourds, alors qu'elle ne l'est jamais par les entendants.

Le point de vue différent porté sur l'objet est aussi repérable dans l'exemple du « panier de basket », qui relève de la polysémie du praxème *panier*. Le « panier de basket », catégorisé comme *panier* par 79 % des entendants, devient *basket* chez 69 % des sourds : c'est le même objet qui est donné à percevoir, mais la catégorisation par la nomination qui en est faite est différente. Pour les sourds, l'objet est intégré dans le réseau plus large qu'est le jeu ou la sphère d'action dans son ensemble : le mode d'accès catégoriel est plutôt d'ordre « pratique ». Ainsi, que ce soit pour la « mallette de pique-nique » ou bien pour le « panier de basket », l'absence d'anse et par conséquent une *gestalt* différente sont des critères éliminatoires pour la catégorisation « panier ». De cette manière, chez les sourds et chez les entendants, le rapport à l'objet est dit différemment.

2. La nomination stéréotypée des groupes humains : les cas de *populace* et *négraille*

Pour la praxématique, la nomination est une « représentation » du rapport du sujet au réel. Cependant, ce rapport aux objets du monde n'est pas laissé au libre arbitre du sujet, il se réalise sous

« des lois sociales de construction » (Bourdieu 1982 : 24) qui organisent une mise en ordre du monde partagée par une communauté discursive.

Dans des contextes sociaux structurés par des relations de dominance, la nomination des groupes humains prend des formes stéréotypées. Nous l'analyserons dans les deux corpus présentés ci-dessous.

Le corpus C1 est extrait d'un article d'un journal malien¹ dont le propos est la dénonciation du Rallye Paris-Dakar :

Comme la fête fut belle ! Guerroyant contre la poussière et le sable, dans le vrombissement des moteurs et le bondissement des autos-motos, après avoir vaincu les pistes abominables du continent africain, l'éblouissante chevauchée du 22^e Rallye-Raid Paris-Dakar-Le Caire [...] à son ultime étape fit face, hors la présence de **la populace profane**, le Rallye fit face à une des Merveilles des Millénaires dépassés, les Pyramides d'Égypte.

[...] Certes le prochain Rallye-Raid peut être une belle fête. Pour les Organisateurs, pour les Participants, pour les Manufacturiers, les Marchands. Pas pour les Africains de la poussière rouge et du sable jaune agressés dans leur quiétude quotidienne et millénaire par le « bruit et la fureur » des fêtards de brousse. 22 fois le Rallye est parti, est revenu : les peuples africains sont à la même place, complètement étrangers à ces jeux d'autres climats, d'autres mœurs, se demandant, leurs villages, leurs hameaux, leurs cases, leurs habits, leurs corps couverts de rouge et de jaune, quand finira leur calvaire.

Le corpus C2 est extrait du roman de l'écrivain malien Y. Ouologuem, *Le devoir de violence* qui est une satire féroce de la conquête coloniale :

[...] Dans l'attente de ce grand jour de la proche éclosion du monde où le serf est l'égal du roi, **la négraille** — court lien à méchant chien ! — accepta tout. [...]

Saïf Ben Isaac El Héït [...] reconstitua une union générale des aristocrates et des notables de tout l'empire, lesquels, [...], pratiquèrent l'Islam en grande humilité et convertirent le peuple fétichiste, atterré par la noirceur de son âme. [...] (29)

1. « Le bruit et la fureur » : la vitrine se brise la rate éclate, El Hadj Seydou Faganda Diarra in *L'indépendant* (Bamako-Mali) n° 258 du 27 janvier 2000.

Et ce fut la ruée vers **la négraille**. Les Blancs, définissant un droit colonial international, avalisaient la théorie des zones d'influences : les droits du premier occupant étaient légitimés (31).

2.1. L'inscription du stéréotype dans les formes nominale

Dans les corpus, nous analyserons d'abord la signifiante produite par les formes dans lesquelles les nominations stéréotypées apparaissent : ce sont des syntagmes nominaux sur le schéma :

- **un déterminant défini** *le, la ou les* qui exprime soit un expansif¹ nombrable : *les* Africains, soit un condensif non-nombrable : *la* populace, *la* négraille ;

ET

- **une expansion sur base nominale** par :
 - suffixation : *populace*², *négraille*, *fêtard*
 - et caractérisation par un adjectif à valeur de modalisation évaluative : *profane* (C1) ;
 - ou par un complément de nom : *fêtards de brousse* (C1).

On observe des éléments de régularité morpho-syntaxique :

- le déterminant défini, *le, la, les* ;
- l'expansion nominale.

Nous nous centrerons sur deux syntagmes : *la populace profane* (C1) et *la négraille* (C2).

2.2. La « mémoire des mots »

Le praxème, outil linguistique de production de sens, capitalise, au fil des emplois, différents programmes de sens³ qui enregistrent

1. « Lafont (1978) oppose autour du singulier marquant l'unicité d'une entité discrète, deux états systématiques de la catégorie du nombre : le condensif, trace du mouvement de condensation de la réalité antérieure au dégagement de l'unité nombrable, et l'expansif qui applique à cette unité l'expansion nombrante » (Verine in Détrie et al., 2001 : 59-60).

2. Voir infra note 1 p. 163.

3. En praxématique, le programme de sens est le « correspondant dynamique dans la problématique de la production de sens que postule, sous forme de sème ou de trait sémantique, l'analyse structurale » (Siblot in Détrie et al. 2001 : 280).

des praxis sociales et culturelles datées. La forme stéréotypée, plus que toute autre, garde l’empreinte des contextes sociaux dans lesquels elle prend racine.

Son « importance provient de son inscription dans une constellation sociale et intellectuelle donnée » (Amossy 1991 : 41).

Le praxème *populace*

La première actualisation recensée (1555), sous la plume d’Etienne Pasquier¹, témoigne d’un acte de baptême :

[...] Mot que nous avons été contraincts d’innover par faute d’autre pour dénoter un peuple sot. (cité dans Bloch & Wartburg 1932/1993 : 499)

Le praxème est fréquemment employé dans la littérature de la deuxième moitié du XIX^e siècle, chez Flaubert (*L’éducation sentimentale*, *Salammbô*) ou chez Hugo (*Les Misérables*, *Notre Dame de Paris*, *Choses vues*) ; exemples :

La populace ne peut faire que des émeutes. Pour faire une révolution il faut un peuple. (Hugo 1849-1885 : 838)

[...] **la populace**, maîtresse des caves, se livrait à une horrible godaille. (Flaubert 1869 : 361)

L’actualisation du praxème *populace*, dans ces textes, renvoie au contexte social des émeutes de 1848² et constitue un événement discursif.

Dans le C1, le praxème *populace*³ développe deux programmes de sens à valeur péjorative enregistrés dans la « mémoire » du mot et étayés par le co-texte :

- **l’ignorance** : Le caractérisant *profane* active une construction antérieure au discours qui veut que la populace soit *pro fanum*, « hors du temple », non initiée. Elle ne sait pas et cette ignorance la rend incapable de réaliser de grandes choses (cf. Hugo : la dialectique émeute/révolution). Pasquier exprime un jugement plus radical : « un peuple sot ».

1. Auteur des *Recherches de la France*, ouvrage qui fait l’apologie de la France.

2. Les « journées de juin ».

3. Mot italien dérivé de *popolo* + — *accio*, suffixe péjoratif.

— **la misère**, thème récurrent des textes de Hugo, est dépeinte dans le co-texte du C1 : *la poussière, les cases*.

La nomination *populace* effectue une re-catégorisation ¹ du groupe nommé, re-catégorisation inscrite dans le texte hugolien : *la populace vs le peuple*.

Le praxème *négraille*

Le suffixe *-aille* qui forme, sur des bases variées, des noms indiquant une action ou une collection, est souvent péjoratif : ferraille, grisaille, tripaille, valetaille (Grévisse 1993 : 208).

Le praxème *négraille*, qui exprime l'ensemble des nègres, avec une valeur péjorative, a été produit par Aimé Césaire dans le *Cahier d'un retour au pays natal*, il se rattache à la traite négrière et à l'abolition de l'esclavage ² :

En vain pour s'en distraire le capitaine pend à sa grand'vergue le
nègre le plus braillard ou le jette à la mer, ou le livre à l'appétit de
ses molosses

La négraille aux senteurs d'oignon frit retrouve dans son sang
répandu le goût amer de la liberté

Et elle est debout **la négraille**

La négraille assise
inattendument debout
debout dans la cale

[...]

debout

et

libre

[...] (54).

Négraille (C2) est doublement dialogique : il est en intertextualité avec le poème de Césaire qui, en produisant cette nomination, livre la représentation du stéréotype supposé des colons à l'égard de ses ancêtres.

Delesalle & Valensi 1972, qui ont étudié « le mot *nègre* dans les dictionnaires français d'ancien régime », relèvent deux programmes

1. « [...] le suffixe opère une re-catégorisation [...] évaluative du référent de base (c'est typiquement le cas de ce qu'on appelle [...] les péjoratifs [...]) » (Riegel et al. 1994 : 544).

2. 1848 en France.

de sens dans les discours des lexicographes : les nègres comme peuples et les nègres comme esclaves, le premier renvoyant à une notion de territoire géographique et le deuxième au commerce de la traite. Mais comment accorder la qualité de peuples à des esclaves, déportés de leurs territoires ? La référence collective acquise par la suffixation en *-aille* et le déterminant défini *la* évacuent cette question : d'une part, si le groupe nominal *les Nègres* pouvait renvoyer à des peuples d'origine africaine, la nomination *négraille* produit le sens de marchandise dans les cales des navires négriers, un agrégat non-nombrable (Lorenzi-Cioldi 2002) ; d'autre part, elle retire toute individualité à un élément de cette masse et exclut la possibilité au groupe nommé de constituer un groupe social (Aliquot-Suengas 2003 : 45). Elle s'oppose à *Blancs* (C2) actualisé avec la majuscule, qui marque les noms désignant des groupes humains¹ (Grévisse, *ibid.* : 110).

2.3. Fonctions pratiques de la nomination stéréotypée

Ainsi le stéréotype est la représentation du rapport de forces dominants/dominés existant dans la communauté discursive. Le discours fonctionne comme un « classificateur social » (Achard 1989) : le monde social se construit notamment par des fragments de discours fonctionnant comme des implicites régulateurs. La stéréotypisation de l'Autre active toujours une autre nomination (actualisée ou non) considérée implicitement par la communauté discursive, dans un rapport dialectique, comme le type dominant. Le praxème *populace* construit le stéréotype d'une représentation du peuple², par opposition aux classes supérieures, de même que le praxème *négraille* est produit par référence aux Blancs, dans une communauté discursive dominée par eux.

Le stéréotype a, pour le groupe dominant, la fonction de reconduire les rapports de dominance en (dé)montrant leur bien-fondé :

la promulgation d'images de supériorité-infériorité dans une société est [...] l'un des moyens qu'utilise le groupe dominant pour main-

1. « [...] on met la majuscule à des noms qui désignent des groupes humains, par ex. d'après la couleur de leur peau [...] ».

2. « les masses populaires ».

tenir sa position (Sherif & Sherif 1969 in Amossy et Herschberg Pierrot 1997 : 41).

Cependant, le stéréotype peut aussi servir les intérêts du groupe dominé : le détournement de la parole de l'Autre est alors un des moyens de dénoncer publiquement la place assignée par le groupe dominant, soit en ré-actualisant les dits de l'Autre (cas de *populace*), soit en produisant une représentation de l'Autre sur soi (cas de *négraille*).

3. Le dialogisme de la nomination : le cas particulier du nom de marque et de produit

L'acte de nomination, d'une part, catégorise des objets du monde et, d'autre part, positionne le sujet nommant par rapport aux discours autres et à l'égard d'autrui. Nommer, c'est donc dire notre expérience pratique du monde et notre point de vue sur le monde face à d'autres discours qui ont dit ou pourraient dire d'autres positionnements. L'acte de nomination se réalise sous cette pression dialogique de la parole d'autrui — le déjà dit — ou dans l'anticipation de sa parole. L'acte de nomination ferait ainsi entendre plusieurs voix, et leur enchâssement : celle de E_I , énonciateur principal, enchâssant e_I , et pourquoi pas même ε_I , etc.

En praxématique, le nom propre (Np), même s'il ne fonctionne pas de la même façon que le nom commun (Nc), peut s'envisager en termes de *signifiante* et donc d'aptitude à produire du sens. Le corpus choisi pour l'analyse proposée ci-dessous — le nom de marque et de produit (Nmp) — présente une multitude des niveaux de discours, le recensement effectué n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité.

Dans le Nmp, nous pouvons repérer des échos de l'interdiscours et de l'intradiscours. Trois discours différents, à l'état de traces, peuvent être identifiés dans le Nmp. Nous pouvons d'une part relever le discours du créateur de l'objet qui, en nommant l'objet qu'il a créé, transfère dans le nom son rapport à l'objet (ce transfert peut se faire à l'aide de créateurs de noms). D'autre part il y a le discours de la publicité, de toute la stratégie mise en œuvre pour vendre le produit, qui fait le lien entre le créateur, l'entreprise et le public-

cible. Enfin nous pouvons pointer le discours du public. Celui-ci nomme de diverses façons l'objet, selon des données qu'il reste à identifier clairement par une enquête : par le nom de marque (*une Renault*), par le nom de produit (*une* ou *un Espace*), par le nom générique (*une voiture*), lui-même variable selon le registre choisi (*bagnole, véhicule*), par une expression plus figurée (*mon bijou, la prunelle de mes yeux*, etc.).

Notons aussi que le nom de produit est lui-même apte à produire du sens, à la fois dans sa forme même (du Nc *espace* au nom de produit *Espace*) mais aussi par ses contextualisations passées et présentes, par les diverses campagnes publicitaires.

Dans une précédente communication¹, nous avons vu que le nom de produit *Espace* modifiait sa production de sens au fil du temps par des contextualisations publicitaires différentes. Le praxème *espace* étant porteur de plusieurs programmes de sens en langue, il permet aux publicitaires d'actualiser différents sens du nom de produit, de jouer des effets de polysémie. Lors de l'actualisation du Nc, un sens particulier va être privilégié. Mais dans le cas de la contextualisation publicitaire du nom *Espace* tous les programmes de sens du Nc *espace* sont actualisés, un à un ou même en résonance les uns avec les autres. Pour mémoire, les trois principaux sens donnés par le dictionnaire² pour le Nc *espace* sont :

1. milieu concret où peut se situer quelque chose ; partie quelconque de ce milieu
 - étendue qui ne fait pas obstacle au mouvement, *agoraphobie, claustrophobie*
 - portion de ce milieu, emplacement, place, creux, trou, vide
 - milieu géographique où vit l'espèce humaine, *espace vert, espace vital*
 - étendue des airs, air, ciel, *astronaute, cosmonaute*
2. milieu abstrait. Étendue mathématique ; partie de cette étendue
 - système de référence d'une géométrie Espace-temps

1. B. Laurent, « Contextualisation et production de sens : l'exemple du nom de produit *Espace* », Journées d'Étude Toulousaines en Sciences du langage, *La question du sens*, 7 et 8 novembre 2003, Université Toulouse le Mirail.

2. *Le Robert Micro* 1988-1995.

- distance qui sépare deux points, deux lignes, deux objets, espacement, intervalle, chemin, distance, vitesse
 - (temps) un espace de (+ adjectif)
3. milieu dans lequel l'être humain localise ses perceptions
- ranger (des choses) en laissant entre elles un intervalle
 - séparer par un intervalle de temps, échelonner.

Ces programmes de sens ont été repris tout au long des campagnes publicitaires du modèle *Espace*. Par exemple, dans une des premières publicités de Renault *Espace*, dont l'accroche du nom de produit est « Renault *Espace*, une berline très spatiale », Renault règle le sens du Nc *espace* au sens 1 donné par le dictionnaire, et plus précisément dans le sens « d'étendue des airs : air, ciel, astronaute, cosmonaute », d'ailleurs illustré en image, puisque les conducteurs du véhicule *Espace* sont habillés en cosmonautes, le passager avant porte même un scaphandre de cosmonaute. Le slogan « Dans l'espace on ne voit plus le temps passer », actualise en outre également le sens 2, qui renvoie au « système de référence d'une géométrie : espace-temps », ce qui explique aussi la mise en image des cosmonautes avec des hommes préhistoriques assis sur la banquette arrière.

Toujours au même niveau, en nommant le produit, il y a aussi production de sens par rapport aux autres noms de produits de la même marque. Ainsi *Espace* n'est pas le même produit que *Twingo*, *Kangoo*, etc. La production de sens se construit donc aussi en fonction de tout le paradigme d'appellatifs d'une même marque.

En plus de faire sens en étant inséré au sein d'un ensemble de noms de produit d'une même marque, le nom produit du sens par rapport aux noms concurrents. Le marché des monospaces haut de gamme est un des secteurs où le dialogisme entre noms concurrents est fortement perceptible.

Une brève analyse de ces noms suffit à illustrer cette concurrence (à fondement dialogique) liée au choix du Nmp. Ce dernier répond à divers discours, dont celui de la concurrence, ce qui permet de situer le produit pour le public, de l'identifier et de le valoriser face à ses concurrents, et de le positionner sur un secteur précis.

L'exemple des noms de monospaces est en cela édifiant. En 1983, Renault lance en Europe avec Matra le premier monospace : *Espace*.

Dans le même temps, outre-atlantique, Chrysler commercialise le même genre de véhicule, et le baptise *Voyager*, du nom d'un vaisseau spatial américain. Nous voyons déjà la proximité sémantique non seulement de ces deux noms, *Espace* — *Voyager*, mais aussi leur proximité commune avec le nom générique *monospace*. Le Nc *monospace* fait écho au nom *espace* en français comme en anglais. Cette proximité sémantique se retrouve par la suite chez les concurrents de Renault en France : ils actualisent tous un programme de sens du Nc *espace*. Ainsi les noms *Espace* et surtout le Nc *monospace* ont engendré une constellation de noms de produit. Pour les plus proches il y a :

*Astrol Lumina, Aerostar, Space Star, Galaxy, Gd Voyager, Trans Sport, Space Wagon, Voyager, Touran*¹, *Evasion, Ulysse*², *Prairie, Picnic, Sharan*³.

En publicité, nommer c'est traduire, transcrire, mais aussi sublimer le produit, ce qui du même coup magnifie l'entreprise et le public cible. Le Nmp travaille le positionnement par rapport à d'autres, en reprenant ou rejetant les voix véhiculées ou suggérées par les autres Nmp : *Nissan Prairie* n'est pas sous-tendu par les mêmes discours que ceux de *Citroën Évasion, Fiat Ulysse* etc., mais actualise des programmes similaires à ceux qui sont à l'œuvre dans *Renault Espace, Toyota Picnic, Volkswagen Sharan*.

Le filage de réseaux sémantiques, construit par les diverses contextualisations des Nmp, opère à différents niveaux : dans l'histoire publicitaire du produit lui-même au fil du temps (l'exemple d'*Espace*), au sein du discours de marque et au sein du secteur d'activité dans son ensemble (ici le secteur automobile).

La production de sens pour chaque Nmp se construit aussi pour et par le public. En effet, le nom variera selon le public auquel s'adresse la marque et/ou le(s) produit(s). Ainsi un Nmp destiné aux 15-25 ans aura par exemple plus facilement des consonances anglaises qu'un Nmp qui vise les plus de 50 ans.

1. *Tour* : *voyage* en anglais/-an : suffixe latin *anus* utilisé pour former des groupes de personnes ou d'objets.

2. Le nom de produit *Ulysse* a l'avantage de référer autant à l'œuvre d'Homère qu'au dessin animé *Ulysse 31*.

3. *Share* : *partager* en anglais/-an.

Le public, qu'il s'agisse du public cible ou d'un public plus large, en tenant des propos sur le produit, participe aussi à la production de sens du Nmp, et construit la réputation de la marque et du ou des produits.

Ainsi, les discours, les images, les classements sociaux, produits et effectués en fonction d'un nom se greffent sur lui. Chaque nom véhicule alors l'image et du public-cible, et de sa place dans la société. Le nom *Porsche* ne produit pas le même sens que *Renault*, non seulement parce que ces deux marques ne proposent pas les mêmes produits mais aussi parce que la clientèle convoitée est différente : ces deux noms, n'étant pas actualisés dans les mêmes discours, ne véhiculent pas les mêmes représentations.

En outre, le Nmp s'appuie sur des évocations sémantiques, des connotations, des constructions d'images et de représentations, qui résultent de discours multiples. Il y a bien *dialogisme de la nomination*, le Nmp se chargeant de voix autres émanant aussi bien de l'*inter* que de l'*intradiscours*.

La définition du dialogisme en tant que « dédoublement énonciatif » (Bres in Détrie et al. : 85) doit être reconsidérée pour pouvoir rendre compte de ce faisceau de paroles qui traversent le Nmp car le dédoublement énonciatif est essentiellement perceptible dans l'ensemble du discours, c'est-à-dire dans la linéarité discursive. De plus, le dédoublement énonciatif se repère souvent par des marques, ou par des intonations spécifiques à l'oral. Le Nmp n'offre aucun de ces repères. Seule sa contextualisation peut fournir des repères quelconques. Le dialogisme dans le Nmp se situerait donc davantage dans les praxis liées à l'acte de nomination et véhiculées par la nomination que dans les discours réels. Pointer le dialogisme de la nomination dans le Nmp c'est alors rechercher les différents programmes de sens, et ainsi s'interroger sur les capitalisations de sens en langue. Le Nmp, par son ultime fonction qui est de conduire à l'acte d'achat, met en relief les aptitudes de la nomination à condenser et véhiculer divers points de vue.

Ainsi, qu'il s'agisse de catégoriser, sur la base d'images, un objet usuel tel qu'un panier, d'entériner ou de dénoncer un rapport de dominance par la stéréotypie, ou de prendre une place dans l'espace publicitaire, face à d'autres places déjà occupées, par la création d'un nom de marque, l'acte de nomination pose et impose un point

de vue sur les objets nommés et sur les autres instances nommantes de la communauté discursive.

Tout acte de nomination manifeste à la fois l'expression d'un rapport au monde et l'expression d'un point de vue par le rejet ou l'adhésion aux discours des autres pour catégoriser le monde, tout simplement par son aptitude à capitaliser les discours déjà produits, *in situ*, par des locuteurs communiquant leurs points de vue et leurs prises de position.

Le nom dit donc toujours quelque chose sur ce qu'il nomme. Ainsi mettons-nous en évidence l'importance de « la dialogisation interdiscursive [...] inhérente à la catégorisation, et à l'expression d'un point de vue qu'implique toute actualisation lexicale » (Siblot in Détrie et al. 2001 : 86).

Références bibliographiques

- Achard E. P., 1989, *La passion du développement : une analyse de l'économie politique*, thèse sous la direction de Paul-Henry Chombart de Lauwe, Paris VII (thèse non reproduite).
- Aliquot-Suengas S., 2003, « Les dérivés français à référence collective », *Langages* n° 152, Paris : Larousse, 33-50.
- Amossy R. et Herscheberg Pierrot A., 1997, *Stéréotypes et clichés*, Paris : Nathan Université.
- Amossy R., 1991, *Les idées reçues, sémiologie du stéréotype*, Paris : Nathan.
- Bloch O. et Wartburg W. V., 1932/1975, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris : PUF.
- Bourdieu P., 1982, *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.
- Bres J. et Détrie C., 1996, « L'interpellation des stéréotypes ethniques et sociaux » in *Le discours : enjeux et perspectives, Le Français dans le monde*, Paris : Hachette, 122-130.
- Cadiot P. et Visetti Y.-M., 2001, *Pour une théorie des formes sémantiques*, Paris : PUF.

- Césaire A., 1939/1994, Cahier d'un retour au pays natal, in *La poésie*, Paris : Seuil.
- Cordier F. et Jacques F. (dir.), 2002, *Catégorisation et langage*, Paris : Hermès Science.
- Delesalle S. et Valensi L., 1972, « Le mot "nègre" dans les dictionnaires d'ancien régime, histoire et lexicographie », *Langages* 15, Paris : Larousse, 79-104.
- Détrie C., Siblot P., Verine B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse de discours*, Paris : Honoré Champion.
- Dubois D. (dir.), 1997, *Catégorisation linguistique et cognition : de la perception au discours*, Paris : Kimé.
- Flaubert G., 1869, *L'éducation sentimentale*, Paris : GF-Flammarion.
- Grevisse M., 1993, *Le bon usage*, Gembloux (Belgique) : Duculot.
- Houdé O., 1992, *Catégorisation et développement cognitif*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Hugo V., 1886, *Choses vues (1849-1885)* Paris : Robert Laffont, Bouquins.
- Kleiber G., 2003, « Sémantique lexicale : traits catégoriels ou traits non-catégoriels? », in Aroni J.-L. (éd.), *Le sens et la mesure. De la pragmatique à la métrique. Hommage à Benoît de Cornulier*, Paris : Champion, 99-122.
- Lafont R., 1978, *Le travail et la langue*, Paris : Flammarion.
- Lassègue J., 2003, « Note sur la construction des formes sémantiques en anthropologie et en linguistique : catégorisation linguistique, parenté, rituel », *Langages* 150, Paris : Larousse, 106-125.
- Lorenzi-Cioldi F., 2002, *Les représentations des groupes dominants et dominés, collections et agrégats*, Grenoble : PUG.
- Ouologuem Y., 1968, *Le devoir de violence*, Paris : Seuil.
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Siblot P., 1996, « De la fabrique du sens, entre prototypicalité lexicale et stéréotypie discursive », in *Le discours : enjeux et perspectives, Le Français dans le monde*, Paris : Hachette, 112-121.

Katia Morim
EA 2290 Syled-Res
Sorbonne Nouvelle — Université Paris III
katiamorim@wanadoo.fr

L'actualisation des noms propres de lieu dans la construction de l'émeute urbaine comme événement (*Le Monde*, 1990-2003)

Nous proposons d'étudier la façon dont *Le Monde*¹ a rendu compte des incidents violents qui sont survenus dans des quartiers entre 1990 et 2003² en prenant pour « observatoire » les noms propres de lieu³. Partant de la proposition de Deleuze et Guattari — « Le langage est une carte et non pas un calque » (1980 : 98) — nous montrons que les actualisations des NprL permettent au journal, d'une part, de construire des cartes mentales, c'est-à-dire de localiser dans l'espace le lieu d'un événement, et, d'autre part, de le constituer en émeute en l'ouvrant sur la mémoire d'autres troubles urbains.

Ces deux fonctionnements apparaissent clairement distincts lorsqu'on s'appuie sur les co-textes des NprL. Nous constatons, tout

1. Désormais *LM*.

2. Nous avons collecté dans les bases de données Europresse et Lexis-Nexis en accès libre à la B.U. de Paris III des articles du *Monde* qui rapportent des affrontements entre des jeunes et des policiers : Vaulx-en-Velin (1990), La Réunion, Sartrouville, Les Ulis, Mantes-la-jolie, Les Mureaux (1991), Vaulx-en-Velin (1992), Paris, Tourcoing, Lille, Arles (1993), Garges-lès-Gonesse, Plaisir, Bron, Vaulx-en-Velin (1994), Montataire, Grigny, Vigneux, Laval (1995), Compiègne, Montataire (1996), La Seine sur Mer (1997), Strasbourg, Toulouse, Longwy (1998), Vauvert (1999), Lille (2000), Sevran, Aulnay-sous-bois (2001), Nîmes (2003). Tantôt l'émeute est rapportée sous la forme d'une *hyperstructure* (Grosse et Seibold 1996 : 53) c'est-à-dire d'un ensemble de deux à quatre articles réunis sur une page simple ou double du journal ; tantôt le journal s'en tient à quelques lignes. La chronique du *Monde* n'est d'ailleurs pas exhaustive : l'émeute du quartier des Mézereaux à Melun en 1993 (Bachmann et Le Guennec 1997), par exemple, n'y est pas mentionnée.

3. Désormais NprL.

d'abord, que les NprL associés aux prépositions locatives *à* et *dans* et aux classifieurs spatiaux *banlieue*, *quartier* et *cit * entrent dans des successions d'actualisations de noms de lieux qui mettent en jeu plusieurs  chelles de cartes en fonction du point de vue du journal (1.). Puis, nous montrons que les NprL entrent dans des structures syntaxiques de listes o  l'actualisation du NprL cat gorise l'incident et non plus seulement le lieu o  il survient, et inscrit les violences urbaines dans un paradigme historique d' v nements (2.).

1. Les NprL comme cartes

1.1. Le NprL, un d ictique spatial

La tradition logicienne d finit le NprL comme vide de sens. Or, dans *LM*, le NprL cat gorise un lieu gr ce au co-texte, et plus pr cis ment gr ce aux pr positions locatives * * et *dans* et aux unit s lexicales *banlieue*, *quartier* et *cit *. Les pr positions en tant qu'expressions r f rentielles spatiales et les unit s *banlieue*, *quartier* et *cit * en tant que classifieurs spatiaux assoient le fonctionnement du NprL comme d ictique spatial.

Les NprL renvoient   un hors-discours, l'espace. En discours, ils peuvent donc  tre compris comme « une instruction d'acc s au monde » (Guimaraes,   para tre). Mais le traitement des NprL dans *LM* indique que le journaliste projette sur des espaces urbains tr s vari s une carte mentale, celle de Paris et de sa banlieue. Ce que nous appelons « carte mentale » doit  tre rapproch  des cartes figuratives des g ographes pour lesquels interpr ter une carte, c'est d chiffrer non pas sa l gende, mais l'arrangement et la distribution des signes  l mentaires ou figur s : « La carte est   saisir, pas   lire. » (Brunet 1987 : 138). Notre objet est donc la relation entre le r el et « la carte » construite par les actualisations des NprL en discours.

1.2. Les cartes du *Monde*

Dans *LM*, on observe que les NprL entrent dans des successions de noms de lieux qui correspondent   des embo tements d'espaces. Les cat gorisations successives op r es par les actualisations des noms de la cit , de la ville, du d partement... montrent que le jour-

naliste manipule plusieurs cartes du monde : une carte des villes, une carte des départements, une carte des quartiers... En effet, en a., la carte du département ne pourrait pas contenir la cité des Indes et inversement, la carte de la cité des Indes ne situerait pas cette dernière par rapport au département, mais par rapport à la ville de Sartrouville.

- a. Un calme précaire régnait **dans la cité des Indes à Sartrouville (Yvelines)**, vendredi 29 mars, au lendemain des violents incidents de la nuit qui s'étaient traduits par l'incendie d'un immeuble près de la gare, et au cours desquels cinq policiers et deux jeunes avaient été blessés (le Monde du 29 mars). (*LM*, 01-04-91)

Le changement d'échelle dépend également du domaine de discours. Les sigles, ZUS (Zone Urbaine Sensible), ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire), ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité), DSQ (Développement Social des Quartiers)...., créés par les politiques de logement social initiées dans les années cinquante, découpent l'espace urbain en zones d'action sociale et construisent de nouvelles cartes administratives de l'espace urbain.

- b. Les incidents les plus graves ont eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche **au Val-Fourré, la ZUP de Mantes-la-Jolie (Yvelines)**, où des jeunes ont brisé onze vitrines et pillé trois.

La construction discursive de la carte correspond à des emboîtements d'espace opérés par les actualisations successives du nom du quartier, du nom administratif, du nom de la ville et du nom du département. Il y a plusieurs découpages qui coexistent et où les divisions urbaines correspondent à des institutions différentes (Topalov 2002 : 380) et donc à des pratiques différentes.

1.3. Carte et point de vue

Il y a cependant une différence notable entre les cartes figuratives et les « cartes mentales » du journal. Si le géographe veut faire varier les échelles, il a nécessairement recours à plusieurs cartes. Dans *LM*, les changements d'échelles se font au fil des articles selon une vision qui peut tantôt s'élargir, tantôt se rapprocher. Ces distributions,

variables selon le co-texte, la place dans la page, les conditions socio-historiques, sont significatives car elles impliquent un point de vue c'est-à-dire « une vision en même temps que le lieu d'où l'on a cette vision » (Siblot 2001 : 212). La carte mentale du journaliste, comme description d'un espace, est donc construite et non donnée, et ce, à partir d'une source productrice elle-même située dans l'espace et le temps, ce qui montre *in fine* que « la carte » est un point de vue sur le réel. Pour *LM*, le réel est vu de Paris selon l'opposition ville centre/périphérie dangereuse et ce modèle est réactivé dans l'appréhension de réalités urbaines non-parisiennes. Le système d'emboîtements dégagé précédemment peut se réaliser sous une autre forme qui va d'un objectif moyen (la ville) dans le titre, à l'effet de zoom (la cité) dans l'article.

Ainsi, pour les incidents qui se produisent en région parisienne, les titres sont majoritairement construits autour des noms de ville :

- c. Incidents à **Sartrouville** lors de la reconstitution du meurtre de Djemel Chettou (*LM*, 11-04-91)
- d. Incidents à **Garges-lès-Gonesse** (*LM*, 06-06-94)

Les émeutes qui ont lieu en province donnent lieu aussi à des titres centrés sur le nom de ville et ce même si l'article provient du bureau régional. Tout se passe comme si le discours du journal était adressé à un lecteur parisien, ce qui correspond à la réalité économique du lectorat.

- e. Incidents à **Strasbourg** pendant la Saint-Sylvestre (*LM*, 02-01-98)
- f. Violents affrontements à **Vaulx-en-velin** entre policiers et jeunes (*LM*, 09-10-90)

Dans ces titres, le NprL apparaît en position rhématique et précédé de la préposition locative *à*. La position thématique de la désignation de l'événement indique que c'est le lieu de l'événement qui constitue l'élément nouveau, et non pas l'événement. Les mentions du nom du quartier ou de la cité apparaissent dans l'article. On passe ainsi du nom de ville dans les titres aux noms de cité ou de quartier dans l'article.

- g. Aux premières heures de la matinée, alors qu'un vent frisquet fouettait encore le squelette noirci du magasin Intermarché détruit lors des pillages de l'avant-veille, les carcasses d'une demi-douzaine de voitures achevaient de se consumer **dans la cité du Mas-du-Taureau**. (*LM*, 10-10-90)
- h. Les affrontements, qui ont parfois tourné à l'émeute sous l'impulsion de 150 à 200 jeunes en colère, ont commencé dimanche 13 décembre en début d'après-midi et ont duré jusqu'à minuit environ, **dans les quartiers du Mirail, La Reynerie, Bellefontaine, Bagatelle et La Faourette**. (*LM*, 15-12-98)
- i. D'épaisses fumées d'incendies s'élevaient encore, lundi, au lever du jour et, dans la matinée, de nouveaux affrontements opposaient des groupes de jeunes aux forces de l'ordre **dans le quartier populaire du Chaudron**. (*LM*, 26-02-91)

Dans la linéarité du texte, les actualisations des NprL imposent différents sens et provoquent des effets de zoom. Mais Pour *LM*, le lieu prototypique de l'émeute est majoritairement une ville.

2. Les NprL, des « lieux de mémoire »

2.1. Le dispositif de la liste de NprL

En discours, le NprL se charge du sens des mots qui lui sont co-occurents, mais aussi du domaine de mémoire auquel est associé le discours qui les actualise. Il acquiert une épaisseur historique qui s'institue par reprise, reformulation, exclusion... (Foucault 1969 : 53). Dans ce paradigme de répétitions, « la structure de la liste » (Bilger : 1983) de NprL constitue un événement discursif car il permet d'instituer le NprL comme un « lieu de mémoire » (Branca-Rosoff et Guilhaumou 1998 : 59).

Bilger regroupe sous le nom de structures de listes les coordinations de la tradition grammaticale, les appositions et certaines comparatives dans lesquelles plusieurs éléments lexicaux instancient la même place syntaxique. L'étude du phénomène grammatical qu'est la liste de NprL permet de voir que « le travail de la grammaire produit directement des effets discursifs » (Guilhaumou et Maldidier 1984 : 112). Les noms de ville, repris dans la structure de liste, ouvrent sur les discours des autres tenus jusque là sur le même objet.

L'actualisation du NprL ne fonctionne plus seulement comme un positionnement dans l'espace mais aussi comme un « lieu » où s'ancre, se condense et s'exprime le capital des discours déjà-dits. En se chargeant des propriétés du discours, la liste de NprL est attachée à un domaine de mémoire et c'est la relation des NprL au déjà dit qui va les charger de sens.

2.2. Les effets du dispositif de la liste

2.2.1. Liste et antonomase

Le dispositif de liste d'antonomases des noms de ville est à ce titre exemplaire. En fonctionnement d'antonomase, le NprL, qui n'a pas de sens selon les logiciens, se charge d'un sens qu'il tire de la construction discursive de l'émeute en événement. Dans l'énoncé j., les catégorisations discursives des NprL opérées par Michel Noir ne réfèrent pas à des lieux individuels mais plus largement à une catégorie événementielle prototypique, celle de l'émeute, qui, de plus, est historicisée par les syntagmes adverbiaux circonstanciels, *tous les six mois* et *dix par mois*.

- j. Michel Noir, maire de Lyon, n'invite-t-il pas les Français à « se faire à l'idée qu'il n'y aura pas **un Vaulx-en-velin** ou **un Mantes-la-Jolie** tous les six mois, mais dix par mois »? (*LM*, 11-06-91)

En discours, l'actualisation du NprL en fonctionnement antonomastique apporte un gain en ouvrant sur les discours déjà tenus. Or, elle n'est pas stable d'un énoncé à l'autre. Dans l'énoncé k., le référent visé n'est pas l'émeute construite par le groupe adjectival *prêts à s'enflammer à la moindre étincelle*. Le NprL ne réfère pas ici à un lieu individuel mais à un lieu prototypique générateur de violences.

- k. La France compte **des dizaines de Mantes-la-Jolie**, **des dizaines de Sartrouville** ou **de Vaulx-en-velin**, prêts à s'enflammer à la moindre étincelle. (*LM*, 29-05-91)

Ainsi, l'antonomase du NprL « s'opère dans un tissu de relations cotextuelles et contextuelles » (Siblot et Leroy 2000 : 102) sur lequel repose l'interprétation du récepteur. Dans l'énoncé l., l'antonomase sur le NprL *Los Angeles* opère une catégorisation sur le thème de

la bavure policière (l'affaire Rodney King), et non simplement sur l'événement (les émeutes de Los Angeles en 1992) catégorisé par la prédication seconde, *la ville de référence en matière d'émeutes*, qui cependant circonscrit le domaine de discours à l'événement (*Los Angeles*, c'est aussi le cinéma).

1. Dans leur esprit, **Barbès** allait donc devenir **un petit Los Angeles**, la ville de référence en matière d'émeutes. (*LM*, 13-04-93)

2.2.2. Liste et classifieurs événementiels

Les référents dans le dispositif de la liste ne sont pas liés par leur trait spatial mais par leur analogie temporelle. La différence spatiale entre Barbès et Los Angeles est absorbée par la répétition événementielle. L'analogie opérée par la liste est aussi présente lorsque la liste de NprL a pour classifieur une tête nominale qui désigne l'événement (*affrontements, événements, violences*) :

- m. *Les affrontements* survenus ces derniers jours à **Bruxelles** entre policiers et jeunes Maghrébins rappellent évidemment **ceux de Vaulx-en-velin et de Sartrouville** en France. (*LM*, 14-05-91)
- n. *Les événements de Vaulx-en-velin, de Sartrouville et de Mantes-la-Jolie* ont relancé des polémiques latentes qui ne demandaient qu'à resurgir. (*LM*, 22-06-91)
- o. *Les violences* de Rostock en Allemagne, de Vaulx-en-velin en France ou de Milan en Italie sont des signes à ne pas négliger. (*LM*, 15-10-92)
- p. Hors de toute pression médiatique ou... présidentielle, Lionel Jospin a voulu rappeler, jeudi 21 janvier, lors de la réunion des ministres et secrétaires d'Etat, que son souci de la sécurité est antérieur *aux incidents de Toulouse et de Strasbourg*, comme l'avait montré l'organisation, les 24 et 25 octobre 1997, à Villepinte (Seine-Saint-Denis), d'un colloque où avait été annoncée la création d'un conseil de sécurité intérieure. (*LM*, 23-10-99)

Dans ces énoncés, le pluriel sur la tête nominale indique que les événements rapportés appartiennent à une série actualisée par la liste des NprL et opère une analogie sur les lieux désignés. Mais

les énoncés q. et r. montrent aussi que le segment « classifieur événementiel + NprL » peut être commutable avec d'autres catégorisations événementielles : *les bagarres de Narbonne, les actes de vandalisme lors des manifestations lycéennes...*

- q. *Les émeutes de **Vaulx-en-Velin**, le pillage de magasins dans le quartier **Montparnasse** à Paris, les bagarres de **Narbonne**, secouent l'opinion et mobilisent la classe politique. (LM, 03-01-92)*
- r. *Les agressions de chauffeurs de bus en octobre, les actes de vandalisme lors des manifestations lycéennes, les émeutes de **Toulouse** début décembre, ont convaincu le premier ministre de procéder autrement. (LM, 09-01-99)*

L'émeute entre donc dans un paradigme d'événements que l'on pourrait juger hétérogènes mais que la liste vient homogénéiser.

2.2.3. *Liste et acteurs*

Par le dispositif de la liste, *LM* peut aussi construire un paradigme d'acteurs qui participent à la construction discursive de l'émeute. Le nom de lieu peut ainsi être complément de noms caractérisés par le sème « groupe dangereux » :

- s. *« Vraies cailleras et faux gauchos » de **Vaulx-en-Velin**, bandes d'**Argenteuil** ou de **Sartrouville** avec ses « bavures », les acteurs de « l'engrenage » à **Mantes-la-Jolie**, les « Palestiniens de l'Europe » à **Narbonne**, tous traversent ce livre en forme de document brut. (LM, 03-01-92)*

L'événement peut aussi se dire sous une forme verbale, ce qui permet de faire émerger une place actancielle de sujet : *les policiers*, dans la bouche du secrétaire général d'un syndicat de la police, *un adolescent*, *des bandes très mobiles*, *les rappeurs de suprême NTM...* :

- t. *À **Vaulx-en-velin**, dans l'île de la Réunion ou à **Mantes**, les policiers doivent agir dans l'urgence des échauffourées, des voitures incendiées, des jeunes exaspérés. (LM, 30-05-91)*
- u. *La liste est sans fin. À **Chelles (Seine-et-Marne)**, un adolescent a tué un rival avec un couteau de cuisine. En **Alsace**, des enfants de dix à quatorze ans ont saccagé deux cimetières juifs. À **Toulon**, des groupes de jeunes ont affronté la police. À **Bron** et à **Vaulx-en-velin (Rhône)**,*

des bandes très mobiles ont incendié deux gymnases. À **Paris**, dix-huit *hooligans du PSG* ont été condamnés à des peines allant jusqu'à quinze mois de prison ferme. À **Evreux (Eure)**, des émeutes ont éclaté après la mort d'un jeune homme tué par un vigile. Et **sur une scène parisienne**, les *rappeurs de Suprême-NTM* (« *Nique ta mère* ») ont demandé : « Qu'est-ce qu'on attend pour foutre le feu ? Qu'est-ce qu'on attend pour ne plus suivre les règles du jeu ?... »

(LM, 30-05-94)

- v. « **Après Vaulx-en-velin, Paris ou Sartrouville**, a-t-il [Bruno Mégret] déclaré dans un communiqué, Marseille et Aix-en-Provence ont été livrées, à leur tour, à *la pègre immigrée*, profitant de rassemblements de liesse pour se livrer à des violences et à des pillages organisés. »
- (LM, 29-04-91)

Le dispositif de liste permet au journaliste de construire un paradigme d'acteurs prototypiques de l'événement violent. Les désignations de ces acteurs caractérisées par le sème « jeune » (*un adolescent, des enfants de dix à quatorze ans*), se chargent aussi en contexte du sens de « jeunes *a priori* membres d'un groupe dangereux » (*des groupes de jeunes, des bandes très mobiles*). On peut opposer la dangerosité des groupes de jeunes à la victimisation de *notre jeunesse* dans les textes du Front National (Cassanas et al.). D'autres désignations réfèrent seulement au danger représenté par le groupe : *dix-huit hooligans du PSG, les rappeurs du Suprême-NTM, la pègre immigrée*. Ces désignations remplissent des rôles actanciels et sémantiques hétérogènes : *18 hooligans du PSG* est patient du verbe passif *condamner*, *les rappeurs du Suprême-NTM* est sujet du verbe déclaratif *demande* et *la pègre immigrée* est COS du verbe passif *livrer*. On peut se demander si cet effet de dangerosité ne subsiste pas même lorsque le journal souligne qu'il n'assume pas ces propos par le recours au discours rapporté. Le lecteur peut en effet être sensible au fait que l'énonciateur soit B. Mégret ou bien associer *bandes* et *pègre* par leur halo sémantique commun.

2.2.4. Liste et prédication

La liste de NprL peut aussi prédiquer à elle seule. Les actualisations des NprL se sélectionnent les unes les autres pour construire ce dont on parle comme un événement et historicisent le paradigme des événements.

- w. **Los Angeles, Vaulx-en-Velin, Birmingham, Sartrouville, Soweto...** Quelle cécité mentale a pu empêcher de percevoir le sens de cette crise urbaine que les prochaines années vont consacrer comme la question politique majeure dans nos pays? (*LM*, 16-05-92)
- x. **Garges-lès-Gonesse, Chelles, Vaulx-en-velin, Bron, Toulon...** La France des banlieues clignote à nouveau en rouge. (*LM*, 03-05-94)

La liste de NprL constitue un paradigme historique de l'émeute où l'émeute construite comme une catégorie événementielle tantôt universelle par Michel Noir en w., tantôt nationale par le journaliste en x., permet aux locuteurs de légitimer leurs discours. L'interprétation d'une telle structure de liste suppose néanmoins de la part du destinataire un savoir plus ou moins large sur les troubles urbains, notamment dans le cas où l'analogie entre les lieux désignés est niée selon le fonctionnement de la dénégation :

- y. La France n'en est pas là. **Paris**, malgré ses voitures renversées, n'est pas **Los Angeles**, où les émeutes de 1992 avaient fait 51 morts et 2 300 blessés. (*LM*, 30-05-94)
- z. « Ma ville, ce n'est pas **Vaulx-en-velin**, ni **Sartrouville** », a insisté M. Loridant [maire des Ulis]. (*LM*, 13-05-91)

Mais liste et dénégation posent un rapport sous-jacent entre Paris et Los Angeles d'un côté et Les Ulis et Vaulx-en-velin et Sartrouville de l'autre.

2.2.5. *Liste et circulation des dires*

L'utilisation de structures de liste dépasse les clivages politiques gauche/droite. Les énoncés circulent et les formes des énoncés sont mobilisables par des locuteurs hétérogènes : le sociologue ne diffère pas à cet égard du journaliste et du politique. En 1991, les sociologues A. Battégay et A. Boubeker publient dans le numéro 545-546 de la revue *Les Temps modernes*, un article intitulé « Des Minguettes à Vaulx-en-velin ». Ici, les toponymes actualisés ne sont pas référentiellement de même nature : les Minguettes est une cité de la ville de Vénissieux dans la banlieue de Lyon et Vaulx-en-velin est le nom de toute une ville. Il n'est pas fait référence à la distance entre un

point X et un point Y bien que, dans une autre situation d'énonciation, cette référence à la distance puisse s'actualiser du fait de la proximité géographique de ces deux lieux. Il est plutôt question d'événements discursifs que la structure syntaxique de liste vient historiciser (d'un événement X à un événement Y). Ainsi, les NprL ne permettent pas seulement de désigner des lieux individuels, mais plus largement de référer aux incidents qui s'y sont produits.

L'étude de la problématique de la nomination à partir d'un corpus de désignations toponymiques montre que l'actualisation du NprL prend deux formes majoritaires dans *LM*. Avec les prépositions locatives *à* et *dans* et les classifieurs spatiaux *citée*, *quartier* et *banlieue*, le NprL renvoie à une carte mentale et correspond à des emboîtements d'espace et à des effets de zoom grâce auxquels le journaliste peut élargir l'émeute à toute la banlieue ou bien la resserrer sur le quartier. Avec le dispositif de la liste, le locuteur réfère à l'événement construit en discours et non plus seulement aux lieux de l'événement. D'autres structures syntaxiques comme la comparaison produisent certainement les mêmes effets, cependant dans notre corpus, c'est la structure de liste qui nous a paru la plus pertinente. En tant que lieux de mémoire, les actualisations successives des noms de ville sont une caisse de résonance des discours déjà dits et opèrent une catégorisation discursive de l'événement *émeute* pour lequel les NprL tiennent lieu de paradigme historique. Les émeutes reçoivent ainsi un nom de lieu qui correspond à leur caractère fragmenté et local (*Emeutes à Vaulx-en-velin, les émeutes de Vaulx-en-velin, Vaulx-en-velin*) et non pas un nom de date (*Mai 68*). Cependant, dans la structure de liste, le nom de ville repris comme lieu prototypique de l'émeute entre dans un paradigme d'énoncés caractérisés par une discontinuité des catégorisations déictiques (*Bruxelles, Los Angeles, Barbès, La Réunion...*), par une discontinuité des catégorisations événementielles (*incidents, émeutes, affrontements...*), par une discontinuité des catégorisations actancielles (*jeunes, cailleras, pègre immigrée...*). La structure grammaticale de la liste confère néanmoins à ces incidents le statut d'événement et, au-delà, justifie l'activité des journalistes, mais aussi des politiques et des sociologues dont les propos sont rapportés par le journal.

Références bibliographiques

- Bachmann C. et Le Guennec N.,
1997, *Autopsie d'une émeute*, Paris : Albin Michel.
- Battegay A. et Boubeker A.,
1991-1992, « Des Minguettes à Vaulx-en-velin. Fractures sociales et discours publics », *Les Temps Modernes* 545-546, Paris, 51-76.
- Bilger M.,
1983, *Analyse distributionnelle de la coordination par « et »*, Thèse de 3^e cycle sous la direction de C. Blanche Benveniste.
- Branca-Rosoff S. et Guilhaumou J.,
1998, « De “société” à “socialisme” : l'invention néologique et son contexte discursif », *Langage et Société* 83-84, Paris : M.S.H., 39-77.
- Brunet R.,
1987, *La Carte mode d'emploi*, Paris : Fayard.
- Cassanas A., Demange A., Dutilleul-Guerroudj E., Laurent B., Lecler A.,
2004, « Repérage en diachronie des effets des stratégies idéologiques sur les objets du discours socio-politique », in Cassanas A., Demange A., Laurent B., Lecler A. (éd.), *Dialogisme et nomination*, Montpellier : Presses de l'Université Paul Valéry.
- Deleuze G. et Guattari F.,
1980, *Mille plateaux*, Paris : Minuit.
- Foucault M.,
1969, *L'Archéologie du savoir*, Paris : Gallimard.
- Grosse E. U. et Seibold E.,
1996, *Panorama de la presse française*, Berlin : Peter Lang.
- Guilhaumou J. et Maldidier D.,
1984, « Coordination et discours : “Du et X” à l'époque de la révolution française », *Linx* 10, Nanterre : Centre de recherches linguistiques de Paris X, 96-117.
- Guimaraes E.,
à paraître, « La nomination de rues : les noms comme énoncés dans une carte », *Langage et Société*, Paris : M.S.H.
- Siblot P. et Leroy S.,
2000, « L'antonomase entre nom propre et catégorisation nominale », *Mots* 63, 88-104.
- Siblot P.,
2001, « Le propre d'un nom ou les raisons de tant de gloses », in Bres J. (éd.) *Les Noms de Montpellier*, Montpellier : Publications Montpellier 3, 199-213.

Topalov C., 2002, « Langage, société et divisions urbaines », in Topalov C. (dir.), *Les Divisions de la ville*, Paris : UNESCO et MSH, 374-449.

Georgeta Cislaru^{*,**}, Olivia Guérin^{*}, Marie Veniard^{**}

^{*} Syled-Res

^{**} Syled-Cediscol

Sorbonne Nouvelle — Université Paris III

geogico@yahoo.com

guerin.olivia@libertysurf.fr

marieveniard@yahoo.fr

La nomination : quel rapport à la langue ?

S'interroger sur les problématiques, applications et orientations de la nomination est un enjeu de taille : la nomination véhicule des représentations et des positions, elle constitue des liens entre les locuteurs et avec la matérialité du monde. Nous développons ici quelques pistes d'une problématique autrement plus large, en axant l'analyse sur l'une des composantes qui nous semble laissée pour compte dans les études actuelles sur la (dé)nomination : la stabilisation des formes en discours, qui constitue selon nous le point d'articulation entre dynamisme de la *nomination* et stabilité de la *dénomination*. Pour ce faire, nous nous dotons d'outils théoriques aptes à rendre compte de tels phénomènes, présentons une modélisation dynamique de l'usage dénominatif en discours, et définissons les contraintes linguistico-discursives qui encadrent la stabilisation comme face visible de la stabilité.

I. Nomination, discours, sujet(s)

I.1. Balisage dans le champ de la nomination

En dépit de l'apparente familiarité des notions de *nomination* et *dénomination*, on reste pourtant « perplexe devant les différentes conceptions de 'l'acte de nommer' » (Moirand à paraître) : *référence, stratégies de désignation, mots, dénomination, nommer, catégorisation, référenciation, paradigmes désignationnels, nomination,*

désignants... Si l'on tente de classer les éléments inventoriés, on se retrouve face à deux listes : des séquences qui nomment un processus et des séquences qui désignent un résultat. Que signifie cette opposition ?

La nomination est définie comme un acte de catégorisation nominale saisi dans sa réalisation processuelle : « L'examen de l'actualisation [...] conduit à opter pour une perspective processuelle que le statisme du signe saussurien et de la sémantique structurale ne peuvent prendre en charge » (Siblot 2001 : 195). Or, il semble que la nomination en tant que processus échappe aux outils du linguiste dans le cadre d'un travail sur des données empiriques, où il est indispensable de fixer des observables. Si la dynamique est inhérente à tout fonctionnement appellatif, tout acte de nomination implique des résultats en langue ou en discours. C'est à travers des séquences linguistiques à statut divers : *description définie, désignation, dénomination, nom propre... périphrases, tropes, emprunts...* que le processus de nomination est étudié.

Le rapport de ces formes à la nomination transparait à travers un fonctionnement contextualisé. Ce dernier intègre la créativité et la dynamique discursives visibles dans l'adaptation dénominative des expressions (*une sorte de robe-pull*), dans l'emploi tropique (*masse gélatineuse pour cerveau*), dans le choix subjectif (*rebelles vs résistants*), etc. On perçoit dans ces exemples un investissement subjectif qui est décrit, dans son expression la plus forte, par la théorie praxématique : « À défaut de pouvoir nommer l'objet 'en lui-même et par lui-même', je le nomme tel qu'il m'apparaît et me concerne, tel que je le perçois, que je l'utilise et qu'à partir de là je peux le concevoir » (Siblot 2001 : 202).

Mais on peut se demander, au vu de certaines séquences interlocutives, si le locuteur jouit d'une liberté illimitée lorsqu'il veut « se faire comprendre » :

H1 sinon il me faudrait encore.euh : c'est des sortes d'ampoules dans lesquelles on met les fusibles. pour euh ben pour qu'ils tiennent.
euh :

H2 on a on a un fusible dans une sorte je sais pas comment ça s'appelle
on visse dedans

V1 c'est c'est ce genre-là comme ça ?

- H3 euh : oui mais là il y a le le ça c'est carrément le fusible. c'est juste le...
- H4 euh : . <ouais> des sortes de trucs à visser quoi <ouais ouais ouais> je sais pas comment ça s'appelle
- V2 OK je vais-je vais aller chercher mon collègue qui est doué en électricité parce que moi c'est plutôt

(Filliettaz 2002)

Si le sujet est libre de nommer un objet tel qu'il se l'imagine, il est contraint en même temps de respecter des conventions pour ne pas risquer un échec communicationnel. Il ne s'agit pas de taxer le vendeur de « purisme dénominatif », ni de juger de la séquence *sortes d'ampoules* en termes d'« exactitude » référentielle ; le but de l'échange est bien la recherche d'un consensus dénominatif, d'une dénomination partagée. Il en ressort que la question de la nomination ne peut pas être traitée uniquement en termes de subjectivité et d'instabilité. Il n'y a intercompréhension que si l'on s'appuie sur des formes stables, ou qui peuvent se constituer comme stables au cours de l'échange, ou encore contribuer à la mise en place d'une connivence.

Mais comment rendre compte de ce phénomène sans tomber dans le nomenclaturisme et l'hégémonie de la rigidité du système ? Une linguistique du discours serait à même de nous fournir les bons outils.

1.2. Stabilité, régularité, invariants : une linguistique du discours

La volonté de constituer une *linguistique du discours* qui cherche à révéler les régularités et les formats des phénomènes discursifs et à caractériser les fonctionnements marginaux de langue (comme les différentes modalités du discours rapporté, la modalisation, les matrices de nomination...) constitue la cohérence des travaux du SYLED. Il s'est développé dans ce cadre une tradition théorique et méthodologique qui articule langue et discours à travers l'objectivation des régularités et le recensement des invariants. Cette linguistique du discours postule l'existence — ou la tendance vers — des relations stables, des principes de convention et des contraintes

linguistiques dans toute production discursive. La stabilité prend la forme de conventions ou bien elle est négociée dans l'interaction. Dans le premier cas, la dénomination, qui tend dans l'idéal à refléter une relation stable entre le nom et son référent,

constitue un pacte d'identité scellé avant toute prise en charge énonciative, assurant au discours une trame sémiotiquement homogène. (Bosredon, Tamba 2001 : 6).

Dans le second cas (cf Authier 1995), l'énonciateur est confronté aux faits de langue de même qu'aux failles du système dans sa rigidité, ce qui transparaît dans les gloses et les boucles réflexives sur la nomination (*une maison, si on peut appeler ainsi cette bicoque*).

La prise en compte des régularités, la recherche des invariants et de la stabilité dans le cadre de cette linguistique du discours sert de garant d'objectivité, la description des formes étant

un moyen d'objectivation pour dégager de l'usage de la langue les contours du discours : les images, telles qu'elles sont construites (par désignation, caractérisation, schématisation...), les contraintes énonciatives exercées par les genres discursifs impliqués, les enjeux des communautés langagières qui les produisent (Moirand 1999 : 9).

Cette volonté de s'appuyer sur des catégories opératoires visibles se traduit par la description des mécanismes de la langue, la recherche de « la matérialité signifiante » (Authier 1995 : 57) (en particulier le lexique et la syntaxe) afin de « limiter le recours à l'intuition » (Branca 1998 : 160).

Une linguistique de la (dé)nomination fournit ainsi des formats dénominatifs (la signalétique, les modes de nomination), des prédicats de dénomination (appeler, désigner, etc.), des tests de stabilité dénominative, ce qui permet de décrire le fonctionnement discursif tout en tenant compte des régularités de langue.

1.3. (Dé)nomination et stabilité intersubjective

La reconnaissance d'une tendance vers la stabilité de tout phénomène linguistique fait ressurgir, inévitablement, la notion de langue, qu'il convient de définir, même si nous travaillons dans et sur le discours et adhérons à une conception dynamique de la nomination.

Précisons que la dichotomie langue — discours n'évoque pas pour nous l'opposition classique entre l'abstraction du système régulier et les irrégularités subjectives. Notre point de vue se rapproche plus de la mise au point du *Dictionnaire d'Analyse du Discours* : « Cette linguistique du discours ne peut pas correspondre exactement à la 'linguistique de la parole' dont F. de Saussure avait défini l'espace en pointillés [...], l'opposition langue/parole [étant reconfigurée] comme 'compétence/performance' » (Charaudeau, Maingueneau 2002 : 190). Concrètement, la langue est un système de référence dynamique, qui se met en place pour chaque contexte discursif particulier et qui a une fonction régulatrice à des niveaux différents de la négociation du sens.

Il a été montré, en 1.1., que la (dé)nomination, située au point d'articulation entre stabilité et dynamique, tend vers le partage des représentations, ce qui permet de fournir une base stable au réinvestissement subjectif, au dialogisme discursif ou interdiscursif. La stabilité est de ce fait toujours en filigrane du « discours [qui] est la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'*intersubjectivité*, qui seule rend possible la communication linguistique » (Benveniste 1966 : 266).

Notre objet d'étude, la stabilisation comme approche de la nomination, est défini de ce fait par plusieurs critères :

- la relativité temporelle et contextuelle de la stabilité ;
- la nécessité de rechercher les indices de stabilité entre langue et discours ;
- la diversité des moyens de réalisation de l'acte de nommer.

Cette position permet de mettre en lumière la dynamique de la nomination en termes de statuts contextuels et de revisiter les notions de description définie, désignation et dénomination¹. La stabilité de la dénomination et la dynamique de la nomination ne nous semblent pas contradictoires, mais paraissent relever de plans différents, qui seront mis en perspective *infra*.

1. Les frontières entre ces catégories sont anéanties, autant en discours qu'en fonction des communautés discursives, par des exemples comme les titres des tableaux, qui ont la forme d'un énoncé (*Ceci n'est pas une pipe*), d'une description définie (*Les Mariés de la Tour Eiffel*) ou d'une dénomination (*Crépuscule*), mais qui fonctionnent comme des noms propres grâce à un principe général de convention (Bosredon 1997 : 41).

2. Modélisation pour une étude de la (dé)nomination

Si nous adhérons à une conception discursive de la nomination, il nous semble important de maintenir ce qui fait la spécificité linguistique des productions langagières, et en particulier d'articuler la plasticité des processus de nomination en discours avec la *sémiotisation*. Aussi mettrons-nous l'accent sur les phénomènes qui, dans la nomination, tendent à établir une connaissance intersubjectivement partagée.

2.1. Le fonctionnement discursif des expressions nominales : vers la modélisation d'un statut dénominatif en discours

Face à la double tradition logique et lexicologique qui axe l'étude de la dénomination sur le codage des unités lexicales, des études récentes — nous pensons en priorité aux approches constructivistes de la référence et à la théorie praxématique — ont opéré un déplacement en centrant l'analyse sur le dynamisme de la catégorisation en discours et l'investissement du sujet parlant dans la nomination. Si ces approches ont le mérite indéniable d'insister sur la diversité des catégorisations possibles d'un même objet et la valeur énonciative de la nomination, un tel choix fait courir le risque de passer sous silence la tendance qu'a le discours à stabiliser des formes et des représentations en vue de l'établissement d'une convention entre interlocuteurs. Or, dans ce cadre, certains critères proposés par Kleiber (1984, 2001) pour définir la dénomination en langue demeurent valides, au prix de menus réajustements.

2.1.1. Une relation de sens préconstruite

L'une des objections que l'on peut émettre vis-à-vis de ce second type d'approches, c'est qu'elles tendent à effacer les différences de fonctionnement qu'on observe en discours entre les formes nominales, qui ne peuvent pas toutes apparaître dans les mêmes conditions.

Selon les approches constructivistes de la référence notamment, le référent n'étant construit que dans et par le discours, l'énonciateur a toute liberté pour choisir la forme nominale qui correspond

le plus à sa vision de l'objet, et dispose pour le désigner d'une « série non close d'expressions linguistiques utilisables à conditions référentielles égales » (Apothéloz, Reichler-Béguelin 1995 : 242). Dans l'extrait suivant de Ponge :

Le savon se venge de l'humiliation qu'elle lui fait subir en se mélangeant intimement à l'eau [...]. Cet œuf, cette plate limande, cette petite amande se développe rapidement en poisson chinois. (*Le savon*)

les formes telles que *œuf*, *plate limande* concourraient dans la même mesure à construire l'objet-de-discours que la catégorisation préférentielle *savon*, la seule différence étant qu'elles marquent un point de vue plus subjectif sur l'objet. Or, si l'on se place du point de vue de la réception, il apparaît que ces formes n'assurent pas toutes le même rôle dans la référenciation, et que les recatégorisations ne sont interprétables qu'en regard de la catégorisation initiale, à fonction identifiante. On aura donc intérêt à ne pas lisser les différences de fonctionnement entre les formes nominales qui opèrent la référence de manière autonome (la relation de sens portée par *savon* est préconstruite : le nom a ici un fonctionnement dénominatif), et celles qui, bien que codées en langue (et c'est en cela que nous nous démarquons de Kleiber), se fondent sur une relation médiate, contingente (la relation *nom-catégorie* impliquée par *œuf* est ici construite dans l'énoncé, ce qui confère à cette forme un statut désignatif). Les emplois dénominatifs ont pour rôle spécifique de fournir un socle stable à l'intercompréhension en introduisant une catégorisation partagée, ainsi qu'un rôle stabilisateur en ce qu'ils permettent d'ancrer une représentation éventuellement idiosyncrasique sur un étalon objectif. La nécessité de l'intercompréhension modèle ainsi fortement les choix de nomination, qui ne relèvent pas simplement de la subjectivité de l'énonciateur.

2.1.2. *Unité formelle de la dénomination*

D'autre part, l'activité de nomination n'est pas uniquement analysable en termes de dynamisme, en ce qu'elle se coule dans des schèmes linguistiques stabilisateurs. Pour fixer des représentations partagées, le discours a tendance à sélectionner des expressions nominales à format synthétique, propriété qui fait de ces formes

de bonnes candidates à la relation stable de dénomination. Les discours qui introduisent des concepts nouveaux tendent à recourir à des formes non codées qui sont néanmoins dotées d'emblée d'un *statut dénominatif en discours*. Ainsi du discours anthropologique, qui vise à établir des classes de faits transculturelles :

Je proposerais de dénommer cet état de *ere* « transe de dépossession » (Rouget, *La Musique et la transe* : 115).

Le format synthétique du nom choisi, dont le fonctionnement dénominatif est par ailleurs souligné par le prédicat de dénomination et les marques d'autonymie, confère une stabilité au concept nouveau.

2.1.3. *La présupposition existentielle*

On voit quelle est l'utilité fondamentale des dénominations : par la présupposition existentielle qui s'y attache [...], elles constituent un engagement ontologique en faveur des choses dont nous voulons qu'elles existent, qu'elles soient stables et intersubjectivement partagées (Kleiber 2001 : 34).

Pour les créations de discours, une telle propriété sémantique permet notamment d'imposer l'existence d'un référent virtuel par la stabilisation immédiate du néologisme, procédé souvent convoqué dans le discours politique pour faire advenir à l'existence des référents qui ne sont que programmatiques — ici, des propositions d'aménagement urbain à destination des personnes handicapées :

Les réalisations prévues sont de différents types : sonorisation de feux tricolores, pose de bande d'éveil et de vigilance, création de bandes de guidage sur les traversées piétonnes... (*Le Paris du 9^e*, oct. 2003)

Les catégories sont ainsi présentées comme d'emblée partagées, ce que ne permettrait pas l'emploi d'une forme désignative contingente.

2.1.4. Une association référentielle durable

Si Kleiber définit la relation de dénomination comme une association référentielle durable car enregistrée par le code, nous sommes pour notre part sensibles au fait que certains emplois discursifs assument une fonction similaire, en ce qu'ils visent à instaurer un lien *durable* dans le cadre d'un discours particulier — comme dans l'extrait suivant de l'étude de J. Favret-Saada sur la sorcellerie dans le bocage normand, où se repère l'émergence d'une forme destinée à baptiser l'une des places actantielles définissant ce système social, puis sa stabilisation comme nom fixe de catégorie :

Ce personnage indispensable, je le désignerai comme l'*annonciateur* [...]. Il faut la parole de l'*annonciateur* pour qu'un paysan s'autorise à se dire ensorcelé (Favret-Saada, *Les Mots, la Mort, les Sorts* : 24-38).

La fonction d'un tel processus discursif est d'établir des catégories préconstruites qui vont pouvoir être reconvoquées dans le discours sans avoir à être à nouveau justifiées.

Par ce rapide survol des propriétés qui caractérisent le fonctionnement discursif de certaines formes nominales, nous avons tenté de montrer que la relation de dénomination n'est pas réductible à l'ordre de la langue, mais qu'elle se superpose à l'activité discursive de nomination, et vient réguler le dynamisme énonciatif par la construction de catégories intersubjectivement stables.

Nous proposons une modélisation de la dynamique du discours permettant d'intégrer ce statut dénominatif dans le cadre général du fonctionnement du discours.

2.2. La dialectique plasticité-stabilité inscrite dans une circularité dynamique

Le fonctionnement de la nomination en discours se fait en tension entre deux principes qui peuvent sembler contradictoires : un principe de stabilité et un principe de plasticité. Nous allons montrer comment ils s'articulent lors de processus de stabilisation.

2.2.1. *Principes de stabilité et de plasticité*

La dialectique entre ces deux pôles, formulée par Cusin-Berche (2003 : 45) pour la langue comme « cette nécessité existentielle, pour la langue, de conjuguer changement et stabilisation, extension et économie », nous semble s'appliquer au discours. Le principe de stabilité a été abordé en 2.1, quant au principe de plasticité, il fédère les phénomènes qui modifient le discours (le *changement*) comme le dialogisme, les métaphores ou les périphrases (l'*extension*). Ces deux pôles sont en interaction constante, comme le précise Moirand (à paraître) : « même les dénominations apparemment stabilisées, et largement partagées par les membres d'une même communauté, transportent avec elles une histoire, une histoire sociale ». La plasticité du dialogisme est bien au cœur de la stabilité. En effet, c'est la reprise d'un mot dans le discours qui est condition de sa stabilisation et c'est, corrélativement, par ce parcours discursif que le mot se charge d'un arrière-fond politique, social historique etc.

Cette dialectique entre stabilité et plasticité s'exerce à différents niveaux :

- à chaque actualisation d'un mot par un locuteur, la production nominative est orientée vers l'un ou l'autre pôle : soit le locuteur utilise une dénomination stabilisée, soit il utilise une forme plastique (néologisme, métaphores ou périphrase). Dans certains cas, une forme plastique peut se trouver stabilisée au cours d'une interaction, c'est-à-dire dans un univers restreint ;
- lors de la stabilisation d'une unité en synchronie, les principes de stabilité et de plasticité interagissent également : la stabilisation d'une unité s'accompagne de changements (de sens, de statut) ;
- lors du parcours d'une unité envisagé en diachronie, l'analyse reconstitue la circularité entre les deux pôles : des étapes de stabilité sont entrecoupées de moments où le principe de plasticité revient.

Dans le cadre de cet article, nous focalisons sur la stabilité, notion abstraite approchée grâce à l'étude des phénomènes de stabilisation dans le discours.

2.2.2. Stabilisation de la formule « purification ethnique »

Le cas de *purification ethnique* est exemplaire d'une stabilisation en synchronie accompagnée d'un changement de statut dénominatif : d'une dénomination d'événement unique à une dénomination de catégorie. Nous présenterons le travail de Krieg-Planque (2003) portant sur la formule¹ *purification ethnique* apparue dans les médias au moment des guerres en Yougoslavie, en nous appuyant sur les analyses et les résultats de cette étude tout en les adaptant à notre propos. La formule *purification ethnique* réfère à des événements qui peuvent être dans la plupart des cas rassemblés sous la glose « déplacement forcé des populations bosniaques mené par les milices serbes lors du conflit yougoslave 1992-1995 » (*ibid.* : 413). Au début du parcours de la formule, le principe de plasticité est à l'œuvre : on peut observer une pré-version de la formule (*ethniquement pur(e)(s)*) tandis que, parallèlement, émerge le concept de purification ethnique concernant l'espace yougoslave :

[L]a stratégie de frayeur planifiée [par l'armée fédérale] n'a rien d'innocent. Elle vise à vider la Croatie de ses Croates. (*L'Événement du jeudi*, 12-12-1991).

Ces deux éléments forment un terreau favorable à l'émergence de la nominalisation *purification ethnique*. Dans un deuxième temps, la formule entre dans une phase de stabilisation (principe de stabilité), manifestation caractérisée par une fréquence élevée. Des prédicats appellatifs soulignent que la formule est bien une dénomination en discours :

Les Serbes auront cyniquement théorisé ce nettoyage, cette chasse à l'homme, à la femme et à l'enfant musulman sous le nom de « *purification ethnique* ». (*Libération*, 25-05-1993).

La dernière étape se trouve à l'articulation entre plasticité et stabilité. En effet, on peut observer, dans le discours médiatique dès

1. L'auteur donne de *formule* la définition suivante : « une séquence verbale [...] se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une *formule* » (Krieg-Planque 2003 : 14).

1992, une extension référentielle de la formule à d'autres événements comme le génocide au Rwanda ou la situation des Tziganes en Roumanie.

[Dans un village en Roumanie, un Tzigane a tué un Roumain. Les habitants, en représailles, ont brûlé les maisons des tziganes, qui ont quitté le village] « Depuis, tout va pour le mieux, note satisfait, le maire. Le village est désormais 100 % roumain. » Purification ethnique? (*L'express*, 22-10-1992) (*ibid.* : 416)

Dans cet exemple, la formule *purification ethnique* n'est plus utilisée par rapport à l'espace yougoslave. La dialectique entre les principes de stabilité et de plasticité s'illustre ici puisque la stabilisation de l'unité linguistique se fait en partie avec un changement de statut : de la dénomination en discours à la dénomination de catégorie. La formule fonctionne, dans le corpus, alternativement avec ces deux statuts. La catégorie *purification ethnique* va connaître, presque simultanément, un autre espace de stabilisation par son intégration dans un certain nombre de dictionnaires, comme *Le Petit Larousse* de 1993 :

Purification ethnique : élimination, par une population dominante, des autres groupes ethniques vivant sur le même territoire, par l'exercice d'une violence physique ou psychologique. (On dit aussi *épuration ethnique* et *nettoyage ethnique*.)

Cette définition est toujours présente dans *le Petit Larousse* 2003, ce qui ne laisse évidemment rien présager du parcours futur de la formule.

Dans cette seconde partie, nous avons montré qu'une conception dynamique de la nomination pouvait s'articuler avec la problématique de la dénomination en tant que forme stabilisée, autour du statut de dénomination en discours. Le cas de *purification ethnique* nous a permis d'illustrer le processus de stabilisation d'une dénomination nouvelle. Cependant, la stabilisation est soumise à un certain nombre de contraintes.

3. Des cadres pour la dénomination : formats de dénomination et communautés discursives

Les contraintes encadrant le processus de stabilisation sont de deux types : des contraintes sur la forme des dénominations et sur l'espace dans lequel se déroule la stabilisation et se règle le statut des unités. Ces deux types de contraintes forment une sorte de châssis qui oriente et régle la stabilisation des séquences dénominatives.

3.1. Formats et contraintes dénominatives

La forme prise par les dénominations en discours est orientée, entre autres, par des contraintes morpho-syntaxiques, textuelles et discursives.

3.1.1. Contraintes morpho-syntaxiques

Examinons les contraintes morpho-syntaxiques telles qu'elles peuvent apparaître dans le cas de la nomination d'un événement médiatique. Lors du traitement par la presse de l'entrée des troupes irakiennes au Koweït en août 1990 on a pu observer une alternance entre *la crise dans le Golfe* et *la crise du Golfe*. Seule la seconde, construite avec *de*, émerge en tant que dénomination discursive de l'événement, préférentiellement à la forme construite avec *dans*. Nous faisons l'hypothèse que la différence essentielle réside dans un principe abstrait formulé par Cadiot (1997) rendant compte de l'alternance entre les prépositions *avec* et *de*. Selon lui, la préposition *avec* propose une saisie discontinue des référents de N1 et N2 dans *N1 avec N2*, tandis que la préposition *de* en offre une saisie continue, N2 n'étant pas autonome par rapport à N1. Les constructions en *de* se révèlent plus contraintes et plus figées, donc potentiellement de meilleures candidates à la production de dénominations discursives d'événements, tandis que leurs contreparties en *dans* (dont nous assimilons le fonctionnement à *avec* pour ce qui est de l'autonomie du référent du N2) restent des désignations, c'est-à-dire des séquences non codées.

3.1.2. *Contraintes textuelles*

Le principe d'économie qui régit les discours tend d'autre part à stabiliser la représentation d'un type d'objets dès lors que celui-ci présente plusieurs occurrences dans un même texte. Or, toutes les formes de nomination ne peuvent pas apparaître aux mêmes points du texte, et n'assument pas la même fonction dans la constitution des catégories. Dans les récits de voyage, l'introduction d'un type référentiel nouveau suit fréquemment un schéma canonique en trois étapes :

désignation par SN périphrastique (cerne les propriétés de la classe) → introduction d'un emprunt en mention (synthétise le concept dans un nom spécifique) → stabilisation de l'emprunt par passage de la mention à l'usage :

[il] jouait d'un instrument composé d'une caisse de résonance longue de quarante centimètres, large de vingt, sur laquelle étaient fixées une douzaine de lamelles de fer [...]. son instrument, appelé *sanzou* [...]. la musique du *sanzou*. (Puytorac, *Makambo. Une vie au Congo* : 48-72)

Les formes désignatives périphrastiques ne représentent souvent qu'une étape transitoire vers la fixation du concept ; par contraste, les formes dénominatives permettent le déploiement textuel du référent : c'est sur la base du statut préconstruit du lien *nom-catégorie* que pourront être prédiquées de nouvelles propriétés qui permettront de développer la représentation de l'objet.

3.1.3. *Contraintes discursives*

L'activité de nomination est enfin soumise à des contraintes liées au type de discours dans lequel se situe l'énonciateur, et aux modes de construction de l'objet propre au domaine de savoir convoqué. Ceci influe sur la fréquence des différentes matrices de nomination au sein d'un même type de discours — fait qui sera illustré par une comparaison entre deux manières divergentes de catégoriser un instrument de musique dans le discours anthropologique et le récit de voyage. La nomination dans le discours anthropologique se fonde souvent sur un processus de généralisation avec effacement du point

de vue de l'énonciateur — ici, au moyen d'un hyperonyme relevant d'une taxinomie ethnomusicologique :

Certaines cérémonies s[e] déroulent hors de la présence des femmes ; ainsi la fabrication et la giration des rhombes. (Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques* : 265)

À l'inverse, l'écrivain-voyageur affiche fréquemment le sentiment d'étrangeté qu'il éprouve face à un monde nouveau, ce qui se marque linguistiquement par une forte proportion de désignations modalisées, qui présentent l'objet sous le jour de l'altérité :

On est reçu par un concert de quatre instruments : deux tambours, une sorte de clarinette et une trompette (Gide, *Voyage au Congo* : 871).

La nomination est ainsi fortement régulée par un type d'énonciation collectif, spécifique à un domaine de savoir. Plus largement, le regroupement de locuteurs au sein de communautés discursives constitue un contexte à la stabilisation des dénominations.

3.2. Contraintes sur l'espace de stabilisation : les communautés discursives

3.2.1. Communautés discursives et degrés de stabilité

Le rôle des communautés discursives illustre la relativité de la stabilité. L'exemple suivant, emprunté à Moirand (à paraître), pose en effet la question « des habitudes associatives, différentes selon les degrés de connaissances par les locuteurs des choses désignées, et donc la question des différences d'habitudes associatives selon les communautés discursives qui les désignent » :

Or Mars, qu'est-elle si ce n'est une boule bien dans notre genre ? Surgie, comme la Terre, d'une drôle de galette, il y a 4,6 milliards d'années. Une soupe primitive d'hydrogène et d'hélium [...]. Un rata en rotation violente [...]. (*Libération*, 04-07-97)

Des spécialistes et des non-spécialistes classeraient sans doute *galette*, *boule* et *rata* parmi les désignations et *Mars* et *la Terre* avec les dénominations. Quant au statut de la métaphore *soupe primitive*,

il est plus ambigu : l'expression est une dénomination pour la communauté discursive des astrophysiciens alors qu'elle est sans doute considérée comme une désignation par les locuteurs extérieurs. Cet exemple illustre l'importance du facteur de la communauté discursive dans la détermination du statut des unités nominatives. Aucune d'entre elles n'est *intrinsèquement* désignative ou dénominative. De plus, la circulation des mots entre les différentes communautés discursives est une des conditions de leur stabilisation dans le système linguistique étendu. La communauté discursive est donc un espace qui circonscrit la stabilisation des dénominations, avec des frontières ouvertes sur d'autres communautés.

3.2.2. *Les prédicats appellatifs en discours*

Si les prédicats appellatifs sont généralement utilisés comme tests pour mettre en lumière la valeur dénominative ou désignative d'une forme (voir Kleiber 1984), nous nous intéresserons ici à la fonction particulière qu'ils assument en discours suivi, qui est de souligner, non pas le statut codé d'une forme, mais au contraire son statut semi-partagé. Le prédicat indexe une communauté discursive restreinte, au sein de laquelle une forme adopte un fonctionnement dénominatif. Cette communauté peut être sociolectale :

Cette couleur rouge des vapeurs de l'esprit de nitre lui a fait donner par les Alchimistes le nom de sang de salamandre. (Diderot, D'Alembert, *Encyclopédie*, « Acide »)

ou plus contingente ; la forme dénominative est alors une création *ad hoc* qui instaure une connivence entre interlocuteurs :

de grands hangars, que nous appelions « cases palabres » car les indigènes s'y rassemblent pour causer et fumer. (Allégret, *Carnets du Congo. Voyage avec André Gide* : 76)

Conjointement, ces prédicats permettent de faire acquérir à l'interlocuteur une compétence dénominative qu'il ne posséderait pas, en particulier quand une forme est en cours de lexicalisation :

Multidropper est ce qu'il est convenu d'appeler un « cheval de Troie » (« Accusés par un virus », *Le Monde*, 25-10-2003).

Les prédicats en discours soulignent ainsi le comportement conventionnel de formes non pleinement codées.

Conclusion

Plutôt que de renvoyer dos à dos deux approches de la nomination, l'une axée sur la dynamique du discours, l'autre sur les régularités systémiques des dénominations, nous avons tenté de penser leur complémentarité en replaçant au centre de l'analyse le rôle stabilisateur des contraintes et des conventions linguistiques. La notion de statut dénominatif en discours nous semble être un outil privilégié pour rendre compte de la constitution de représentations partagées. C'est dans ce sens qu'il nous paraît souhaitable de réinterroger à l'avenir les problématiques du sens, de la référence et du rapport au réel en regard de la nomination.

Références bibliographiques

- Apothéloz D. et Reichler-Béguelin M.-J.,
1995, « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Tranel* 23, 227-271.
- Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris : Larousse.
- Barbérís J.-M., Bres J. et Siblot P. (éd.),
1998, *De l'actualisation*, Paris : C.N.R.S. Éditions.
- Benvéniste E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- Bosredon B., 1997, *Les Titres de tableaux. Une pragmatique de l'identification*, Paris : PUF.
- Bosredon B., Tamba I. et Petit G. (éd.),
2001, « Linguistique de la dénomination », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier : Presses universitaires de Montpellier III.
- Branca-Rosoff S., 1998, « Langue du sens commun et langage gestionnaire. La politique locale de l'habitat dans le journal municipal d'Aubagne », *Langues et langage* 7, Aix-en-Provence : Publication de l'Université de Provence, 159-171.

- Cadiot P., 1997, *Les prépositions abstraites en français*, Paris : Armand Colin.
- Charaudeau P. et Maingueneau D. (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- Cusin-Berche F., 2003, *Les mots et leurs contextes*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, textes réunis par S. Moirand, F. Rakotonoelina et S. Reboul-Touré.
- Détrie C., Siblot P. et Verine B. (éd.), 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris : Honoré Champion.
- Dubois D. et Mondada L., 1995, « Construction des objets de discours et catégorisation : une approche des processus de référenciation », *Tranel* 23, 273-302.
- Filliettaz L., 2002, « Textualisation et cadrage des activités. Une analyse praxéologique des transactions de service » in Machado I.-L, Mari H. et Emediato W. (éd.), *Discurso, Acao & Sociedad*, Actes du 2^e colloque international d'analyse du discours de Belo Horizonte, U.F.M.G., Brésil.
- Guérin O., 2003, « *Espèce de premier ministre, sorte de clarinette et autres drôles de toques*. Ou quand les voyageurs y perdent leur latin », *Carnets de bord* 6, Genève : Département de sociologie de l'Université de Genève, 46-55.
- Kleiber G., 1984, « Dénominations et relations dénominatives », *Langages* 76, Paris : Larousse, 77-94.
- Kleiber G., 2001, « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier : Presses Universitaires de Montpellier III, 21-41.
- Krieg-Planque A., 2003, « *Purification ethnique* », *Une formule et son histoire*, Paris : C.N.R.S. Éditions.
- Moirand S., 1999, « Éléments de théorisation d'une linguistique du discours : l'exemple du discours sur les sciences dans les médias », *Modèles linguistiques* XX/2, Toulon : Université de Toulon et du Var, 5-21.
- Moirand S., 2002, « Les lieux d'inscription d'une mémoire interdiscursive », *Le langage des médias : des discours éphémères?*, Paris : L'Harmattan.

- Moirand S., à paraître, « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », in Cassanas A. et al. (éd.), Actes du colloque *Dialogisme et nomination*, Montpellier : Presses universitaires de Montpellier III.
- Mortureux M.-F., 1993, « Paradigmes désignationnels », *SEMEN* 8, Besançon : Presses de l'université de Franche-Comté, 121-142.
- Siblot P., 1997, « nomination et production de sens : le praxème », *Langages* 127, Paris : Larousse, 38-55.
- Siblot P., 2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique* 36, 189-214.

Paola Frugoni, Pauline Merlet
GRASP (Groupe d'Analyse Sémantique et Pragmatique)
Université de Nantes
paolafrugoni@hotmail.com
merlet.pauline@free.fr

Nomination et Sémantique Argumentative

Suivant la thématique de ces journées de recherche, nous appréhendons la nomination comme l'acte de nommer lors de l'actualisation discursive, et orientons la problématique vers l'interprétation que peut recevoir le nom en situation de discours. À partir du cadre théorique dans lequel nous nous inscrivons, celui de la Sémantique Argumentative et de ses derniers développements, nous proposons de présenter nos démarches d'analyse respectives, fondées sur les postulats de ce cadre d'une part, et sur un corpus de textes lexicographiques d'autre part.

I. Cadre théorique : sémantique argumentative et théorie des possibles argumentatifs

En Sémantique Argumentative, l'opposition langue/parole est envisagée dans la perspective de l'interprétation du discours, et la dichotomie instaurée par Saussure prend la forme d'une relation entre signification et sens, phrase et énoncé. La fonction méthodologique de cette mise en relation consiste alors à construire l'objet à partir de la matière (à construire la signification à partir du sens) et à prévoir la matière à partir de l'objet (à prévoir ou calculer le sens à partir de la signification construite).

I.1. L'activité scientifique dans le domaine du langage

Ducrot (1980) envisage comme scientifique, une recherche qui, pour expliquer des phénomènes observés dans la nature, tente de

simuler artificiellement leur production. Dès lors, chercher à expliquer un phénomène que l'on a observé peut revenir à chercher certaines caractéristiques du mécanisme naturel qui le produit. Pour ce faire, on envisage la fabrication d'une machine visant à reproduire ce phénomène, autrement dit, à générer un phénomène similaire, et on suppose que cette machine, simulant la production des phénomènes observés, partage les caractéristiques du mécanisme naturel responsable de leur production.

Appliquée à une recherche en linguistique, cette démarche consiste à construire une représentation linguistique des phénomènes, par le biais d'un métalangage approprié. On envisage ainsi un modèle théorique, constitué d'un ensemble de postulats, qui, au moyen de règles explicites, simule la production des phénomènes observés.

Suivant cette conception, le sémanticien lorsqu'il observe des énoncés produits dans un texte, se trouve confronté à des phénomènes linguistiques : les interprétations possibles que l'on peut donner aux énoncés constituant le texte. En cherchant à décrire ces énoncés, il cherche à donner à leurs interprétations une représentation linguistique : une représentation de leur réalité physique, de leur situation d'emploi et de leur sens. Pour décrire ces interprétations, il doit parvenir à calculer les associations entre les représentations mobilisées dans cette situation discursive ; et pour expliquer ces interprétations, il doit chercher à identifier le mécanisme qui en est responsable. Il s'agit alors de concevoir un modèle théorique comme une somme de règles ayant pour fonction de calculer les associations entre les représentations véhiculées par ces énoncés.

1.2. La signification argumentative

La théorie sémantique est ainsi envisagée comme une théorie de l'interprétation du sens des énoncés, et son objet relève de l'attribution de valeurs sémantiques aux phrases, telles que l'on puisse à partir de cette valeur (ou signification) prévoir le sens de leurs énoncés dans une situation discursive. La description sémantique est légitimée si l'on parvient à montrer que, dans une situation d'énonciation particulière, la description formulée permet effectivement de

calculer le ou les sens, que l'on peut attribuer à l'énoncé du mot ou de la phrase, dans ces conditions d'emploi.

Dans cette perspective, l'attribution d'une valeur sémantique à une phrase ne relève pas de l'observation mais de l'explication, et vise à comprendre pour quelle raison ses énoncés ont tel ou tel sens dans telle ou telle situation de discours. Dès lors, la signification ne se réduit pas au sens littéral d'un mot ou d'une phrase, elle n'équivaut pas à un constituant sémantique minimal, qui serait contenu dans le sens de tous ses énoncés. Elle contient surtout des instructions données à ceux qui devront interpréter ces énoncés, leur demandant de chercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur.

1.3. Sémantique des possibles argumentatifs

Parallèlement, dans la filiation des recherches développées en Pragmatique Intégrée et Sémantique Argumentative, le modèle des Possibles Argumentatifs proposée par Galatanu (1999, 2002) appréhende la construction des significations lexicales comme susceptible de rendre compte du degré de stabilité des associations entre des représentations du monde. La signification y est également appréhendée comme une valeur sémantique à attribuer à une entité, telle que l'on puisse à partir de cette signification, prévoir le sens qu'aura son énoncé dans telle ou telle situation d'emploi.

Inspirée des travaux du philosophe Putnam (1975, 1990 et 1994) sur le stéréotype, Galatanu propose de concevoir la signification lexicale comme constituée à la fois :

- d'un noyau, composé de prédicats abstraits, qui représentent la marque de la catégorisation du monde dans la signification,
- de stéréotypes, qui déclinent les prédicats du noyau en les associant à d'autres représentations sémantiques, dans des blocs de signification argumentative. Les stéréotypes sont relativement stables dans une communauté linguistique donnée, à un moment donné de son évolution culturelle et forment un ensemble ouvert d'associations internes à la signification d'un mot. Cela permet d'envisager un ensemble ouvert d'associa-

tions du mot dans des occurrences discursives, avec les éléments de ses stéréotypes.

- et enfin de possibles argumentatifs qui sont des associations potentielles dans le discours, du mot avec les éléments de ses stéréotypes. L'interaction avec les significations d'autres entités linguistiques, qui forment l'environnement discursif, provoque un phénomène de séparation de ces possibles et stabilise un sens, i. e. une orientation argumentative. La signification lexicale est ainsi définie de façon associative, c'est-à-dire qu'elle prend en compte le fonctionnement des mots en réseau, leur association avec d'autres mots.

En relation avec les travaux de Ducrot et Carel, cette représentation est décrite sous la forme de blocs d'argumentation interne au niveau de l'association entre les éléments du noyau et des stéréotypes, et de blocs d'argumentation externe, au niveau de l'association du mot aux éléments du stéréotype, i. e. au niveau des possibles argumentatifs.

2. Démarche d'analyse : la nomination dans le discours lexicographique

S'inscrivant dans ce cadre théorique, les démarches d'analyses que nous présentons, se donnent pour objet de représenter la signification de substantifs, à partir de données extraites de corpus lexicographiques ; elles sont relatives aux recherches que nous effectuons dans le cadre de nos thèses respectives et résultent d'un besoin éprouvé dans nos analyses sémantiques de mots actualisés en discours, faute d'une méthodologie d'interprétation appropriée aux dictionnaires consultés.

Les articles de dictionnaires constituant notre corpus sont extraits de grands et petits dictionnaires de langue (*Le Petit Robert*, *Il dizionario della Lingua Italiana Devoto Oli*, *Le Grand Robert* et *Le Trésor de la Langue Française*). Nous les appréhendons en tant que recueil non exhaustif des sens d'un mot. Ainsi dans la perspective du modèle théorique que nous utilisons, les éléments de signification proposés par ces articles sont appréhendés en tant qu'ensemble ouvert, tout comme le sont les stéréotypes. D'autre part, la signification construite peut être confrontée dans un second temps à l'ac-

tualisation des mots étudiés dans des situations discursives, et peut permettre ainsi d'envisager la spécificité de ces actualisations.

2.1. Le cas du mot *insegnement*¹

Dans l'espace de cette communication nous présentons un projet d'application possible de la théorie de la sémantique des possibles argumentatifs. Nous allons concentrer notre analyse sur la construction de la signification d'un mot, en particulier la partie concernant le noyau, en accentuant sur le questionnement en amont et en terminant par une ouverture sur les possibles évolutions de cette étude en aval.

Dans un cadre plus large, qui est celui d'une thèse de doctorat, il s'agit d'une analyse comparative de la presse quotidienne en France et en Italie qui vise à définir les représentations associées au mot « *insegnement* » dans les deux pays. Plus spécifiquement nous avons étudié le quotidien français *Le Monde* et son correspondant italien *La Stampa*.

Les articles étant sélectionnés par la présence du mot-clé « *insegnement* », nous avons essayé de repérer le mot italien qui pouvait le traduire au mieux.

La traduction comprend la recherche de la signification dans une première langue, puis la recherche d'un mot (ou d'une phrase) qui est approprié pour exprimer dans une deuxième langue cette signification. Nous sommes donc confrontés au problème de correspondance de deux expressions tirées de deux langues différentes. Nous pouvons dire que la correspondance existe si les deux langues se rapportent à un seul concept : le problème se pose lorsque le rapport entre le mot qui se réfère à un concept dans une langue et le ou les mots correspondants dans une autre langue, qui se réfèrent au même concept, n'est pas le même.

L'hypothèse de départ est que « *insegnamento* » en italien est le mot qui correspond au français « *insegnement* ». Nous avons cherché à vérifier l'exactitude de cette hypothèse en effectuant des recherches sur le corpus.

Le résultat concernant le nombre d'occurrences était très différent dans les deux langues, nous avons donc procédé à la construc-

1. Paola Frugoni.

tion de la signification des deux mots dans les deux langues pour mettre à jour la nature des différences trouvées. Dans l'optique de s'intéresser au rapport mot-concept, nous avons construit la signification du mot « *insegnement* » et du mot « *insegnamento* » à partir du discours lexicographique.

2.1.1. *Le discours lexicographique*

Les définitions étudiées proviennent du discours lexicographique parce que nous considérons le dictionnaire de langue comme « *la mémoire lexicale d'une société, et c'est le lexique qui est porteur de la quasi-totalité des significations qu'aucun de nous ne peut mémoriser* » (Rey A. et Rey-Debove J., *Petit Robert*, Préface).

On peut donc considérer le discours lexicographique comme une norme véhiculée auprès d'une même communauté culturelle : il serait donc la voie d'accès aux représentations associées au mot communément admises, ce qui en légitime la consultation dans le cadre d'une analyse dont le but est de définir l'actualisation linguistique d'un mot.

Le discours du dictionnaire nous confronte à différents types d'information. Dans la préface, les auteurs définissent les objectifs de leur œuvre par le biais d'un programme d'information sur le signe : l'article du dictionnaire ne doit pas seulement permettre la reconnaissance et la compréhension du mot, il doit permettre la production des phrases en montrant comment le mot fonctionne à l'écrit comme à l'oral.

Nous avons considéré l'article du dictionnaire comme étant composé de trois types d'informations : les informations **instructionnelles**, les informations **conceptuelles** et la **phraséologie** (nécessaire après la définition, elle est composée d'une large exemplification où le mot se trouve dans des contextes attendus).

Les **informations instructionnelles** sont celles concernant l'emploi du mot : prononciation, collocation (mots qui apparaissent souvent en même temps), locutions (expressions figées), construction syntaxique etc.

Nous considérons les **informations conceptuelles** comme correspondantes à ce qui permet la reconnaissance et la compréhension du mot, c'est ce que l'on retrouve dans la définition. Et la définition comme une

opération mentale qui consiste à déterminer le contenu d'un concept en énumérant ses caractères ; ou le résultat de cette opération sous la forme d'une proposition énonçant une équivalence entre un terme et l'ensemble des termes connus qui l'explicitent (définition du *Petit Robert de la langue française*, édition 2001).

Dans le cadre théorique nous avons exposé la théorie de la sémantique des possibles argumentatifs qui pourrait s'articuler avec la définition grâce à sa structure en strates : les informations conceptuelles servirait de base pour la construction du noyau, pour la construction des stéréotypes on associerait les éléments du noyau avec d'autres représentations (appartenant aux définitions en expansion) et les possibles argumentatifs comme représentations schématisées de l'actualisation en discours du mot.

L'approche par la définition donnée dans le dictionnaire concernant le mot « *enseignement* » a été envisagée dans cette perspective.

2.1.2. *La démarche*

Nous avons donc considéré la définition du mot « *enseignement* », nous avons construit le noyau qui est constitué de prédicats abstraits qui essaient de déterminer le contenu du concept.

On donne ici un exemple concernant le mot « *enseignement* ». Dans les définitions du dictionnaire nous avons deux entrées :

- Précepte qui enseigne une manière d'agir, de penser.
et
- Action, art d'enseigner, de transmettre des connaissances à un élève.

Si l'on considère les deux entrées du dictionnaire pour le mot « *enseignement* » (et « *insegnamento* »), on peut facilement remarquer que les deux renvoient au verbe *enseigner* qui lui, a une seule entrée :

- Transmettre à un élève d'une manière qu'il comprenne et assimile certaines connaissances.

Le point commun de ces deux entrées est la transmission de connaissances de quelqu'un à quelqu'un d'autre avec un résultat : le

noyau du mot « *enseignement* » pourrait donc être considéré comme un processus d'acquisition lié à la transmission de connaissances.

Étant donné les stéréotypes des associations des prédicats du noyau avec d'autres représentations, nous pourrions les construire soit en associant ces prédicats avec d'autres qui apparaissent dans les définitions en expansion, soit rechercher dans le discours les actualisations plus fréquentes et essayer de les catégoriser.

Les possibles argumentatifs seront repérés dans le corpus et constitués par l'association du mot « *enseignement* » avec d'autres.

Pour définir le champ sémantique du mot nous pourrions considérer les définitions en expansion. Les définitions en expansion nous permettent, étant donnée la structure réticulaire du dictionnaire, de repérer d'autres prédicats sémantiquement liés entre eux et donc de construire d'autres significations.

2.1.3. *Conclusions*

La réflexion sur la traduction des deux mots qui nous intéressent nous a amené à nous poser des questions d'un ordre plus large, notamment sur le rapport mot-concept dans l'analyse contrastive. Le présupposé de départ a été que le concept actualisé par le mot « *enseignement* » en français était « international » ou du moins commun aux deux Etats, alors que, à ce stade de recherche, la seule certitude que nous avons, concerne la pratique de l'enseignement. Puisque la signification est en partie constituée de prédicats abstraits (les informations conceptuelles), y aura-t-il une partie de cette signification que l'on pourra considérer commune dans les deux langues ? et si oui, laquelle ?

2.2. Le cas des mots *homme* et *femme*¹

La démarche d'analyse que nous présentons prend appui sur les articles HOMME et FEMME issus du GR et du TLF. Elle s'organise en deux étapes : la première concerne la présentation des données véhiculées dans les articles de dictionnaire étudiés, en regard de leur préface ; données qui sont envisagées dans une seconde étape, en rapport aux postulats du modèle théorique utilisé. Notre objet

1. Pauline Merlet.

consiste ainsi à identifier la nature des éléments constitutifs de la signification, et à rendre compte de leurs modalités d'association lors de l'actualisation discursive des deux mots décrits.

2.2.1. *Présentation des informations lexicographiques*

La préface du Grand Robert présente le discours lexicographique comme constitué de trois textes distincts, identifiés par une typographie spécifique.

Le premier se compose des équivalences synonymiques à valeur d'explications, qui le plus souvent correspondent à des définitions, c'est-à-dire des « expressions destinées à recouvrir exactement et à suggérer ce qu'on appelle le *sens*, c'est-à-dire l'ensemble — ou l'un des ensembles — des valeurs d'emploi d'une suite de sons, de lettres, correspondant à un mot ou à une locution » (XLIII).

Le deuxième représente les « extraits de discours, d'énoncés formant l'objet même de la description et illustrant l'emploi des mots » : les exemples, qui paraissent dans le texte de l'article, auquel ils sont assimilés, et les citations, qui sont spécifiées par une numérotation et des références bibliographiques.

Le dernier texte correspond à « l'information métalinguistique » ou « métalangage de description », et a pour fonction de rendre compte des conditions d'emploi du mot décrit, sous la forme de marques d'usage, caractérisant « les mots et leurs assemblages, mais aussi leurs emplois, leurs nuances » (XLXII). Ces informations peuvent avoir trait par exemple à l'usage social ou stylistique, à l'usage temporel, au domaine de langue, à la syntaxe ou au co-texte — il peut alors s'agir du référent, du mode énonciatif, d'une généralisation thématique du co-texte, etc.

La préface du TLFi identifie les données actualisées dans l'article de dictionnaire sous l'appellation d'information lexicographique, qui regroupe une analyse sémantique, (constituée d'une analyse distributionnelle et d'une analyse componentielle), des exemples et des informations appelées complémentaires (histoire, prononciation, orthographe, informations statistiques et références bibliographiques).

L'analyse distributionnelle vise à identifier les adjuvants situés dans le co-texte du mot décrit dans l'article. Ces derniers peuvent être de nature différente. Les adjuvants de nature sémantique

sont les plus importants des adjuvants démarcatifs du sens. Ils figurent dans les titres et sous-titres lorsqu'ils entrent dans les grandes catégories ou les sous-catégories classificatrices telles que animé/inanimé, personne/chose, personne/animal. Quand il s'agit de sous-catégories plus ténues, c'est-à-dire de moindre extension, il en est fait mention dans des crochets droits. De nature syntaxique, ils concernent les changements de sens occasionnés par un changement de nombre, les changements de construction éventuellement associés à un changement de sens, etc. De nature stylistique, ils ont trait aux situations réciproques de l'auteur et du destinataire de la communication (niveaux de langue), ou à l'intensité expressive ou affective (registres de langue) qui caractérise l'emploi du mot. De nature rhétorique, ils consistent à inclure une figure de rhétorique dans la délimitation des sens à l'intérieur du champ sémique d'un mot. Et enfin lorsqu'ils sont de nature thématique-situationnelle, ils relèvent du domaine, que celui-ci soit institutionnel ou plus thématique.

L'analyse componentielle intervient en second lieu et consiste à relever les unités de signification intervenant dans les différents emplois. Elle n'a donc pas pour fonction d'identifier de manière exhaustive le référent d'un mot, mais simplement de permettre son utilisation. Son produit, la définition, consiste à « rendre compte, sous la forme d'un énoncé analytique, des sèmes pertinents qui entrent dans la composition d'un sens » (XXXVII).

Les exemples ont pour fonction d'illustrer le fonctionnement de la langue ; ils peuvent prendre la forme d'énoncés réduits (syntagmes binaires précédés de l'abréviation SYNT), ou bien d'énoncés développés, dont les références bibliographiques sont alors indiquées (citations et citations numérotées).

Chacun des deux dictionnaires établit une organisation des informations lexicographiques qui lui est spécifique, mais on peut toutefois observer des invariants. Trois types d'informations sont ainsi actualisées dans les articles étudiés :

— Les définitions, qui en actualisant une périphrase synonyme du mot décrit, proposent une représentation de ses différents sens. Dans la mesure où elles explicitent le contenu sémantique de ce mot, nous les assimilons à des informations de nature conceptuelle.

— Les conditions d'emploi, constituent une représentation schématique des données contextuelles, déterminant le contenu sémantique du mot lors de son actualisation discursive. Dans leur majorité elles correspondent à des informations instructionnelles, indiquant les conditions nécessaires pour que le mot se charge de tel sens. Cependant, les précisions fournies sur le co-texte, et notamment celles qui sont d'ordre sémantique peuvent être assimilables à des informations conceptuelles.

— Les citations et exemples constituent des extraits de discours, leur statut d'énoncés effectifs les oppose au métadiscours descriptif, relatif aux définitions et conditions d'emploi, qu'ils ont pour charge d'illustrer en actualisant le mot dans des situations discursives réalistes.

— À partir de ces trois types d'informations, et de la relation de complémentarité établie entre le métadiscours et les extraits de discours, nous envisageons une démarche d'analyse en deux étapes :

— La première étape, que nous présentons ici, consiste à construire la signification des mots *homme* et *femme*, à partir des informations relevant du métadiscours. Il s'agit de montrer, en prenant appui sur les différentes informations actualisées, comment s'opèrent leur association au sein de la signification.

— La seconde étape, dont nous ne traiterons pas, vise à confronter la signification élaborée aux extraits de discours, afin de tester sa validité d'une part et de l'enrichir de représentations nouvelles d'autre part.

2.2.2. *Articulation des données lexicographiques et des hypothèses du modèle théorique*

Décrire l'interprétation que peut recevoir un mot en situation discursive revient à représenter linguistiquement sa réalité physique, son sens et ses conditions d'emploi. Le discours lexicographique est un métadiscours, qui a pour référent le langage. Il opère cette description, c'est-à-dire que son objet consiste à représenter linguistiquement la réalité physique, le sens et les conditions d'emploi des mots dans les articles qui leur sont consacrés. Toutefois la description mise en œuvre concerne, non pas des occurrences effectives, de sens portés par les mots décrits en situation discursive, mais des

classes d'occurrences. Les illustrations que constituent les exemples et citations sont ainsi subsumées par les sens décrits. Dans cette perspective, on peut supposer que la signification construite à partir du discours lexicographique subsume les sens du mot dans d'autres situations de discours.

Pour établir la signification des mots choisis, on peut donc s'appuyer sur la description lexicographique, considérant qu'elle équivaut à une représentation linguistique, des catégories d'interprétations que ces mots peuvent recevoir. On peut alors construire la signification de ces deux mots en considérant que celle-ci a valeur de représentation schématique et incomplète. Il faut envisager l'analyse des occurrences du mots dans diverses actualisations discursives, et notamment celles que constituent les exemples et citations, pour enrichir cette représentation schématique.

Suivant la description des informations lexicographiques précédemment effectuée, nous avons proposé de concevoir le métadiscours lexicographique comme étant constitué :

- d'informations conceptuelles, véhiculées par le biais des définitions et par les conditions d'emploi lorsqu'elles sont d'ordre sémantique.
- d'informations instructionnelles, véhiculées par le biais des conditions d'emploi.

On peut alors envisager ces informations en regard du modèle des possibles argumentatifs ; celui-ci postule que la signification est constituée :

- d'un noyau de prédicats abstraits, à valeur d'unités du métalangage descriptif
- de stéréotypes correspondant à l'association entre les éléments du noyau et d'autres représentations sémantiques.
- de possibles argumentatifs, équivalant aux associations potentielles dans le discours, du mot avec les éléments stéréotypiques.

La définition lexicographique étant ordonnée, elle fait figurer en tête d'article, une définition à valeur d'hyperonyme des définitions qui la suivent et qu'elle subsume. On peut alors identifier le noyau du mot défini à cet hyperonyme, qui déploie une suite d'entités linguistiques assimilables aux prédicats qui le composent.

Corrélativement, nous identifions les diverses caractérisations de cet hyperonyme au sein de l'article (dans les définitions et les conditions d'emploi), comme les représentations stéréotypiques associées aux prédicats du noyau.

Être humain de sexe féminin. / Être humain du sexe féminin qui est nubile
 Être humain de sexe féminin. / [P. réf. à la faiblesse traditionnellement prêtée à la femme]

Le noyau du mot *femme* est construit à partir de l'hyperonyme /être humain de sexe féminin/ et les segments qui le caractérisent au sein d'une définition telle que « être humain du sexe féminin qui est nubile » ou d'un adjuvant sémantique comme tels que « P. réf. à la faiblesse traditionnellement prêtée à la femme » fondent les représentations stéréotypiques. Les informations conceptuelles actualisées dans les articles étudiés sont ainsi assimilées au noyau et aux éléments stéréotypiques.

En revanche, ce modèle ne fait pas état dans la signification, d'éléments qui seraient assimilables aux informations instructionnelles ; toutefois sachant que les représentations attachées aux éléments conceptuels du noyau dépendent des informations instructionnelles, il semble cohérent de faire figurer dans ce dernier les informations instructionnelles, qu'on assimile à des unités du métalangage. Il y aurait alors dans le noyau des informations instructionnelles et conceptuelles.

(1050 ; avec un possessif). Homme qui vit avec (une femme).

L'information instructionnelle, relative à une condition d'emploi d'ordre syntaxique conditionne le sens du mot *homme*.

Enfin nous évoquons ici sans le développer, la correspondance que l'on peut établir entre les possibles argumentatifs, associations potentielles du mot avec les éléments stéréotypiques et les actualisations discursives du mot opérées par les exemples et citations.

À partir de l'identification des informations lexicographiques présentées dans les articles de dictionnaire étudiés, et en nous inscrivant dans le cadre théorique de la sémantique argumentative, nous proposons d'envisager la signification des mots *homme* et *femme*, comme étant constituée

- d'un noyau composé d'informations conceptuelles, correspondant aux éléments des définitions hyperonymes actualisées dans les articles d'une part, et d'informations instructionnelles, relatives aux conditions d'emploi du mot d'autre part. Le noyau regroupe ainsi l'ensemble des unités du métalangage de description.
- d'un stéréotype, composé d'un ensemble d'éléments de signification que conditionnent les associations entre les informations instructionnelles et conceptuelles du noyau. Des modalités de ces associations dépendent ainsi la nature des éléments qui leur sont affiliés.
- De possibles argumentatifs, qui sont des représentations schématiques de l'actualisation discursive du mot et correspondent à l'association entre le mot et les éléments du stéréotype.

2.3. Conclusion

En nous positionnant dans le cadre théorique de la Sémantique Argumentative, nous avons considéré le concept de nomination dans la perspective des interprétations potentielles que peut recevoir un nom en situation de discours, et qui sont inscrites dans sa signification. À partir de corpus lexicographique, il s'agissait ainsi de présenter deux démarches d'analyse, la première visant à confronter la signification des mots *enseignement/insegnamento* et la seconde se donnant pour objet de mettre à jour les éléments constituant la signification des mots *femmelhomme* et de rendre compte des associations possibles entre ces éléments en situation d'énonciation.

Références bibliographiques

- Carel M., Ducrot O.,
1999, « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue Française* 123, 6-26.
- Carel M.,
2001, « Argumentation interne et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes », *Langages* 142, Paris : Larousse, 10-21.
- Ducrot O. et al., 1980, *Les mots du discours*, Paris : Ed. de Minuit.

- Galatanu O., 1999a, « Le phénomène sémantico-discursif de déconstruction-reconstruction des stéréotypes dans une sémantique argumentative intégrée », *Langue Française* 123, 45-51.
- Galatanu O., 1999b, « La dimension axiologique de l'argumentation », in Carel M. (éd.), *Les facettes du dire. Hommage à O. Ducrot*, Paris : Ed. Kimé.
- Putnam H., 1970, « La sémantique est-elle possible ? », trad. Fr. par Marandin J.-M. de « Is semantics possible ? » in Chaurand J. et Mazière F. éd., *La définition*, Paris : Larousse, coll. « Langue et Langage ».
- Putnam H., 1985, « Signification, référence et stéréotypes », *Philosophie* 5, trd. Fr. par J. Khalifa de « Meaning, reference and Stereotypes » (1978), version abrégée de « The Meaning of "meaning" » (*Philosophical Paper*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1975).

Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 2000.

Il dizionario della Lingua Italiana, 2000, Firenze, Le Monnier.

Le Grand Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 2001, Paris, préface d'A. Rey. XIX-LV.

Le Trésor de la langue française, 1994, Paris, préface de P. Imbs. XI-XLVII.

Émilie Nee
Res-Syled
La Sorbonne Nouvelle
emilie.nee@wanadoo.fr

Pour une histoire des nominations *sûreté*, *sécurité*, *insécurité*

Nous avons souhaité aborder la problématique de la nomination en retraçant une sociogenèse sémantique des termes *sécurité* et *insécurité*. Dans la perspective « généalogique » foucauldienne, nous décrivons des séries d'usages, leurs conditions d'apparition, de croissance et de variation, afin de montrer comment des idéologies collectives et des instances discursives qui ont fait autorité, ont contribué à accroître et modifier la charge sémantique de ces mots. Dans le sillage des réflexions proposées par des linguistes qui ont intégré à une analyse lexicologique une dimension sociohistorique pour reconstituer des systèmes de pensée et de sensibilité d'une époque (Tournier, Guilhaumou, Branca-Rosoff), notre démarche révèle la construction **en diachronie** du sens du groupe de lexèmes *sécurité*, *insécurité*, *sûreté*, liés par des usages communs.

Traitant de la très longue durée historique (XVII^e siècle-XX^e siècle), nous avons eu recours à la base Frantext¹ d'où nous avons prélevé un sous-ensemble représentatif de séquences construites autour de ces trois mots pivots. Par l'observation systématique des collocations, nous avons pu, pour chacun d'eux, distinguer de grands moments discursifs, et mettre en valeur des capitalisations élargies d'emplois. Toutefois ce travail de sérialisation amène une certaine décontextualisation, puisque nous procédons à des coupes dans un site discursif large, considérant les phrases relevées comme des échantillons de langue, et les énoncés sélectionnés comme des échantillons de discours. Il nous a donc fallu renoncer à étudier les

1. C.N.R.S. ATILF, *Frantext*, B.P. 30 687, 54 063 Nancy Cedex.

réglages du sens qui passent par l'étude des reformulations, reprises, déplacements attestés dans le déroulement des discours.

L'articulation de notre présentation rend compte de la formation de deux couples de filiations d'usages et de sens, le premier couple réunissant les unités *sécurité* et *sûreté*, le second, *sécurité* et *insécurité*.

I. De *sûreté* à *sécurité*

I.1. *sécurité* et colinguisme ¹

Les premiers emplois de *sécurité* doivent être pensés en tenant compte de la formation de néologismes issus du colinguisme, des emplois de *sûreté*, mais aussi du contexte culturel — imprégnation d'une axiologie chrétienne dans les écrits, représentations idéales de la langue. *Sécurité* naît en effet en 1190 comme doublet du mot *sûreté*, par suite des effets de l'association du latin et du français dans la langue cultivée. Étymologiquement, *sécurité* est déadjectival², emprunté au nom latin *securitas* — « absence de soucis » ; « sentiment d'absence de danger » (Gaffiot, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, Hachette Paris, 1934 : 1412) — lui-même dérivé de l'adjectif *securus* — *sine cura*, « exempt de soucis ». D'après le Trésor de langue française informatisé (TLFi³), le premier sens attesté de *sécurité* se calque sur le sens du mot latin :

XIII^e siècle :

confiance de celui qui croit n'avoir aucun sujet de crainte
état d'esprit confiant et tranquille qui résulte du sentiment, bien ou mal fondé, que l'on est à l'abri de tout danger (TLFi).

Sûreté, au contraire, a une valeur positive :

Par dedenz Rome fu Guillelmes li ber, S'a Looïs son seignor coroné :
De tot l'empire li a fait **seürté** (1135, *Couronnement de Louis*, éd. Langlois, 2561)

1. Concept introduit par Renée Balibar (1983, « Le colinguisme dans le cas du français républicain », *Langue et Nation N°3*, Tours : Univ. Rabelais), il désigne « les formes institutionnelles d'association entre les langues écrites qui apparaissent comme des partenaires et l'espace ainsi créé » (Branca-Rosoff et Guilhaumou, 1998, « De 'société' à 'socialisme' », *Langages et Société*, Paris : M.S.H., 8).

2. C'est-à-dire un nom dérivé d'un adjectif.

3. Dendien, 2002, *T.L.F.I.*, C.N.R.S. — ATILF.

Il apparaît dans les domaines politique, juridique, puis dans les domaines moral et militaire avec la formation de lexies telles que « lieu de sûreté » (1485), « port de sûreté » (1615), « ville de sûreté » (1636).

Sécurité est en fait très peu employé jusqu'au xvii^e siècle où Vaugelas, fin observateur des usages attestés chez les « honnestes gens », mais soumis à la volonté d'appropriation du latin par le français, cherche à fixer les possibilités d'emploi du terme par rapport aux usages déjà « capitalisés » de *sûreté* :

C'est quelque chose de différent de feureté, d'affurance, & de confiance, mais il me semble qu'il approche plus de confiance, & que **feurité**, veut dire, comme vne confiance feure, ou affeurée, ou bien vne confiance que l'on croit estre feure, encore qu'elle ne le foit pas.

(Vaugelas, 1647, Remarques sur la langue française, Courbé, 43)

Dans la représentation normative des usages participant d'une représentation figée de la langue, les emplois de *sécurité* se situent nécessairement en complémentarité dans l'espace discursif par rapport à ceux de *sûreté*, le lexème conservant le sème négatif présent dans son jumeau latin.

1.2. Une axiologie chrétienne

De fait, dans la plupart des énoncés de la fin du xvii^e siècle et de la première moitié du xviii^e siècle, *sécurité* est accompagné de descripteurs chargés d'un jugement de valeur négatif, les locuteurs mettant l'accent sur le fait qu'un être humain éprouve à tort une absence de souci. En effet, le contrôle revendiqué par Vaugelas sur les possibilités référentielles de *sécurité*, interfère avec la main-mise d'une idéologie chrétienne sur la conscience sociale, et avec un point de vue philosophique qui, comme on voit chez Descartes, dissocie subjectivité et connaissance. C'est pourquoi, et conformément à un pouvoir spirituel qui prescrit la crainte du « Ciel », le sentiment désigné par le terme *sécurité*, l'assurance, la confiance de soi, est perçu comme un défi lancé à la divinité par une individualité. Font ainsi réseau des énoncés qui entrent dans le domaine du sentiment, avec des formulations dépréciatives où *sécurité* est isotope « d'aveuglement » ou de « tromperie », voire de sentiment feint :

Ce parti paroissoit plus sage que celui de l'**aveugle sécurité** dans laquelle j'étois auparavant.

(Retz, 1679, *Mémoires*, t. 4, 1651-1654),

énoncés où *sécurité* peut participer de constructions hyperboliques ou antithétiques :

Et, après leur confession, **leur folle sécurité** les rejette dans de nouveaux crimes.

(Bossuet, 1662, *Sermon sur l'intégrité de la Pénitence*, Vendredi de la Passion, 31 mars, 3^e point),

ou énoncés dans lesquels *sécurité* est précédé d'adjectifs possessifs, et qui font référence aux relations du couple, où la femme est bien entendu supposée repousser vertueusement les rapports sexuels hors mariage :

Toute autre que moi ne vous aurait pas craint davantage, et, à ne considérer que votre âge et le mien (je laisse à part ma façon de penser), **ma sécurité** était bien naturelle

(Crébillon fils, 1738, *Les Égarements du cœur et de l'esprit*).

1.3. De l'idéalisme des Lumières

Une deuxième série d'énoncés réunit des occurrences où l'usage de *sécurité* est soumis à des conditions de production du discours inédites. Dans ces formulations resituées au siècle des Lumières, s'opère un déplacement du sens « étymologique » du terme, par l'intégration au sémème présent dans les précédentes formulations des sèmes différentiels [agent +] et [propriété +], l'unité lexicale désignant alors « le caractère de ce qui procure un état d'esprit confiant et tranquille » (TLFi).

Les locuteurs ne se focalisent non plus uniquement sur le siège de l'affect, mais aussi sur l'origine, la cause de l'affect :

sémème 1 → confiance de celui qui croit n'avoir aucun sujet de crainte :
[sentiment +] (sème générique) [confiance +] [à tort +]

sémème 2 → le caractère de ce qui procure un état d'esprit confiant et tranquille :
[propriété +] (sème générique) [agent +] [apport +] [sentiment +] [bienfait +]

Ce déplacement de sens, qui ouvre la voie à des désignations métonymiques¹, ainsi qu'à un bouleversement des places actancielles par rapport aux énoncés précédents, peut être interprété comme un effet du renversement des positionnements axiologiques qui est alors en train de s'opérer, donnant naissance à de nouvelles catégorisations du réel. Ce nouveau positionnement du sujet énonciateur (renversement copernicien), charrie deux événements discursifs majeurs et avec eux, deux ensembles inédits d'énoncés et de formulations.

1.3.1. *L'avènement de l'homme moderne*

Pour la première fois, et initialement dans des énoncés rapportés à Jean-Jacques Rousseau, *sécurité* est isotope du bonheur moral. Le littérateur philosophe, en déployant une conception de l'homme moderne, fait entrer le terme dans des contextes où il est synonyme de tranquillité ou d'apaisement, éliminant le sème connotatif négatif rencontré auparavant :

On voit la **sécurité de la vertu** s'allier dans son chaste regard à la douceur et à la sensibilité.

(Rousseau, 1761, *La Nouvelle Héloïse*, 4^e partie)

Désormais associé à des termes positifs comme « la vertu », la « félicité », ou devenus positifs sous la plume du lettré (« innocence », « rêverie »), *sécurité* absorbe progressivement les usages de *sûreté*, puisque le sème que ces emplois inédits créent, correspond au **sème 2** présent dans plusieurs emplois antérieurs de *sûreté*, ce qui facilite son entrée dans de nouveaux domaines de formulations. Il s'assimile au courage chez certains auteurs comme Vauvenargues, ou à des conceptions romantiques du bonheur (Stendhal, Lamartine) qui entretiennent et prolongent les effets de sens rousseauiens.

1.3.2. *Formation de la langue politique*

Les premiers emplois politiques de *sécurité* apparaissent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et se stabilisent avec l'apport de Sieyès. D'abord, des historiens et philosophes comme Mably, Montesquieu ou Holbach font glisser *sécurité* vers le domaine institution-

1. On ne parlera pas de la *sécurité des commerçants*, mais de la *sécurité du commerce*, non plus de la *sécurité du dormeur*, mais de la *sécurité de la nuit*.

nel, ouvrant des possibles de formulations qui catégoriseraient l'objet désigné dans le champ du concept ou de la notion, et non plus dans celui du percept. Cependant, dans les énoncés relevés, le terme qualifie encore des êtres animés et sert donc toujours à désigner un sentiment, même si le cotexte immédiat réfère au pouvoir politique. Un effet de sens inédit s'actualise avec les énoncés de Sieyès :

la situation objective, reposant sur des conditions matérielles, économiques, politiques, qui entraîne l'absence de dangers pour les personnes ou de menaces pour les biens et qui détermine la confiance (TLFi)

La fin du XVIII^e siècle correspond au moment où l'on critique l'absolutisme, et où l'on pense de nouvelles formes de pouvoir. Le champ des sciences politiques s'autonomise et la nouvelle science sociale passe par la formation d'une nouvelle langue, mais opère aussi en référence avec le modèle républicain romain, renforçant l'intérêt porté au colinguisme franco-latin. Retz, parmi d'autres, parlait de sûreté :

Pour plus **grande sûreté** de cette dernière clause, le roi signeroit de sa main un papier par lequel il permettroit à M. Le Maréchal De La Meilleraie de donner cette promesse par écrit à M. Le Premier Président De Bellièvre.

(Retz, 1679, *Mémoires*, t 4 : 1651-1654, 2^e Partie)

Avec Sieyès, *sécurité publique*, *sécurité commune*, calques du latin, remplacent *sûreté publique* pour mieux marquer la volonté des locuteurs de référer à un régime « neuf », antinomique du pouvoir monarchique :

Il est impossible de concevoir une association légitime qui n'ait pas pour objet la **sécurité commune**, la liberté commune, enfin la **chose publique**.

(Sieyès, 1789, *Qu'est-ce que le Tiers état?*, Chap. VI)

La sécurité du peuple devient une valeur dont un État doit être garant, *sécurité* se présente sous l'aspect du résultat d'un processus de *devoir-faire*. Dès l'instant où la Déclaration des Droits de l'Homme pose comme droit inaliénable le droit de propriété, on

parle de la sécurité comme de la garantie nécessaire de ce droit. Cette notion est donc soumise à des enjeux idéologiques de taille, puisque que l'on passe en France d'un état où le Roi pouvait à tout moment, sans préavis, confisquer les biens de ses sujets, à une situation où l'État se porte garant contre l'usurpation des possessions de chacun, et où chacun est libre de posséder :

ART.XI.

La liberté, la propriété et la **sécurité des citoyens** doivent reposer sous une garantie sociale, supérieure à toutes les atteintes.
(Sieyès, 1791, *Œuvres*, T 2, 1789, Préliminaire de la constitution)

Sieyès, en même temps qu'il légifère, ancre durablement dans les consciences les représentations de la notion à laquelle il fait référer le terme *sécurité*, et conditionne l'émergence de nouvelles formulations. Celles-ci, à l'assise de la bourgeoisie au XIX^e siècle, donnent lieu à une absorption complète et presque définitive des emplois de *sûreté* par *sécurité*, mot qui soutient alors une valeur bourgeoise fondamentale.

Tandis que la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle connaissent une industrialisation accrue, et que l'espace privé est progressivement dominé par le monde de l'objet produit, *sécurité* s'enrichit de sèmes contextuels appartenant au domaine matériel, technique et industriel et les agents du procès « assurer la sécurité » se déshumanisent.

Les conditions d'emplois de *sécurité* sont donc indissociables des usages prêtés à *sûreté*, et l'accroissement de formulations avec celui-là, conditionne la raréfaction des emplois de celui-ci. Si ces deux termes tendent à circuler collatéralement, les formulations et les énoncés avec le terme *insécurité* sont eux corollaires des usages de *sécurité*.

2. *Sécurité et insécurité*

2.1. Une fin du XVIII^e siècle favorable à la néologie

Comment ne pas être surpris de la distance qui sépare sa création de ses premières apparitions dans le discours ? L'unité lexicale émerge sous la première République française, et si l'on s'en tient à

des présupposés socio-historiques, ainsi qu'aux usages politiques de *sécurité* durant cette période, on s'étonne de ne pas voir *insécurité* fonctionner comme antonyme politique de *sécurité*. Plusieurs explications. *Insécurité* apparaît pour la première fois dans le *Vocabulaire de Nouveaux Privatifs Français* de Pougens, grammairien qui crée des signifiants mais se défend de proposer des modèles d'usages et de formulations :

J'ai cité les expressions originales, ainsi que leurs homonymes qui, traduits dans notre langue, pouvoient avoir une signification commune, et je me suis bien gardé surtout de circonscrire le sens des divers privatifs, en les enveloppant dans des phrases de pure invention, à l'instar de la plupart des Vocabulistes.

(Pougens, 1794, *Vocabulaire de nouveaux privatifs français*, Paris : Imprimerie du Cercle social, 1)

De plus, en l'absence d'antonyme de *sûreté*, on emploie tantôt la négation en « ne...pas », tantôt des termes comme *inquiétude*, *méfiance* : l'usage des privatifs a pu ainsi paraître un temps trop artificiel. La morphologie d'*insécurité* pose d'ailleurs un problème d'ordre sémantique qui rend son emploi peut être plus délicat que ne le suppose Pougens : *insécurité* et *sécurité* sont bien morphologiquement en contradiction explicite. Construit avec le privatif *in-* qui marque étymologiquement « l'absence ou la non-existence de la chose signifiée par le simple » (Gaffiot 1934 : 789), *insécurité* « devrait » se situer par rapport à *sécurité* comme un antonyme complémentaire. Or, en position de noms de qualité massifs abstraits et donc gradables, les deux mots forment des contraires qui s'ordonnent avec d'autres termes sur une dimension sémantique admettant des degrés intermédiaires.

Enfin, si *insécurité* ne fonctionne pas immédiatement comme antonyme de *sécurité* dans le domaine politique, c'est aussi que la langue politique est orientée vers le bonheur de l'humanité, et que la néologie sémantique affectant *sécurité* à la fin du XVIII^e siècle, exprime des institutions positives. Il faut attendre que l'usage de *sécurité* se stabilise dans le domaine institutionnel, qu'il devienne un composant du vocabulaire des rapports entre Etat et citoyen, qu'il acquière une connotation méliorative durable dans la conscience

langagière, pour que son antonyme puisse apparaître en tant que tel dans le même domaine.

Diachroniquement, *insécurité* connaît d'abord des emplois marginaux regroupant des énoncés poétiques où il désigne un sentiment diffus d'angoisse et d'instabilité (Baudelaire), ou encore une qualité indéfinissable, innommable (Char).

[...] vos camarades vous rient au nez, et vous ne leur en voulez pas, car la bienveillance commence à se manifester. Cette gaîté languissante, ce malaise dans la joie, **cette insécurité**, cette indécision de la maladie dure généralement peu de temps [...]
(Baudelaire, 1860, *Les Paradis artificiels*, V.H. 4 Le hachish)

[...] magicien de **l'insécurité**, le poète n'a que des satisfactions adoptives. Cendre toujours inachevée [...]
(Char, 1948, *Fureur et mystère*, Seuls demeurent de l'azur)

Dans cette série, si son sens n'est pas fixé, le lexème semble employé à des fins poétiques : son absence dans les textes en prose, sa rareté donc, lui confère une aura poétique. Finalement, l'emploi d'*insécurité* demeure assez marginal au xx^e siècle, et réservé pour de nouvelles catégorisations du réel, pour référer à des réalités qui se réalisent dans le discours en même temps qu'elles sont énoncées. Ainsi, la néologie du terme sert l'apparition de nouveaux concepts ou de formations inédites. Fait notoire, les discours qui l'utilisent définissent involontairement une règle d'apparition encore valable aujourd'hui : son usage est dépendant d'une référenciation à une crise, que ce soit une crise du sujet dont on parle ou une crise sociétale que l'on subit, ce qui lui confère le statut sémantique discursif d'antonyme complémentaire — comme le remarque Lyons à juste titre, en discours les qualités opposées font l'impression d'être relativement absolues, et « leur possibilité de gradation semble bien, au point de vue psycholinguistique, n'être que secondaire » (Lyons 1980 : 140).

2.2. D'un sujet en crise à une société en crise

Dans une seconde série de discours appartenant au domaine de la psychologie, le terme sert à désigner un processus ou un état s'appa-

rentant à une angoisse existentielle décrite comme le mal du siècle, ou au symptôme d'une névrose.

Insécurité participe d'une description clinique de ce même état d'anxiété, description où affleure souvent l'isotopie de l'enfermement :

L'anxieux est littéralement **noyé dans l'insécurité**.

Son angoisse, primitivement, est une « angoisse libre, flottante » [...].
(Mounier, 1946, *Traité du caractère*, Les puissances d'ébranlement)

Au début des années soixante, alors que l'économie mondiale s'est fourvoyée dans un libéralisme accru, et que secteurs industriels et agricoles entrent dans une période de crise, notre invariant embrasse le domaine économique et social. Tandis qu'au XIX^e siècle, la *sécurité* du possédant et les moyens mis en œuvre par l'État pour la sauvegarder (*sécurité publique*), confluent avec les grands thèmes socio-politiques abordés, dans l'ère du libéralisme économique, on désigne une possible « insécurité des placements », c'est-à-dire une situation d'instabilité et de doute quant à l'avenir qui échappe au pouvoir des institutions publiques :

Sur les marchés financiers traditionnels, le blâme était mis sur l'**insécurité des placements** et le manque de parole des débiteurs
(Collectif, 1960, *L'Univers économique et social*, dir. François Perroux)

Ici encore l'**insécurité financière**, la modicité des ressources réduisent la marge d'action.
(Gurvitch, 1967, *Traité de sociologie*, T1)

De fait, le discours socio-économique introduit la notion d'« insécurité sociale » qui se traduit par une instabilité du marché de l'emploi, et par la précarité subie par certaines couches sociales, que la formule « *atmosphère d'insécurité* » sert à décrire. *Insécurité* émerge alors dans un discours de lutte des classes, et peu avant la crise sociale qui touche la France en 1968, il participe de représentations qui dénoncent en filigrane le pouvoir économique :

L'**insécurité**, l'incertitude, la crainte, la difficulté de joindre les deux bouts caractérisent alors la condition ouvrière.
(Cacérès, 1964, *Histoire de l'éducation populaire*)

Ces dénonciations, qui enflent à la fin des années 90, font naître des discours volontaristes aux connotations fortement politiques, d'où l'association au lexème *insécurité* de verbes d'action comme *combattre* ou *se défendre contre* :

Ceci explique que B produise plus que A parce que **la sécurité** y est plus grande, mais aussi qu'à l'intérieur de B les plus compétitifs soient les plus productifs, alors que c'est l'inverse en A, parce que ce sont eux qui **se défendent le mieux contre l'insécurité**.

(Belorgey, 1967, *Le Gouvernement et l'administration de la France*)

S'opère alors un partage des discours, puisqu'il semble que du côté de certaines formations politiques, *insécurité* soit isotope de *délinquance*. Même si nous n'avons pas trouvé d'extraits précis dans Frantext, nous savons que cette collocation est récurrente dans les discours populistes d'extrême-droite. Ce que nous avons pu relever en revanche, c'est la dénonciation de ce type de représentations chez des formations de gauche ou d'extrême gauche. Voici notamment un premier emploi autonymique et critique d'*insécurité* au début des années soixante-dix chez le situationniste Vaneigem :

Boulevard Saint-Germain, un jeune blouson noir assassine un passant. Qu'est-ce au juste que la nouvelle diffusée par la presse? Un schéma préétabli chargé de susciter la pitié, l'indignation, le dégoût, l'envie ; un fait décomposé en ses parties abstraites, elles-mêmes distribuées selon les rubriques adéquates (**la jeunesse, la délinquance, la violence, l'insécurité...**).

(Vaneigem, *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, 1972 :132, 1^{re} partie, La perspective du pouvoir, XIV, L'organisation de l'apparence)

Émerge une nouvelle valeur d'usage, qui s'épanouit dès la fin des années 90 dans les médias, et dans les discours politiques qui veulent dominer l'espace public : le terme réfère à la fois à un sentiment et à un état de crise générale de la Cité (crise sociale, crise politique), et peut ainsi dans sa répétition se prévaloir d'une fonction émotive.

Ce parcours sémantique du triplet *sûreté-sécurité-insécurité* a fait apparaître le poids de l'expérience sociale au sens large : les termes voient leur sens se déplacer en fonction des grands domaines d'acti-

tivité qui mettent chacun en jeu des points de vue et des valeurs normatives différents. Il montre aussi l'importance de grandes évolutions anthropologiques comme le renversement intervenu au siècle des Lumières avec l'émergence de l'individu et le recul du poids d'une conception pessimiste de l'homme.

Aux frontières de l'analyse de la langue et de l'analyse du discours, notre démarche pose la question des niveaux de construction sémantique : opposer avec J-C. Milner¹ la référence virtuelle d'un terme et sa référence actuelle, c'est, nous semble-t-il, marginaliser les notions d'événement et la dynamique des discours qui nous sont apparues comme centrales. C'est en se situant fermement du côté du discours, que l'on comprend comment le terme *insécurité* a pu facilement se politiser tout en conservant l'ambivalence propre aux mots de la croyance déjà inscrite dans le fonctionnement de *sécurité* : s'agit-il d'une représentation objective d'un état de choses ou d'un sentiment déformé de la réalité²? Le mot devient alors le lieu où peuvent s'exprimer des conflits d'interprétation.

Références bibliographiques

- Charaudeau P., Maingueneau D.,
2002, *Dictionnaire D'analyse Du Discours*, Paris : Éditions du Seuil.
- Detrie C., Siblot P., Verine B.,
2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris : Honoré Champion.
- Dubois D.,
1962, *Le Vocabulaire social et politique en France de 1869 à 1872*, Paris : Larousse.
- Foucault M.,
1969, *l'Archéologie du savoir*, Paris : Gallimard.
- Foucault M.,
1971, *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.
- Guilhaumou J., Maldidier D. et Robin R.,
1994, *Discours et Archives*, Paris : Pierre Mardaga.
- Guilhaumou J.,
2002, *Sieyès et l'ordre de la langue*, Paris : Kimé.
- Lyons J.,
1980, *Sémantique linguistique*, Paris : Larousse.
- Tournier M.,
1997, *Des mots en politique. Propos d'étymologie sociale 2*, Paris : Klincksieck.

1. *De la syntaxe à l'interprétation : quantité, insultes, exclamations*, Paris : Seuil, 1978 : 332-333.

2. Voir Branca-Rosoff, 1998, « Enthousiasme ». Les dictionnaires de Trévoux (de 1704 à 1771), *Des mots en liberté. Mélanges*, Tournier, tome 1, Paris : ENS, 151-160.

Postface

En guise de conclusion

On peut voir dans ce recueil la démonstration de la vitalité et de l'importance de l'action scientifique des jeunes chercheurs¹. Les auteurs de ces articles, loin de limiter la préparation de leur thèse au cadre suranné d'une relation maître-disciple et d'un travail solitaire, s'inscrivent dans un réseau de recherche structuré autour d'universités et d'équipes de recherche, mais surtout d'individualités. Ceci a pour effet de faire dialoguer les approches, les méthodes, les théories et même les disciplines, comme en témoigne la présence, dans un ouvrage d'orientation massivement linguistique, de littérature et de science politique. L'existence et le succès de ce réseau est avant tout le résultat du dynamisme des jeunes chercheurs, mais il serait injuste de passer sous silence le concours des directeurs de thèse, qui les encouragent et les accompagnent dans cette démarche.

La thématique de la nomination, qui concerne, plus ou moins directement, les travaux de thèse de chacun des participants² et qui avait déjà fait l'objet d'un colloque « jeunes chercheurs » en 2003, est ici proprement revisitée. Bien sûr, il ne s'agit pas de renier ni d'oublier les travaux des prédécesseurs, mais, en les reprenant, d'opérer des déplacements théoriques et épistémologiques, de remettre en cause des acquis, des limites et des critères prétendument établis. C'est ce à quoi s'emploient, à partir de données variées et dans des perspectives globales diverses, les contributions de ce volume.

1. Dans ce texte, le masculin est générique et employé pour signifier les deux genres.

2. Les travaux de doctorat engagés par les auteurs ne portent généralement pas exclusivement sur la problématique de la nomination, mais la rencontrent dans d'autres parcours de recherche. Cette approche transversale nourrit considérablement une réflexion qui aurait pu sans cela devenir aride ou trop spécialisée.

Si les visées à long terme de ces recherches diffèrent largement les unes des autres, ordonnées par des orientations théoriques spécifiques (le modèle praxématique, celui des possibles argumentatifs) ou des approches disciplinaires (l'analyse des interactions, la sémiotique, l'analyse de discours, la linguistique de corpus) induisant des pratiques particulières, une unité apparaît pour ce qui concerne les observables ; il s'agit, dans la plupart des cas, d'analyser des discours attestés, ou des recueils sur corpus. On est en effet, et c'est là une limite à l'ouverture théorique posée ci-dessus, résolument dans une linguistique discursive, aux antipodes de tout formalisme. Ainsi, le co(n)texte, d'une part, les interlocuteurs, de l'autre, sont des dimensions majeures de l'analyse, les réalisations langagières étant toujours considérées en relation avec les différents éléments de leur situation d'énonciation.

De façon plus précise, le regard porté sur la nomination est novateur en ce qu'il ne limite pas l'objet ainsi désigné aux réalisations stabilisées en langue, mais qu'il intègre le processus dynamique qui en est l'origine. Un accord semble s'être instauré pour distinguer, à la suite de Siblot (2001), une vision statique, celle de la *dénomination*, le résultat en langue, d'une vision dynamique, celle la *nomination*, l'acte, le processus en discours. L'ensemble des contributeurs adopte les deux termes de cette distinction entre ce qui est habituellement abordé par la terminologie, la lexicographie, ou la phraséologie (dénomination), et ce qui est le fait d'un sujet parlant, le phénomène d'énonciation observé en discours (nomination), étant entendu qu'il s'agit de deux aspects, l'un terminatif, l'autre processif, d'un même phénomène. Tous cependant ne se situent pas nécessairement au même endroit de cette continuité : si certains articles (par exemple celui de P. Frugoni et P. Merlet, celui de E. Née) s'intéressent à des phénomènes relevant de dénominations stabilisées, d'autres (par exemple celui de Y. Chevalier, celui de F. Dufour, E. Dutilleul-Guerroudj et B. Laurent) se situent nettement sur le versant de la nomination, tandis que l'article de G. Cislaru, O. Guérin et M. Veniard se place dans l'espace de la rencontre entre ces deux aspects.

À travers la diversité des sujets, plusieurs points communs, au moins à certains articles, apparaissent. Un des aspects fréquemment évoqués est celui de la différence des catégorisations et donc des

nominations (E. Dutilleul-Guerroudj), de la négociation, parfois polémique, conduite entre les interlocuteurs pour l'attribution du nom et donc la vision de la chose nommée (articles de E. Defay, F. Dufour, Y. Chevalier, F. Fichard); cette négociation peut tenter de devenir imposition univoque, comme c'est le cas avec le discours publicitaire (abordé par C. Duteil, B. Laurent, C. Pernet). Un autre aspect très important est celui du passage de la nomination à la dénomination, de la stabilisation, même temporaire; il est abordé par G. Cislaru, O. Guérin et M. Veniard, P. Frugoni et P. Merlet, E. Née, K. Morim, M. Rangel; ces deux dernières s'intéressent aux capacités particulières de symbolisation et de capitalisation du sens qu'a le nom propre, sur lequel travaillent également F. Fichard, C. Pernet.

Il s'agit là de recherches en cours de développement, tant dans leur orientation générale qu'en ce qui concerne la nomination en particulier. Elles laissent, à ce titre, prévoir des développements qu'on peut espérer fructueux. Ainsi, la question de la forme, de l'insertion de la nomination dans une unité syntagmatique, évoquée par Pernet, voire la question du statut du syntagme comme unité d'analyse, qu'aborde M. Rangel, sont assurément des pistes d'évolution et de renouvellement futurs, nécessairement liées à l'appréhension de la nomination en discours. Parallèlement à l'insertion syntagmatique « normale » (détermination, inscription dans une prédication dénomminative), l'étude de contextes dénomminatifs particuliers, tels que les titres (Bosredon 1997) a permis de faire apparaître l'existence de *formats* de nomination, rappelée par G. Cislaru, O. Guérin et M. Veniard; ces formats de dénomination constituent, avec les modes et les types de figement et de stabilisation, une perspective prometteuse, car permettant un ancrage linguistique pour la description et l'analyse qu'interdit la réflexion appuyée sur des nomenclatures, voire purement introspective. L'étude de l'entourage cotextuel et syntaxique des nominations dans cette perspective pourrait en outre déboucher sur une approche typologique des nominations, qui permettrait de reprendre la question de la relation entre nomination et catégorie nominale et, au sein de cette dernière, de baliser le continuum qui va du nom commun au nom propre.

Que ces directions soient choisies ou non, il est certain que la discussion va continuer, au sein d'un réseau de recherche actif et

dynamique, à l'occasion de prochaines rencontres, et que ce type d'approche collective, ouverte et fondée sur l'échange, restera enrichissant pour les chercheurs et leurs lecteurs.

Cet ouvrage a été réalisé par le service des
PUBLICATIONS DE MONTPELLIER III
université Paul-Valéry
publications@univ-montp3.fr
<http://alor.univ-montp3.fr/serpub>

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005

Achévé d'imprimer sur les presses de
MonEditeur.com

